

Histoire de

Wadelincourt

Village de la châtellenie d'Ath,

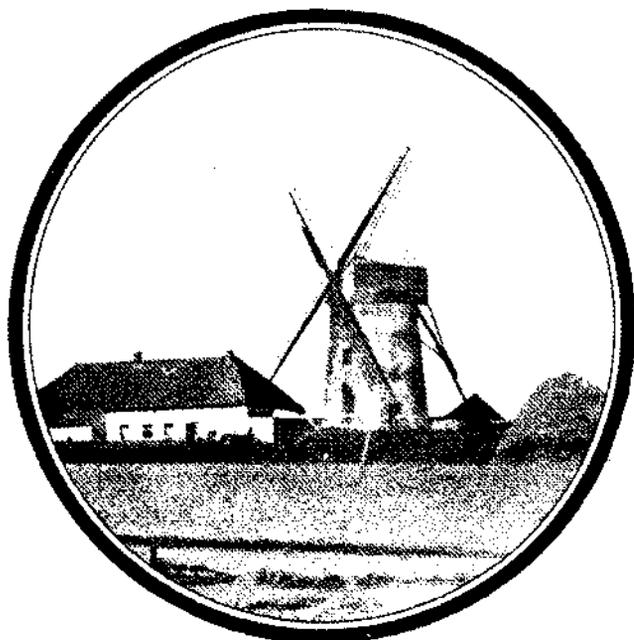
comprenant plusieurs seigneuries ayant appartenu aux ducs de Bourgogne et aux familles de Croy, Cocquiau, Dursens, Dubois de Harnes, Robert. de Harchies, de Maulde, du Bus, de la Catoire, des Flamens, de Helduyer, de Benstenraedt, d'Alcantara, du Sart de Bouland, Desmaisières. Lemerchier, Martin, etc..

Ouvrage illustré de 14 dessins et 9 photographies

par

JOSEPH GORLIA

*prêtre, ancien professeur au collège
de Binche, curé de Rameignies,
chevalier de l'ordre de Léopold, auteur
de l'Histoire de Rameignies.*



LOUIS DAISNE
Imprimeur-Editeur
Fontaine-l'Évêque
1935



A MA MÈRE
DE QUI JE TIENS
AVEC L'AMOUR DE DIEU
CELUI DE MON CLOCHER
ET CELUI DE MA PATRIE.
HOMMAGE D'UN FILS RECONNAISSANT.

PRÉFACE

Liège, le 10 octobre 1935.

En 1933, Monsieur l'abbé Gorlia publiait une Histoire de Rameignies, œuvre magistrale où la critique, d'une voix unanime, a reconnu un modèle de monographie scientifique, aussi intéressante pour les historiens que pour tous les habitants de la région. Documentation minutieuse et solide, exposition d'une élégante clarté et d'une méthode impeccable, présentation agréable de style et de typographie, illustration abondante et d'un goût parfait, ces qualités réunies ont valu à ce beau livre un succès légitime.

L'auteur esquissait, en appendice, le passé de Wadelincourt. Chercheur infatigable, Monsieur l'abbé Gorlia publie aujourd'hui, sous le titre Histoire de Wadelincourt, l'étude complète sur cette commune, voisine de Rameignies.

Il lui était difficile, on le reconnaîtra sans peine, de réussir une œuvre supérieure à son coup d'essai. Ici, point de charte inédite à mettre au jour avec commentaire. D'autre part, maints détails curieux de la vie régionale, expliqués dans le premier ouvrage, — traditions folkloriques, usages ruraux, types d'habitations, etc. — concernent aussi bien Wadelincourt que Rameignies, et l'auteur s'est fait scrupule de les reproduire dans le présent volume.

Il n'en reste pas moins que, sur le village, les seigneuries, la paroisse, et la commune de Wadelincourt, on trouvera ici tout l'essentiel exposé de façon exemplaire, avec une sobriété vraiment didactique et une richesse de détails précis qui séduisent le lecteur et méritent tous les suffrages.

Cette nouvelle « résurrection » historique, fruit de tant de recherches ardues dans la poussière des archives, se recommande d'elle-même à l'attention de tous ceux qu'intéresse le passé de notre petit coin de terre romane.

Souhaitons que Monsieur l'abbé Gorlia poursuive, avec le même courage et la même fortune, la voie qu'il s'est tracée. D'ores et déjà, il a droit à nos remerciements. On peut lui dire en toute franchise : *Exigisti monumenta.*

Jean HAUST.

ABREVIATIONS CONVENTIONNELLES

MONS = Archives de l'Etat, à Mons (1).

BRUXELLES = Archives du Royaume, à Bruxelles.

LILLE = Archives départementales du Nord, à Lille.

MONUMENTS = *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, etc.*, par divers auteurs, notamment le baron de Reiffenberg, Léopold Devillers, le chanoine de Smet.

GEN. TOURN. = *Notices généalogiques Tournaisiennes*, par le comte du Chastel de la Howarderie.

(1) Le conservateur de ce dépôt, Monsieur Armand Carlot, et ses adjoints Messieurs Armand Louant et Ivan Delatte, m'ont réservé, à chacune de mes visites un accueil aimable et une aide empressée. Qu'ils veuillent trouver ici la plus vive assurance de mon entière gratitude.

AVANT-PROPOS

C'est la dignité de l'individu, la noblesse du travailleur ... de demeurer fidèle à son coin de terre, à son clocher.

L'Echo de Paris, cité par le Courrier de l'Escant, le 6 février 1935.

Ecrire l'histoire d'un petit village, c'est ressusciter un mort. Quand il s'agit d'une ville, son histoire est généralement mêlée à celle du pays, du comté, de la province, et on en retrouve des traces dans l'histoire générale. Ici, rien de tout cela.

Des seigneuries de Milomez et de la Cadie, il reste ces deux noms et une ferme ; des nobles personnages qui en ont été les seigneurs personne n'a conservé le souvenir.

De la seigneurie même de Wadelincourt, il reste deux pierres funéraires avec quelques noms ; aucun habitant de Wadelincourt ne se doute que ses ancêtres ont jadis payé la « taille » à Charles-Quint en personne, et qu'avant lui ils avaient affaire avec les comtes de Flandre et les puissants ducs de Bourgogne.

Les lieux dits du village ont vu leurs noms sombrer totalement dans l'oubli ; personne ne connaît les Bouloires, la pâture as agneaux, la Louette, l'aulnois Capon, ni le Rieu de l'Arcadie, ni le Rieu de Wacheul, ni le chemin de la Croix.

Oui, le vieux Wadelincourt est bien mort ! En le faisant revivre, grâce aux documents qui dormaient dans les dépôts d'archives, nous espérons avoir fait œuvre utile et agréable non seulement aux habitants de Wadelincourt mais à tous ceux qu'intéresse le passé de notre pays.

Rameignies, le 19 mars 1935.

PREMIERE PARTIE

LE VILLAGE

CHAPITRE 1. — L'ORIGINE.

LE NOM DU VILLAGE

La première question que se pose l'historien, professionnel ou amateur, en entreprenant des recherches sur le passé d'un village, c'est celle-ci : que signifie le nom de ce village ? Pour y répondre, il est amené à rechercher les plus anciennes formes de ce nom, et par suite les plus vieux documents qui parlent du village.

Wadelincourt est cité dans un acte du 19 mai 988, il y a donc neuf siècles et demi : le roi Othon, à l'intervention des comtes Goderoit et Arnould qui gouvernaient le Hainaut, confirme à l'abbaye de Saint-Pierre, à Blandain-Gand (1), la possession de ses biens situés dans l'empire, c'est-à-dire dans le Hainaut et le Brabant.

L'abbaye en avait fait la demande « au nom de ses patrons, saints Pierre et Paul, et des saints confesseurs dont les corps y reposent », entre autres saint Vandril (Wandregésile). Le texte porte : « confessorum ibidem requiescentium Wandregisili, Gudwali, Ansberti, et Wulframni, archipraesulum, sanctissimaeque virginis Amalbirguae ».

Dans cette chartre, Wadelincourt est cité, parmi les biens de l'abbaye, dans les termes suivants :

(1) Actuellement faubourg Saint-Pierre, à Gand.

« In pago Brabantio, villam Wandaleni-curtem, quam Eilbodo cum omnibus ibidem pertinentibus sancto Petro tradidit ».

Cela signifie : « la villa appelée court-de-Wandalin, située au pays de Brabant (l'ancien Brabant), et qui fut, avec ses dépendances, donnée par Eilbodo à l'abbaye de Saint-Pierre ».

Cette charte a été publiée par Duvivier (1).

D'après Auguste Vincent, qui s'est spécialisé dans l'étude des noms de nos villages (2), le mot *court* signifia primitivement *cour de ferme*, puis *exploitation rurale* ; au douzième siècle il eut le sens de *village*.

Le nom *Wadelincourt* signifie donc *village de Wandalin*.

Mais voilà qu'en cherchant le sens de son nom, nous avons du même coup trouvé un premier élément de son histoire : il y avait là jadis un courtil ou enclos, sorte de villa ou maison de campagne avec une ferme, entourée des logements des travailleurs au service du maître ; ce maître s'appelait Eilbodo ; il fit don de tout son domaine, noyau du village actuel, à l'abbaye des saints Pierre et Paul, fondée à Blandain par saint Amand. Ceci se passait *avant* 988 : combien de temps avant ? Mystère.

LES VARIATIONS DU NOM

En 1042, *Wandalinkurt* (3).

En 1110, Odon, évêque de Cambrai, reconnaît que l'autel de *Wandelancurth*, dépendance de celui de Basècles, appartient à l'abbaye de Saint-Ghislain (4).

En 1119, dans une charte accordée à la même abbaye par l'évêque Burcard, le village est appelé *Guandelencurth*. Cette charte qui intéresse 80 localités de nos environs, est aux Archives de Mons ; nous en avons donné une transcription fidèle et complète, dans l'Histoire de Rameignies.

En 1350, dans un acte de donation, fait à Rameignies, on lit une fois *Wandelaincourt*, et plusieurs fois *Wandelencourt* (5).

(1) Duvivier. Recherches sur le Hainaut ancien, II, 356.

(2) Vincent. Les noms de lieux de la Belgique, page 91.

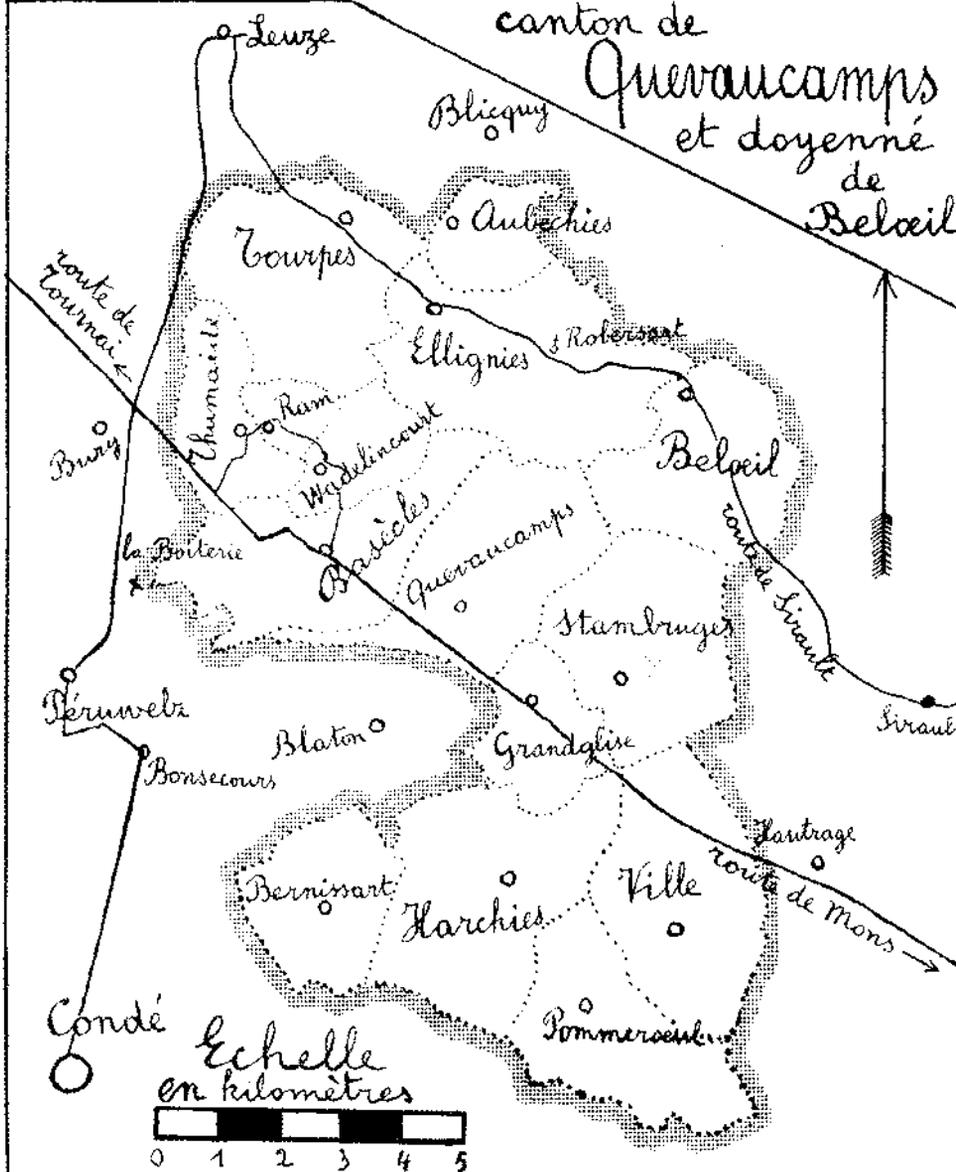
(3) Duvivier. Note à la page 356 des Recherches sur le Hainaut ancien, tome II.

(4) Duvivier. *ibidem*, II, 495.

(5) Et non pas *Wauzelencourt*, comme on a imprimé dans la transcription publiée par Léopold Devillers. (Il s'agit d'une charte de l'abbaye de Sainte-Waudru, dont l'original est conservé aux Archives de Mons sous l'étiquette Rameignies n° I).

plan n° 1

Les Communes du canton de Queraucamps et doyenné de Belœil



Aux siècles suivants, on écrivait généralement *Wadelencourt* ; les curés et vicaires de la paroisse ont parfois écrit *Wadelencourt* ; on trouve quelquefois la variante *Wadelaincourt*, qui indique la prononciation.

L'orthographe *Wadelincourt* est tout-à-fait moderne ; on ne l'employait pas avant 1800, et peut-être même pas avant 1830.

Notons aussi que, dans le patois de la région, on dit *Warlincourt*, ou encore *Warléecoue*.

IL Y A WADELINCOURT ET ... WALINCOURT

Plusieurs villages portent un nom identique ou ressemblant à *Wadelincourt*. Ce sont des villages de France.

Il y a d'abord *Wadelincourt*, dans les Ardennes, à 2 kilomètres au Sud-Ouest de Sedan. Environ 400 habitants.

Il y a aussi *Walincourt*, dans le Nord, à 15 km S-E de Cambrai. Environ 2000 habitants. Siège d'une ancienne pairie du Hainaut et d'une illustre famille noble portant le nom du village. Mathieu de *Walincourt*, qui prit part à la troisième croisade, était de cette famille.

Vient ensuite *Warlincourt-lez-Pas*, dans le Pas-de-Calais, à 24 km S-O d'Arras. Environ 200 habitants.

Il y a enfin *Warlincourt-Eaucourt*, aussi dans le Pas-de-Calais, à 26 km S d'Arras. Environ 100 habitants.

SITUATION DU VILLAGE

Quant à *notre Wadelincourt*, il est situé dans le Hainaut belge, arrondissement d'Ath, canton de Quevaucamps ; entre Basècles, Thu-maide, Rameignies, Tourpes, et Ellignies-Sainte-Anne ; à 2 km de la route de Mons à Tournai par Saint-Ghislain ; à 29 km de Mons, 22 km de Tournai, 16 km d'Ath.

Le village est à une altitude moyenne d'environ 65 mètres ; le seuil de l'église est à 56 m 57. Le point culminant est près du hameau de Montplaisir, aux confins de Tourpes et d'Ellignies ; il y existe un signal géodésique, et de là le sol redescend vers ces deux villages.

La plus grande partie du sol, environ 270 hectares sur un total de 300, est livré à la culture.

Il y a quelques briqueteries, et cette industrie, établie en 1830, a parfois été importante.

Avant la révolution, Wadelincourt était un des 110 villages de la châtelainie d'Ath ; la paroisse appartenait au diocèse de Cambrai ; actuellement, elle est dans le diocèse de Tournai, et fait partie du doyenné de Belœil. Voyez le plan n°1, ci-joint.

En 1847, toutes les communes du canton furent pressenties par l'autorité supérieure sur le choix éventuel de Belœil comme chef-lieu, en remplacement de Quevaucamps. Le Conseil communal de Wadelincourt (comme celui de Rameignies) protesta avec indignation « contre la demande de la commune de Belœil », expliquant son refus par les raisons suivantes : Belœil est à l'extrémité du canton ; les chemins pour y arriver sont mauvais ; Quevaucamps a fait construire une superbe salle pour la tenue des audiences de justice de paix ; « il y aurait injustice flagrante, tant pour nos administrés que pour la commune de Quevaucamps ».

Ces raisons étaient respectables à l'époque des piétons ; on pourrait leur opposer actuellement les facilités données par le chemin de fer. Mais qui sait l'avenir, et quel sera le sort du chemin de fer dans quelques lustres ?

CHAPITRE 2. — LES HABITANTS.

LEUR NOMBRE

A défaut de recensement de la population, les archives conservent les registres de *dénombrement des feux*, c'est-à-dire des habitations. On peut en déduire approximativement, en multipliant les chiffres par 6, le nombre des habitants, et nous pensons qu'on obtient ainsi un minimum, parce que ces dénombrements, faits en vue du paiement des taxes et impositions, ne tenaient pas compte des pauvres, reconnus incapables de payer.

En 1406, Wadelincourt était taxé pour 19 feux ; le même registre donne : Rameignies, 16 feux ; Thumaide, 32 ; Basècles, 37.

En 1561, un dénombrement des feux du pays de Hainaut fut effectué par ordre du Grand Bailli, Jean, marquis de Berghes. On y trouve : « Wadelencourt, à Monseigneur le duc d'Arshot, rapporté à 18 feux », mais il y a en outre trois maisons vides, et une en construction. Basècles compte alors 69 feux, Rameignies en a 17, Thumaide 35.

En 1575, il y a 28 maisons, dont quelques-unes sont dites « maisonnettes ». De ces maisons, 12 sont occupées par leur propriétaires ; pour 7 autres, l'occupant est dit « joissant » ; les autres sont tenues « à leurwaige ».

En 1687, il y a 24 feux, taxés chacun à 5 sols ; en tête de la liste, on trouve « Monsieur de Wadelencourt ».

En 1713, sur un ordre du duc d'Areberg, grand bailli de Hainaut, on fit la déclaration des hommes en état de porter les armes ; à Wadelincourt, « il se trouve trente-trois hommes, compris jeunes hommes et valets, propres à monter les gardes » (1).

En 1717, 34 maisons.

En 1771, 41 chefs de famille.

En 1810, 340 habitants ; Basècles en a alors 1432, Thumaide 514, Rameignies 235.

(1) Mons. Conseil de Hainaut.

Depuis lors, la population a varié comme suit (1) :

1820	—	1880	434
1830	426	1890	386
1840	449	1900	392
1850	374	1910	386
1860	406	1920	360
1870	424	1930	338

LEURS NOMS

Voici les noms des dix-huit occupants inscrits sur la liste des « feux » de 1469 (2) :

Gillain Richart, mayeur	Pierre Gillart
Gillain Fiefvet	Andrieu Fiefvet
Jehan de le pré	Thassart Bergier
Quentin Flicquon	Hacquinet Pottieu
Andrieu le maire (la veuve)	Toussaint Bauduin
Willaume de le haize	Tumas le Berquier à Facon
Pierre Braisnart	Tumas Braisnart
Jehan Fiefvet	Nicaise du mont (la veuve)
Collart Berquier à Saugot	Hanon Honnielle

Les Richart, Fiefvet, de le Haize, Braisnart, se retrouvent dans les listes de 1561 et de 1575 ; les autres ont disparu et sont remplacés par des Rombault, Lorimier, Noiret, Tosse, Dufief, Blois, Pavillon, Hanart, Leduc, Lefebvre, Lemaire, Robillart, Mauroy, Marichal, etc.

Plus tard viendront les de Bavay, les Bazin, Dubois, Cambier, Huicq, Leblois, Robette, Barbieux, Dumont, Daumerie, etc., etc.

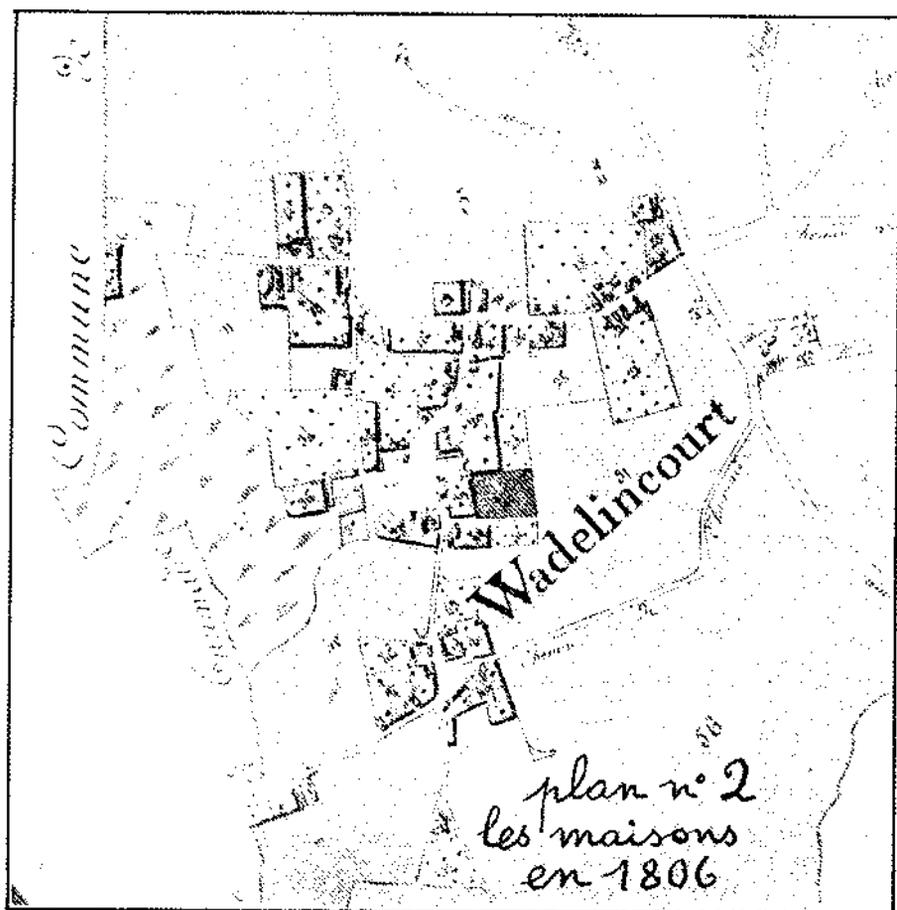
LEURS PROFESSIONS

Le relevé des feux en 1561 indique la profession des chefs de famille ; nous y trouvons 7 ou 8 censiers, dont l'un est un « homme de guerre » ; 2 laboureurs, dont l'un est « charton » ; 4 manouvriers ; 2 cousturiers ; 1 bouchier ; 2 machons ; 1 tellier.

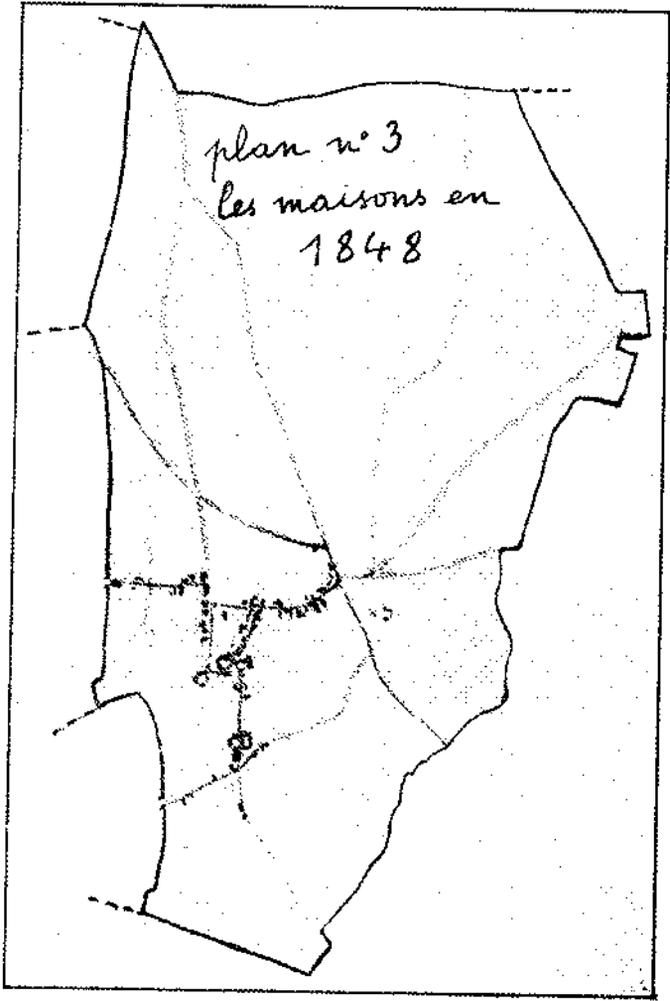
Dans les registres paroissiaux du dix-huitième siècle, nous relevons les professions suivantes : censier, fermier, laboureur, manouvrier, jardinier, ménager, ouvrier ménager, domestique mouleur, charron, char-

(1) Chiffres fournis par l'administration communale.

(2) Lille, B. 195, n° 30.



Nous reproduisons ici une partie d'un très beau plan, dressé par l'administration du Cadastre. Il est actuellement conservé à Mons, au Dépôt des Archives de l'Etat.



Ce plan provient de l'administration communale de Wadelincourt.

pentier, tourneur, linier, marchand de lin, tailleur, maître-tailleur, capellier, scieur.

Nous avons trouvé (1) un « registre civique de la commune de Wadelincourt, formé en exécution de l'article 2 du décret du 17 janvier 1806, et arrêté par le maire le 3 novembre 1811 ». Il y a : 1 maire, 1 adjoint, 1 clerc, 1 garde-champêtre, 1 meunier, 3 fermiers (Claude Bavay, Pierre-Joseph Dufief, Tobie Dubois), 3 ménagers, 44 journaliers, 5 domestiques, 1 charron, 3 maréchaux (dont un père et son fils), 1 marchand, 1 marchand de bois, 2 marchands de lin, 17 cultivateurs, 2 jardiniers, 3 charpentiers, 1 tisserand, 1 débiteur de bière, 1 maçon, 1 espeingeur (2), 1 propriétaire, et 1 sans désignation. Le curé n'est pas inscrit, ni le châtelain. Le plus âgé des 96 hommes cités est né en 1734, le plus jeune en 1791.

LEURS MAISONS

A l'époque du curé Griez, c'est-à-dire au début du dix-huitième siècle, la plupart des habitations de Wadelincourt étaient encore construites en torchis et couvertes de chaume ; simples, basses, percées d'étroites fenêtres, elles comprenaient deux pièces, l'une servant de cuisine, de buanderie, de lieu de réunion, l'autre étant à la fois chambre à coucher, vestiaire, remise à provisions. Les aires étaient faites de terre glaise battue, ou de cendrée, parfois de dalles en pierre de Basècles. A ces demeures étaient souvent joints une petite dépendance et un apprentis (3).

Un siècle plus tard, en 1830, il y avait 74 habitations, au lieu de 34, et elles étaient construites « en pierres, en briques, ou en argile », avec une toiture en pannes ou en chaume (4).

A la date du 15 juillet 1830, l'administration du cadastre les partageait en 10 « classes » ; il y avait :

Dans la 1^{re} classé, une maison : c'était le château, « bâtiment de moyenne grandeur, d'une construction antique, en assez mauvais état ».

Dans la 2^{me} classe, la ferme de Philippe Mauroy, au Partiau, assez vaste, bien construite, bien distribuée, et en très bon état.

Dans la 3^{me} classe, trois maisons de ferme, moins grandes, mais également bien bâties, bien distribuées et en bon état. L'une d'elles était la ferme de Milomez.

(1) Archives paroissiales.

(2) Espeingeur = ouvrier faisant le teillage du lin.

(3) Bulletin paroissial de Basècles, troisième année, 1904, n° 3, page 2.

(4) Van der Maelen. Dict. géogr. du Hainaut, 1833.

Dans la 4^me classe, une ferme de moyenne grandeur, bien bâtie et en assez bon état (n° 147 du plan cadastral).

Dans la 5^me classe, huit petites fermes, assez bien construites, et en assez bon état.

Dans la 6^me classe, cinq maisons de petits cultivateurs, généralement assez bien construites, et en assez bon état.

Dans les classes 7, 8, 9, il y avait respectivement 18, 11, 16 habitations de petits ménagers, cabaretiers, et journaliers.

Enfin, la classe 10 comprenait dix cabanes de pauvres journaliers et d'indigents (1).

Nous reproduisons ici deux plans de Wadelincourt, l'un de 1806, l'autre de 1848 ; le premier a été dressé par l'administration du cadastre, et se trouve aux Archives de l'État, à Mons ; l'autre provient des cartons de l'administration communale de Wadelincourt.

Actuellement, toutes les maisons sont de solides constructions en briques, couvertes de pannes ; on peut les qualifier confortables et somptueuses en regard de leurs devancières d'il y a 100 ou 200 ans. Il y en a même plusieurs qui ont un étage, chose inconnue autrefois.

Une quinzaine de demeures sont venues s'ajouter à celles d'il y a cent ans, notamment sur le chemin de Basècles, qui n'en portait jadis aucune, à part celle du meunier, construite derrière le moulin. Nous avons indiqué, sur le plan n° 5, une maison construite en 1849 à l'extrême pointe Nord du territoire, près du hameau de Monplaisir (hameau d'Ellignies, plus ancien).

LEURS EXPLOITATIONS

Pour trainer les chariots, la charrue, la herse, on utilisait, comme maintenant, des chevaux et des vaches. Il est assez curieux de constater que le nombre des chevaux est sensiblement le même que sous l'ancien régime : en 1771, il y avait à Wadelincourt un total d'une soixantaine de chevaux, 55 sans compter ceux du château. En 1829, il n'y en avait plus que 26 (et 8 poulains). Actuellement, il y en a 59. Par contre, il y a maintenant 186 vaches (et 128 génisses), contre 85 en 1771.

Mais ce qui a été fortement modifié, c'est la répartition de cette cavalerie entre les habitants. En 1771, sur 41 maisons, on n'en trouve

(1) Mons. Archives du cadastre, n° 668 : Tableau de classification des propriétés foncières de Wadelincourt.

que treize où il y a des chevaux, mais sept fermiers emploient cinq, six, ou sept chevaux et au moins autant de vaches ; six autres avaient de 1 à 4 chevaux ; les autres habitants n'avaient qu'une ou deux vaches, ou même aucun bétail. Actuellement, trois fermiers ont chacun 3 chevaux, seize en ont 2, dix-huit en ont 1.

Ce changement correspond au morcellement des terres, et à la disparition des grosses fermes. Il n'y a plus que trois fermiers dont l'exploitation s'étend sur 14 hectares, soit donc 10 bonniers et demi ; les fermes étaient bien plus importantes autrefois.

En 1587, par exemple, Guillaume de Rosne cultivait 43 bonniers, dont 2 lui appartenant, 16 de l'abbaye de Denain, 14 de Jean Dufossé (fief Capon), 11 de la veuve de Glarge (fief Louette), sans compter les prés et encore un jardin d'un bonnier que lui louait son beau-frère Nicaise Dubroencq.

La même année, Pierre Cambier cultivait les 40 bonniers de Milomez, fief et mainfermes ; Gilles Moreau était censier des 30 bonniers du seigneur de la Cadie, et il partageait avec la veuve d'Aubert Cambier la location des 15 bonniers de la Chapelle de Condé.

En 1771, les principaux fermiers étaient :

Joseph Cambier	48 bonniers et demi ;	6 chevaux ;	7 vaches.
Jacques Dufief	36 »	6 »	8 »
Jean-Dieu Dubois	23 »	6 »	6 »
Jacques-Joseph Mauroy	20 »	7 »	6 »
Louis-Charles Bazin	19 » et demi ;	5 »	5 »
Séraphin Cambier	17 »	6 »	3 »
Pierre de Bavay	13 »	5 »	7 »
	(et 7 sur Basècles)		
J. B. Dubois	10 bonniers et demi ;	3 »	4 »
Antoine Marichal	4 »	2 »	2 »
François Dubois	4 »	2 »	1 »

Si l'on veut bien remarquer que ces dix fermiers occupaient ensemble 195 bonniers, et qu'il n'y en a qu'un peu plus de 200 pour tout le village, on comprendra que les autres habitants n'étaient que de tout petits cultivateurs ou des ouvriers des grandes fermes.

PROCÈS DU TRÈFLE

Le 16 septembre 1765, les « censiers, laboureurs, et occupants du village de Wadelencourt » présentent au Conseil Souverain de Hainaut une requête : ils se plaignent « que les manants de leur communauté prétendent s'émanciper d'envoyer leurs bestiaux paître sur le

jeune trèfle nouvellement semé soit sur les éteules soit sur gisières ou autrement ».

Ils demandent qu'on interdise cette pratique, à l'instar de ce qui a été réglé précédemment, à savoir :

- en 1687, pour Gaurain et Ramecroix ;
- en 1689 et 1720, pour Braffe, Briffœuil, et Wasmes ;
- en 1720, pour « le village de Sart » ;
- en 1736, pour Blaregnies ;
- en 1763, pour Basècles.

Ils insistent pour obtenir une solution rapide.

Le 21 décembre suivant, le tribunal conclut « de faire défense aux habitants de Wadelencourt de faire paistre leurs bestiaux sur les terres avêtues de trèfle, avant le jour Saint-Remy de la seconde année, ce qu'ils ne pourront faire même après le dit terme à moins que les propriétaires ou les fermiers ne les fassent pâturer ».

Le tribunal autorise les demandeurs « à faire afficher la présente disposition sur le portail de l'église paroissiale, un jour de dimanche ou de feste, à l'issue de la messe paroissiale, afin que personne ne l'ignore ».

La requête avait été faite au nom des cultivateurs de trèfle, par Louis-Joseph Bazin, Joseph Cambier, et Jacques-Joseph Mauroy. Ils eurent à payer, pour les frais, 17 livres 10 sols (1).

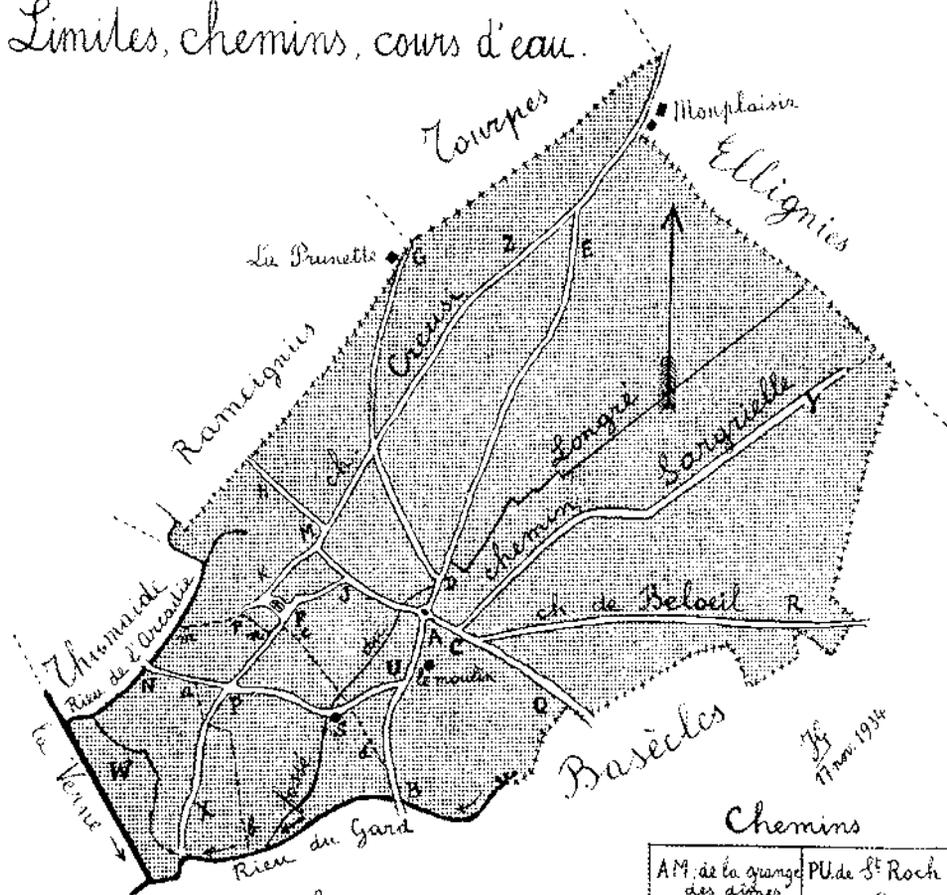
La question avait été résolue dans le même sens, deux mois auparavant, pour les habitants de Rameignies, dont la requête datait pourtant du même jour, 16 septembre 1765 (2).

(1) Mons, procès jugé n° 10542.

(2) Mons, procès jugé n° 10547.

Wadelincourt. Plan n° 4

Limites, chemins, cours d'eau.



- A. chap. N-D de Grâce
- S. chapelle St. Roch
- P. le Partiau
- W. le Biez
- FK. église et place



- ab. sentier de la pâture Pottiez
- cd. sentier du curé
- mn. sentier Vandregile.

Chemins

AM. de la grange des aîcles	PU. de St Roch
ADG. de Touques	PX. du Biez
ADE. d'Ellignies	PN. de Thumaide
CY. Longriele	PJ. du Partiau
CR. de Beloeil	MK. de l'église
AQ. de Quercucamp	MH. de Rameignies
AB. de Basècles	MZ. Creusi

CHAPITRE 3. — LA CAMPAGNE.

La terre de Wadelincourt est cultivée depuis la plus haute antiquité, le nom même du village l'atteste, mais les renseignements d'archives ne remontent qu'au début du quatorzième siècle de notre ère, et nous pouvons affirmer qu'à cette époque le plan parcellaire de Wadelincourt devait avoir à peu près le même aspect qu'il a maintenant, sauf le morcellement qui a été en progression constante.

L'UNITÉ DE MESURE AGRAIRE

Les comptes les plus anciens montrent que depuis au moins cinq siècles les champs sont mesurés en bonniers.

« Le *bonnier* comprend 400 *verges* de 19 pieds 3 pouces de Hainaut, ce qui donne pour le bonnier 1 hectare 28 ares 29 centiares » (1).

Le curé Pranger disait, dans sa déclaration jurée, en 1787 :

« Le bonnier consiste en quatre *journal*s ; et le journal en cent verges ».

Bonnier, journal, verge, voilà donc les unités couramment employées, elles le sont encore de nos jours, surtout le journal et la verge.

On trouve parfois dans les anciens textes l'emploi du *vieux bonnier*, qui ne contenait que trois journaux et demi environ.

LES CHEMINS

Tous les chemins de Wadelincourt étaient jadis des chemins de terre, peu praticables en hiver ; il en était encore ainsi en 1833 (2).

Le principal chemin était celui de Basècles à Ellignies ; il a maintenant perdu son rang au profit du chemin de Basècles à Rameignies.

La nomenclature des chemins de Wadelincourt est fort élastique.

(1) Extrait d'une pièce du procès Mauroy, aux archives du presbytère. Année 1845.

(2) Van der Maelen. Dict. géogr. du Hainaut.

un exemple le fera comprendre. Le chemin de Rameignies à Quevaucamps, dans sa traversée de Wadelincourt, sur une longueur de 1300 mètres, comprend trois tronçons : un, depuis l'entrée du village jusqu'à la rencontre du chemin Creusi ; un deuxième, entre ce carrefour et la chapelle N.-D. de Grâce ; un troisième, au-delà de cette chapelle. Pour quelqu'un qui vient de Rameignies, le deuxième tronçon s'appellera chemin de Quevaucamps ; il est d'ailleurs souvent ainsi désigné ; mais pour quelqu'un qui vient de la chapelle, ce sera le chemin de Rameignies ; il est aussi appelé, sur le plan de Popp, *chemin de la grange des dimes*, et nous pensons que c'est là son nom le plus authentique ; la grange où l'on entassait les gerbes de la dime se trouvait sur ce tronçon.

Ceci dit, il nous paraît rationnel de donner à chaque chemin le nom qu'on lui donne tout naturellement quand on est au village, et même au centre du village. Le centre du territoire, c'est le carrefour de la chapelle, bien qu'il soit excentrique à l'agglomération, celle-ci s'étant formée au voisinage de l'église. Voyez le plan n° 4, ci-joint.

Plaçons-nous donc d'abord à la chapelle ; de son voisinage, immédiat ou proche, partent sept chemins, que l'on rencontre dans l'ordre suivant, en tournant dans le sens du soleil.

1. Chemin *de la grange des dimes* : il vient d'être signalé.

2. Chemin *de Tourpes*, dit aussi chemin *de l'Etoqui*, et, plus anciennement *piedsente de Malmaison*. C'est un chemin pavé (de nos jours), mais très mal pavé, long de plus d'un kilomètre ; il se prolonge vers Leuze, en longeant l'Etoqui de Rameignies, puis la Malmaison de Tourpes, et passant ensuite par ce dernier village.

Il fut, en 1781, l'objet d'un procès, que nous avons raconté dans l'Histoire de Rameignies, entre Jean-Dieu Dubois, mayeur de Wadelincourt, et Henri de la Catoire, seigneur de Rameignies (1).

3. Chemin *d'Ellignies* ; d'Ellegnies, en 1468. On l'appelle communément chemin *de Monplaisir* parce qu'il grimpe vers ce hameau d'Ellignies. Il est empierreé et long de 2 km et demi.

4. Chemin *Sargrielle* ; ce nom est une corruption de *Salgrielle*. Ce chemin de culture, long de 1 km et demi, est appelé chemin des *Sallegrielles* en 1468 ; ch. *Salgrielle* en 1670 ; *voie des vaches* en 1710, 1766, 1848 ; ch. *Sargriel* en 1683 et 1717 ; ch. *Sallegrielle* en 1769 ; ch. *Sardriel* en 1785 ; *piedsente Lardrielle* sur le plan de Popp, 1865 environ ; ch. *Sargrielle* dans les registres actuels de la commune. Nous n'avons pu trouver aucune explication de ce nom.

(1) H. de R. page 328.

Ce chemin a parfois été appelé *piedsente* ; il se prolonge en effet par un sentier conduisant au hameau Sainte-Anne, à Ellignies.

5. *Chemin de Belcœil* : « *piedsente* allant à Belcœil », en 1684. Mauvais chemin, sable en été, boue en hiver ; long de 1200 mètres.

6. *Chemin de Quevaucamps* ; il a toujours porté ce nom.

7. *Chemin de Basècles*. Sa première partie, jusqu'au moulin, formait jadis, avec le chemin actuel de Saint-Roch, le chemin de la Croix (quinzième siècle). La seconde partie s'appelait déjà chemin de Basècles. Un acte de 1790 l'appelle chemin de Préaux ; on retrouve aussi ce nom sur le plan de Basècles, par Popp.

Transportons-nous maintenant au Partiau ; de cette « place » partent quatre chemins :

8. *Chemin de Thumaide* (1632), menant au bas-coron de ce village. En 1461 et 1493, on l'appelle *le pire qui va à la Cadie*.

9. *Chemin du Partiau* : il passe devant l'église, et rejoint le grand chemin.

10. *Chemin de Saint-Roch*, ainsi appelé à cause de la chapelle de même nom, laquelle est tout-à-fait moderne. Popp donne ce nom à l'ensemble du chemin de Thumaide et du chemin de Saint-Roch. Au contraire, le plan de 1806 donne à cet ensemble le nom de chemin de Thumaide.

Pourquoi ne pas s'en tenir aux noms traditionnels, vieux... comme les chemins ? Le chemin de Saint-Roch s'appela, jusqu'à la Révolution, *chemin de la Croix* (1461-1777), parce qu'il menait au carrefour de la Croix, où s'élève maintenant la chapelle N.-D. de Grâce. Il est encore désigné par ce nom sur le plan de Milomez, dressé en 1810.

11. *Chemin du Biez* : il mène, en un bon demi-kilomètre, à l'ancien marais dit le Biez, qui était une « commune du lieu », c'est-à-dire une propriété commune aux habitants de Wadelincourt.

En 1632 et 1683, on dit « chemin allant au Biez » ; en 1670, ch. du grand Biez ; en 1683 et 1767, ch. du Biez ; en 1790, ch. de la commune ; en 1461, chemin qui va à la planquette, c'est-à-dire au pont formé par une planche, jetée en travers du rieu ou ruisseau.

Il nous reste à situer trois chemins qui ne partent pas des deux carrefours.

12. *Chemin de l'église* : il part de la ferme de Milomez, derrière l'église, et rejoint le tournant du grand chemin. L'entrée de l'ancienne église faisait face à l'entrée de la ferme de Milomez, et cela explique le nom de ce chemin.

13. *Chemin Creusi* : il commence au même tournant, et continue en quelque sorte le ch. de l'église. C'est un très mauvais chemin de

terre, long de 1267 mètres, qui croise le ch. de Tourpes et qui rejoint le ch. d'Ellignies, non loin de Monplaisir. Popp (1865) l'appelle la voie Croisie ; nous avons trouvé voie Creusie, en 1791 et en 1800. On ne fait aucune mention de ce chemin dans les indications de tenants et aboutissants, que nous avons rencontrées.

14. *Chemin de Rameignies* : il prolonge le chemin de la grange des dimes, dans la direction de Rameignies.

LE GRAND CHEMIN

En 1908, on a repavé les chemins portant ci-dessus les numéros 1 ; 7 ; 14, et cet ensemble, qui joint Wadelincourt d'une part à Basècles et d'autre part à Rameignies et Thumaide, a été déclaré de grande communication ; il relie Wadelincourt, de l'un et de l'autre côté, à la grand'route de Tournai-Mons (Voyez le plan n° 1). Il est long de 2700 mètres sur le territoire de Wadelincourt.

CHEMIN DISPARU OU INCONNU

De nombreux textes, depuis 1461 jusqu'en 1800, citent un chemin, longeant diverses parcelles situées dans la couture du Buisson Froiture : le chemin ou pire du *rond mortier* ou du *roux mortier*. Nous avons trouvé les orthographes suivantes, dans les textes originaux ou dans des copies : ront mortier, 1461 et 1493 ; rond mortier, 1468 ; ron mortier, 1494 ; rouwe mortier, 1566 ; roumortier, 1770 ; roux mortier, 1800.

Ce chemin doit être distinct de ceux de Sargrielle, de Belcœil, de Quevaucamps, car ceux-ci sont cités dans les mêmes listes. Les conditions dans lesquelles il est cité n'ont pas été suffisantes pour nous permettre de le localiser. Il conduisait sans doute à un « mortier », c'est-à-dire une fosse d'où l'on extrayait la marne.

LES SENTIERS

Nous n'avons pas l'intention de décrire en détail les nombreux sentiers du village ; il y en a une bonne vingtaine, dont plusieurs sont en voie de disparition, et dont la plupart n'ont pas de nom couramment employé. Qui sait, par exemple, où est le *sentier du curé* ? Le curé lui-même le sait-il ? Cependant ce sentier est très fréquenté, comme raccourci menant de la limite de Basècles à l'église de Wadelincourt. On l'appelait anciennement *piedsente de Basècles* ; toutes les terres qu'il traverse appartenaient au seigneur de Milomez ou aux chapitres de Denain et de Condé.

Le sentier dit de la *pâtur*e Pottiez est le raccourci préféré des piétons et des cyclistes qui, de Thumaide ou du Partiau, se rendent au centre de Basècles.

Parmi les disparus, nous voulons signaler le *sentier Vandregile* (abréviation de Vandregésile), supprimé depuis peu. Sa première partie s'appelait jadis *ruelle du marais* : « ruyelle allant au maret », 1494 ; « ruelle du maret », 1593 ; « ruelle du bouloir », 1786.

Nous allons bientôt expliquer ces noms.

La ruelle du marais, marquée *p n* sur le plan n° 4, est nettement visible sur le plan n° 2.

LES ROYES

En 1502, le fief de la Louette est décrit comme contenant « neuf bonniers et un journal de terres labourables, à trois royes ».

En 1670, le bail des terres de Denain se rapporte à « cinquante six journaux et demy et six verges de terres labourables, en plusieurs pièces et à trois royes ».

Avant le milieu du dix-huitième siècle, dans tout le Hainaut, on laissait chaque année une partie des terres en jachère. Chacune de ces bandes de terre, alternativement cultivée ou délaissée dans son ensemble, s'appelait une *roye* ou un *royage*. Chez nous, il y avait trois royes, chacune travaillant donc deux ans et entrant ensuite en repos pour un an.

LES COUTURES

Pour désigner une terre et la localiser clairement, il n'était pas suffisant de dire : elle est dans la première roye ; car cette roye était trop longue. En 1468, on l'avait déjà partagée en deux coutures, et l'on trouve donc le territoire divisé en quatre grandes coutures, deux à l'Ouest du chemin de Basècles à Ellignies, deux à l'Est de ce chemin.

La *couture de L'Étoqui*, ainsi appelée parce qu'elle touche, par le Nord, à l'Étoqui de Rameignies, comprend les terres situées dans l'angle entre le chemin d'Ellignies et les chemins de la grange des dîmes et de Rameignies. Le chemin Creusi et le chemin de Tourpes se croisent à travers cette couture.

La *couture de Sous-la-Ville* (de desoubz la ville, en 1468 et en 1500) comprend les terres situées de l'autre côté du chemin de Rameignies, dans l'angle entre ce chemin et celui de Basècles. Au centre de cette couture se trouve le Partiau, au croisement du chemin de Thumaide avec le chemin allant de l'église au Biez.

La *couture de la Donnette* est la seule qui ne soit traversée par

aucun chemin ; elle occupe l'angle entre le chemin d'Ellignies et le chemin Sargrielle. En 1486, on l'appelle *le moyen royage*. En 1500, on rappelle ce nom, en lui donnant le nom de Donnette. Plus tard, on ajoute parfois qu'elle s'appelle *l'ancienne couture*, ou encore la moyenne couture ou couture du milieu. En 1630, c'est la couture *du Sahuteau*. Il y croissait probablement des sureaux, en patois *saü* ou *séü*.

La *couture du Buisson Froidure*, enfin, comprend la partie située entre le chemin Sargriel et le chemin de Basècles ; elle est traversée par les chemins de Belcèil et de Quevaucamps. Le buisson Froidure se trouvait dans la pièce de terre qui porte au cadastre les numéros 435 et 436.

On voit que les quatre coutures ont un point commun : le carrefour de la chapelle N. D. de Grâce.

Il est parfois arrivé qu'on a trouvé ce partage insuffisant, et que, pour mieux localiser une terre, on a donné un nom à des parties des grandes coutures. C'est ainsi qu'en 1633, on parle de la *couture d'entre le parquet et les estoquis*.

Depuis des siècles, on appelle *haiwelle* la bande située en bordure du territoire de Rameignies, jusqu'au chemin allant de Milomez à Monplaisir. Cette bande est en grande partie occupée par des prairies. Nous avons trouvé les orthographes suivantes : la hayoelle, 1441 ; la haielle, 1461 ; la haiwelle, 1493 ; la hêwelle, 1683 et 1767 ; la huel, 1785 ; l'hêwelle, 1798.

Plus récemment, une autre partie de la couture de l'Etoqui, la partie qui précisément fait face à l'Etoqui, a été dénommée couture ou *champ de Cantara* : la famille d'Alcantara y possédait quelques terres.

La partie du Buisson Froidure prise entre le chemin de Basècles et celui de Quevaucamps a reçu, après la révolution française, le nom, qu'on lui donne encore, de *couture du Gard*, parce qu'elle est bordée par le rieu du Gard, dont le nom est moderne également. On aurait pu, tout aussi bien, l'appeler couture du moulin.

La partie Nord de la Donnette s'appelle le *Trieu*.

LES BUISSONS

Il y eut jadis, en plusieurs endroits de la campagne cultivée, coins plus ou moins incultes, des bosquets d'arbustes, épines ou ronces, qui servaient de repère dans cette grande plaine sans arbres.

Le *buisson Froidure* a donné son nom à une terre, ayant la forme d'une équerre, portant au cadastre les numéros 435 et 436, et qui appartenait à la grande chapelle de Condé.

Le *buisson Froidure*, le *buisson Ghelot*, le *buisson Poulieux*, sont



Le Partiau

Le tilleul de la Liberté

La chapelle Saint-Hubert

juillet 1934.

déjà signalés au milieu du quinzième siècle. Le plan de Milomez, dressé en 1810, signale le buisson Poulieux et le *buisson Saint-Louis*, et marque leur emplacement par un petit arbre dessiné en perspective ; le premier correspond environ au numéro 208 du plan cadastral, le second au numéro 278.

Actuellement, on ne connaît plus aucun de ces buissons.

LES WARÉCHAIX

On donnait le nom de waréchaix à des terrains vagues, généralement peu étendus, en bordure des chemins ou à leur croisement. Parmi les waréchaix de Wadelincourt, figure le *Partiau*. Il n'a pas toujours porté ce nom disgracieux, d'autant plus dépourvu d'élégance qu'on le prononce à la mauvaise manière belge et qu'on en fait le *Partchiau* ! Combien plus gentiment nos ancêtres de 1441 l'appelaient *parquiel* ! Nous avons trouvé aussi *parkiel* en 1461, *parkau* en 1494, *parqueau* en 1566, *parquet* en 1633, *parquel* en 1670, *partiau* en 1777, *parquet* en 1789.

Le nom signifie évidemment petit parc, et il est à rapprocher du Parquillon de Thumaide (1).

Au milieu du *Partiau* se dresse, imposant, un tilleul majestueux : c'est l'arbre de la Liberté, planté en 1794.

Le carrefour de la chapelle était aussi un waréchaix ; il en était de même de la place du village, au milieu de laquelle se trouvait l'église.

Les waréchaix appartenaient de droit au seigneur, dans chaque village. Après la Révolution, leur propriété passa aux communes. Mais les seigneurs faisaient généralement fructifier ces terrains en y plantant des arbres à leur profit : c'était leur *droit de plantis*. La question se posa de savoir à qui ces arbres appartenaient après la suppression des droits seigneuriaux : le fond, sans doute, était à la commune, mais les arbres, plantés par le seigneur du lieu, ne devaient-ils pas rester la propriété de ses descendants ?

C'est du moins ce que pensait Auguste Robert des onze arbres qui croissaient sur la place communale de Wadelincourt. Dans la nuit du 18 au 19 juin 1837, il en fit abattre quatre et écorcer les sept autres ; ceux-ci furent abattus le 26 septembre, et emportés au château. Le bourgmestre, le premier échevin, et le garde-champêtre allèrent les reprendre, et les portèrent « au local de la maison commune ». De là suivit un procès intenté à ces trois personnages par Auguste Robert.

(1) *Histoire de Rameignies*, page 31.

procès dont nous ne connaissons pas le résultat, inutilement cherché dans les archives du tribunal de Tournai.

LES COMMUNES

En beaucoup de villages très anciens, il y avait des terrains de peu de valeur, arides ou marécageux, que le propriétaire primitif s'était réservés, mais que ses successeurs abandonnèrent peu à peu à la libre jouissance des manants ou habitants ; ceux-ci finirent par en avoir la propriété indivise : une telle propriété commune était appelée une commune du village. Les « communes » étaient souvent situées aux extrémités du territoire.

C'était le cas pour Wadelincourt, et nous avons repéré trois anciennes « communes du lieu » : les bouloires, le Biez, et le fond où naissait le rieu de Wacheul, appelé maintenant rieu du Gard.

LES BOULOIRES

Ce nom désignait un marais, dont la majeure partie, d'une superficie de 56 ares, cadastrée n° 593, est devenue plus tard propriété du baron de Séjournet, et est incorporée depuis lors au bois de Rameignies. Une petite partie appartient à Etienne Letot. Le sentier Vandregile, qui prolonge l'ancienne « ruelle du bouloir », passe au bord de cette partie (voyez le plan n° 5, ci-après).

Un matin d'avril 1918, passait sur ce sentier un officier allemand, qui s'était fait accompagner, pour reconnaître la limite d'étape, par le secrétaire communal Désiré Duvivier. Tout-à-coup, on entend des craquements dans le taillis ; l'officier, croyant à des fraudeurs, se précipite ; aussitôt, il appelle son conducteur, et tous deux contemplant, fort étonnés, des arbres qui s'enfoncent dans le sol et disparaissent, en même temps qu'une source bouillonnante fait jaillir une eau toute blanche d'écume. L'un de ces arbres était un gros saule têtard, pourvu de fortes branches.

La fontaine ainsi formée coule toujours, ses eaux se déversent en contre-bas dans le rieu de l'Arcadie. Depuis lors, une autre fontaine s'est encore formée, à quelques mètres de la première.

On peut rapprocher ce phénomène de celui qui a donné naissance, en 1817, à la « fontaine des Garennes », dans le bois de Rameignies (1), avec cette différence que celle-ci s'est creusé un beau bassin

(1) H. de R. page 34.

de deux mille mètres carrés, tandis qu'à Wadelincourt les eaux, trouvant un écoulement facile, n'ont formé qu'une fosse de quelques pieds.

Mais tout cela montre que l'ensemble du bois de Rameignies et des aunaies qui l'environnent, est établi sur un ancien marais, dont le sol instable est sujet à des bouleversements subits. Il est fort probable que de telles sources bouillonnantes jaillissaient plus particulièrement dans le « marais » de Wadelincourt, et qu'on l'aura comparé à une « bouilloire » (1).

On l'appelle *le maret* en 1494, 1593, 1772 ; le (ou la ?) *bouloir* en 1632 ; *la commune de Wadelincourt dite les bouloires*, en 1790.

LE BIEZ

Dans le coin du territoire, compris entre la Verne et son affluent, le rieu de l'Arcadie, se trouvaient cinq hectares de terrains marécageux (*biez* signifiait *marais*), sur lesquels les habitants de Wadelincourt avaient, de temps immémorial, le droit de vaine pâture.

En 1717, le mayeur Pierre Dufief et les échevins voulurent lever, pour six ans, une taxe de 25 patars (50 sols) par an et par tête de bétail pâtureur sur cette « commune », et cela pour payer les travaux d'assainissement du marais-pâturage.

Ils avaient fait planter par le sergent Louis Ninove une haie d'épine, empêchant l'accès ; les habitants s'insurgèrent et ruinèrent cette barrière. Le sergent chassa les bêtes, et fit son rapport au bailli. Il en résulta un procès devant le Conseil Souverain de Hainaut (2).

Les « manants », représentés par Gilles Vinchant, François Gosse, Nicolas Robette, firent valoir que l'exemple était sans précédent, et que la taxe était trop dure. Nous voici en temps de paix, disent-ils, ce n'est plus le temps des impositions ; nous sortons de longues guerres, si cruelles, qui se sont succédé de si près, « et dont notre pauvre petite communauté, qui ne compte que 26 feux (3), a si vivement ressenti en particulier les impitoyables effets, qu'elle en est encore à plaindre et à considérer ».

D'ailleurs, le travail projeté est inutile ; on peut se contenter d'entretenir les fossés existants, comme on a fait jusqu'ici, ce qui prendrait

(1) Dans la région ce mot se prononce bouloire, comme on dit soleil pour soleil, Beleul pour Belœil, travail pour travail, bétail pour bétail, palle pour paille.

(2) Mons. Procès jugé n° 33637.

(3) Ceci est contredit par l'enquête officielle qui fut faite la même année, comme nous le disons plus loin à propos des « vicaires de Wadelincourt » : il y avait 34 maisons.

26 livres en deux ou trois ans, tandis que les 25 patars (1) de taxe donneront 100 livres par an, qui seront gaspillées en « frais de recours, collecte, formation et audition de comptes, et autres ».

Ils parlent ensuite de « l'oppression du pauvre petit peuple », et s'appitoient sur l'amenrissement (amaigrissement) de leur bétail, qui n'est « presque plus à reconnaître » !

Jugement : le 4 mai 1717, le Conseil ordonne que le travail soit fait « au rabais », et que les échevins présentent leurs comptes au tribunal ; en attendant, le « champiage » de la partie de commune en question est interdit ; les dépens sont tenus en surséance. En août, il fut stipulé qu'ils seraient partagés entre les deux plaidants ; ils en eurent chacun pour 29 livres 8 sols.

Le Biez resta, sous les régimes successifs français, hollandais, belge, soumis à la vaine pâture, avec une légère redevance par tête de bétail. Mais, le 28 mars 1847, parut une loi sur les terrains incultes, sarts, vaines pâtures, etc., appartenant aux communes. Le 30 janvier 1848, d'un avis unanime, le Conseil communal décide de mettre en location, « pour être livré à l'agriculture », le marais communal, contenant 5 ha 34 a 20 ca, qui ne rapportait annuellement à la commune que 130 fr par la taxe établie sur les chevaux et les vaches admis à y pâturer. On faisait valoir que ce terrain, mis en culture, rapporterait au moins 450 francs.

Il se fit que ces prévisions furent largement dépassées, car l'adjudication, faite le 2 novembre, produisit un total de 651 francs. A la fin du mois suivant, le Conseil abrogeait en conséquence les taxes personnelles, soit temporaires soit permanentes.

En juillet 1914, on projetait d'aliéner ce bien communal. Le Biez fut vendu, en 1916, pour la somme de 5000 francs, à M. Edmond Baugnies, industriel à Péruwelz, qui en a fait un bois.

LES FONTAINES DU GARD

Nous allons parler bientôt du rieu du Gard ; il prend naissance, par trois petites sources, dans un ravin broussailleux, qui était anciennement une « commune du lieu ». En 1772, on l'appelle « la petite commune contre le pouvoir de Basècles », c'est à dire tenant au territoire de Basècles.

Cet endroit est actuellement une propriété particulière, appartenant à Auguste Lebrun, clerc paroissial de Rameignies.

(1) Le patar valait deux sols ou sous ; la livre comptait 10 patars.

LES EAUX

La partie basse du territoire, au Sud-Ouest, est rétrécie entre trois cours d'eau, ses seules limites naturelles ; ce sont la Verne, et deux affluents de cette petite rivière.

La Verne a ses sources dans les marais boisés de Thumaide (au lieu dit Paradis) et de Rameignies. Elle borde Wadelincourt sur une longueur d'un demi-kilomètre, puis traverse Basècles et Péruwelz, et va se jeter, en France, dans un bras de l'Escaut. Son nom, qu'elle partage avec d'autres rivières, signifie rivière bordée de *vernes*, c'est-à-dire d'aunes.

La séparation entre Wadelincourt et Thumaide est faite par un ruisseau qui porte à la Verne les eaux des marais boisés de Wadelincourt et de Rameignies. Ce ruisseau, dont le nom n'est plus connu ici, est le *rieu de l'Arcadie* : rieu del Cadie, en 1632 ; rieu de la Cadie, en 1705 ; rieu de l'Arcadie, en 1772. Le nom paraît déjà se perdre en 1790, car un acte du greffe scabinal emploie la périphrase : le ruisseau qui fait la limite, à l'occident, des territoires de Wadelincourt et de Thumaide. L'ignorance de l'histoire et de la géographie locales est poussée à ce point que, dans les registres de l'administration communale, le rieu de l'Arcadie est maintenant appelé rieu de Thumaide !

Lorsque la Verne tourne brusquement vers l'Ouest, entrant délibérément dans Basècles, elle reçoit un autre affluent, appelé le *rieu du Gard* (depuis une centaine d'années tout au plus, et sans que nous puissions expliquer ce nom, rien à cet endroit ne rappelant ni un garde ni un « jardin »). Il prend naissance dans le ravin jadis appelé « la petite commune du lieu », et il emploie toute son existence à faire la séparation entre Basècles et Wadelincourt.

Vers le milieu de son cours, il passe en-dessous du chemin de Basècles ; jadis il passait *au-dessus*, et se livrait à des débordements dont nous signalerons les méfaits en parlant du « vicaire de Wadelincourt ».

Ce ruisseau s'appelait anciennement le *rieu de Wacheul* (1633-1684-1777-1790). Les linguistes voient dans ce nom une forme wallonne du vieux français *gaçueil*, qui signifie marais. Nous voyons à cette explication, pour le cas qui nous occupe, deux difficultés : le berceau du rieu du Gard n'a aucunement, et n'a jamais pu avoir, l'aspect d'un marais ; le ruisseau coule au fond d'une fosse allongée, étroite, et dont le sol, irrégulièrement incliné, est à peine humide ; la végétation n'y est pas marécageuse. Et puis, on aurait dit rieu du wacheul ; or, nous n'avons trouvé cette variante qu'une seule fois, en 1684.

Nous croyons pouvoir proposer une autre explication : il y a eu,

au quinzième siècle, une famille de *Wacheul*, dont plusieurs membres ont exercé les fonctions de receveur du domaine de Blaton ; ces de *Wacheul* avaient des propriétés à Wadelincourt ; l'un d'eux, *Hue de Wacheul*, avait épousé une « demisielle » (demoiselle), c'est-à-dire une fille noble (1).

Il est donc admissible que le ruisseau qui nous occupe ait pris le nom de cette famille, de même que, de l'autre côté du village, le rieu de l'Arcadie tirait son nom du voisinage de la seigneurie de la Cadie.

LE LONGRÉ

Le fossé qui porte ce nom n'est ruisseau que pendant l'hiver ; en été, il est souvent à sec. Il a une importance de premier plan dans la description des parcelles, car un très grand nombre de pièces de terre sont longées par ce fossé, qui traverse toute la campagne de Wadelincourt, de l'Est à l'Ouest, depuis les hauteurs du « Trieu » jusqu'au rieu du Gard, en passant par la chapelle N.-D. de Grâce et par la Chapelle Saint-Roch.

Que signifie ce nom ? Il faudrait l'écrire en deux mots *long ré* (2), et alors on comprend sans peine qu'il s'agit d'une longue raie, d'un long sillon, d'un long fossé. Il y a d'ailleurs longtemps que le sens du mot n'est plus connu du public ; nous avons trouvé les appellations suivantes : en 1633, 1683, 1790, *fossé que l'on dit le long fossé*, en 1670, 1767, 1785, *le longré fossé* ; en 1684, *fossé dit le longré* ; actuellement, on dit *fossé du longré*.

LES VIVIERS

Il n'y a plus actuellement, à Wadelincourt, aucun étang ; il y en a eu plusieurs autrefois. Le seigneur de la Cadie possédait un vivier, c'est-à-dire un étang poissonneux, qui occupait le coin compris entre le chemin du Biez et le rieu du Gard ; l'endroit est repris au cadastre sous le n° 624, c'est actuellement une prairie.

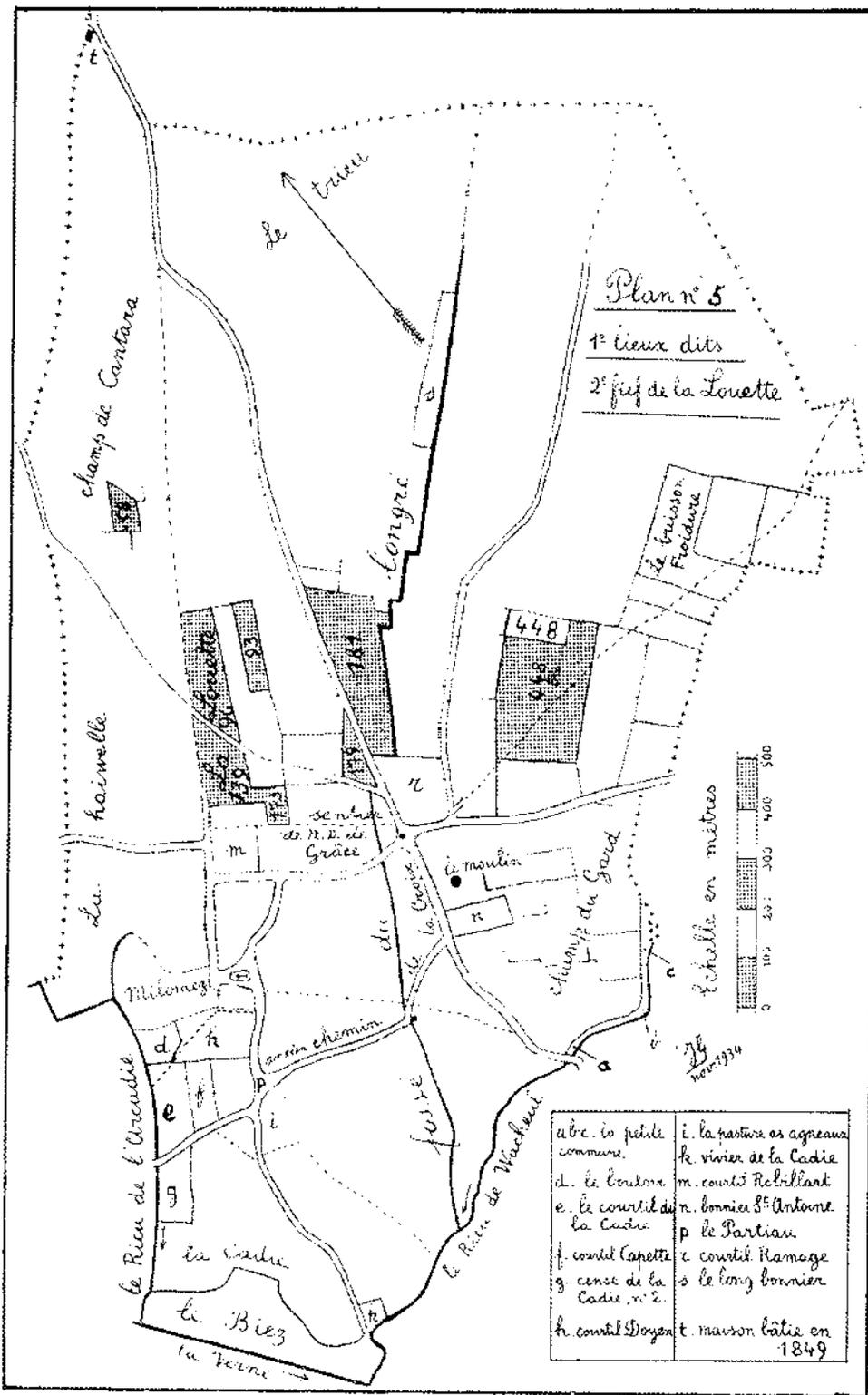
Le plan de 1806 montre un autre étang, situé au coin Ouest de la parcelle maintenant cadastrée n° 657, et aussi un autre, qui peut-être n'était qu'une mare, sur le Partiau, devant la maison de Philippe Mauroy.

(1) Lille. B. 8269.

(2) Et non pas *long gré*, car ce nom ne vient pas, comme on le pense au village, d'une histoire de « mauvais gré », qui aurait duré longtemps.

Plan n° 5

1^{er} lieux dits
2^{es} fuy de la Louette



a. la petite commune	i. la pasteurie agreaux
b. le courtin	j. le vivier de la Cadie
c. le courtin de la Cadie	k. courtil Relilliant
d. le courtin de la Cadie	l. bonnier 3 ^{es} Antoine
e. le courtin de la Cadie n° 2.	m. le Partiau
f. le courtin de la Cadie n° 1.	n. courtil Ramage
g. le courtin de la Cadie n° 2.	o. le long bonnier
h. le courtin de la Cadie n° 2.	p. maison bâtie en 1849

Voyez-les sur notre plan n° 2, où le premier de ces deux étangs se trouve au-dessus du mot « plan ».

LES LIEUX DITS

Nous avons rencontré déjà, dans leur cadre logique ou occasionnel, bon nombre de noms de lieux. Complétons cette toponymie de Wadelincourt en signalant quelques lieux dits qui n'ont pas eu l'occasion de se présenter sous notre plume : Quelques uns sont repérés sur le plan n° 5.

La nowée du chérisié, 1493 ; parfois *noée* ; couture du cerisier, an 11 ; endroit non repéré.

La Marlière, 1461 ; endroit d'où l'on extrayait la marne, utilisée comme amendement. Non repéré.

Les Sarts de Saint-Ghislain, 1468 ; terrains essartés, qui appartenaient à l'abbaye de ce nom.

Le Trieu pouleux, 1494 ; trieu = terre inculte ; nous avons parlé plus haut du buisson Poulieux.

Muterne, Muternier : compte de l'église en 1798 : « un bonnier au muterne, couture du buisson Froidure » — Greffe scabinal, 1787 : « un journal de terre, dit muternier, couture du buisson Froidure », en bordure du chemin Salgrielle. — *Muterne* signifie taupinière.

La pasturelle : deux terres ont porté ce nom ; la première, appartenant à l'abbaye de Denain, était située à la Cadie, et contenait le n° 617 du cadastre actuel. La deuxième, contenant « six vingt verges de verger », était enclose de haies vives et située le long du chemin de la grange des dîmes ; n° 151 du cadastre.

La pasture as agneaux, 1632 : trois journaux, appartenant en main-ferme au seigneur de Milomez ; n° 640 du cadastre ; entre le Partiau, le chemin du Biez, et le sentier dit de la pâture Pottiez, qui se trouve en face de la chapelle du Sacré-Cœur. Les maisons longeant le Partiau ont été construites plus tard sur une partie de la « pasture as agneaux ».

La franque terre, 1493, appartenant à la chapelle de Condé, et située dans la couture du buisson Froidure. Non repérée.

La terre des veuves, 1468 ; dans la couture de l'Étoqui ; appartenant aux « pauvres » de Wadelincourt ; cadastre, n° 74 probablement.

Le courtil Doyen (n° 591, 592a, 592b), *le courtil Capette* (594b), *le courtil Robillart* (141 et 143, au coin entre le chemin Creusi et le chemin de la grange des dîmes), ont conservé jusqu'à la Révolution française le nom de leurs occupants du quinzième siècle, pour les deux premiers, de 1630 pour le troisième.

Le *bonnier Saint-Antoine* (partie du n° 678), appartenant au seigneur de Milomez, est au Sud du moulin et tient au chemin de Basècles.

La *Planquette* : plusieurs prairies, appartenant au fief Capon, au seigneur de la Cadie, aux Dames de Denain, sont désignées dans les descriptions par l'appellation « pré à la planchette » (1633) ou « à la planquette » (1678-1683-1767). Chacun de ces prés se trouve le long d'un sentier qui traverse un ruisseau, et l'explication du nom est simple : on jetait une planche en travers du ruisseau, pour servir de pont. Il y avait, par exemple, une « planchette » sur le rieu de Wacheul (rieu du Gard) à chacun des sentiers qui le traversent ; depuis lors on a remplacé les planches par des pierres.

La *Fontaine Flahier* et le *mont Flahier* sont cités en 1461 ; nous n'avons pu identifier ni l'une ni l'autre.

Le *Wez* : wez signifie gué ; nous n'avons pas pu reconnaître où se trouvait l'endroit ainsi désigné. Ghislain Richart avait, en 1461, « sa maison au wez ».

Courtil à la Croix. — Le même Ghislain Richart possédait quatre courtils « à la croix » ; l'un d'eux tenait au chemin de la Croix et à la « place de la maladrerie » ; un autre tenait au chemin de « Quevau-champ » et au chemin d'Ellignies. Nous concluons de ce texte (1) que les quatre enclos susdits devaient occuper les quatre coins du carrefour où s'élève maintenant la chapelle N. D. de Grâce ; qu'à la place de cette chapelle il y avait alors une croix ; que le chemin de la Croix (chemin Saint-Roch actuel) venait jusqu'à ce carrefour ; et enfin, qu'il y avait, là tout près, une maladrerie, c'est-à-dire une maison de refuge pour les lépreux.

Les quatre mêmes courtils à la croix appartenaient en 1493 à Ramage Richart et son frère André, fils de Ghislain. L'un de ces courtils portait encore, au dix-huitième siècle, le nom de courtil Ramage ; il comprenait les numéros 180 a, c, d, du plan cadastral de Popp, en tout cinq journaux. Avant la Révolution, c'était une terre des religieuses de Nazareth, à Ath.

Il ressort des textes ci-dessus indiqués, et de divers autres textes, que le mot *courtil* s'appliquait à un enclos quelconque, et pas seulement, comme le pensent certains auteurs, à un enclos comprenant une maison.

LA PROPRIÉTÉ DU SOL

La superficie totale du village comprend 300 hectares. L'atlas des chemins communaux attribue à ces chemins une surface totale de 14

(1) Lille. B. 8280.

hectares ; il resterait donc, en terres occupées par la culture, les bois, les maisons et jardins, 286 hectares, c'est-à-dire 214 bonniers. Ce calcul est contrôlé par un autre : en additionnant les surfaces des propriétés taxées en 1771, on obtient un total de 220 bonniers.

On peut donc, en chiffre rond, compter sur 200 bonniers de terres cultivées.

Ces terres se partageaient en deux grandes catégories : les terres de fiefs, et les terres de mainferme. Nous étudierons les fiefs sis à Wadelincourt dans la deuxième partie de cet ouvrage ; disons seulement ici que l'ensemble des terres cultivées faisant partie de ces fiefs s'élevait à 64 bonniers, ce qui fait presque le tiers de la surface cultivée dans tout le village.

Les terres qui n'avaient pas « nature de fief » étaient tenues en « mainferme », et appelées « héritages ».

Un exemple fera comprendre la différence : en 1632, le seigneur de la Cadie, Jean des Flamens, tenait du seigneur de Blaton son fief de la Cadie. En prenant possession de ce fief, il avait dû présenter au seigneur de Blaton un acte de *relief*, en fidélité et hommage, et payer un droit de relief. Il pouvait céder son fief, l'hypothéquer, le vendre, mais il ne pouvait pas le morceler sans l'autorisation de son suzerain, le seigneur de Blaton ; le fief formait un bloc .

Mais Jean des Flamens possédait aussi à Wadelincourt neuf bonniers de mainfermes, non plus comme seigneur de la Cadie, mais comme simple particulier. En recevant ou en achetant chacune de ces pièces de terre, il avait eu à payer au seigneur de Wadelincourt un droit d'entrée ; il pouvait, sans avoir à demander une autorisation, céder, vendre, hypothéquer, morceler ces biens en tout ou en partie, en un mot faire tous actes de propriétaire, à la seule condition de payer au même seigneur un droit d'issue.

La plupart des héritages ou mainfermes appartenaient à des propriétaires étrangers, qui les louaient aux villageois. Parmi ces propriétaires, il faut signaler les « couvents », pour lesquels Wadelincourt semble avoir été une terre d'élection ; les parcelles que nous avons repérées comme propriétés des églises, chapitres, chapelles, couvents, forment un ensemble de plus de 52 bonniers, soit le quart de la campagne cultivée.

Il ne faudrait pas croire, d'après ce chiffre, que la situation des habitants du village était pire alors qu'aujourd'hui : le changement de régime ne l'a pas grandement modifiée ; la plupart d'entre eux sont, aujourd'hui comme jadis, locataires des terres qu'ils cultivent, et dont les propriétaires sont des étrangers au village.

LES BIENS DES COUVENTS

Sous ce titre bref, nous comprenons en réalité toutes les terres reconnaissant un propriétaire ecclésiastique : couvent, chapitre, église, ou chapelle.

Nous ne parlerons en détail que des propriétaires importants, possédant au moins 10 bonniers. Signalons brièvement les autres.

La *chapelle Saint-Nicolas, de Blaton*, possédait ici 5 bonniers et 80 verges en 1575 ; ce bénéfice fut fondé dans l'église de Blaton par Jacques de Beneng, valet de Guillaume, comte de Hainaut ; la collation en avait été acquise, en 1334, par Estienne, abbé de Saint-Ghislain, qui en reçut confirmation, le 12 juin de cette même année, de Gui de Boulogne, évêque de Cambrai (1).

Lors de la vente des biens nationaux, en 1798, il ne fut question que de 1 bonnier et 2 journaux (2). L'acquéreur s'appelait Duez (ou Duwelz).

La *chapelle de Belceil* possédait à Wadelincourt, déjà au quinzième siècle, plus de 2 bonniers.

L'*église de Rameignies* avait 4 bonniers, qui furent attribués, en 1802, au Bureau de Bienfaisance du même village (3).

De l'*église de Thumaide*, on vendit 1 journal (4).

De la *chapelle de Saint-Charalampe*, en l'église de Wadelincourt, on vendit 1 bonnier et 3 journaux, acquis par Cambier (5).

L'*église de Wadelincourt* possédait dans le village, en 1790, 5 journaux et 40 verges, en 5 pièces, dont la location lui rapportait par an 124 livres (6). Il y avait en outre les terres de la fondation Gilles Mauroy, que nous signalons ailleurs ; elles comprenaient 7 journaux, en 7 pièces.

Des *religieuses de Nazareth*, d'Ath, on vendit, en 1809, 3 bonniers et demi (7). L'une des pièces était l'ancien « courtil Ramage ».

La *chapelle Notre-Dame, de Stambruges*, possédait, déjà en 1441, des propriétés dont nous n'avons pas trouvé la contenance.

Nous ne savons pas davantage quelle était la propriété des *bénédictines de Grammont*.

(1) *Monuments*, Tome 8, page 503.

(2) *Mons. Biens nationaux*, n° 5412.

(3) *Histoire de Rameignies*, page 243.

(4) *Mons*, n° 2169.

(5) *Mons*, n° 5353.

(6) *Compte de l'église, au presbytère*.

(7) *Mons*, n° 2581.

LES TERRES DES CHAPELLES DE CONDÉ

On trouve mentionnées, dès le quinzième siècle, dans les propriétaires de terres à Wadelincourt, deux chapelles de Condé.

L'une, souvent appelée la *grande chapelle de Condé*, possédait 15 bonniers en 1575.

L'autre, qui possédait alors ici 11 bonniers, est appelée « la *chapelle Saint-Georges*, que l'on dit de Moriaumez, située en la ville de Condé ». Dans les comptes de 1461 et de 1493, on indique la taxe que doit payer « le capelain de la capelle de Condé, pour une terre appellée *franque terre* et qui fut Monseigneur de Moreaumez, et est ordonnée à la dite capelle de par Monseigneur de la Hamaide, et est appellée la terre de la Hamaide » (1). On sait, en effet, que la seigneurie de Moriametz avait été donnée, en 1391, par Catherine de Ligne, à son neveu Thiéry de la Hamaide (2).

Les documents que nous avons pu nous procurer sur les terres de cette seconde chapelle de Condé, réparties en une bonne vingtaine de parcelles, ne nous ont pas permis de les localiser sur le plan parcellaire du village. En 1798, elles étaient louées à la veuve de Charles Colmardin et à Pierre-Joseph Thuin, pour 546 francs par an. Elles furent alors vendues à P. Sénéchal, de Basècles (3). Elles comprenaient notamment deux pièces de 5 journaux, dont l'une est cadastrée sous les numéros 441a et a bis.

Quand aux terres de la grande chapelle de Condé, nous avons pu les identifier, non sans difficultés, et nous les représentons sur le plan n° 6, ci-joint. En 1799, elles étaient louées, pour 600 livres l'an, à Louis Duwelz, Antoine et Ignace Pottiez, et la veuve Ignace Marichal. Elles furent acquises par eux et Mathieu Duwelz, pour 6900 francs (4).

LES TERRES DU CHAPITRE DE DENAIN

Le « noble et illustre chapitre de Denain », constitué par les religieuses de Sainte Remfroi, avait à Wadelincourt de nombreuses propriétés, qui ne paraissent pas avoir été acquises par ces Dames très anciennement, car, si on signale souvent, dans les comptes de 1440 à 1500, les terres des chapelles de Belœil, de Blaton, de Condé, il n'y est fait nulle mention des dames de Denain, alors qu'elles reviennent à tout instant, parmi les « tenants », dans les descriptions de terres à partir de la fin du seizième siècle.

(1) Lille. B. 8269 ; compte de Wadelincourt.

(2) Histoire de Rameignies, page 101.

(3) Mons. Biens nationaux, n° 802, affiche 49, n° 14.

(4) Mons. n° 3954, affiche 165, n° 11.

En 1575, Pierre Rombault tient à cens, de l'abbaye de Denain, seize bonniers de terre. Il est remplacé, en 1587, par Guillaume de Rosne ; en 1599, l'occupant était Druon Rombault ; en 1623, c'est Pierre Rombault ; en 1670, Philippe Rombault.

Le bail de neuf ans, accordé à ce dernier par le chapitre, le 11 mars 1670, est conservé (1) ; toutes les terres y sont décrites.

Notre plan 6 les indique, avec les numéros du plan de Popp.

Le seigneur de Wadelincourt, Claude Dursens, qui possédait des terres à Bugnicourt, les échangea, en janvier 1680, contre celles de Wadelincourt appartenant au chapitre de Denain. Mais il arriva dans la suite que pour obtenir le paiement d'une cotisation due sur ces terres par le chapitre, la justice les fit saisir. Entretemps, Jacques-Ignace Dursens, prêtre, fils de Claude, avait succédé à son père. Il introduisit, en 1715, devant le Conseil provincial du Hainaut et de Valenciennes, une demande en réparation et indemnité, « contre la dame abbesse et les demoiselles chanoinesses du noble et illustre chapitre de Denain ». En août 1721, les parties firent un accord, concluant à l'annulation de l'échange (2).

Au dix-huitième siècle, nous voyons les terres de Denain occupées par les Mauroy. Cette importante famille, dont les descendants vivent encore à Basècles, à Thumaide, Péruwelz, Grandglise, etc, remonte à Jehan Mauroy, fermier à Wadelincourt en 1566. Son fils Gilles lui succéda. Il y eut encore, au 17^{me} et au 18^{me} siècle, plusieurs Gilles Mauroy, dont l'un fit une fondation importante à l'église.

Les Mauroy avaient aussi une ferme à Neufmaison ; c'est ainsi que Philippe Mauroy, naquit à Neufmaison ; mayeur de Wadelincourt en 1731 et en 1736, il y mourut en 1775, veuf de Catherine Legrand.

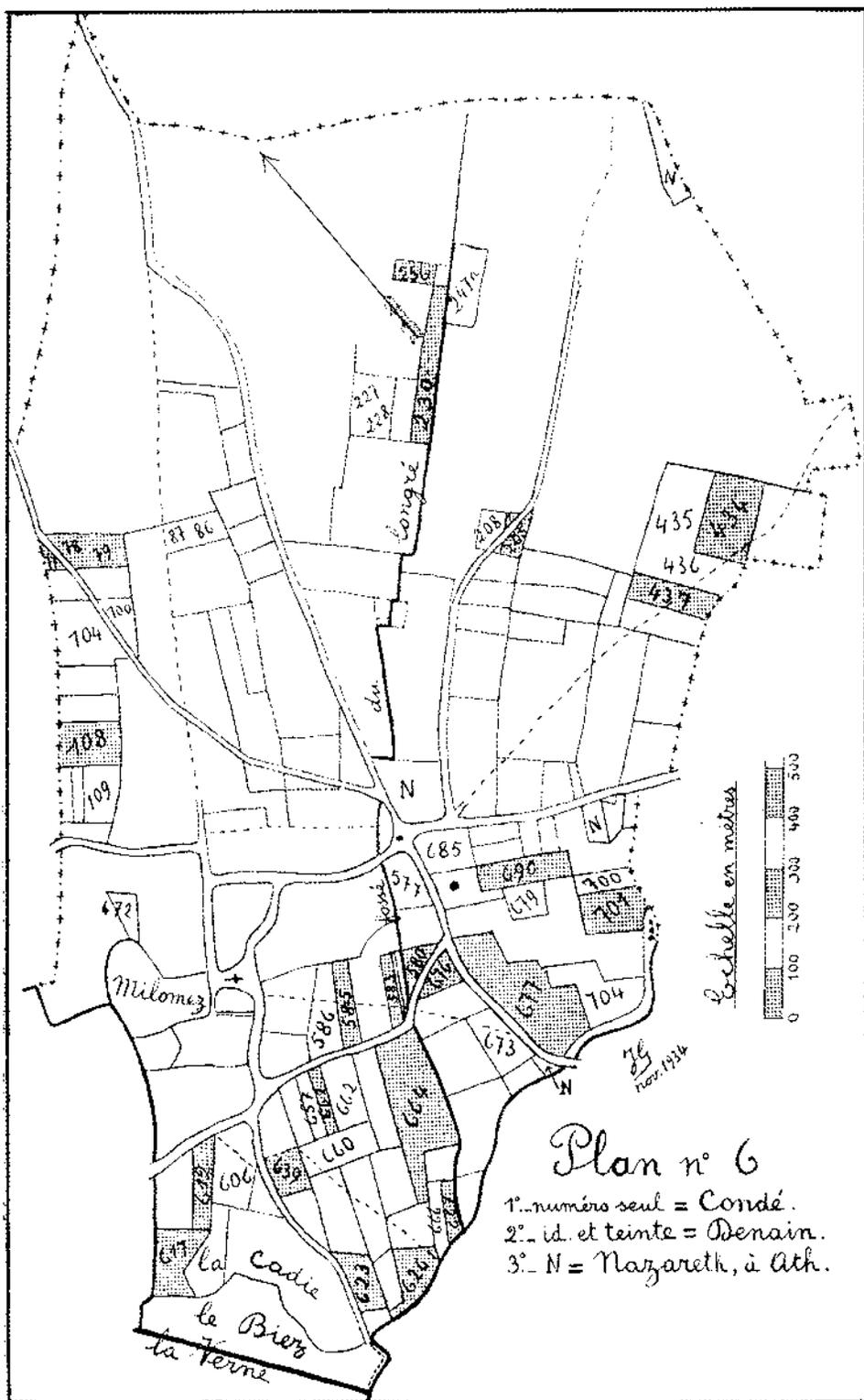
Ses biens furent partagés entre ses neuf enfants, à savoir (3) :

1. Nicolas-Joseph, époux de Louise Desclée. Basècles.
2. Jacques-Joseph, ép. de Félicité Cambier. Wadelincourt.
3. Anne-Marie, épouse de Pierre Walmier. Welz.
4. Isabelle, épouse d'Alexis Baudour. Ville-lez-Pommerœul.
5. Marie-Albertine, épouse d'Auguste Lefebvre. Neufmaison.
7. Marie-Benoîte, ép. de Jean-François Vanderecken. Renaix.
8. Thérèse, ép. en 3^{me} noces de Louis-Charles Bazin. Wadelincourt.
9. Mathieu, célibataire. Neufmaison.

(1) Lille. 24 — H — 19.

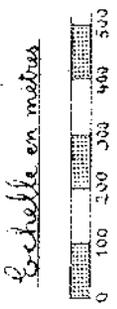
(2) Lille. 24 — H — 19 ; chapitre de Denain.

(3) Mons. Greffe scabinal de Wadelincourt, acte du 2 juin 1777.



Plan n° 6

- 1. - numéros seul = Condé.
- 2. - id. et teinte = Denain.
- 3. - N = Nazareth, à Ath.



26
nov. 1934

C'est Jacques-Joseph, couramment appelé Joseph, qui reprit la ferme paternelle, située au Partiau. Il était né en 1722. Sa femme, Perpétue-Félicité Cambier, était fille d'un autre gros censier du village, Pierre Cambier, époux de Marie-Thérèse Dufief.

Joseph Mauroy et Félicité Cambier eurent, à notre connaissance, huit enfants, nés de 1749 à 1768 :

1. Jacques-Joseph, épousa Catherine Jonniau, de Rameignies, fille du fermier du château.
2. Alexis-Joseph, épousa Martine Dufief, fille de Pierre-Martin, fermier de Milomez ; leurs descendants directs se fixèrent à Basècles et ont toujours donné à leur fils aîné le nom d'Alexis.
3. Isabelle, se fit religieuse.
4. Isidore, épousa Catherine Colmadin, née à Rameignies, fille du meunier.
5. Albertine, épousa Antoine Février, de Péruwelz.
6. Louise, épousa Janvier Février, frère d'Antoine.
7. Pierre-Philippe, épousa Bernadette Maquet.
8. Rosalie, épousa J.-B. Prudhomme, brasseur à Péruwelz ; leur fille Charlotte épousa J.-B. Cousin, demeurant à Ath, arrière-grand'oncle paternel de l'auteur de cette histoire.

Joseph Mauroy était mayeur de Wadelincourt en 1776. Il mourut à 70 ans, en 1792. Il fut remplacé à la ferme par son fils Pierre-Philippe, communément appelé Philippe, comme son grand-père.

Cette digression sur la famille Mauroy peut paraître nous avoir écarté de notre sujet. On va voir bientôt qu'il n'en est rien.

L'AFFAIRE MAUROY

EPISODE DE L'HISTOIRE DES BIENS NOIRS

Joseph Mauroy avait, en 1790, repassé bail pour les terres de l'abbaye de Denain, « comprenant 61 journaux de terres labourables et 6 journaux de pâtures ». Le bail décrivait vingt pièces, repérées par leurs tenants et aboutissants ; il fut signé le 28 juin devant un notaire de Valenciennes, et valait pour 9 ans, à partir de 1791.

Le preneur s'engageait à payer 500 livres par an, et à faire les fonctions de receveur pour les rentes dues au chapitre sur divers biens situés à Wadelincourt.

Mais Joseph Mauroy mourut en octobre 1792. A cette époque, l'empereur d'Autriche, souverain de la Belgique, fit établir un comité chargé de mettre sous séquestre les biens situés en Belgique et ayant

appartenu « au clergé supprimé en France ». Les biens de l'abbaye de Denain étaient dans ce cas, et comme ils étaient du ressort du « quartier » d'Ath, c'est à l'administrateur de ce quartier, nommé Charlez, « seigneur d'Elteraque », demeurant à Ath, que Pierre-Philippe Mauroy dut s'adresser pour obtenir un nouveau bail. Celui-ci fut passé le 3 octobre 1793, pour 9 ans.

Ce bail de 1793 ne signale plus que quinze pièces de terre ; les cinq autres, cinq des plus belles, ont disparu. Nous pouvons supposer, c'est en tout cas la supposition la plus charitable, que Philippe Mauroy, voyant ce qui se passait en France, avait dissimulé ces cinq pièces dans l'intention de les restituer plus tard à leurs propriétaires légitimes, comme cela s'est fait souvent à cette époque. Toujours est-il qu'il continua de les cultiver, sans les avoir déclarées, et par conséquent sans en payer la location.

Arrive alors la conquête française, suivie de la domination républicaine ; les révolutionnaires appliquent à la Belgique leurs lois spoliatrices, et les biens d'église sont déclarés « biens nationaux ».

Le 28 pluviôse de l'an 6 (17 février 1798), les terres de Denain furent vendues publiquement ; Pierre-Philippe Mauroy, et sa sœur Rosalie, furent déclarés acquéreurs. La vente ne porta que sur 12 bonniers et demi, en quinze pièces, car on avait pris pour base le bail déficient de 1793.

Les choses restèrent en cet état sous l'Empire, et ensuite sous le régime hollandais.

Philippe Mauroy pouvait être bien tranquille en ce qui concernait les terres qu'il avait achetées et payées : par l'article 13 du Concordat de 1801, le pape Pie VII, « pour le bien de la paix », avait déclaré ne vouloir troubler en aucune manière les acquéreurs de biens ecclésiastiques aliénés ; il leur en reconnaissait la propriété pour toujours.

Quant aux cinq pièces de terre non déclarées, elles rentraient dans la catégorie des « biens celés », c'est-à-dire des biens cachés au domaine, et ainsi soustraits à sa rapacité. Le décret du 30 décembre 1809, dans son article 36, prévoyait déjà leur révélation, et autorisait les fabriques d'église à s'en faire attribuer la possession. Mais les détenteurs de ces biens, craignant d'être inquiétés, n'osaient pas les « révéler », et les gouvernements successifs de la Belgique, avant 1830, ne les y avaient guère encouragés.

Comme cette affaire pouvait avoir de graves conséquences, tant pour les consciences d'un grand nombre de fidèles que pour la prospérité matérielle de beaucoup d'églises, les évêques belges s'employèrent auprès du gouvernement royal et auprès de la cour de Rome. La chose

préoccupait sérieusement le pape, on peut le voir dans les instructions données à Mgr. Gizzi, internonce en Belgique en 1835 (1).

Grégoire XVI, dans un bref du 16 septembre 1833, déclare que l'article du concordat, rappelé plus haut, peut être appliqué aux biens qui ont été cédés au domaine de l'Etat, pourvu que, par une loi ou une déclaration authentique, le gouvernement y donne son consentement.

Cette condition fut remplie par l'arrêté royal du 7 janvier 1834, dont l'article 1^{er} est ainsi conçu :

« Les fabriques d'église sont autorisées à se mettre en possession des biens et rentes d'origine ecclésiastique ou religieuse, restés cédés à l'administration du domaine, dont elles feront la découverte ou dont la révélation sera faite à leur profit par les détenteurs, les débiteurs, ou par des tiers, en vertu de l'article 36 du décret du 30 septembre 1809 ».

L'épiscopat fit aussitôt connaître cet heureux dénouement au clergé du pays, par une lettre l'invitant à faire diligence parce que le terme de la prescription (40 ans) était imminent.

C'est ainsi que de nombreux biens firent retour à l'Eglise, dans tout le pays.

C'est ainsi, entre autres, que les terres cédées par Pierre-Philippe Mauroy en 1798 furent révélées par une personne de sa famille, en mars 1835, par devant le juge et en présence d'un délégué de la fabrique d'église de Wadelincourt. La révélation était faite en faveur de cette fabrique, en vertu de l'arrêté royal de 1834 et du décret de 1809, rappelés ci-dessus.

Mais l'église de Wadelincourt n'entra pas de sitôt en possession de ces terres ; tous les descendants vivants de Philippe Mauroy s'unirent pour y faire opposition ; en revoyant la liste de ses enfants, que nous avons donnée plus haut, on ne s'étonnera pas d'apprendre que l'huissier qui fit les citations, soit pour eux, soit contre eux, dans le procès qui s'ensuivit, eut chaque fois à remplir de noms propres deux pages d'une écriture serrée : il y avait une vingtaine d'opposants, et, pour chacun d'eux, on donne le nom de son conjoint, les noms de ses enfants, et son domicile ; il y en avait à Basècles, à Rameignies, à Thumaide, Blaton, Péruwelz, Ath, Leuze, Flines-lez-Mortagne.

La première assignation adressée à la fabrique de l'église par les Mauroy, est du 28 juillet 1836. Il est à peine besoin de dire que les principales pièces à conviction furent le bail de 1790 et celui de 1793. Chacune des terres disputées fit l'objet d'une déclaration du bourgmes-

(1) Archives du Vatican. Traduction donnée par Ivan Delatte, dans le *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, fascicule XIII, 1933.

tre de Wadelincourt, accompagnée d'un plan parcellaire, qu'il certifiât exact.

Mais ce fut long : après avoir été remise un grand nombre de fois, la cause fut enfin appelée le 25 avril 1849 ; le jugement fut rendu par le tribunal de première instance, à Tournai, le 27 avril : la fabrique était déclarée propriétaire des terres en litige, et les demandeurs condamnés aux dépens, 327 fr 87.

Les Mauroy se pourvurent en appel le 10 janvier 1850 ; la cause fut appelée et retenue le 12 janvier 1852, mais ils firent défaut ; le jugement, rendu le 14, les condamna à l'amende et aux dépens, taxés à 319 fr, 40 (1).

L'église de Wadelincourt entrait ainsi définitivement en possession des terres dont voici la description (voyez le plan n° 6) :

1. Le « long bonnier », 1 hectare 28 ares 28 centiares, dans la couture de la Donnette, n° 230 du cadastre. — Bail de 1790 : « Un bonnier, tenant au sieur de Morpas (au lieu du sieur de Trit) de trois côtés, et au long fossé ». — Cette terre fut vendue par la fabrique en 1871.

2. Le bonnier de l'héwelle : 1 ha 28 a 28 ca ; n° 108 du cadastre. — Bail de 1790 : « Un bonnier ou environ, tenant au pouvoir de Ramaignies, aux héritiers du sieur d'Alcantara, et à Joseph Duwelz ».

3. Un demi-bonnier de terre, 64 ares, tenant au chemin du Biez, cadastré n° 639.

4. Un tiers de bonnier, dit « au verger », 43 ares, cadastré n° 583. — Bail de 1790 : « Un journal et 33 verges, tenant au seigneur de Milomez de trois sens, et au chemin de la Croix ». — Cette terre est située en face de la chapelle Saint-Roch.

La cinquième pièce célée, n° 256 du cadastre, figure dans les plans fournis au procès, mais n'est pas décrite. Nous devons ajouter que, dans le répertoire communal, les cinq pièces sont notées comme ayant été attribuées à la fabrique, par jugement, en 1866. S'il en est ainsi, le procès aurait donc repris après 1852, mais nous n'avons trouvé, dans les archives, aucune trace de cette prolongation.

(1) Archives du presbytère de Wadelincourt.

CHAPITRE 4. — LES ECOLES.

1. L'ÉCOLE COMMUNALE.

Nos premiers renseignements sur l'école de Wadelincourt remontent au milieu du dix-huitième siècle. À cette époque, le cleric paroissial était chargé, *comme son prédécesseur*, de tenir l'école. Nous détaillerons la chose en parlant du cleric. On y verra que le programme de l'enseignement était fort simple ... et suffisant, et que l'année scolaire allait de la Toussaint à Pâques, c'est-à-dire en hiver seulement.

Après la révolution de 1789, le cleric cessa de joindre à ses fonctions propres celles de maître d'école, et l'on vit alors l'école tenue par n'importe qui : il suffisait de se sentir assez de patience et quelques dispositions pour cette tâche ingrate, et l'on ouvrait une école dans n'importe quel local.

Mais à partir de 1830, le gouvernement belge se mit à réglementer les écoles, et dès lors le Conseil communal de Wadelincourt, comme beaucoup d'autres probablement, fut en lutte continuelle avec l'autorité supérieure, qui voulait l'astreindre à posséder une école convenable, dotée d'un local et ... d'un instituteur.

Lorsque parut la loi du 23 septembre 1842, il y avait 65 élèves, mais « la commune n'a pas d'école à elle, faute de ressources ; aucun moyen d'en établir une ».

En mars 1843, on nomme instituteur communal Benoît Demarez, qui tenait une école privée. En 1844, le commissaire d'arrondissement (nous abrègerons désormais en C. A.) suggère la construction d'une école sur la place du village, près de l'endroit où elle existe maintenant ; le Conseil communal répond que la place est petite et utile, et que les ressources manquent.

En 1848, nouveau rappel à l'ordre ; on répond : nos revenus sont insuffisants ; d'ailleurs, aucun instituteur ne voudrait s'installer dans

une commune où il n'aurait que la misère en perspective ; d'ailleurs encore, l'école dirigée par Demarez répond suffisamment aux besoins des élèves qui la fréquentent.

Mais entretemps une nouvelle école s'était ouverte ; elle était tenue, dans une salle de l'ancien château, par Léonie Journé, fille du docteur Louis Journé, née à Tourpes en 1832. En avril 1852, le C. A. demande que cette école soit transformée en institution communale. On refuse, alléguant encore la suffisance de l'école Demarez, que l'on continuera à subsidier pour tenir lieu d'école communale.

Trois mois plus tard, le C. A. fait observer que Demarez ne réunit pas les qualités requises pour remplir convenablement les fonctions d'instituteur communal, et qu'il y a lieu de faire un autre choix. On décide que l'école de Mademoiselle Journé réunit toutes les conditions voulues pour pouvoir être transformée en institution communale, et, à l'unanimité des suffrages, la dite demoiselle est nommée institutrice communale.

C'est à elle désormais que l'on confiera le soin d'enseigner les enfants pauvres, et que l'on accordera la subvention formée au moyen des ressources suivantes : une allocation du Bureau de bienfaisance, le produit de 2 centimes additionnels aux contributions de la commune, des subsides de l'Etat et de la Province.

C'est à cette époque que le Conseil communal de Rameignies, aux prises avec les mêmes difficultés, et usant lui aussi de tous les subterfuges possibles pour faire échec à la loi, envoya à Wadelincourt les enfants pauvres de Rameignies. Il se fait ainsi que Mlle Journé recevait, en 1858,

de la commune de Wadelincourt	529 francs
de la commune de Rameignies	223 francs

pour un nombre total de 55 enfants pauvres, dont 40 de Wadelincourt. Le rapport communal note que la durée moyenne de la fréquentation de l'école était de 6 mois chaque année. Le Conseil communal fixait, pour chaque année, le nombre et la liste des enfants considérés comme pauvres, et ayant droit à l'enseignement gratuit ; ils étaient 9 en 1843 ; 28 en 1850 ; 33 en 1852 ; 42 en 1860 ; 40 en 1870 ; 56 en 1880 ; 48 en 1890 ; 33 en 1900 ; 39 en 1906.

En avril 1860, Léonie Journé était morte, et le local d'école, qui était sa propriété, avait reçu « une autre destination » (1) ; c'est ce que le Conseil communal fait valoir pour proposer, quoique non diplômée, M^{lle} Constance Marichal, de cette commune, qui possède « les

(1) Les deux autres filles du docteur Journé, Céline et Clara, vendirent les ruines du château à Benoit Stanus, qui en fit une ferme.

dispositions nécessaires » et ... un local. En réponse à une question du C. A., le Conseil dit qu'une institutrice est préférable à un instituteur, « attendu qu'il est notoire que les élèves du sexe féminin sont beaucoup plus nombreux et plus assidus à fréquenter l'école que ceux du sexe masculin, et aussi dans l'intérêt des familles laborieuses, pour les travaux manuels ». Il ajoute « qu'il ne peut, quant à présent, se procurer une salle d'école et une maison commune ». Ceci se passait le 17 mai 1860.

Il est probable que le C. A. intervint alors avec plus d'énergie, car, le 7 novembre de la même année, « considérant qu'il y a urgente nécessité de faire construire un local pour le service de l'enseignement primaire en cette commune », on procède au scrutin secret sur cet objet, et ... tous les suffrages sont en faveur du projet !

Le principe était posé ; restait à l'appliquer. Il y fallut pas mal de temps. Ce n'est qu'en 1869 qu'on décida de faire un emprunt de 3000 francs, et les travaux paraissent avoir abouti peu après, car, en mai 1870, on décide que, pendant la construction de la nouvelle église, la salle d'école sera affectée à la célébration du culte, et l'enseignement aura lieu « sans inconvénient » dans une partie du logement de l'institutrice.

En 1880, à la suite de la loi de malheur qui déclencha en Belgique la guerre scolaire, le ministre de l'Instruction Publique fait savoir « qu'il y a lieu de substituer à l'école mixte de notre localité, deux écoles officielles, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons ».

Le Conseil répond : « Considérant que l'école mixte est entretenue aux frais exclusifs de la commune de Wadelincourt, que la commune de Rameignies n'intervient en aucune façon dans la dépense, et que d'ailleurs l'école ne renferme plus d'élèves de cette dernière commune ; attendu que notre école compte en hiver une cinquantaine d'élèves, et en été la moitié de ce nombre, qu'elle répond amplement aux obligations de l'enseignement primaire et jouit de la confiance générale ; après mûre réflexion, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu d'établir une école pour chaque sexe ».

En 1884, les dames Caroline et Bernardine Robert, dernières du nom, descendantes des derniers seigneurs de Wadelincourt, firent donation au Bureau de Bienfaisance de cinq hectares et demi de terres et prés, situés à Basècles, et d'une rente perpétuelle de 49 fr 38, sous diverses charges, notamment celle de verser à la caisse communale 50 francs par an, comme subside pour l'enseignement des enfants pauvres du sexe féminin, sans que ce subside puisse venir en déduction de la part d'intervention du B. de B. dans les frais d'instruction des enfants

pauvres. La donation fut acceptée, et ratifiée. Le Conseil communal autorisa le B. de B. à vendre aussitôt les terres ainsi données.

En 1898, à la suite de plaintes formulées par l'inspection du service d'hygiène, on fit des travaux « d'agrandissement, construction, réparation, de la maison communale, du logement et de la maison d'école ». Le devis s'élevait à 2774 francs.

Il faut croire que ce n'était pas parfait, car, en novembre 1902, l'institutrice, Marthe Dumont, présenta une demande d'indemnité de logement, et cette demande fut approuvée par le C. A. ; les conseillers communaux « déclarent se refuser, et se refuseront toujours, à légitimer la dépense dont il s'agit, dépense qu'ils considèrent comme injustifiable et vexatoire ».

Mais, trois mois plus tard, ils reconnaissent « l'exigüité de la maison d'habitation mise à la disposition de l'institutrice, et, vu le rapport de l'architecte provincial et celui de l'inspecteur principal, ils décident : une nouvelle école communale sera construite ; la maison d'habitation actuelle sera agrandie ; on y annexera la salle communale, et l'école actuelle sera convertie en salle communale. M. Fourdin, architecte à Ath, sera chargé de dresser les plans et devis ».

Les plans furent approuvés le 2 avril 1903. Le travail fut adjugé pour 15800 francs, et l'école proprement dite, ainsi construite, est vraiment convenable et confortable.

Il n'en était pas de même, paraît-il, de l'habitation, car, le 25 décembre 1913 déjà, sur rapport des inspecteurs, d'où il résulte que la maison d'habitation de l'institutrice est devenue insalubre et inhabitable, on décide de la restaurer dans le plus bref délai possible. La guerre étant intervenue, ce projet ne put être repris qu'en juin 1919 ; on décide alors une nouvelle construction, dont le coût sera de 59000 francs. Le projet fut encore remis ; on le reprit en 1922 ; les plans furent approuvés, avec un devis de 107000 francs.

Il est presque incroyable qu'en 1928 il fallut de nouveau entreprendre des « travaux de restauration et d'aménagement à l'habitation de l'institutrice et à la maison communale », travaux dont l'estimation montait à 49000 francs. L'adjudication eut lieu à Mons, le 8 mars 1929.

LES INSTITUTRICES

Nous avons dit qu'à *Léonie Journé*, morte en avril 1860, succéda *Constance Marichal* ; celle-ci, après être restée en service 33 ans, demanda et obtint sa mise à la retraite avec pension. Retraitée en 1893, elle vécut encore 40 ans, et mourut nonagénaire en 1933.



A l'école.

février 1935

Les émoluments de l'institutrice étaient fixés comme suit, en 1863 :

subside pour enfants pauvres	252 fr
11 enfants pauvres de Rameignies	66 fr
5 enfants solvables	60 fr
traitement	472 fr
	<hr/>
total	850 fr

Le traitement fut porté à 600 fr en 1866, et à 1200 fr en 1887.

Constance Marichal fut remplacée, en septembre 1893, par *Emilie Mauroit*, d'Ellezelles, diplômée de l'école normale de Brugelette. Elle démissionna en mars 1895.

Marthe Rousseau, née à Tourpes en 1870, diplômée de Tournai, lui succéda aussitôt, mais démissionna en novembre 1896.

Elle fut remplacée par *Marthe Dumont*, née à Wadelincourt en 1876, diplômée de Brugelette. Mais celle-ci, voulant entrer au couvent, démissionna également, en septembre 1907, laissant la place à sa sœur Marie.

Notons ici un épisode du professorat de Marthe Dumont : elle avait, en 1901, proposé au Conseil communal d'établir une école d'adultes, offrant de s'astreindre à donner des cours le soir. Il lui fut répondu par un refus, « attendu qu'il n'y a pas utilité » !

Marie Dumont, née en 1887 à Audignies (France), était diplômée de l'école normale de Leuze. Ayant ensuite épousé Auguste Collin, de Rameignies, elle continua à exercer ses fonctions d'institutrice pendant et après la guerre ; à partir de 1923, elle fut à plusieurs reprises mise en disponibilité pour cause de maladie, et finalement démissionna, pour cette même cause, en août 1928.

On avait nommé, en 1927, une institutrice provisoire, *Charlotte François*, de Mainvault, diplômée de l'école normale de Pecq.

La succession de Madame Collin fut reprise, en septembre 1928, par *Fernande Duvivier*, fille du secrétaire communal, née en 1904 à Wadelincourt, diplômée de l'école normale de Leuze. Elle continue ses fonctions à Wadelincourt, où elle a épousé, en août 1929, Emile Godart, de Tertre.

II. L'ÉCOLE DES SŒURS.

Par lettre du 12 mars 1863, en réponse à une demande de M. le curé Duray (1), Mgr Labis autorisait la supérieure des Filles de Marie,

(1) Le chanoine Vos fait donc erreur en attribuant la construction du « couvent » à M. Delaunois, successeur de M. Duray. (Paroisses et curés, III, 69).

de Pesches, « à envoyer à Wadelincourt le nombre de religieuses nécessaires pour y tenir une école de filles externes, considérant que cet établissement est de nature à procurer un grand avantage à la paroisse de Wadelincourt, et particulièrement à la classe pauvre, qu'une maison, suffisamment meublée, est préparée pour les dites religieuses, et que Madame de Wadelincourt a passé avec elles une convention leur assurant des moyens suffisants pour leur entretien et leur nourriture ».

Il s'agit là de Madame Auguste Robert, née Louise de Rasse de la Faillerie. Elle avait acheté cette année là une maison particulière, située sur le chemin de Rameignies, et destinée par elle à servir d'école des sœurs.

Le 15 septembre 1879, M. Désiré de Garcia de la Vega, époux de Caroline Robert, écrivait au curé Delaunois pour lui annoncer le départ prochain des sœurs de Pesches ; « celles-ci sont très demandées, il en faut 42 coupies pour le diocèse de Namur » ; or, les sœurs de Notre-Dame vont s'établir à Basècles...

Quelques jours plus tard, M. Delaunois, faisant un sermon sur les devoirs des parents chrétiens en matière d'école, annonçait à ses paroissiens l'arrivée des nouvelles sœurs ; il ajoutait : « l'école a été due à la générosité de Madame la baronne de Wadelincourt (sic) (1), son maintien aujourd'hui est dû à M. le baron Garcia de la Vega, qui a voulu continuer l'œuvre de sa belle-mère ».

Les nouvelles sœurs étaient deux franciscaines de Farciennes, dont la maison mère est aujourd'hui à Manage.

En 1885 ou 1886, ces sœurs furent rappelées par leur supérieure, et ne furent pas remplacées ; le couvent-école de Wadelincourt avait cessé d'exister, faute de ressources. Il n'avait pas vécu un quart de siècle.

Après le départ des religieuses, la maison fut vendue, en 1886, à Auguste Barbieux ; elle est aujourd'hui occupée par Grégoire Barbieux. C'est la première maison à gauche, sur le chemin de Rameignies.

(1) Elle était baronne, mais pas de Wadelincourt !

CHAPITRE 5. — LES CHAPELLES.

Les habitants de Wadelincourt se sont plu à témoigner leur dévotion envers les saints et à réclamer leur protection, en érigeant de petites chapelles en bordure des chemins de la campagne et des rues du village.

Pour les visiter successivement, nous partirons de la « piedsente de N.-D. de Grâce », où se trouve la chapelle N.-D. de Lorette ; la chapelle N.-D. de Grâce est à deux pas ; puis nous suivrons le chemin de la grange des dîmes ; nous prendrons, à gauche, le chemin de l'église ; de la place communale, nous gagnerons le Partiau, puis le chemin du Biez ; revenant au Partiau, nous prenons le chemin de Saint-Roch et, à droite, le chemin de Basècles.

N.-D. DE LORETTE.

C'est un monolithe en pierre de taille, en forme de pilier, érigé en 1901 par un habitant de Bruxelles, pour demander une guérison. La pierre est creusée, à sa partie supérieure, d'une niche minuscule, où une nouvelle statuette a été placée et bénite le 20 juillet 1924.

N.-D. DE GRACE.

Les chemins de Basècles à Ellignies et de Rameignies à Quevaucamps forment, en se croisant à l'entrée de Wadelincourt, un carrefour qui fut jadis un « waréchaix » assez large.

Dans cet espace libre, on a construit une chapelle, relativement grande pour une chapelle de campagne. Elle remplace une « croix », qui s'élevait autrefois au milieu de ce waréchaix, et qui a donné son nom au « chemin de la Croix ».

En 1893, une collecte fut faite à l'église « pour l'entretien de la chapelle N.-D. de Grâce ». La chapelle porte, en effet, encastrée dans

sa façade, une pierre où l'on a gravé l'inscription suivante :

*Cette chapelle, bâtie au XIV^{me} siècle
en l'honneur de N.-D. de Grâce
a été restaurée en 1893*

Malgré qu'elle ait des fenêtres gothiques, il ne nous est pas possible d'admettre, sans autre preuve, cette haute antiquité de la chapelle. Les nombreux documents qui mentionnent le carrefour, jusqu'à la fin du quinzième siècle, parlent d'une croix, et non d'une chapelle. Nous n'avons trouvé aucune mention de la chapelle avant les temps tout-à-fait modernes.

La chapelle a encore été restaurée en juin 1932 ; les travaux ont coûté près de cinq cents francs, dus à la générosité de deux voisins, Joseph Deleuze et Arthur Leroy.

N.-D. DE TONGRE.

Simple niche dans le pignon d'une maison de ferme, sur le chemin principal, à gauche en allant vers Quevaucamps. Cette vierge est honorée au village de Tongre-Notre-Dame, situé au-delà de Belœil ; pèlerinage très fréquenté.

SAINT - ANTOINE.

Petite construction, adossée au pignon d'une ferme, la première à droite lorsque, venant de Rameignies, on a croisé le chemin qui va de Milomez à Ellignies.

ENFANT-JÉSUS

Petite chapelle située entre le presbytère et le Partiau à l'entrée du « sentier du curé » .

SACRÉ-CŒUR

Toute neuve, située, sur le chemin du Biez, près du sentier qui coupe celui-ci. Elle a été inaugurée et bénite le 22 septembre 1929.

N.-D. DU PERPÉTUEL SECOURS

Près de la dernière maison située le long du chemin de Biez .



La chapelle Saint-Roch

SAINT - HUBERT.

Cette chapelle en maçonnerie a été construite par Pierre-Philippe Mauroy contre le mur de sa maison donnant sur la place du Partiau. Nous parlerons, au chapitre 20, de sa dévotion pour saint Hubert.

Au fronton de la chapelle, dont nous avons donné plus haut la photographie, on lit sur une pierre la naïve inscription que voici :

*Saint Hubert, préservez nous de la rage,
troubles d'esprit, possédés, obsédés,
tourmentés des artifices du démon,
mal caduc, douleurs des dents et mal de tête.
Par Pierre-Philippe Mauroy et
Bernadette-Mélanie Maquet, son épouse.
L'an 1825*

Les passants prirent l'habitude de déposer quelques offrandes en priant saint Hubert, car, en 1836, une annonce est ainsi formulée : mardi, messe en l'honneur de saint Hubert, provenant des dons faits à la chapelle.

SAINT - ROCH.

Isolée dans les champs, au sud du village, sur le chemin qui va du moulin au Partiau, abritée entre deux arbres, se trouve la chapelle Saint-Roch. Ce chemin s'appelle aujourd'hui chemin de Saint-Roch. Il s'appelait, avant la Révolution, chemin de la Croix.

Dans les multiples mentions de ce chemin que nous avons rencontrées en épluchant les descriptions des terres de fiefs, jamais ne figure aucune allusion à Saint Roch, chapelle ou chemin.

Nous croyons pouvoir en conclure que la chapelle n'est pas bien ancienne. Elle appartient au propriétaire de la ferme de Milomez ; il est donc assez logique de penser qu'elle a été construite par un seigneur de Milomez, et, plus probablement, par celui d'entre eux qui fixa sa demeure à Wadelincourt : nous considérons donc comme probable que la chapelle Saint-Roch a été construite par Jean-François Daumerie, ce qui la fait remonter aux dernières années du dix-huitième siècle, vers 1790.

SAINTE-THÉRÈSE

Adossée à la façade de la maison du donateur, Joseph Bachy, maison située à cent mètres du moulin, de l'autre côté du chemin, vers Basècles, cette chapelle, dédiée à la sainte de Lisieux, a été solennellement bénite le 28 octobre 1928.

CHAPITRE 6. — LE MOULIN.

Au moment où nous écrivons ces lignes, en juin 1934, le moulin de Wadelincourt vient de perdre ses ailes ; on les lui a enlevées dans les derniers jours de mai ; sans le savoir, nous en avons fait, quelques jours auparavant, une photographie qui est vraisemblablement la dernière. Quelques mois plus tard, un journal de la capitale publiait la photographie du moulin démantelé, qu'avec son autorisation nous reproduisons ici.

Ainsi disparaît le principal, si pas l'unique, trait pittoresque du village

Quelques jours à peine avant ce démantèlement, un autre journal de la capitale publiait un article regrettant la disparition des anciens moulins de la région d'Ath, et signalant notamment que « le moustier en briques de Wadelincourt, qui ne tourne plus depuis quelques années, et qui remonte à 1790, risque aussi de se voir enlever ses ailes ».

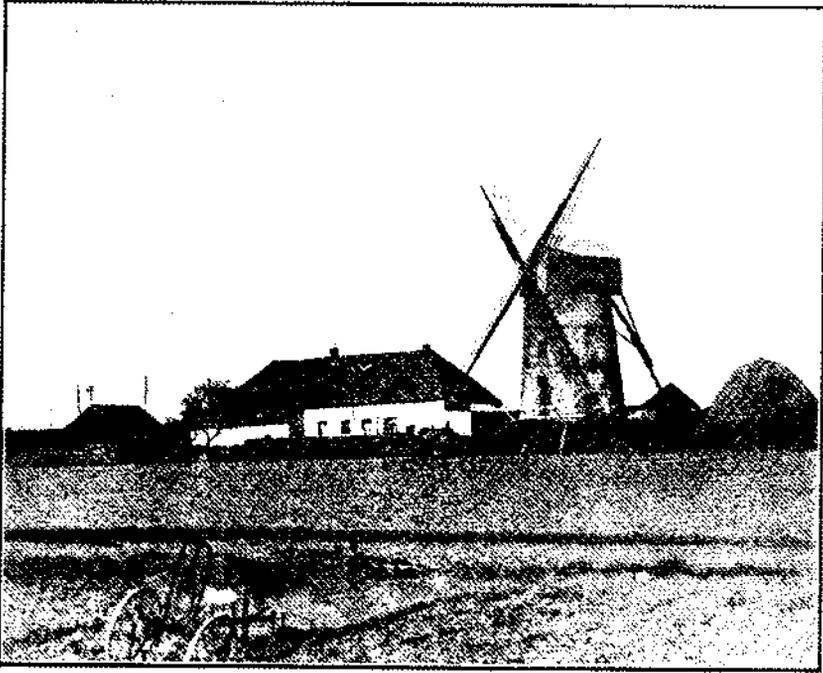
En réalité, le moulin compte quelques années de plus, il a été construit entre 1772 et 1789. Il n'est tout de même pas d'une haute antiquité.

Il y avait un moulin à Wadelincourt beaucoup plus anciennement, car Joseph Robette était « meunier de ce lieu » en 1726, au baptême de son fils Jacques. Nous ne savons pas quelle était l'ancienneté de ce moulin, mais nous pouvons affirmer qu'il existait encore en 1766 ; nous allons le montrer.

Voici d'abord des faits certains. En 1772, Charles Colmadin, et son épouse Anne Descouvemont, demeurant à Rameignies, acquièrent un terrain situé en bordure du chemin de Basècles. C'est la Dame de Wadelincourt, Jeanne-Hélène Dubois, qui le leur accorda « en arrentement perpétuel ».

Sur ce terrain, Charles Colmadin fait construire le moulin actuel, « bâti en briques et pierres ».

En 1789, le 10 décembre, les époux Colmadin-Descouvemont font, par devant les hommes de fief de Hainaut à Wadelincourt, un « avis de père et mère », par lequel ils destinent le terrain et le moulin à leur



Le moulin.

mai 1934.



Le moulin démantelé (1).

juin 1934.

(1) Cliché « La Nation Belge ».

fils Louis-Joseph. En 1812, le 8 août, Anne Descouvemont, dans son testament, ratifie cette attribution.

Maintenant, raisonnons. Dans un acte de 1781, Charles Colmadin est cité comme témoin, et il est alors « meunier depuis quinze ans des moulins de Rameignies et de Wadelincourt » (1).

Il était donc meunier à Wadelincourt en 1766 : à cette époque, il n'avait pas encore acquis le terrain sur lequel il allait plus tard construire le moulin en briques. Par conséquent l'ancien moulin existait encore en 1766. Il est probable qu'il tombait en ruines.

Charles Colmadin, dont les descendants existent encore à Rameignies, à Thumaide, et à Basècles, était un personnage important dans la région ; en 1796, il mariait sa fille aînée, Catherine, âgée de 28 ans, à Isidore Mauroy, fils de l'un des plus gros censiers de Wadelincourt. Ses fils, Louis-Joseph et Louis-Charles, furent meuniers, l'un à Wadelincourt, l'autre à Rameignies, et celui-ci acquit aussi le moulin de Thumaide, de sorte que les moulins de nos trois villages furent dans les mains de la famille Colmadin.

Revenons à celui de Wadelincourt. Charles Colmadin fit bâtir une maison sur le terrain qui portait le moulin : c'est la maison située derrière le moulin ; celle qui est devant est récente, postérieure à 1848. Les Colmadin vinrent dès lors habiter à Wadelincourt ; en 1779, ils demeuraient encore à Rameignies, où leur septième enfant fut alors baptisé. Charles mourut, à 52 ans, en 1790 ; sa veuve resta meunière jusqu'à sa mort, en 1815, à l'âge de 87 ans.

Louis-Joseph Colmadin, né à Rameignies en 1771, succéda à sa mère ; il épousa, vers 1804, Emérance Hovine, de Maubray, dont il eut neuf enfants ; il mourut subitement à Tournai, en 1840.

En janvier 1829, les époux Colmadin-Hovine vendirent le moulin, par devant le notaire Dugnonne, de Briffueil, pour mille florins des Pays-Bas, à Julien-Joseph Thuin, meunier à Basècles. L'acte de vente, qui nous a fourni plusieurs détails utilisés ci-dessus, a été enregistré à Péruwelz le 26 janvier 1829 ; il en existe une copie entre les mains du propriétaire actuel du moulin, qui a eu l'obligeance de nous la confier pour information.

A cette époque, le moulin était déjà « en médiocre état » ; il comptait « une seule couple de meules » (2).

Julien Thuin revendit le moulin en 1867 à Ferdinand Leblois et son épouse Couronnée Roberteau. Le moulin et les 23 ares de terrain

(1) Histoire de Rameignies, page 329.

(2) Mons. Archives du cadastre, n° 668.

furent payés 6 000 francs. Leblois crut obtenir de meilleurs résultats d'un moulin à vapeur, qu'il fit construire dans sa grange ; mais, l'expérience ayant été défavorable, il remit en marche le moulin à vent, qu'il donna, en 1876, au neveu de sa femme, Lucien Roberteau, maçon à Wadelincourt.

Le fils de ce dernier, Alfred Roberteau, propriétaire actuel, a cessé de faire tourner le moulin il y a cinq ou six ans.

Pour éviter de laisser corroder les ailes, qui sont en acier, on les a démontées, comme nous l'avons dit, en mai 1934.

APPENDICE. — LES DUCASSES.

Il n'y avait anciennement qu'une ducasse ; elle a lieu, encore maintenant, le 22 juillet ou le dimanche suivant. Les habitants de Wadelincourt pensent qu'elle est réglée par la fête de sainte Madeleine, en quoi ils se trompent et renient leur patron, dont la fête tombe aussi le 22 juillet : la ducasse est en réalité le souvenir des réjouissances qui accompagnaient, depuis des siècles, la fête de saint Vandril, patron de la paroisse. Cette ducasse dure trois jours.

On y a ajouté une deuxième ducasse, également de trois jours, qui commence le deuxième dimanche après la Saint-Martin, parce que le premier dimanche après cette fête est réservé au village de Basècles, dont saint Martin est le patron.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

LES FIEFS ET SEIGNEURIES.

INTRODUCTION

Depuis le temps où Eilbodo, avant 988, donnait à l'abbaye de Saint-Pierre sa villa court-de-Wandalin, qui devait devenir le noyau du village actuel de Wadelincourt, nous ignorons par quelle suite de possesseurs a passé ce village pendant plusieurs siècles.

Dans les derniers siècles de l'ancien régime, il y avait à Wadelincourt sept fiefs dépendant de la cour féodale de Blaton, et un fief relevant de la cour de Mons.

Ce dernier fief s'appelait la *seigneurie de Wadelincourt*. Parmi les sept premiers, deux formaient la *seigneurie de Milomez*, deux autres la *seigneurie de la Cadie* ; un cinquième, formé par le *château*, était tenu par le seigneur du village, mais ne faisait pas partie du fief-seigneurie. Les deux autres étaient l'*Aulnois Capon* et le fief que nous appelons la *Louette* ; leurs détenteurs n'ont jamais porté le titre de seigneur.

Nous avons essayé de retrouver les possesseurs de ces fiefs, en remontant aussi loin que possible ; on trouvera ci-après le résultat de ces recherches.

Tous ces fiefs paraissent avoir commencé leur existence vers ou avant le milieu du quinzième siècle. Ils faisaient auparavant partie de fiefs beaucoup plus importants, dont ils furent alors « éclissés ».

C'est ainsi que le fief de Milomez proprement dit, et le fief adjoint, étaient, en 1499, des arrière-fiefs tenus et mouvant du fief nommé « le Bois d'Amblise », lequel valait par an 600 livres et était tenu par « Jean d'Appremont, seigneur de Busency » (1).

(1) Lille. B. 8270.

A la même époque, les deux fiefs de la Cadie, le fief Capon, le fief de la Louette, et le petit fief d'Andrieu Fiefvet, étaient tenus et mouvant du fief de Pierre Creste (en 1474, Jacques Creste), dont ils avaient été éclissés. Ce dernier fief, sis à Valenciennes, « en dehors la porte Cambraisiennne, par dehors le baille d'Ausnoit », valait par an 200 livres.

Plus anciennement, Jehan Fiefvet, de Wadelincourt, y tenait de Blaton un fief ample, qui fut vendu en 1382 « par les officiers du comte de Hainaut et pour les Lombards » (1).

En 1461, une partie de ce fief, rendant par an 15 livres, était tenu par ... de Harchies, au lieu de Ernoulx de Harchies (2).

Pensant que l'histoire des fiefs de Wadelincourt gagnerait en intérêt si on pouvait situer leurs terres sur le plan parcellaire, nous avons essayé de reconstituer la carte féodale du village. Cette recherche fut autrement pénible que la précédente ; en l'absence de toute carte ancienne, nous n'avions pour guide que la description des différents fiefs, telle qu'elle est donnée dans les actes de relief, de dénombrement, ou de vente. Or, malheureusement, on n'y indique jamais, pour chaque parcelle, qu'une partie de ses « tenants », et toujours sans orientation. Il en résulte que cette recherche est un véritable casse-tête, compliqué encore de ce fait que bon nombre d'anciennes parcelles ont été morcelées après la Révolution.

Nous avons bien eu en communication un plan de la seigneurie de Milomez, dressé en 1810, mais il est exclusivement consacré à cette seigneurie, et laisse tout le reste en blanc ; et d'ailleurs, à ce moment, la plupart des autres fiefs avaient été divisés et vendus.

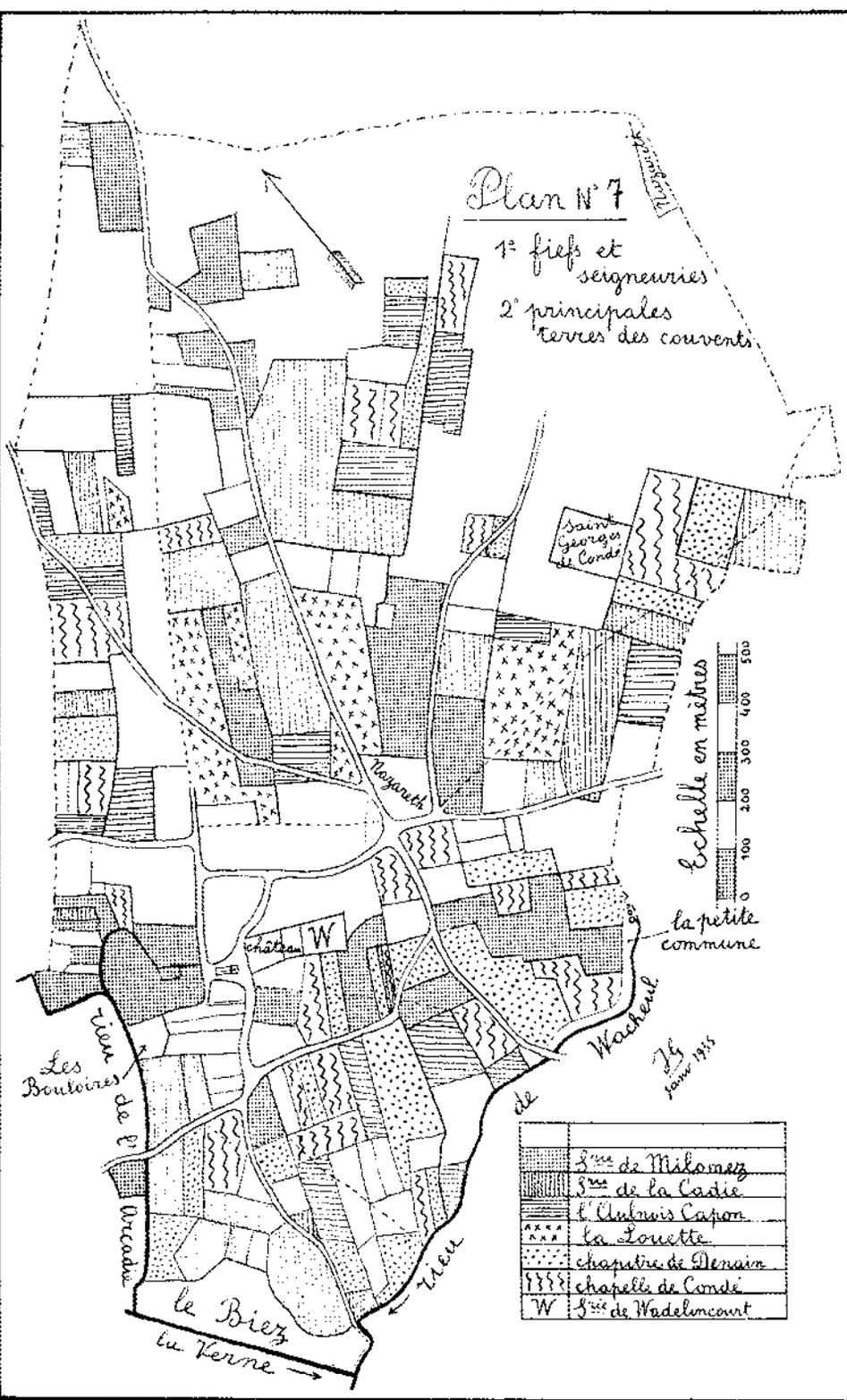
Nous croyons donc pouvoir considérer comme un des plus heureux résultats de nos recherches la carte féodale de Wadelincourt ; elle n'est pas minutieusement complète, quelques petites parcelles n'ayant pu être identifiées, mais elle est suffisante pour donner une juste idée de la propriété du sol cultivé, sous l'ancien régime. On en trouvera l'ensemble dans le plan n° 7, et les divers fiefs seront repris séparément dans les plans n° 5, 8, 9, 10.

(1) Lille. B. 8284.

(2) Lille. B. 8280, folio 39. Le prénom est en blanc dans le texte.

Plan N° 7

- 1° fiefs et seigneuries
- 2° principales terres des convents



Echelle en mètres

la petite commune

26
Janvier 1935

	Seigneurie de Milomez
	Seigneurie de la Cardie
	l'Abbaye de Capon
	la Louette
	chapelle de Denain
	chapelle de Conde
	Seigneurie de Wadelincourt

CHAPITRE 7.

LA SEIGNEURIE DE WADELINCOURT

Lorsque plusieurs seigneuries avaient leur siège dans un même village, ne comprenant qu'une seule église, il y en avait généralement une qui portait le nom du village, et qu'on désigne par l'appellation de « seigneurie principale ». Sa description féodale comportait un « village à clocher ». Souvent son possesseur avait le droit de haute justice dans tout le village, et c'était lui qui nommait « la Loi », c'est-à-dire l'administration communale, constituée par le mayeur et les échevins. Les seigneuries secondaires empruntaient ordinairement, pour passer leurs actes, les échevins du « seigneur du lieu ».

La seigneurie de Wadelincourt relevait de la cour féodale de Mons ; elle consistait presque exclusivement en droits seigneuriaux : elle n'avait pas de château (1), pas de bois, presque pas de biens-fonds.

Voici d'ailleurs sa description, donnée par son premier seigneur particulier, François Cocquiau, lorsque la seigneurie fut démembrée, en 1613, de celle de Quevaucamps, comme nous le dirons plus loin.

« La terre, justice, et seigneurie de Wadelencourt, consistant en toute justice, haute, moyenne, et basse ; en un village à clocher ; terrage ; rentes d'argent, chapons, avoine, pains ; droits de mortemain, aubanié, bastardise ; loix, amendes ; et autres droits ».

La dernière description authentique, faite en 1775, et celle de 1685, répètent la précédente, en précisant la valeur des droits lucratifs :

Fief « déclaré ample et se comprendre en toute justice, haute, moyenne, et basse ; en un village à clocher ; en droits de mortemain, aubanié, bastardise, lois et amendes ; (droit de plantis, en 1775) ; et autres ; et valoir annuellement, par le moyen d'un terrage, 50 florins, 12 rasières d'avoine, 40 chapons, et quelques pains ».

Il y a bien encore une description dans l'acte de vente de 1776, mais elle ne distingue pas très clairement le fief-seigneurie du fief-

1) Le château habité par le seigneur, dans les derniers temps du régime, n'était pas compris dans le fief seigneurial, et relevait de la cour féodale de Blaton.

château, vendu en même temps. On y voit l'énumération des biens-fonds suivants :

« un *château de pigeonniers*, bassecour, jardin, bosquet, étoiles, allées et charmilles, contenant en totalité 3 journaux 76 verges ; un beau verger, planté d'arbres à fruit, entouré de montants et de haies vives, contenant un vieux bonnier (3 journaux et demi) ; deux maisons et plusieurs (!) bonniers et parties de terre, tant labourable que bois et prés ; finalement plusieurs maisons et héritages, donnés en arrentement ».

Pour une seigneurie principale, ce n'est guère ! Et c'est vague.

Nous trouverons plus de précision dans un tableau de répartition d'un impôt, en 1771 ; les habitants sont taxés au prorata du nombre des chevaux et vaches qu'ils possèdent, et du nombre de bonniers de terre qu'ils cultivent. La dame de Wadelincourt est taxée pour ses deux bonniers trois journaux et nonante verges de pâtures, terres, et bois. Son château est exempt de la taxe. C'est tout pour les biens-fonds.

Son droit de terrage est taxé à 25 livres, l'équivalent d'une culture de cinq bonniers.

Nous parlerons de cet impôt dans la quatrième partie.

Nous ne développerons pas davantage, pour le moment, l'étude des droits seigneuriaux, nous réservant, pour ceux que nous aurons trouvés en usage à Wadelincourt, de les prendre, en quelque sorte, sur le vif, dans les circonstances qui leur donnaient l'occasion de s'exercer (1).

LES SEIGNEURS DE WADELINCOURT.

Comme nous l'avons dit dans l'Histoire de Rameignies, Wadelincourt appartenait, à la fin du treizième siècle, à Jacques de Saint-Pol, mort à la bataille de Courtrai en 1302.

Quelques années plus tard, Wadelincourt appartenait, ainsi que Thumaide et Rameignies, à Fastré II de Ligne, d'où ils passèrent à son fils aîné, Michel I^{er} de Ligne, mort en 1345.

Tandis que Thumaide et Rameignies restaient à la famille de Ligne jusqu'après le milieu du seizième siècle, Wadelincourt n'est plus signalé après Guillaume I^{er} de Ligne, deuxième fils de Fastré, lequel

(1) À l'usage des lecteurs non spécialistes, nous avons expliqué tous ces droits, dans l'Histoire de Rameignies. Nous craignons d'allonger plus que de raison le présent ouvrage en les reprenant ici.

Guillaume est mort en 1387. Malotau de Villerode (1) dit que Guillaume fut seigneur de Wadelincourt, mais sans préciser à quelle époque.

Avant de nous demander quel fut ensuite le sort du village, signalons un document qui confirme qu'à cette époque Wadelincourt avait son seigneur particulier ; c'est un acte datant de 1341 ou environ (2) : le receveur-bailli de Blaton présente un rapport « au sujet des entreprises faites par les officiers du comte de Hainaut sur les droits et justice du comte de Flandre, dans les terres de Blaton et Feignies ». Il se plaint de ce que le sire de Morialmé, ainsi que Messire Arnould de Harchies, et le seigneur de Wadelaincourt refusent d'envoyer les terrages de ce village à la grange de Blaton, comme font les autres villages. Ces trois seigneurs font valoir que les terrages (3) du dit seigneur de Wadelincourt ont été acensés (afferchés) à ceux (aux habitants) du village même.

Pour comprendre ce passage, il faut savoir qu'à cette époque, le seigneur de Morialmez avait des terres à Wadelincourt, et qu'Arnould de Harchies était seigneur de Milomez, également à Wadelincourt. Le seigneur de Wadelincourt devait être alors Michel I^{er} de Ligne.

Ce texte nous porte à croire qu'alors déjà existait la situation que nous allons bientôt décrire ; Wadelincourt, avec les autres dépendances de Blaton, était tenu en fief par le comte de Flandre, mais ce dernier aurait accordé la jouissance de ce fief, terrage excepté, et pour un temps seulement, à Fastré de Ligne et à ses fils, en raison des services qu'ils lui avaient rendus. Voyez des cas semblables en haut de la page 62.

Toujours est-il qu'en 1381 Wadelincourt fait partie de la seigneurie de « Blaton, Feignies, et dépendances » (4).

Il en sera de même jusqu'en 1545, et durant ces 160 ans Wadelincourt aura ainsi pour seigneur le comte de Flandre, qui tenait en fief, du comte de Hainaut, la seigneurie complexe dénommée « Blaton et dépendances », ou encore « Blaton et Feignies ».

Pour faire comprendre clairement la situation de Wadelincourt dans ce complexe, nous allons reprendre succinctement l'histoire de la seigneurie de Blaton jusqu'au moment où Wadelincourt en fut définitivement détaché. Nous le ferons sur la foi des documents officiels conservés dans divers dépôts d'archives.

(1) Généalogie de l'illustre famille de Ligne. Manuscrit de la bibliothèque du château de Belœil. Deux volumes.

(2) Devillers. Cartulaire du Hainaut, tome I, page 125.

(3) Les terrages, c'est-à-dire les gerbes prélevées au profit du comte en vertu de son droit de terrage.

(4) Bruxelles. Comptes des domaines, n° 9111.

En 1324 (1323, ancien style), « le vendredi prochain devant le jour Nostre Dame en march », Gérard de Liedekerke, chevalier, donne Blaton et Préau (1) au comte de Hainaut, et il promet d'obtenir d'ici un an, sous peine d'amende de 5000 livres, la ratification de Marguerite, fille de Marguerite de Cantaing, qui fut femme de Ernoul d'Enghien, jadis seigneur de Préau, aussitôt qu'elle sera professe. — Le comte de Hainaut était alors Guillaume 1^{er}, dit le Bon (de 1304 à 1337).

En juin 1328, le roi de France, Philippe de Valois, neveu de Philippe le Bel, donne à son neveu Guillaume de Hainaut, toute la terre de Blaton qu'avant d'être roi de France, il tenait en fief de son frère (2) Guillaume le Bon, comte de Hainaut, « père du dit Guillaume son neveu » (3).

En 1333, Guillaume de Hainaut, dit le Hardi (qui fut comte de Hainaut de 1337 à 1345) passe le fief à son père Guillaume de Hollande, comte de Hainaut. Dans le même acte, celui-ci le repasse à Louis (de Nevers), comte de Flandre (4), gendre du roi de France Philippe V, dit le long.

Le fief de Blaton allait dès lors être tenu par les comtes de Flandre jusqu'en 1545.

En 1347, Marguerite de Bavière, comtesse de Hainaut, fille de Guillaume 1^{er}, fait à Louis (de Male), comte de Flandre, fils de Louis de Nevers, des propositions pour lui rendre le fief de Blaton, qui avait été saisi après la mort de Louis de Nevers. Ces propositions sont acceptées, « le jour Saint-Nicolas en hiver » (5).

En 1381, commence la série des comptes du domaine de Blaton, conservés dans les archives. Dès cette année, Wadelincourt est signalé parmi les « dépendances » de Blaton, et appartient par conséquent au comte de Flandre (6).

En 1400, le cartulaire des rentes et cens de Blaton, Wadelincourt, etc, est présenté au « duc de Bourgogne, comte de Flandre » (7). Il en est de même jusqu'en 1500. Nous n'avons pas consulté les comptes postérieurs.

Voici d'ailleurs quelques textes irrécusables.

(1) La seigneurie de Préau était sise à Harchies.

(2) Son beau-frère, car Guillaume d'Avesnes, ou de Hollande, dit le Bon, avait épousé Jeanne de Valois, sœur de Philippe de Valois.

(3) *Monuments*. Tome III, page 195.

(4) *Monuments*. Tome III, page 333.

(5) *Monuments*. Tome III, page 467.

(6) *Bruxelles*. N° 9111.

(7) *Bruxelles*. N° 9112.

Le compte de 1400 est intitulé : *Compte rendu par Messire Mathieu de Lausnais, chevalier, gouverneur et rechepveur de la terre de Blaton, à Monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc, et à son noble conseil* (1).

Compte de 1461, registre des rentes et revenus de la castellenie de Blaton et de Feignies et des appendances et appertenances des dits lieux, de par nostre très redoubtet seigneur Monseigneur le duc de Bourgogne et de Braibant, comte de Haynaut et de Hollande, à cause de sa comté de Flandres (2). Au folio 59, on trouve : rentes et cens que mon très redoubté seigneur Monseigneur le duc de Bourgogne, a par an en sa ville de Wadelencourt.

Compte de 1468, mêmes textes (3).

Relevé de 1474, registre des fiefs du Hainaut ; au folio 312, on lit : « Déclaration du fief de Blaton que le comte de Flandres tient du comte de Haynnau ». Les fiefs sis à Wadelincourt (Milomez, la Cadie, la Louette, Capon, etc, y figurent) (4).

Compte de 1495, rentes et cens que nostre très redoubté seigneur Monseigneur l'archeduc d'Ostriche et de Bourgogne a par an en sa ville de Wadelaincourt. — Il y a quinze folios consacrés à Wadelincourt (5).

Le compte de 1494 dit encore plus clairement que « l'archiduc Philippe d'Autriche et de Bourgogne tient en fief du comté de Hainaut, à cause de sa comté de Flandre, la châteltenie, chastiel (château), court, justice, terre et seigneurie de Blaton et appendances, sicomme Quevau-camps, Wadelaincourt, Grandeglise, partie de Bernissart, Fegnies, Dossies, et le Mainil » (6).

Le compte de 1500 est également intitulé « relevé des terres du domaine du duc de Bourgogne » (7).

En résumé, pendant plus d'un siècle, Wadelincourt (comme tout le fief de Blaton) eut pour seigneurs les ducs de Bourgogne, qui le possédaient à titre de comtes de Flandre ; il passa ensuite à leurs successeurs au comté de Flandre, et notamment à Philippe le Beau, et à son fils l'empereur Charles-Quint.

Les ducs de Bourgogne et leurs successeurs se sont parfois désistés, pour un temps, en faveur d'un de leurs fidèles sujets. Les comptes

(1) Bruxelles. N° 9112.

(2) Lille. B. 8280.

(3) Lille. B. 8268.

(4) Lille. B. 11945.

(5) Lille. B. 8269.

(6) Bruxelles. 45456.

(7) Bruxelles. N° 45922.

conservés à Bruxelles signalent que le fief de Blaton fut donné, en 1480, par Maximilien et Marie, à Jean de Salazar, conseiller des ducs de Bourgogne, pour sa vie durant ; que celui-ci, s'étant retiré en Espagne, a transporté le fief, en 1497, à Philippe de Bourgogne, avec l'approbation du « roi de Rome », donnée le 24 avril 1497 (1). Ce même Philippe de Bourgogne, devenu évêque d'Utrecht, amiral de Hollande, donna le fief de Blaton, en 1510, à ferme et admodiation, à Jean de la Croix, receveur-fermier des terres et seigneuries de Blaton, moyennant le prix de 550 livres de 40 gros par an (2).

Cette convention fut approuvée en 1516 par Maximilien d'Autriche.

En 1527, « les terres de Blaton et Feignies », qui avaient été données par l'empereur à Charles de Lannoy, seigneur de Senseilles, retournent au domaine, ce seigneur étant mort (3).

Enfin, le compte du domaine en 1545 mentionne que Hughes Grand est « bailli et receveur de Blaton seulement », car les autres terres ont disparu du fief. Cette année-là, en effet, Wadelincourt et les autres seigneuries dépendant de Blaton furent constituées en un fief distinct, donné par Charles-Quint à Philippe de Croy, duc d'Aerschot, en échange de la seigneurie de Landrecies.

Nous croyons intéressant et utile de transcrire ici une bonne partie de cet acte impérial.

« CHARLES, par la divine volonté Empereur des Romains, roi de Germanie, de Castille, comte de Flandre, palatin de Haynau faisons à tous savoir : comme, à notre requeste, notre très cher et féal cousin, chevalier de notre ordre, lieutenant capitaine général et grand bailli de notre pays et comté de Hainault, messire Philippe de Croy, duc d'Aerschot etc, nous a offert et consenti de laisser la ville, chastellenie, terre et seigneurie de Landrechies, ses appartenances et appendances, pour, à notre bon plaisir, la faire fortifier à la garde et défense de notre pays et comté de Haynau, lui et son fils, Charles de Croy, prince de Chimay, son fils aîné, héritier et propriétaire, aussi notre cousin, céderont et transporteront pour nous et nos hoirs, comtes et comtesses de notre pays de Haynault, perpétuellement et à toujours, la dite ville, terre, et seigneurie du dit Landrechies et ses appartenances et dépendances, estimée à 1500 livres, de 40 gros de notre monnaie de Flandre la livre.

« En échange, nous leur donnons la portion des appartenances de notre terre et seigneurie de Blaton, évaluée aussi à 1500 livres de gros

(1) Compte de 1501.

(2) Compte de Blaton et Feignies, 1517-1519.

(3) Bruxelles. Compte de 1527.

..... Les dites parties, s'entendent et comprennent en rentes de blé, avoine, chapons, gélines, snaiges (?), dismes, terraiges, moulins, pretz, bois, chesnes, mortemains, terres à labour, censes, viviers, rentes de saizines, tonlieux, four-à-ban, arrentements, loix, amendes, fourfaictures et confiscations, qui se prennent et tiennent ès *villages* Quevaucamps, Wadelencourt, Grandglise, ès terres et *seigneuries* de Harchies, Bernissart et Feignies, et du Neufmanil.

« Egalement et entièrement, tous et quelconques, les droits, procédures, auctorités et juridictions que nous avons en toutes les dites parties, terres et seigneuries, icelles déchargées de toutes pensions et rentes, à tenir en ung seul ample fief, en toute justice, haulte, moyenne, et basse, de notre dit comté de Haynaut et courte de Mons, comme ont fait les comtes et comtesses de Flandres, seigneurs et dames du dit Blaton, nos prédécesseurs, auparavant qu'ils fussent possesseurs de notre dit comté de Haynaut (1) : en réservant seulement pour nous, nos hoirs et successeurs, comtes et comtesses de Flandres et de Haynnau, le tiltre, seigneurie, revenus et comprendement du village du dit Blaton.

« Fait le 16^{me} jour de décembre quinze cens quarante cinq » (2).

*
* * *

En terminant l'histoire de cette période, qui finit en 1545, remarquons que, depuis Philippe le Bon jusqu'à Charles Quint, le suzerain et le vassal se trouvaient, relativement à la seigneurie de Wadelincourt, confondus en une seule et même personne, puisque le comte de Flandre tenait cette seigneurie en fief du comte de Hainaut, et que, depuis 1433, le comte de Flandre était en même temps comte de Hainaut.

(1) C'est-à-dire avant le traité du 12 avril 1433, par lequel Jacqueline de Bavière, fille du comte Guillaume IV, transférait à Philippe le Bon ses droits sur le Hainaut.

(2) Mons. Copie sur papier, se trouvant dans une liasse d'actes de la seigneurie de Quevaucamps, de 1545 à 1789.

LA FAMILLE COCQUIAU-DESMAISIÈRES

I. — FRANÇOIS COCQUIAU

Les divers villages ainsi séparés de Blaton furent dès lors désignés ensemble sous le nom de seigneurie de Quevaucamps, et ce régime dura presque trois quarts de siècles.

En 1613, en exécution du testament du duc d'Aerschot, le fief fut mis en vente et morcelé, chaque seigneurie vendue séparément.

Désormais, la seigneurie de Wadelincourt recouvre son existence propre et individuelle ; elle va dépendre, directement et en compte séparé, du comte de Hainaut, et chacun de ses seigneurs aura à présenter son relief devant la cour de Mons.

La mise aux enchères publiques eut lieu à Mons ; la seigneurie de Wadelincourt fut adjugée, le 4 juin 1613, à *François Cocquiau*, licencié ès lois, seigneur de Saint-Hilaire (1), conseiller pensionnaire de la ville de Valenciennes. Le 25 juin 1614, le relief fut présenté devant la cour de Mons, à son nom et profit, par son beau-frère Pierre Desmaisières.

Celui-ci, qui fut prévôt de Valenciennes en 1633, était le frère de *Marie Desmaisières*, épouse de François Cocquiau. Leurs parents étaient Jean Desmaisières (fils de Jacques) et sa seconde épouse Marie Lemesureur. Leurs armes étaient : *d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules et couronné d'or* (2).

La famille noble Desmaisières occupa toujours un rang notable dans le Hainaut ; c'est d'une branche de cette famille, émigrée en Espagne, qu'est sortie Micheline Desmaisières, morte à Valence en soignant les victimes du choléra, et que l'Eglise vient de mettre sur les autels, à la fin de l'année sainte 1933 — 1934.

2. — JEANNE-IGNACE COCQUIAU

Moins de trois ans après avoir acheté Wadelincourt, François Cocquiau mourut, laissant à sa veuve une petite fille, Jeanne-Ignace.

Comme gardenoble de celle-ci, Marie Desmaisières fit relief le 17

(1) Saint-Hilaire est un village du Cambrésis, à cinq lieues de Valenciennes. Les Cocquiau y avaient un « fief et cense appelez vulgairement fief Cocquiau », relevant de la prévôté de l'église métropolitaine de N. D. de Cambrai (Lille, 3. H. 694.) — Il y a, à Wadelincourt, une « ferme de Saint-Hilaire ». Elle est bâtie sur l'emplacement d'une ancienne ferme qui était, paraît-il, en communication avec la campagne par un long souterrain. Il est possible qu'elle ait jadis appartenu aux Cocquiau, qui lui auraient donné le nom de leur fief cambrésien.

(2) J. B. Rietstap. *Armorial général*, II, 134. — Le manuscrit de Prudhomme, à la bibliothèque de Mons, dessine le blason des Desmaisières en concordance avec la description de Rietstap.

mars 1616 (1). Marie Desmazières, Dame de Wadelincourt, fut aussi Dame de Saint-Hilaire, et l'était encore en 1631-1636 (2).

Jeanne-Ignace Cocquiau est appelée Dame de Wadelincourt lorsque, le 17 février 1632, elle est marraine, à Valenciennes (Saint-Géry), de Jeanne-Ignace Desmazières.

Nous n'avons trouvé aucun autre document relatif au destin de cette jeune personne, ni à la façon dont la seigneurie passa aux Dursens.

LA FAMILLE DURSENS

I. — CLAUDE DURSENS

Georges - Claude Dursens, appelée Claude, demeurant à Condé, fils de Jean et de Marie-Madeleine Dumoulin, étant seigneur de Wadelincourt en janvier 1680 (3). Il fut aussi seigneur « du Sart ».

Il avait épousé *Jeanne Meurin* ; elle avait pour père Jacques Meurin, avocat à la cour de Mons, greffier de Condé, époux de Marie de Beugnies, et pour oncles paternels, Jean, greffier de Condé, Georges, prieur à Crespin, et Elie, chanoine de Condé. Jeanne Meurin avait eu trois frères et trois sœurs, baptisés à Condé de 1622 à 1631. Une de ses sœurs, Héléne Meurin, mourut « à Warlencourt, en célibat ».

Claude Dursens et Jeanne Meurin, eurent six enfants, dont le baptême fut enregistré à Condé, de 1639 à 1650 :

1. Jacques-Ignace, prêtre, qui suivra.

2. Jean-Baptiste, doyen de Condé.

3. Augustin, prêtre, chanoine de Condé. Prudhomme dit, à tort, qu'il fut seigneur de Warlencourt. Il vivait en 1719.

4. Marie-Jeanne, qui épousa J. B. Dubois, fils de Jean et de X. Van Ophem, et dont nous reparlerons.

5. Marie-Madeleine, qui épousa Jean-Joseph *Mignol* (?).

6. Agnès, qui épousa Philippe Benoît, lequel, devenu veuf, fut chanoine de Cambrai. Leurs enfants s'appelaient Marguerite, Jean-Baptiste, et Brigitte Benoît.

On verra par la suite qu'il était utile de donner ici ces détails généalogiques (4).

(1) Elle faisait en même temps relief pour un autre fief, consistant « en 46 mencaudées de terre et trois de prés, sis à Douchy ». — Lille. B. 12116, fol. 338.

(2) Lille. 3. H. 694.

(3) Lille. 24. H. 19.

(4) Généalogies bourgeoises, manuscrit de la bibliothèque de Mons, tome II, page 54. — Gén. Tourn. I, 245. — Le tout contrôlé aux archives de l'état-civil de Condé.

2. -- JACQUES-IGNACE DURSENS, PRÊTRE

Le 2 avril 1685, *Jacques-Ignace Dursens*, prêtre, relève devant la cour de Mons le fief « seigneurie de Wadelencourt », à lui échu par le trépas de son père Claude, arrivé le 16 mai 1684.

Le 15 mai 1685, il releva, devant la cour de Blaton, par suite du même décès, le fief « maison, jardin, étables, bassecour, et 3 journées de pasture », et présenta son relief, « en fidélité et hommage, à Damoiselle Anne de la Catoire, dite de Rameignies, à cause de sa terre et seigneurie de Blaton » (1).

Jacques-Ignace Dursens fut un bienfaiteur de Wadelincourt. De son vivant, on le voit venir au secours des habitants, en leur avançant une forte somme qu'ils devaient payer pour leur part dans un impôt extraordinaire ; nous en reparlerons à propos des échevins.

Il mourut en 1721. Avant de mourir, il « a donné le sixième de ses biens pour honoraires des messes qu'il a fondées dans l'église de Wadelencourt, et le restant pour être distribué aux pauvres, selon la volonté des seigneurs ses successeurs » (2).

Les Dursens portaient de pourpre au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'or ; au chef aussi de pourpre, à trois ruches d'or, rangées en fasce (3). On retrouvera ces armoiries plus loin, à propos du château, en même temps que celles des *Meurin* et des *de Beugnies*.

LA FAMILLE DUBOIS (4)

Les Dubois d'Inchy étaient une famille d'officiers de la maison de Croy (5).

Jean-Baptiste Dubois, fils de Jean et de X. Van Ophem, était seigneur d'Inchy (à Escanaffles), de Laybray (à Celles), et receveur du Roi à Tournay.

Contrairement à ce que nous pensions en écrivant l'Histoire de

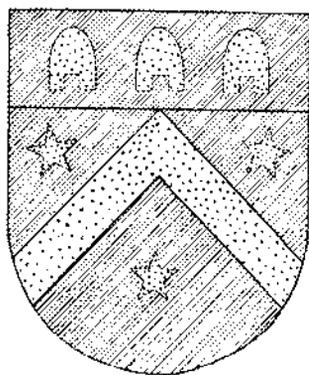
(1) Il est assez étonnant que « la demoiselle de Rameignies » soit alors titulaire de Blaton. Son neveu Maximilien de la Catoire (seigneur de Blaton, la chose est certaine et d'ailleurs confirmée par un acte de 1683 que nous rapportons plus loin à propos de René de Benstenraedt, seigneur de la Cadie) était mort sans postérité en novembre 1684. Son frère Ghislain-François fit relief pour Blaton le 20 novembre 1685. Anne de la Catoire aurait-elle repris son fief de Blaton momentanément, avant l'entrée en possession de son neveu Ghislain ?

(2) Mons. Déclaration des biens de l'église de Wadelincourt par le curé de Basécles. Maître Pranger, en 1787.

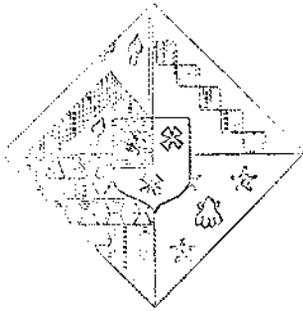
(3) Gén. Tourn. I, 245.

(4) Il ne faut pas confondre la famille seigneuriale Dubois avec les Dubois qui existent encore à Wadelincourt : ces derniers descendent de Jean-Dieu Dubois, venu de Chièvres en 1767 (voyez, plus loin : fermiers de Milomez).

(5) Comte du Chastel, Notices étymologiques, héraldiques, etc. page 30.



DURSENS



DUBOIS DE HARNES

Rameignies, il ne fut pas seigneur de Wadelincourt, car on va voir son fils aîné succéder directement à Ignace Dursens.

Jean-Baptiste, nous l'avons dit, avait épousé Jeanne Dursens, fille de Claude. De cette union naquirent trois enfants :

1. Jean-Baptiste-Ignace, né vers 1666, mort à Tournay, à 81 ans, le 5 décembre 1746. Il suit.

2. Isabelle.

3. Guillaume-François-Joseph, né en 1674.

Quand les deux fils se partagèrent les seigneuries héritées de leurs parents, Guillaume devint seigneur de Harnes (à Rumes), et de Laybray. Sa fille aînée, Jeanne-Hélène-Joseph, fut baptisée à Tournay, le 16 novembre 1702. Nous la reverrons tout-à-l'heure.

1. — JEAN-BAPTISTE-IGNACE DUBOIS D'INCHY

J. B. Ignace Dubois d'Inchy, écuyer, releva, le 17 octobre 1722, la seigneurie de Wadelincourt, à lui échue « par le trépas de son oncle Jacques-Ignace Dursens, prêtre, arrivé le 28 octobre 1721 ».

Il fut aussi, après la mort de son père, seigneur d'Inchy, de la Faillerie, bailli de Rumes et, en cette dernière qualité, député ordinaire aux Etats de Tournay et Tournaisis. Il fut aussi échevin de Tournay. Il reçut, en 1722, des lettres qui le confirmaient en noblesse, ou, au besoin, lui conféraient l'anoblissement (1).

En 1731, il fut créé chevalier. Il mourut célibataire, en 1746.

2. — HÉLÈNE DUBOIS DE HARNES

Jeanne-Hélène-Joseph Dubois de Harnes, fille aînée de Guillaume, fit relief le 22 août 1747, devant la cour de Mons, pour la seigneurie de Wadelincourt, qui lui était échue « par le trépas de son oncle J. B. Ignace Dubois ». Elle resta célibataire, mourut Dame de Wadelincourt, âgée de 73 ans, le 31 mars 1775, et fut inhumée le même jour dans le chœur de l'église.

Sa pierre tombale est conservée et a été encadrée dans le mur intérieur de la nouvelle église, près de l'autel de la Sainte Vierge. On y voit les armoiries dessinées ci-contre ; elles correspondent, à part quelques minimes variantes qui sont peut-être des libertés prises par le sculpteur, à la description des armes des Dubois de Harnes (2), et on peut constater qu'elles rappellent les principaux quartiers de noblesse de Jean-Baptiste Dubois, fondateur de la branche Dubois de Harnes.

(1) Gén. Tourn. I, 245.

(2) Gén. Tourn. I, 244.

Sur les cinq, il y en a trois que nous connaissons, comme on l'a vu plus haut à l'article concernant ce personnage.

L'écu est écartelé, c'est-à-dire partagé en quartiers :
 au 1^{er}, on voit les armes propres des DUBOIS : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois arbres de sinople* (1) ;
 au 2^e, celles des VAN OPHEM : *d'argent, à cinq losanges de gueules, accolés en bande* ;
 au 3^e celles des LE PIPPRE : *de gueules, à la croix de vair, au lambel d'or mis en chef* ;
 au 4^e, celles des CONDÉ : *d'azur, à une coquille renversée d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or à six rais* ;
 brochant sur le tout, dans un écusson central, sont les armes des DE BEUGNIES : « *d'argent, à deux fers de moulin de gueules, l'un au second quartier, l'autre en pointe ; au franc-quartier de TRAZEGNIES, qui est : bandé d'or et d'azur de six pièces, à une ombre de lion de sable brochant sur le tout ; à la bordure engrêlée de gueules* » (2).

Ces armoiries ont pour cimier un arbre de sinople, et pour support deux griffons d'or.

On peut évidemment contester l'esthétique de cet écu, manifestement trop chargé, mais on ne peut lui refuser le mérite de présenter, en un tableau original et parlant, un abrégé de la généalogie de la famille Dubois de Harnes.

3. — ANTOINE DUBOIS DE HARNES

Antoine-Guillaume Dubois de Harnes, chevalier, seigneur de Laybray, de Marest (à Willemau), demeurant à Tournai, où il était né en 1703, fit relief pour Wadelincourt, le 3 octobre 1775, devant la cour de Mons, « par le trépas de Jeanne-Hélène Dubois, sa sœur germaine ».

Il fut seigneur de Harnes, d'Inchy, de Roddemont. Il avait été créé chevalier en 1731 par l'empereur Charles VI ; l'impératrice Marie-Thérèse le fit baron en 1777. Il était, comme son oncle, bailli de Rumes et député. Il fut échevin de Tournai, où il mourut en 1784.

Il avait épousé *Marie-Claire-Antoinette Deforest*. Ils eurent sept

(1) Qu'on nous permette de rappeler qu'en héraldique, *gueules* signifie rouge ; *sinople* ; vert ; *azur* ; bleu ; *sable* ; noir ; *vair* ; mélange de blanc et bleu alternés, en points ou en petites cloches.

(2) D'après *Rietstap* (*Armorial général*, I, 191), le franc-quartier des de Beugnies était « écartelé des armes de Trazegnies et de Ligne ».

enfants, dont les trois premiers sont nés à Douai, les quatre autres à Tournai (1).

Antoinette était la sœur de Messire J. B. Fr.-Nicolas Deforest, « chevalier, seigneur de Quartville (sic), président à mortier au parlement de Flandre séant à Douai » (2). Ce personnage, seigneur de Quartdeville passait sans doute ses vacances au château de Wadelincourt, car, en 1763, le livre des décès renseigne Pierre-Philippe Java, 37 ans, natif de Capelle, au service du président Deforest.

Le 7 mai 1776, les deux fiefs, seigneurie et château, furent vendus à Léger Robert, et on voit encore le président Deforest intervenir, en qualité de vendeur, en compagnie d'Antoine-Guillaume et de son épouse.

LA FAMILLE ROBERT

I. — LÉGER ROBERT

Léger-Charles-Maximilien ROBERT, seigneur de Robersart, baron de Morpas, fut l'acheteur des deux fiefs. Il les paya 41000 florins, de 20 patars chacun, argent courant à Tournay.

Il fit relief dans l'acte de vente, et déclara, comme valeur annuelle, 150 livres. Il avait pris pour command son fils Charles, lieutenant dans le régiment de l'ordre teutonique.

A son nom de famille, qui était Robert, Léger-Charles ajoutait volontiers Robersart. C'est le nom d'un hameau d'Ellignies, au voisinage immédiat de Belœil. Devenu seigneur de Wadelincourt, Léger Robert trouve plus honorifique de remplacer Robersart par Wadelincourt, et il se fait appeler désormais Robert de Wadelincourt. Après lui ses descendants continueront à prendre ce titre. Avant eux, d'ailleurs, les Dubois y avaient pensé, et il arrivait par exemple à Hélène Dubois, Dame de Wadelincourt, de signer, sans aucun prénom, Dubois de Wadelincourt (3).

Mais l'appellation était plus flatteuse pour les Robert : leur nom pouvant être pris pour un prénom, le titre Robert de Wadelincourt avait un air de vieille noblesse du terroir. C'est une chose remarquable que les nouveaux acquéreurs de seigneuries ont généralement essayé de faire croire qu'ils y étaient depuis toujours. On a vu la même chose à

(1) Gén. Tourn. I, 245 et sq.

(2) Mons. Cour féodale de Blaton.

(3) Mons. Greffe scabinal de Wadelincourt, 13 septembre 1751.

Rameignies, à commencer par Paul de Creux, qui signait Pol de Rameignies (1). Et sa belle pierre tombale, portant son nom, offusquait sans doute ses successeurs, car elle fut recouverte entièrement d'une couche de plafonnage, sous laquelle on l'a retrouvée il y a quelques années !

Le procédé, d'ailleurs, est vieux comme le monde : il y a trente cinq siècles, le roi d'Égypte, Thoutmès III, faisait marteler, pour les remplacer par les siens, tous les cartouches portant le nom de la reine Hatshepsout, dans le splendide et somptueux temple qu'elle avait édifié à Deir-el-bahri.

Léger-Charles Robert était né à Mons en 1715. Il mourut à Tournai le 8 mars 1789, et fut inhumé le 10 à Wadelincourt.

Il avait épousé, en 1736, *Marie-Angéline*, baronne de *Saint-Genois*, qui mourut en 1764 et fut inhumée en l'église de Grandmetz ; elle était fille aînée de Charles-Claude de Saint-Genois, baron des Mottes.

De cette union naquirent sept enfants, dont les cinq suivants :

1. Charles-Philippe-Joseph, qui suivra.
2. Marie-Florence ; elle épousa, en 1763, Jérôme de Kerkhove, de Gand ; d'où postérité.
3. Marie-Angéline, morte sans alliance.
4. Marie-Bernardine-Joseph ; elle épousa Messire Delvigne d'Angis.
5. Marie-Charlotte-Joseph ; elle épousa Bernard Sébille d'Ampré, de Mons ; d'où postérité ; morte à Basècles, en septembre 1811, elle fut inhumée à Saint-Symphorien.

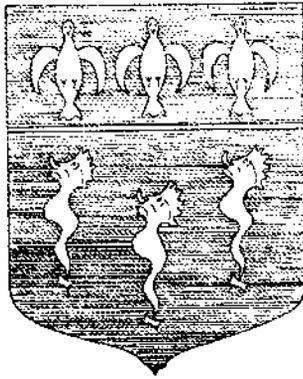
2. — CHARLES ROBERT

Charles-Philippe-Joseph ROBERT fut le dernier seigneur de Wadelincourt.

Il était né à Ath le 31 août 1744. Il mourut à Tournai le 22 juin 1839 et fut inhumé à Wadelincourt.

Il avait épousé, à Wadelincourt, le 3 août 1777, sa cousine germaine *Marie-Amélie ROBERT*, baronne de *Saint-Symphorien* ; elle avait 32 ans, lui en avait 33. En juin 1786, ils furent parrain et marraine de la fille du jardinier du château, Philippe Cuvelier, d'Ath. A tort ou à raison, on donne au parrain, alors déjà, le titre de « seigneur du lieu ».

(1) Hist. de Rameignies, page 120.



ROBERT

Amélie Robert était la fille de Charles-Pierre-Joseph ROBERT et de Marie-Louise de Saint-Genois. Elle mourut le 12 novembre 1816, et fut inhumée le lendemain « au cimetière de Wadelencour ». (signé J. J. Dejardin, curé.)

Charles et Amélie Robert eurent quatre enfants :

1. Joseph-Amand-Désiré, appelé *Désiré*, qui suivra.
2. Charles, mort en bas-âge.
3. Nicolas-Louis-Auguste, appelé *Auguste*, qui suivra également.
4. François-Marie-Joseph, né à Tournai en 1781, mort sans postérité, en 1817, et inhumé à Wadelincourt. Il avait épousé Sophie de Flines d'Estombes, qui mourut en 1816.

Dans le mur intérieur de l'église, près de l'autel de Saint Charlampe, il y a une pierre tombale aux noms de : *Léger ROBERT* et son épouse ; *Charles ROBERT* ; *François-Marie ROBERT* et son épouse ;

Nicolas-Auguste ROBERT et son épouse. Elle porte les armoiries des *Robert*, qui se lisent comme suit :

De sable, à trois couleurs ondoyantes, en pals, d'or, languées de gueules, 2 et 1 ; au chef d'azur, chargé de trois colombes d'argent, posées dans l'attitude d'aigles héraldiques (1).

LES DERNIERS ROBERT

Bien que l'histoire de la seigneurie de Wadelincourt se termine avec Charles Robert, nous achevons la généalogie des Robert (2), parce que plusieurs d'entre eux interviennent dans l'histoire du village, de l'église, et de la commune, au cours du dix-neuvième siècle.

DÉSIRÉ ROBERT

Fils aîné de Charles, Désiré Robert, baron de Morpas, né à Tournai en juin 1783, épousa, en 1801, sa cousine germaine *Anne-Marie Sébille d'Ampré* ; ils eurent deux filles :

1. *Bernardine*, née à Mons en juin 1803 ; elle épousa, en 1862, Jean, baron de Zinzerling et du Saint-Empire ; d'où postérité ; elle mourut veuve à 82 ans, en février 1886, à Bruxelles, et fut inhumée à Wadelincourt le 3 mars, dans le caveau familial, après des funérailles célébrées à 11 heures à l'état noble.

2. *Charlotte*, née à Saint-Symphorien en 1805.

(1) J. B. Rietstap. Armorial général, II, 582.

(2) D'après un article de l'abbé Petit, dans les Annales du Cercle archéologique de Mons, tome 16, p. 727, et d'après les registres paroissiaux de Wadelincourt.

AUGUSTE ROBERT

Troisième fils de Charles, né à Tournai en 1870. Auguste Robert y mourut le 5 août 1857 et fut inhumé à Wadelincourt. Il avait épousé, en 1819, *Louise-Ghislaine-Joséphine* baronne de Rasse de la Faillerie ; elle mourut nonagénaire, à Tournai, le 11 avril 1883, et fut inhumée à Wadelincourt « dans le caveau de la famille, qui se trouve près de la sacristie, à droite du chœur de l'église. La mémoire de la noble défunte est en vénération dans la paroisse ; la baronne a établi à ses frais l'école des religieuses ; ensuite elle a donné beaucoup pour la construction de la nouvelle église, et elle a répandu d'abondantes aumônes dans la main des pauvres ». (signé C. Housez, curé).

Un an plus tard, on célébrait son anniversaire en chantant un service à 11 heures, à l'état noble ; une distribution de pains fut faite aux pauvres, dans l'après-midi.

Auguste Robert et son épouse avaient eu trois enfants :

1. *Pauline*, née à Tournai en 1821, y mourut célibataire en 1877, et fut inhumée à Wadelincourt, dans le caveau de la famille.

2. *Marie-Rose*, née à Tournai en 1823, entra en religion chez les rédemptoristes, et mourut à Bruges en 1850.

3. *Caroline*, née à Tournai en 1824, morte en 1892, épousa, en 1851, Désiré de Garcia de la Vega, né à Flostoy (Namur) en 1820. De cette union, sont nés, à Bruxelles :

a) Victor de Garcia de la Vega, en septembre 1852.

b) Alphonse de Garcia de la Vega, en janvier 1858.

CHAPITRE 8. — LES DROITS PERMANENTS SUR WADELINCOURT.

Le moment nous semble opportun pour donner une idée des droits qu'avaient sur Wadelincourt les différents princes et seigneurs dont les juridictions respectives, subordonnées les unes aux autres, s'étagaient comme en cascade jusqu'aux « manants » du village.

Et d'abord, le chef suprême, le « souverain » : c'était le comte de Hainaut. Nous ne parlerons pas ici des droits occasionnels et temporaires qui lui étaient parfois accordés, nous réservant d'en dire quelques mots à propos des impositions ; ne signalons pour le moment que ses droits permanents.

C'est de lui que le fief relevait, à lui s'adressait l'hommage de fidélité de chaque nouveau seigneur ; mais en dehors de cet honneur, peu lucratif, ses droits sur le village étaient plutôt minces ; ils se réduisaient à celui d'y faire poursuivre ses sujets qui cherchaient à se soustraire, par la fuite, à leurs obligations. Voici le texte, extrait d'un relevé de 1462 :

« Wadelaincourt. En celly ville, n'a mon dit seigneur le comte, fors la succession de ses serfs et serves, aussi la poursuite et mortemains d'iceulx, des yssues des escuies et du ploych (clôture) de l'estaple le comte, du cens Saint-Sauve et du cens Saint-Jehan (car où qu'ilz voient morir, et fust hors du dit pays, si en aroit mon dit seigneur la poursuite), et autre droit n'a mon dit seigneur en la ditte ville » (1).

Après le suzerain, le vassal. Quel que fût le personnage qui tenait en fief la seigneurie de Wadelincourt, il était quitte envers le comte de Hainaut lorsqu'il lui avait fait le relief de la seigneurie « en fidélité et hommage ». Une fois devenu seigneur de Wadelincourt, il y jouissait de tous les droits seigneuriaux, y compris la haute justice.

Comme nous l'avons dit déjà, nous ne parlerons de ces droits que

(1) Lille. B. 12120 : registre des conditions des villes du Hainaut sur le fait des mortemains, dressé par Jean du Terne ; folio 200, verso.

lorsque nous aurons l'occasion de les voir en action. Mais nous voulons dire ici un mot de certaines redevances foncières qui lui étaient dues.

Nous les trouvons mentionnées dans les comptes du domaine.

Ouvrons par exemple le compte de 1493, nous lisons ceci :

« Monseigneur de Bourgogne a en sa ville de Wadelaincourt les terrages qu'on dist des communes, et liève (lève) Monseigneur, du cent, trese garbes, et en ces XIII garbes monseigneur de Milomet a le VI^e (le sixième) ».

C'est-à-dire que Monseigneur de Bourgogne, parce qu'il était seigneur de Wadelincourt, avait, sur certaines terres, que les comptes énumèrent, un droit, dit de terrage, consistant dans le prélèvement de 13 gerbes sur cent ; et le seigneur de Milomez avait, dans ce prélèvement, une gerbe sur six .

Le relevé continue : « Item, a mon dit seigneur les reliefs et les services de ces terres à terrages, quand elles vont de main à aultre, est assavoir deux sous de relief, deux sous d'entrée, et deux sous d'issue ; en ce, prend le dit monseigneur de Milomet, à cause de son fief, le VI^e ».

Traduisons cela en langue moderne : Lorsque ces terres changeaient de maître, par succession, donation, ou vente, le nouveau possesseur devait 2 sous pour droit de relief, et 2 sous d'entrée. Le vendeur ou le donateur payait de même 2 sous pour droit d'issue ou sortie.

Encore une fois, le seigneur de Milomez jouissait d'un sixième dans ces redevances.

Enfin, « a monseigneur sans parchon (sans partage) tous les reliefs et droitures (droits) et serviches (services, c'est-à-dire droits d'entrée et d'issue) de tous les hiretaiges (héritages) qui luy doivent plume ».

Avant le régime séparé, qui commence en 1613, le seigneur de Wadelincourt n'exploitait pas lui-même ces droits, il les donnait « à ferme », par mise aux enchères, et c'était d'ordinaire un censier du village qui les prenait à son compte pour une somme globale.

Il en était ainsi déjà en 1341, on l'a vu plus haut. Il en fut ainsi sous les ducs de Bourgogne, et encore sous Charles-Quint, et sous les de Croy, ducs d'Aerschot. Il y a aux Archives du Nord, à Lille, quelque 150 comptes de Blaton, à partir de 1382 ; il y en a aussi un grand nombre aux Archives du Royaume, à Bruxelles ; les Archives de l'Etat, à Mons, conservent les comptes de la seigneurie de Quevaucamps-Wadelincourt, à partir de 1553. Dans chacun de ces comptes, il y a un article consacré à la « ferme » des recettes seigneuriales de Wadelincourt.

On lit au compte de 1401, présenté au duc de Bourgogne :

« Rechepte (recette) faite en la ville de Wadelaincourt : de Jehan Obiert, qui tient à cense, le terme de 3 ans, tout che que Mgr a en sa ditte ville de Wadelaincourt..... laquelle cense a environ 400 garbes » ; etc.

Le compte de 1554, présenté au duc d'Aerschot « par Messire Hugues Grand, recepveur à Wadelencourt », donne la description complète de cette recette : « De Wandregies Dufief, demeurant à Wadelencourt, lequel tient à cense, le terme de trois ans, commençant au Saint-Jean 1553, tout ce que monseigneur a en sa ville de Wadelencourt (excepté la justice, loix et mortemains, loix et amendes, qui sont rendus cy-devant, avec un droit de terraigne auquel mon dit seigneur a de douze garbes au cent les dyx, et les deux appartient au seigneur de Milomez) ; et laquelle cense a environ quatre cens garbes de tous loyens, et quatorze razières d'aveine de rente, vingt quatre chapons, dyx-huict pains, chacun pain pour ung denier, neuf solz de cens, cinquante solz de taille au jour Saint-Remy, huyt deniers blancs pour les reliefs et services de mainferme ; lesquelles parties le dit Wandregies rend chacun an, aux termes de Chandeleur et saint Jehan-baptiste ; icy, pour le dit terme (d'un an), 45 livres ».

Le relevé détaillé des terres sujettes à ces droits était renouvelé régulièrement. Le relevé de 1493, par exemple, comprend trois parties :

1. La taille de la Saint-Remy, dite aussi taille d'échevins dans le compte de 1567, montant à 50 sous blancs forts de Flandre.

2. Les rentes d'avoine, chapons, argent, pains, payables à la Noël, et levées sur une trentaine de propriétés, soit maisons, soit terres cultivées.

3. Le cens de la Saint-Jean, levé sur une quinzaine de terres.

On payait un denier blanc (1) pour un journal.

Quand aux terrages, non compris dans la ferme des recettes, on les trouve collationnés, couture par couture, par devant le mayeur, deux échevins, et le terrageur assermenté, en 1468 et en 1494. Ils sont prélevés sur une centaine de pièces de terre, dont la plupart sont des parcelles de 60 ou 80, parfois 120 verges ; quelques-unes seulement comprennent deux ou trois journaux.

La recette annuelle du « fermier » a varié : 22 livres en 1401 ; 45 en 1553 ; 54 en 1565 ; 36 en 1577. En 1580, le revenu fut nul « à cause de la guerre de Tournay » ; en 1582, il n'y eut pas de preneur ; en 1583, la recette se réduisit à 20 sols.

(1) Un denier blanc valait trois deniers tournois.

Voici du reste les noms de quelques-uns des « censiers de tout ce que Monseigneur a en sa ville de Wadelaincourt », c'est-à-dire fermiers de la recette de Wadelaincourt :

1381 Jehan Barbe	1554 Wandregies Dufief
1401 Jehan Obiert	1569 Hugues Brusneau
1422 Piérart le Jovene (le jeune)	(de Blaton)
1441 Jehan Fiévet	1578 Lambert de le haize
1463 idem	(mayeur de Basècles)
1482 idem	1583 Antoine du Saulçoit
1500 Andrieu Richart	(de Quevaucamps)

A partir de 1613, le seigneur local exploita généralement lui-même ses droits seigneuriaux.

CHAPITRE 9. — LE CHATEAU.

« Messire » *Andrieu FIEFVET* tient du château de Blaton, en 1474, et encore en 1499, « un fief gisant à Wadelaincourt, qui se comprend en une maison, deux courtils, et jardin, et vaut par an 10 livres » (1).

On signale que ce fief a été éclissé du fief de Jean Creste.

Andrieu RICHART, « demorant à Wadelencourt », tient de la terre de Blaton, en 1502, « un fief ample, gisant audit Wadelencourt, se comprenant en une maison, jardin, lieu et héritage, contenant d'entrepresure un bonnier ou environ, un courtil ahannable (2) contenant six vingt verges ou environ, et soixante verges de pré ; et peut valoir, chacun an, 15 livres ». — *Andrieu Richart*, et son frère *Ramage*, étaient fils de *Ghislain Richart*, mayeur du village en 1468.

Jacques-Ignace DURSENS, prêtre, seigneur de Wadelaincourt après son père *Claude*, ayant relevé devant la cour de Mons le fief seigneurial, relève, six semaines plus tard, devant la cour de Blaton, un fief comprenant « une maison, jardin, étables, bassecour, et trois journels de pasture ».

(1) Lille, B. 11945, et B. 8270.

(2) Ahannable : labourable.

Nous croyons qu'il s'agit là de l'ancien fief d'Andrieu Richart : lorsque François COCQUIAU, ayant racheté la seigneurie, vint s'établir à Wadelincourt, en 1613, il n'y trouva pas de château. C'est que, jusqu'alors, Wadelincourt avait toujours été possédé par des seigneurs ayant beaucoup d'autres et plus importantes seigneuries, et ne résidant pas dans ce petit village. Rien d'étonnant que Cocquiau reprit alors à son compte une maison magnifiquement située pour devenir le château seigneurial, comme on va le voir dans la description de 1776.

Antoine DUBOIS releva, devant la cour de Blaton, le 20 décembre 1775, le fief comprenant château (on ne dit plus maison, cette fois) ; jardin, étables, bassecour, et trois journaux de pré. Le 7 juin 1776, il vendit la seigneurie de Wadelincourt à Léger ROBERT. Il lui vendit en même temps le fief du château. A cette occasion, on donne de ce fief une description plus complète ; la voici :

« Un fief ample, mouvant de la terre et baronnie de Blaton, consistant en un château, édifices, jardin, étables, bassecour, situé au village de Wadelencourt, tenant vers le levant et midi à la seigneurie de Wadelencourt » (c'est-à-dire à une terre de la seigneurie) « vers le couchant au chemin ou place » (c'était en face de l'église, dont le chœur était tourné de ce côté) ; « et vers le septentrion à Louis Duwelz, par sa femme ; avec trois journaux de pré, présentement à usage de verger, tenant du levant à Claude-Joseph Bavay, à Joseph Duwelz, aux dames de Denain, à Daumerie, et au jardin ».

Quant au château lui-même, c'était un ensemble de bâtiments, comprenant un corps de logis au fond d'une grande cour dont l'entrée était flanquée d'un petit pavillon ; un bâtiment allongé, à usage de ferme, longeait le côté gauche (Nord) de la cour et donnait dans la bassecour, qui est actuellement le jardin du presbytère.

Le château était encore habité par les Robert après la Révolution ; en 1860, il était déjà désigné sous le nom de château en ruines ; Auguste Robert l'avait vendu, en 1842, au docteur Louis Journé, qui mourut en 1849 ; l'une de ses filles y établit une école, de 1852 à sa mort en 1860. Ses sœurs vendirent alors les ruines, en 1861, à Benoît Stanus. Celui-ci y établit une ferme. En 1904, Etienne Letot acheta le tout, démolit les ruines, et construisit une maison à usage d'estaminet, enseigné « au chalet ».

De l'ancien château, il reste ... un puits dans une prairie. Il paraît que l'escalier d'honneur, en chêne, a été racheté par les édiles de Grammont pour orner leur hôtel-de-ville.

Il y avait, dans les ruines, quelques pierres portant, en sculpture, les armes des anciens seigneurs de Wadelincourt. Au lieu de conser-

ver, par exemple au fronton de la maison communale, ces précieux vestiges du passé du village, on les a laissé acheter et emporter par un étranger, amateur de curiosités.

Nous donnons ci-contre un dessin des armoiries figurant sur l'une de ces pierres (1). On trouve, sur la moitié gauche de l'écu, les armes des Dursens. La moitié droite reproduit, en bas, les armes de l'épouse de Claude Dursens, Jeanne Meurin ; et en haut, celles de Marie de Beugnies, mère de la dite épouse.

DURSENS : de pourpre, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'or ; au chef aussi de pourpre, à trois ruches d'or, rangées en fasce.

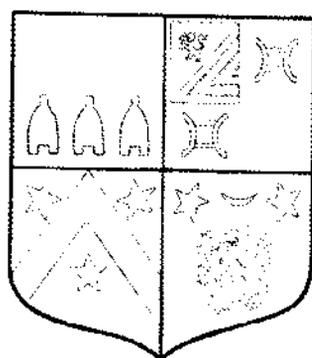
MEURIN : de sable, au lion d'or ; au chef d'argent, chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles du même (2).

DE BEUGNIES : d'argent, à deux fers de moulin de gueules, l'un au second quartier, l'autre en pointe ; au franc-quartier de Trazegnies, qui est : bandé d'or et d'azur de six pièces, à une ombre de lion de sable, brochant sur le tout ; à la bordure en grêlée de gueules (3).

(1) Nous avons eu communication de ces armoiries grâce à l'amabilité de M. Agathon Hautem, architecte à Gaurain-Ramecroix. Nous devons aussi remercier M. Emile Godart, qui a eu la complaisance de dessiner pour nous, d'après les sculptures sur pierre, les diverses armoiries reproduites dans cet ouvrage.

(2) Gén. Tourn. I, 245.

(3) Gén. Tourn. I, 245.



DURSENS-MEURIN

CHAPITRE 10.

LA SEIGNEURIE DE MILOMEZ (1)

Il existe à Wadelincourt une ferme appelée la cense de Milomez. Nul ne se douterait qu'elle fut jadis le centre et le siège d'une importante seigneurie, qui appartient durant des siècles à l'illustre famille de Harchies.

Plusieurs textes du seizième siècle lui attribuent un domaine de quarante bonniers, outre des rentes et un droit de terrage portant sur 70 bonniers. Cet ensemble formait un premier fief, dit le *fief de Milomez*.

Il s'y joignait un second fief, toujours relevé ou vendu en même temps, et que nous appellerons le *fief adjoint*, consistant en rentes seigneuriales levées sur un certain nombre d'héritages, sis à Wadelincourt.

Les quarante bonniers signalés ci-dessus n'étaient pas tous dans le fief ; une partie étaient des terres de mainferme, et, par conséquent, ont pu, au cours des ans, être augmentées ou diminuées, ou vendues ou échangées. Le fief proprement dit comprenait quatorze bonniers, qui, chose rare, sont restés jusqu'à nos jours dans la main d'un propriétaire unique.

Voici d'ailleurs la description sommaire du premier fief, donnée dans un acte de vente, en 1771 .

« Le premier fief se consistant en une maison de cense, grange, étables, bergeries et autres édifices, nommée la cense de Milomez, vergers, jardin et héritage ; en un droit de terrage consistant en six jarbes de chacun cent, partageant contre le sieur Châtelain de Condé (2) pour les autres six jarbes ; en deux autres partageant contre le sieur de Wadelencourt ; et en quatorze bonniers ».

Suit l'énumération des neufs parcelles de terre labourable formant

(1) Nous écrivons *Milomez*, d'abord parce que c'est l'orthographe la plus courante dans les anciens actes. ensuite à cause de la prononciation locale *Miloumé*, qui concorde mal avec l'écriture *Millomez*. Cette dernière forme est pourtant assez fréquente dans les comptes de Blaton. Nous avons trouvé aussi *Milomé*, ou *Milomet*, et même, mais rarement, *Millommez* et *Milaumez*.

(2) Il ne s'agit pas ici du châtelain de Condé, mais d'un nommé Châtelain, demeurant à Condé, et qui était à cette époque détenteur d'un fief à Wadelincourt, comme on le verra plus loin (fief de la Louette).

ensemble ces quatorze bonniers, avec indication des tenants et aboutissants (1).

On a vu plus haut que le seigneur de Milomez avait droit à la sixième partie de certaines redevances dues au seigneur de Wadelincourt. Il est probable que cela s'identifie avec le fief adjoint.

Les deux fiefs distincts formant la seigneurie de Milomez sont clairement signalés dans les anciens relevés (2), mais la répartition n'est pas tout-à-fait la même, le terrage étant cité dans le second fief.

Voici le texte de 1474 :

1. — « Jehan de HARCHIES, seigneur de Millommez, chevalier, tient dudit Blaton ung fief gisant à Wadelaincourt, qui se comprend en rentes d'argent, d'avaine, et de capons, en terres ahannables environ XIII (quatorze) bonniers, et vault par an le tout environ XXX livres ».

2. « Le dit messire Jehan de Harchies en tient *ung autre fief*, gisant audit Wadelaincourt, qui se comprend en rentes d'argent, d'avaine, et de capons, et ung terrage, et vault par an XV livres ».

La « valeur annuelle » déclarée a varié, avec le temps, suivant les fluctuations de la valeur de l'argent ou les caprices des déclarants. On le verra dans le tableau suivant :

année	fief de Milomez	fief adjoint	ensemble
1474	30 livres	15 livres	45 livres
1502			45 livres
1575	400 (avec les mainfermes)		
1623	425 (idem)		
1750			250
1766	450 (idem)	25	
1772	600 (idem)	100	

On trouvera les terres de Milomez figurées sur notre plan n° 8.

LES SEIGNEURS DE MILOMEZ

Avant de faire connaître les personnages qui se sont succédé à la tête de la seigneurie de Milomez, signalons que plusieurs d'entre eux se sont appelés « seigneur de Wadelincourt » ou, ce qui est la même chose, « seigneur de Warlincourt ».

Il en est ainsi, par exemple, en 1584, en 1650, en 1700, et ce n'est pas là une simple erreur commise après coup par des généalogistes distingués, tels que le comte du Chastel et le chanoine Leuridant : il

(1) Mons. Cour féodale de Blaton, 12 juin 1772.

(2) Mons. Cartulaire des fiets du Hainaut en 1474, II. 321. — Egalement, Lille : B. 11945, folio 312.

existe un acte de la seigneurie de Milomez (1), daté du 15 septembre 1584 ; on y voit Guillemette de Clèves se proclamer douairière de Milomez, Fereulx, *Wadelencourt*, etc, veuve de messire Arnould de Harchies, en son vivant *seigneur des mêmes lieux*.

Comment expliquer ce titre ? Nous connaissons, on l'a vu, les seigneurs de Wadelincourt aux époques indiquées, et ils n'ont rien de commun avec la famille de Harchies.....

Nous croyons qu'il faut chercher l'explication dans un mobile très général des actions humaines : l'ambition. Quand on est seigneur en Wadelincourt, la tentation doit être forte de changer simplement la particule et de se dire seigneur *de Wadelincourt*, surtout dans un acte qui, bien qu'officiel, n'est pas destiné à la publicité et, par conséquent, n'expose pas à des poursuites.

Il y a même un cas plus risible : un fils du seigneur de Rongy, Ferdinand-Joseph *de Roisin*, parce qu'il était le deuxième époux d'Anne-Thérèse de Harchies, fille de Jean, seigneur de Milomez, s'intitule *baron de Walincourt* ! Passe encore pour Wadelincourt, ou même Warincourt, mais Walincourt, la célèbre pairie, quel honneur ! Et il y a plus : la même Anne de Harchies, veuve une seconde fois, épousa Simon *du Cellier*, qui, dès lors, s'appela *du Cellier de Walincourt* ! (2).

LA FAMILLE DE HARCHIES

L'illustre famille de Harchies, branche de la famille de Strépy, de l'ancienne noblesse du Hainaut, ayant possédé Milomez durant quatre siècles (1300-1700), il nous paraît opportun de rappeler d'abord brièvement ses origines.

Voici les sources principales que nous avons utilisées :

1. — Article publié par Paul-Clovis Meurisse dans les *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, tome 43.

2. — *Généalogies de la province de Hainaut*, par A. J. PRUDHOMME ; manuscrit, à la bibliothèque de Mons. Tome I, folio 22.

3. — De multiples documents de la cour féodale de Blaton, aux Archives de l'État, à Mons.

4. — L'ouvrage du chanoine Leuridan, qui vient d'être cité.

LES PREMIERES GENERATIONS CONNUES

I. *Alard de Strépy*, surnommé le Grand, était seigneur de Strépy.

(1) Mons. Archives seigneuriales.

(2) Gén. Tourn. A l'article de *Roisin*. — Egalement, chanoine Leuridan. Statistique féodale du département du Nord, tome II, fascicule V, pages 13-14.

II. *Bauduin de Strépy* était, vers 1100, seigneur de Strépy et de Ville.

III. *Alard de Strépy*, épousa Gerbruge.

IV. *Alard de Strépy*, seigneur d'Estrépy, de Ville, et de Harchies, vivait vers 1150 ; il épousa Hildetrude, dame d'Audregnies.

V. *Bauduin*, seigneur d'Estrépy, de Ville, de Harchies, et d'Audregnies, mort en 1200, avait épousé Sebille.

VI. *Alard de Strépy* épousa successivement : 1) Idette, nièce d'Ida de Quévy ; 2) Julienne ; 3) Hélène.

VII. *Alard*, nommé *Gérard*, issu des premières noces du précédent, fut seigneur de Strépy, de Ville, de Harchies, d'Audregnies, et pair du Hainaut en 1273. Il épousa Florence de Louvain, dame de Hougaerde. Ils eurent quatre fils, qui suivent :

VIII. Premier : *Gérard II*, chevalier, fut seigneur de Ville, de Pommercœur, d'Hautrage, et grand bailli de Hainaut de 1345 à 1356, et de 1362 à 1364. Il mourut en 1366. Il avait épousé Marie de Jauche, dite de Mastaing. — Sa fille Alix épousa Jean de Berlaimont, dont le fils, le petit-fils, et l'arrière-petit-fils, s'appelèrent tous trois Gérard de Berlaimont. Ce dernier fut père de Marie de Berlaimont, qui épousa Jacques I^{er} de Luxembourg et lui donna plusieurs enfants, dont le quatrième fut Philippine de Luxembourg, épouse d'Antoine de Ligne, dit le Grand Diable (1).

Deuxième : *Guillaume de Ville* est l'arrière-grand-père de Marie (ou Jeanne) de Ville, qui épousa Antoine de Lannoy, seigneur de Maingoval.

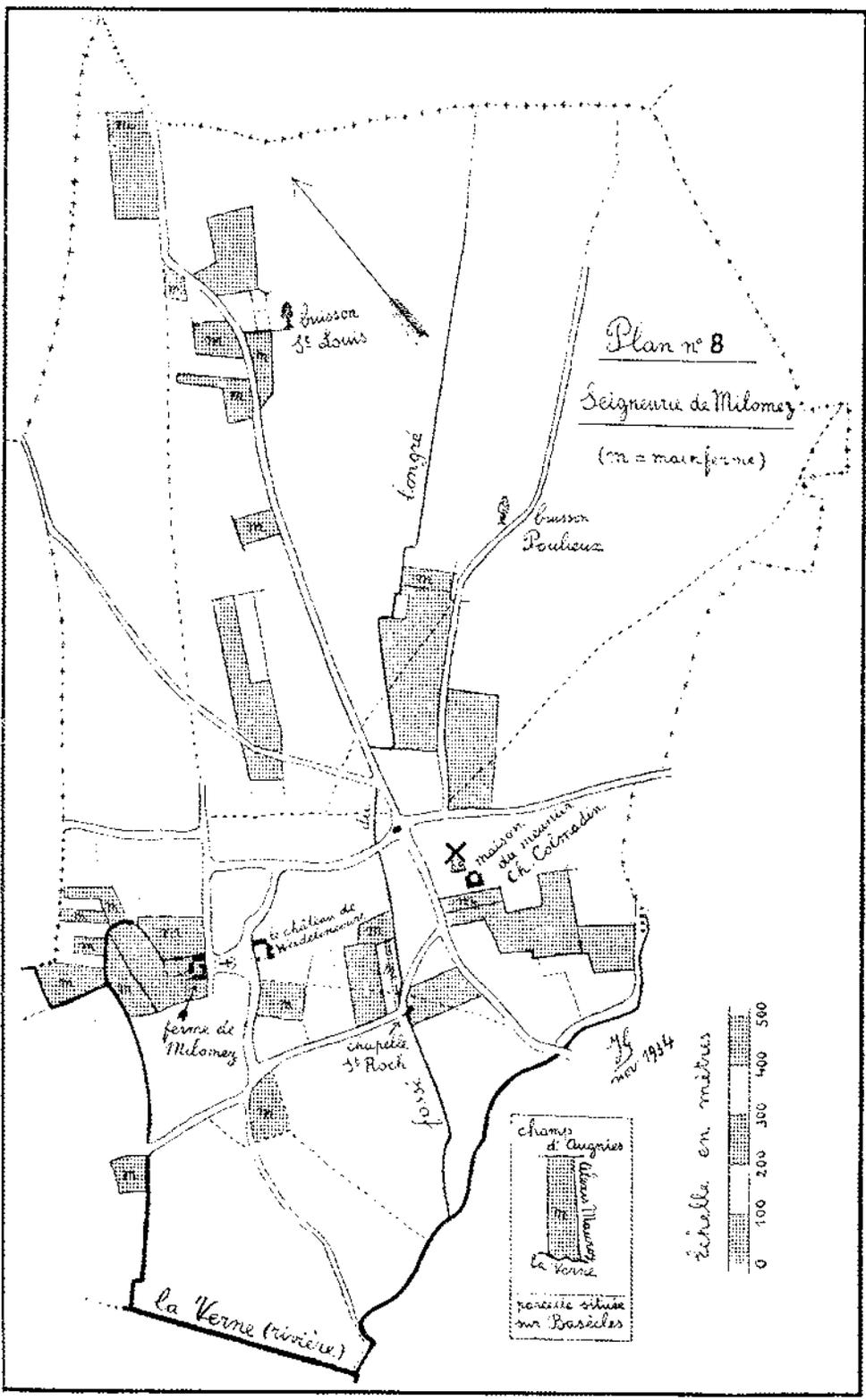
Troisième : *Jean*, surnommé d'*Audregnies*. Les auteurs ne sont pas d'accord sur sa destinée. L'un le fait mourir jeune homme, l'autre lui donne comme épouse Yolande de Mortagne, dame d'Audenarde, Tourcoing, Templeuve.

Quatrième : *Arnould de Ville*. Il fut seigneur de Harchies et de Milomez. C'est le premier seigneur de Milomez connu. Ce que nous avons dit de la famille de Strépy était destiné à le situer.

LES SEIGNEURS SUCCESSIFS DE MILOMEZ

1. *Arnould de VILLE* était, on vient de le voir, un des fils de Gérard I^{er} de Strépy. Il épousa *Jeanne de la HAMAIDE*, fille de Jean, chevalier, et de Marie de Cisoing. Il était déjà seigneur de Milomez

(1) Histoire de Rameignies, page 109.



en 1314, d'après le manuscrit de Lille (1). Il l'était encore vers 1341, époque où le bailli receveur de Blaton se plaint que messire Arnould de Harchies, d'accord avec le seigneur de Wadelincourt, refuse d'amener à la grange de Blaton les « terrages » dont il est redevable au comte de Flandre. Nous avons donné le texte plus haut (page 30).

On connaît, comme enfants d'Arnould de Ville :

a) Jean, dont le fils Jacques, seigneur de Harchies, vendit Harchies, en 1440, à Jacques Mouton.

b) Arnould, qui suit.

2. *Arnould de HARCHIES*, chevalier, seigneur de la Motte, grand forestier de Hainaut, mourut en 1384, et « gît à Milomez ». Il avait épousé *Isabeau de LAUNAY*, fille du baron de Rumes, seigneur de Solre. Ils eurent :

a) Gaspard, qui suit.

b) Arnould, mort jeune homme en 1430.

3. *Gaspard de HARCHIES*, seigneur de la Motte et de Milomez, mourut en 1442 ou environ. Il avait épousé *Agnès d'ESCAUSSINES*, fille d'Otto et de Jeanne de Gavre.

a) Jean, leur fils aîné, suivra.

b) Jacques fut seigneur de la Motte et de Moustier, et mourut en 1490, époux d'Agnès (Haccart ?), fille de Léon. Leur fils, Philippe de Harchies, mort en 1542, aurait, d'après le manuscrit de Mons, été seigneur de la Motte et de Milomez. Mais, nous n'avons trouvé aucune mention d'un Philippe de Harchies dans les comptes détaillés de cette époque.

4. *Jean de HARCHIES*, épousa *Alix de Cuinghem* (van Coyghem), morte en 1510, fille de Roland et de Marguerite de Hallennes. Il était déjà seigneur de Milomez en 1474 ; il l'était encore, d'après Leuridan, en 1494, époque à laquelle il acheta Basinghem. Il mourut en 1500, et « gît à Milomez ».

a) Jacques, fils aîné de Jean, mourut jeune homme en 1523 ; Prudhomme, dans son manuscrit de Mons, ajoute que Jacques fut seigneur de Milomez, où il gît. Ce doit être une erreur, car les comptes de Blaton attribuent Milomez à Jean de Harchies jusqu'en 1500, et aussitôt après à Arnould de Harchies.

b) *Jacqueline* épousa Nicolas de Lannoy, seigneur de Lesdain.

c) *Arnould* suit.

(1) Nous désignons ainsi le manuscrit n° 483 des archives municipales de Lille ; il contient une généalogie, transcrite par Paul-Clovis Meurisse dans l'article cité plus haut parmi nos sources, page 73.

5. *Arnould de HARCHIES* tient de Blaton, en 1502, le fief de Milomez et le fief adjoint. En 1555, Pierre Braynart tient de lui à cens (location) la cense, les terres, et tous les droits que le dit seigneur de Milomez a en la ville de Wadelencourt (1).

Arnould avait épousé *Antoinette de POTTES*, dite de *THIEU-LAINE*, morte en 1577, fille de Jacques, seigneur de Langlée, et d'Antoinette d'Aveskerque. Il mourut vers 1560.

6. *Arnould de HARCHIES*, chevalier, fils du précédent, était grand prévôt de Tournai en 1567. Il fut seigneur de Milomez, de Hallennes, et d'Erquinghem-le-Sec. Il épousa *Guillemette de CLÈVES* dame de la Cour, à Moustier. Celle-ci, qui avait pour parents Hector de Clèves et Guillemette de Maulde, était veuve en 1584. Le 15 septembre de cette année, elle signe un acte par lequel elle établit un certain Merlot, déjà bailli de Velaine, comme receveur de tous les biens qu'elle possède, soit de son chef comme dame de la Cour à Moustier, soit du chef de son mari comme douairière de Milomez, Fereulx, Wadelencourt, Lescouflers, Rodes, Hallennes, Erquinghem-le-Sec, étant veuve de messire Arnould de Harchies, en son vivant seigneur des dits lieux (2).

Nous avons dit, au début de ce chapitre, ce que nous pensons de ce titre de Wadelincourt. Ajoutons, pour préciser, qu'à cette époque, le seigneur de Wadelincourt était le duc d'Aerschot, de la famille de Croy.

Parmi les treize enfants de ces époux, citons :

- a) Arnould, fils aîné, qui mourut avant ses parents.
- b) Léon, qui leur succéda.

7. *Léon de HARCHIES* était en 1620 seigneur de Milomez. Il fut aussi seigneur de Rodes et de Basinghem. Il mourut en 1624, à Tournai. Il avait épousé *Isabeau van LINTENHAM*, qui mourut en 1598, en lui laissant neuf enfants (3), parmi lesquels *Jean, Jacqueline*, et *Jacques*, dont nous allons parler.

8. *Jean de HARCHIES de VILLE*, dit d'*ESTREPY*, fils du précédent, seigneur de Milomez, Hallennes, Erquinghem-le-Sec, fut créé chevalier en 1641. De son mariage avec *Marie-Antoinette de GRIBOVAL*, dame de Quevaucamps, il avait eu huit enfants. Le 18 juillet 1652, se voyant près de mourir, il fit son testament, par lequel Milomez devait revenir à son fils aîné *André-Alexandre*.

Son second fils, *Louis-Joseph de Harchies de Ville*, fut grand

(1) Mons. Cahier des 30^e et 40^e deniers, de Wadelincourt.

(2) Mons. Seigneurie de Milomez.

(3) Gén. Tourn. II, 177.

prévôt de Tournai, où il était né en 1650, et mourut en 1697, après avoir épousé, en 1683, Brigitte de Créquy (1).

Nous croyons que Louis-Joseph de Harchies ne fut pas seigneur de Milomez : il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les dates qui précèdent avec celles qui vont suivre. D'ailleurs Paul-Clovis Meurisse, et le chanoine Leuridan, le disent seigneur de Milomez en 1680, alors que, comme on le verra ci-après, François de Maulde succéda, non pas à Louis de Harchies, mort en 1697, mais à Jacqueline de Milomez, morte en 1676.

9. *André-Alexandre de HARCHIES* fut fait seigneur de Milomez, comme nous venons de le dire, par le testament de son père, mort en 1652, et auquel il ne paraît pas avoir survécu longtemps. Le Manuscrit de Prudhomme est seul à le signaler comme seigneur de Milomez.

10. *Jacqueline de HARCHIES*, dite de Milomez, et que le comte du Chastel appelle Dame « de Wadelencourt », fut dame de Milomez ; la chose est certaine et dûment enregistrée dans les actes officiels de la cour féodale de Blaton. Mais cela n'explique pas comment elle succéda à son neveu André, alors que le frère de ce dernier, Louis-Joseph, vivait encore.

Quoi qu'il en soit, Jacqueline mourut à 84 ans, en septembre 1676.

Elle avait épousé *Guillaume de MAULDE*, chevalier, baron de Lichtervelde, vicomte de Crebbe et de Melle, seigneur de Mansart, des Rosières, du Verbois.

Parmi les enfants issus de cette union, figure *Catherine-Agnès-Isabelle de Maulde*, dame de Mansart (en partie), à Maulde. Elle était née à Tournai en 1625. Elle aussi est appelée Dame « de Warlencourt » par le comte du Chastel. On a vu que la seigneurie de Wadelincourt était alors aux Cocquiau.

En 1659, Catherine de Maulde reprit les biens de son frère Jacques-Jérôme, baron de Lichtervelde, vicomte de Crebbe et de Melle, mort en prison pour dettes en 1658.

Catherine de Maulde épousa, en 1662, *François de MAULDE*, d'une autre branche de la famille de Maulde, né vers 1634, chevalier, seigneur de Bléville-en Caux, et qui fut baron de Condette (en Boulonnais) après son père, Michel de Maulde, chevalier.

II. *François de MAULDE* fut admis, le 13 août, à présenter à la marquise de Nogera, dame de Blaton, son relief pour la seigneurie de Milomez, à lui échue, de par sa femme, « par le trépas de sa belle-mère Jacqueline de Harchies, arrivé le 7 septembre 1676 ».

(1) Leuridan, ouvrage cité, II, V, 93. — Et Gén. Tourn. II, 178.

Les époux François et Catherine de Maulde, eurent une fille et un fils. Ce dernier, Michel-Jacques de Maulde, écuyer, seigneur de Mansart etc, né à Tournai en 1665, est également qualifié seigneur « de Warlencourt » par le comte du Chastel (1).

Le dit Michel de Maulde épousa, en 1687, à Hacquegnies, Marie-Catherine-Odile Goubille, fille d'Arnould (2), dame et héritière de Hacquegnies.

De cette union naquit J. B.-Lamoral-Joseph de Maulde, que nous retrouverons plus loin.

Marie Goubille, devenue veuve, convola, le 21 août 1694, avec Philippe-Emmanuel du Bus, écuyer, vicomte du Verbois, seigneur de Moustier, de Sempy, de la Motte, et d'Ogimont ; nous le reverrons également ci-dessous.

12. *Catherine de MAULDE*, fille de Jacqueline de Harchies et veuve de François de Maulde, était dame de Condette, et possédait Milomez, quand elle mourut le 24 septembre 1703.

13. *Jean-Baptiste-Joseph-Lamoral de MAULDE*, fils de Michel, écuyer, sire et baron de Condette, sgr de Bléville-en-Caux, de Mansart, (encore appelé seigneur de Warlencourt par le comte du Chastel), était né en 1689.

Le 31 janvier 1704, ses tuteurs firent, en son nom, devant la cour féodale de Blaton, relief pour les deux fiefs de la seigneurie de Milomez, à lui échus par le trépas de la baronne de Condette, sa grand-mère, arrivé le 24 septembre 1703. Parvenu à sa majorité, il fit lui-même relief le 26 novembre 1710.

Peu après, il se fit religieux au monastère de Château-l'Abbaye-lez-Mortagne.

C'est ainsi qu'il vendit Milomez, en 1711, au second époux de sa mère, Philippe du Bus, ci-dessus nommé, pour le prix de 18000 livres.

L'acte de vente est passé devant la cour de Blaton, le 2 octobre. J. B. de Maulde y est dit baron de Condette, vicomte du Verbois, seigneur de Blinville (sic), de Franclieu, etc.

14. *Philippe-Emmanuel du BUS* devint donc, par achat du 2 octobre 1711, seigneur de Milomez. Il fit relief le 13 avril 1713, et déclara, comme valeur annuelle des deux fiefs, 250 livres. Il mourut le 9 septembre 1750. Il était petit-fils de Louis du Bus, écuyer, gouverneur et grand bailli de Condé. Il avait titre de comte et était devenu seigneur

(1) *Gén. Tourn.* II, 603.

(2) *Généalogies bourgeoises*, manuscrit de la bibliothèque de Mons, I, 38. Mais le comte du Chastel lui donne comme père Bauduin Goubille, écuyer, seigneur de Hacquegnies, et comme mère Juliette de Ghislenghien (*Gén. Tourn.* I, 692).

de Moustier par son mariage avec Marie de Harchies, morte en 1621 (1).

15. Son fils, *Balthazar-Joseph-Martin*, comte du *BUS*, seigneur de Hacquegnies, colonel et capitaine aux gardes Wallonnes, au service de Sa Majesté Catholique, fit relief pour le fief de Milomez et le fief adjoint, le 16 avril 1751. Par suite du décès de son père, Balthazar du Bus avait à relever plusieurs fiefs ; il eut à présenter relief :

1° devant la cour de Leuze, pour la seigneurie de la Motte : château, etc ; toute justice : valeur, 2000 livres par an.

2° devant la cour d'Hergies, pour les seigneuries d'Ogimont et de Sempy, sises à Frasnés-lez-Buissenal.

3° devant la cour de Kain, pour la seigneurie de Dour et Bas-de-Dour : huit bonniers, et toute justice.

4° devant la cour de Blaton, pour la seigneurie de Milomez.

Né en 1699, Balthazar, comte du Bus, et plus tard marquis du Bus, mourut à Moustier en 1753. Il avait épousé, en 1751, Françoise du Sart de Bouland, qui mourut sans postérité, laissant ainsi Moustier dans la famille du Sart de Bouland.

16. Le 16 mars 1766, les deux fiefs furent vendus par Dame *Françoise-Catherine-Joseph du SART*, comtesse du *BUS*, dame de Moustier, Hacquegnies, Sempy, Ogimont, et autres lieux, demeurant à Tournai. Elle déclara et jura « les deux fiefs lui compéter et appartenir, d'achat qu'elle en avoit fait depuis sa viduité ».

Cette vente fut faite « parmi quinze louis, dits vertugadins, pour épingles, et, pour le principal, la somme de neuf mille florins, argent courant aujourd'hui en Brabant, franc et net : les droits seigneuriaux à la charge du seigneur acquéreur ; le tout payable dans quinze jours, sous peine de nullité ». La quittance est dans l'acte.

17. L'acquéreur était *Jean-Henri-Joseph de la CATOIRE*, seigneur de Rameignies, et jadis sgr de Blaton (jusqu'en décembre 1752).

Il fit relief le jour même de l'achat, et devint ainsi « seigneur de Rameignies et de Milomez ».

En écrivant l'Histoire de Rameignies, nous avons émis l'opinion que Henri de la Catoire devait avoir conservé Milomez jusqu'à sa mort. Il n'en est rien ; il le vendit dès 1772, pour le prix de 11600 livres Hainaut pour les mainfermes, et 41400 pareilles livres pour les deux fiefs ; ensemble, 53000 livres.

Nous devons signaler ici qu'en octobre 1769, le même Henri de la Catoire, et son épouse *Thérèse van Laethem*, avaient acquis à Wadelincourt de nombreuses parcelles de terre, en tout 22 bonniers, dont 2 bonniers et 3 journal sur Basècles, de Pierre-Daniel-Joseph de Boudry

(1) *Gén. Tourn.* I. 691.

de Climont, seigneur de Rosne, résidant à Mons, veuf sans enfants. Celui-ci avait reçu ces biens « comme héritier des dames Isabelle-Françoise et Marie-Catherine, nées comtesses du Bus, ses épouse et belle-sœur respectives, décédées en janvier 1762 ». Le prix d'achat avait été de 26700 livres. Les époux de la Catoire-van Laethem revendirent toutes ces terres l'année suivante, 1770, au sieur Crombez, de Leuze (1).

Les deux dames du Bus ci-dessus nommées étaient sœurs de Balthazar du Bus et moururent, en effet, à quatre jours d'intervalle, les 22 et 26 janvier 1762, à Tournai.

18. L'acquéreur de Milomez fut *Jean-François DAUMERIE*, censier à Escanaffles (2). Il fit relief et servit le dénombrement le 12 juin 1772, jour même de la vente. En même temps que les deux fiefs, l'achat comprenait les terres de mainferme, environ 7 bonniers, ce qui portait le total à 21 bonniers

Veuf en premières nocces, Jean-François Daumerie se remaria avec *Marie-Françoise DEHARCHIES*, le 21 janvier 1773. Les époux grevèrent Milomez de deux rentes : l'une, de 350 livres de Hainaut, « vendue » pour 10000 livres aux pauvres de Saint-Brice, à Tournai, en janvier 1773 ; l'autre, de 1324 livres tournois, « vendue » pour 33100 livres aux « Dames de l'illustre chapitre de Sainte-Waudru », à Mons, en novembre 1773.

A cette époque, les deux époux résidaient encore à Escanaffles, comme « fermiers ». Plus tard, ils vinrent habiter à Wadelincourt, comme le dit expressément un acte du 20 janvier 1779 (3) ; et d'ailleurs Jean-François y exerçait en 1785 les fonctions de mayeur. Il mourut à Wadelincourt, le 10 janvier 1794.

19. *Philippe-Joseph DAUMERIE*, censier, demeurant à Amougies, succéda à son frère Jean-François. Il fit le relief féodal, le 8 août 1795 ; on y lit qu'il a « succédé collatéralement », par le trépas de son frère, etc.

Mais, après les années de la Révolution, il se vit, en 1809, contester la possession de ces biens par les héritiers de Marie-Françoise Deharchies, qui en revendiquaient la moitié. De commun accord, les héritiers des deux familles, pour éviter le partage de ce fief antique, le vendirent, le 11 juillet 1810, par devant Antoine Willame, notaire impérial à Ath, à Charles de Maleingreau, qui suit.

20. Le baron *Charles-Florent-Joseph de MALEINGREAU d'HEMBISE* devint ainsi propriétaire de la ferme et des terres ayant appartenu précédemment à la seigneurie de Milomez.

(1) Mons. Greffe scabinal de Wadelincourt.

(2) Les Daumerie qui vivent encore à Wadelincourt ne descendent pas du seigneur de Milomez : leurs ancêtres sont venus de Moulbaix vers 1780.

(3) Mons. Greffe scabinal de Wadelincourt.

Il fut membre du corps équestre du Brabant méridional, puis membre des Etats de cette province, membre du Conseil de régence de la ville de Bruxelles, et enfin membre des Etats Généraux. Il mourut le 28 mai 1839.

Depuis lors, toutes les terres de Milomez sont restées dans sa famille, bien que le nom ait changé par suite d'alliances. Elles sont actuellement la propriété de *Madame Gaétane van MALE de GHORAIN*, dont la mère était une Maleingreau, et qui est douairière du vicomte *Jules d'HERBAIS de THUN et de CAMBRAI*, mort en 1910 au château de Neufvilles.

Le vicomte d'Herbais, fils de ce dernier, a bien voulu nous donner ces derniers renseignements et nous communiquer le plan de Milomez, dressé en 1810 par J. B. Mottrie, arpenteur-géomètre forestier patenté, domicilié à Ath.

Dressé, lors de l'achat, pour Charles de Maleingreau, ce plan est resté la propriété de l'acquéreur et de ses successeurs. Il montre qu'à la fin de l'ancien régime, l'antique fief de Milomez comprenait toujours les mêmes parcelles, indiquées dans les anciennes descriptions. Outre les 14 bonniers de fief, il y avait encore, à cette époque, 8 bonniers de « mainferme », en majeure partie prés et aulnois, dont une pièce sur Thumaide (presque 2 journels) et une sur Basècles (presque 3 journels).

FERMIERS DE MILOMEZ

Nous avons relevé, dans les comptes des redevances et impositions, le nom du fermier de Milomez, personnage important dans le village.

Pierre Braynart, échevin, était fermier de Milomez en 1555 et en 1561.

Jérôme Wilbauwe, en 1575. *Pierre Cambier* tient, en 1578, de Madame de Milomez (Guillemette de Clèves) une maison, grange, cense, prés, pastures, terres labourables, en tout 40 bonniers ou environ, compris un droit de terrage, rendant par an 180 livres.

Pierre François occupe, en 1601, les 40 bonniers. On trouve encore le même nom en 1623.

En 1709, c'est *François Pureur* ; en 1745, *Pierre-Martin Dufief* ; en 1767, *Jean-Dieu Dubois (1)*. En 1802, *Tobie-Joseph Dubois*, fils de Jean-Dieu. En 1873, *Désiré Dubois*, âgé de 73 ans, fils de Tobie.

La ferme de Milomez est occupée, depuis 1767, par la famille Dubois, mais les terres sont louées à divers occupants.

(1) Jean-Dieu Dubois, né à Chièvres, avait 34 ans lorsqu'il vint à Wadelincourt épouser, en 1767, Marie-Martine Landrieux, âgée de 31 ans, veuve de Pierre-Martin Dufief.

CHAPITRE 11. — LA CADIE

La seigneurie de la Cadie, plus souvent appelée de l'*Arcadie*, comprenait deux fiefs amples, relevant tous deux de la baronnie de Blaton.

Le premier fief comprenait 16 bonniers de prés et terres labourables, répartis en une quinzaine de pièces. Le second ne comptait que six bonniers, mais en une seule pièce. Au total, 22 bonniers. Ils ont d'ailleurs presque toujours été dans la même main.

Mais le seigneur de la Cadie possédait en même temps des biens de mainferme, qui portaient le total à une bonne trentaine de bonniers en 1632 et en 1587. Il y avait notamment une « cense de la Cadie », qui n'a pas toujours occupé le même emplacement.

Le plan n° 9, ci-joint, fait connaître la situation des terres de la Cadie.

La première ferme de ce nom, qui existait encore en 1556, était construite sur la terre cadastrée n° 594 dans le plan de Popp, et qui occupe l'angle entre le Rieu de l'Arcadie et le chemin de Thumaide, à droite lorsqu'on sort de Wadelincourt pour entrer sur le territoire de Thumaide par le Bas-Coron. En 1632, cette terre est appelée « un lieu manoir, où ci-devant il y a eu une maison de cense, contenant un vieux bonnier » (trois journaux et demi). Elle est dite tenant au chemin de Thumaide, au Rieu del Cadie, au courtil Capette (n° 594 b) et au bouloir (1).

Le courtil Capette, prairie clôturée, déjà devenue terre de labour en 1632, appartenait également, à cette époque, au seigneur de la Cadie, Jean des Flamens. Ce courtil devait son nom, qu'il a gardé dans la suite, à Jacquemart Capette, qui était son possesseur avant 1450.

La terre de la Cadie a aussi conservé son nom ; on l'appelait encore ainsi en 1790, au moment où elle fut vendue à Jacques-Joseph Mauroy ; à cette occasion, on en donne une description minutieuse, avec orientation de tous les tenants et aboutissants ; celle-ci, et celle du château en 1776, sont les seules descriptions orientées que nous ayons trouvées dans les centaines d'actes de Wadelincourt

(1) Mons. Greffe scabinal de Wadelincourt.

que nous avons examinés. On signale, le long du chemin de Thumaide, « un abreuvoir qui fait enfoncement dans la dite partie, et qui y appartient ».

Cet abreuvoir est encore là, quoique diminué.

Cette ferme est signalée, en 1494, comme appartenant à Jean Desmurs et ayant appartenu avant lui à Jacquemart de Hardimez, lequel était possesseur de la Cadie en 1461, et avait succédé à son père.

*

* *

Une autre ferme dénommée la cense de la Cadie, ayant sans doute remplacé la première, se trouvait en face de l'emplacement précédent, dans le coin gauche entre le chemin de Thumaide et le Rieu de l'Arcadie. Elle était également construite sur une propriété d'un vieux bonnier. En 1705, elle appartenait à Nicolas Robette, laboureur, et à sa femme Jacqueline Rombaux. En 1776, Pierre-Paul Huicq et sa femme Jacqueline Robette, en faisant leur « avis que l'on dit de père et mère », disposent que cette « cense de la Cadie, compris héritage contenant 3 journaux et demi, tenant au Rieu de la Cadie, au chemin de Thumaide, aux Dames de Denain de deux sens », devra être attribuée, dans le partage, à leur fils Nicolas-Joseph Huicq. Dans la suite, la propriété fut partagée entre plusieurs membres de la famille Robette.

*

* *

Il y a quelques années, en creusant pour faire des briques, entre la ferme de Milomez et le susdit courtil Capette, on a découvert d'anciennes fondations, que les villageois pensent être celles de « la ferme de la Cadie ». La prairie qui s'étend depuis cet endroit jusqu'au chemin du Partiau était jadis le courtil Doyen, et, s'il y a eu là une maison, elle a autrefois appartenu à Melchior Doyen, qui vivait ici avant 1566 ; l'endroit avait pour occupants, avant lui, « les hoirs Piérard de le pré », descendants de Jehan de le pré, qui vivait en 1469.

Ce courtil Doyen fut partagé, en 1786, entre les Mauroy et les Dufief, héritiers de Pierre et Jacques-Joseph Dufief : il est resté morcelé, dans la suite, en une pièce de 3 journaux et deux pièces de chacune un journal et demi, tenant toutes trois par un bout au chemin du Partiau.

Les enfants de Philippe Mauroy avaient déjà, en 1777, vendu à Louis-Charles Bazin, troisième époux de Thérèse Mauroy (depuis 1759), la ferme tenant au courtil Doyen, actuellement occupée par Etienne Letot, succédant à J. B. Hocq. Il y avait là, en 1555, un courtil appartenant au propriétaire de la cense de la Cadie n° 1.

Thérèse Mauroy, fille de Philippe, avait d'abord épousé deux frères : Ghislain Robette en 1741, et Étienne Robette en 1754. De ce chef, elle était usufruitière de la cense de la Cadie n° 2, appartenant aux enfants de son premier époux. On s'explique dès lors que feu Louis-Charles Bazin, mort en 1782, est dit censier de la Cadie, dans l'inscription du mariage de sa fille, en 1783.

LES SEIGNEURS SUCCESSIFS DE LA CADIE

1. *Pierre RIDOUX* tenait ce fief avant 1461.

2. *Henri de HARDIMEZ*, qui lui succéda, était mort également avant cette époque.

Notons que l'orthographe Hardimez n'est pas certaine ; c'est peut-être Hardinies. Ce nom revient maintes fois dans les comptes de Blaton, et il n'est jamais écrit lisiblement ; la lecture la plus probable est Hardimez.

3. *Jacquemart de HARDIMEZ* était, vers 1461, le successeur de son père Henri au fief de la Cadie. Il le vendit, en 1470, à Jehan de Sivry, demeurant à Mons, et paya de ce chef, comme « droit de quint », 80 livres (1).

4. *Jehan de SIVRY* est, en effet, indiqué en 1474 comme ayant succédé au précédent. On signale alors qu'il y a deux fiefs distincts. En 1499, c'est sa veuve qui le remplace.

5. *Valérien NOEL* possède la Cadie en 1555 et en 1566, comme successeur de Jehan de Sivry. Il est toujours désigné par l'appellation « maître Vallérien Noël ». En 1566, il paya, comme taille de Saint-Remy :

1° deux sous blancs forts sur sa *maison et cense à la Cadie*, tenant au rieu, à lui-même, et au chemin de Thumaide.

2° sept deniers obole blancs forts sur son *courtil qui fut Capette*, tenant à lui-même et à rue.

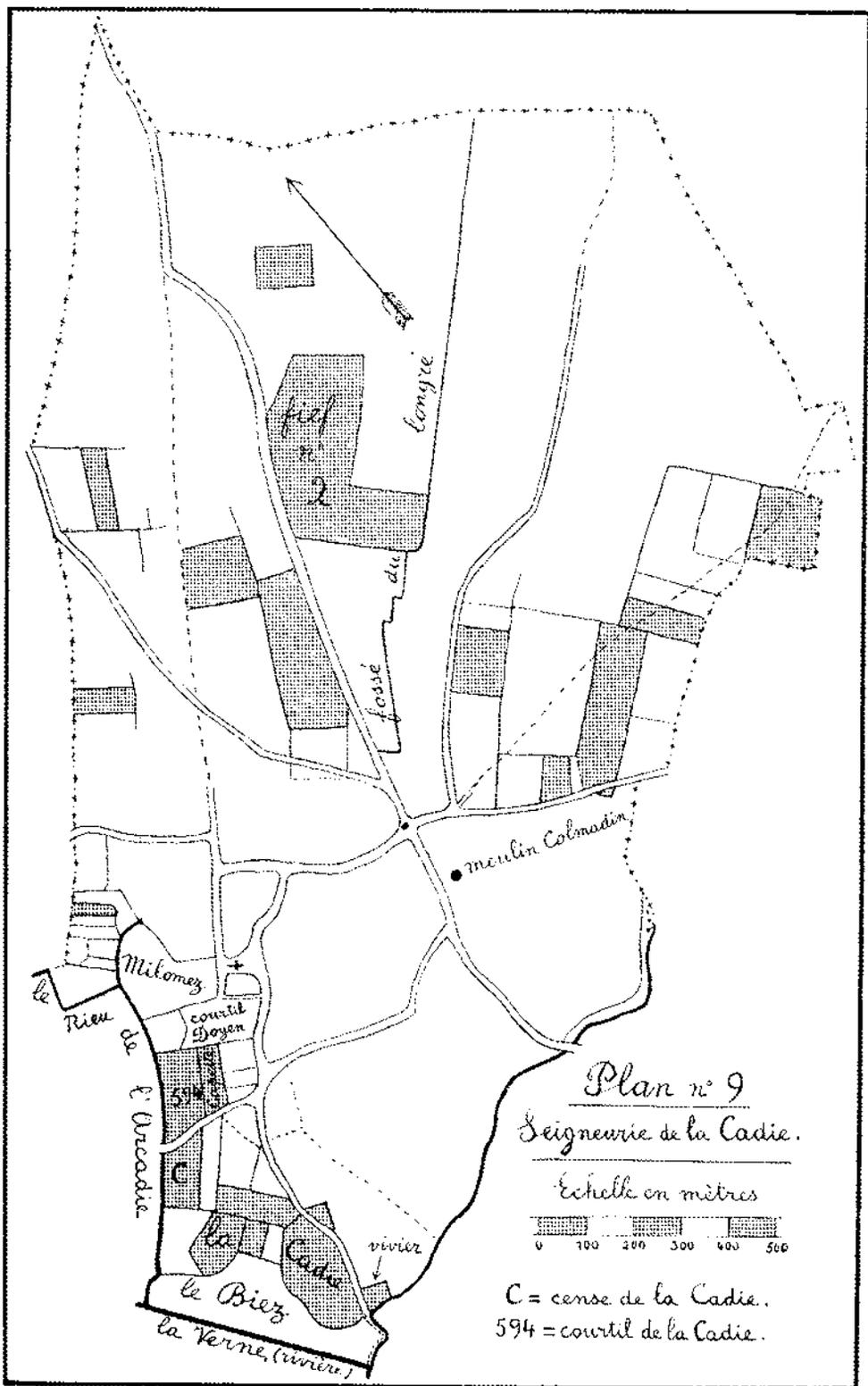
3° un denier ob. bl. f. sur son courtil qui fut Cavrelon, tenant au courtil précédent.

4° six deniers ob. bl. f. sur un autre courtil qui fut Acardenois, tenant à l'héritage précédent.

Il occupait donc tout le bloc compris entre le chemin du Partiau, le chemin de Thumaide, le Rieu de l'Arcadie, et le courtil Doyen.

6. Maître *Loys NOEL* est cité en 1575 ; il donne à cens, à Jehan Lefebvre, 18 bonniers de terre. En 1576, également.

(1) Lille, B. 11970 : fiefs du Hainaut, bailliage de Blaton.



Plan n° 9
Seigneurie de la Cadie.

Echelle en mètres

C = cense de la Cadie.
594 = courtil de la Cadie.

7. Maître Valérien NOEL (fils, probablement) reparait en 1587 ; il loue cette fois à Gilles Moreau « une maison et cense, enclose de fossés, avec plusieurs parties de pret, pastures, aulnoit, et terres labourables, contenant ensemble trente bonniers ou environ, rendant par an CXL livres » (140 livres).

8. En 1599, Jacques Dupire tient de la veuve de Valérien Noel la même cense et les mêmes 30 bonniers.

9. Jean des FLAMENS est, à notre connaissance, le premier porteur du titre de seigneur de la Cadie. Il résidait à Mons en 1615, à Tournai en 1632. Il était fils de Maître Louys des Flamens et de Jehanne de Luzy (1). Sa sœur Claire, veuve de Nicolas Colez, châtelain et bailli de Baudour, épousa à Mons, en juin 1626, Gilles de la Catoire, fils du seigneur de Rameignies, de même prénom (2).

Le 18 février 1615, Jean des Flamens, seigneur d'Elcadie, résidant à Mons, vend à Gilles de la Catoire, seigneur de Rameignies, trois journaux et 25 verges d'aulnois, dont Gilles fit le noyau de son bois de la Garenne (3).

Le 30 août 1632, Jean des Flamens, chevalier, seigneur de la Cadie, l'Estoubier, etc, à marier et suffisamment émancipé, demeurant à Tournai, veut garantir une rente vendue à Messire Mathieu de Cabeliau, chevalier, seigneur de Triponceau. Pour cela il hypothèque son fief ample de 22 bonniers, sis à Wadelencourt, lui compétant de son patrimoine, et que tiennent à cens Pierre Franchois et Philippe Rombault (4).

Nous n'avons pu découvrir comment le fief de la Cadie était entré dans le patrimoine de Jean des Flamens.

Le 9 août de la même année 1632, le même Jean des Flamens avait déjà vendu, pour 4000 livres, au même seigneur Mathieu de Cabeliau, résidant à Tournai, une rente héritière de 250 livres, hypothéquée cette fois sur ses biens de mainferme, vingt parcelles formant un total de neuf bonniers environ (5). On y trouve, entre autres, le courtil de la Cadie, où déjà il n'y a plus de maison de cense ; le courtil Capette, comprenant trois journaux de pastures, présentement à usage de labour, tenant à la partie précédente ; une pasture de six vingt verges, nommée la petite Cadie, que nous ne pouvons localiser, sa description ayant été écrite sur le bord du papier, lequel a été usé parce que mal enveloppé ; il y a aussi deux maisons, dont l'une est une ferme avec cinq jour-

(1) R. GOFFIN. Généalogie de la famille de la Catoire, dans l'Annuaire de la noblesse belge, année 1929-1930.

(2) Archives privées de la famille de la Catoire.

(3) Histoire de Rameignies, page 79.

(4) Mons. Cour féodale de Blaton.

(5) Mons. Greffe scabinaï de Wadelincourt.

nels, et l'autre « une maison de maçonnerie », construite sur une propriété d'un demi-bonnier, et tenant aux rues de tous côtés (1)

Jean des Flamens était encore « seigneur d'Elcadie » en novembre 1635 (2).

10. Le 4 avril 1672, les 22 bonniers de fief appartenait à *Nicolas-Antoine de HELDUYER*, écuyer, « seigneur d'Aubechies, Arcadie, etc », et à son frère *Philippe-Evrard de Helduyer*, seigneur du Vivier Coulon (3), qui les tenaient « de leur patrimoine » (4). Nous n'avons pas trouvé le passage de Jean des Flamens à ces deux seigneurs.

Les deux frères de Helduyer avaient eu pour parents *Philippe-Gilles de Helduyer*, seigneur du Vivier-Coulon, et *Marguerite du Parcq*, dame d'Aubechies en 1636. Ils étaient apparentés avec *Antoine le Bouchel*, seigneur de Bienne-lez-Happart (5), qui avait épousé, en 1617, *Marguerite de Helduyer*, fille de *Louis*, seigneur du Vivier Coulon. *Philippe Dominique le Bouchel*, fils de ces conjoints, épousa en 1668 *Maximilienne d'Antoing*, fille d'*Henri*, chevalier, seigneur de *Maugremont*. Après la mort de *Philippe*, *Maximilienne* épousa, le 25 novembre 1682 (6), *René de Benstenraedt*, seigneur de la Rocq. C'est en qualité d'héritier de *Dame Isabelle du Parcq*, sa mère, qu'il possédait cette seigneurie, laquelle était située à *Feluy* (7). Les du Parcq étaient, en effet, seigneurs de la Rocq au début du dix-septième siècle (8).

Nous avons donné ces détails sur la parenté des Helduyer avec les Bouchel et les Benstenraedt, pour situer les personnages dont il va être parlé maintenant. Ces liens de famille, et les secondes noces de *Maximilienne d'Antoing*, furent l'origine d'un nombre imposant de procès devant la cour de Mons (9).

11. Le 6 avril 1683, *Jean de le court*, sergent de la cour féodale de *Blaton*, « en suite d'acte de contumace émané de la cour féodale de la terre et baronnie du dit *Blaton*, et obtenu par la dame *Marie-*

(1) Ce doit être la ferme située à gauche de l'église, habitée plus tard par les Cambier : elle était autrefois entourée de chemins de tous côtés, comme on peut le voir nettement sur notre plan n° 2.

(2) Mons. Greffe scabinal de Wadelincourt.

(3) Le Vivier Coulon était « terre de Binche », et situé à *Merbes-Sainte-Marie*.

(4) Mons. Cour féodale de Blaton.

(5) *Antoine* était fils de *Dominique le Bouchel*, mort en 1637, sgr de B-L-H par suite de son mariage, en 1572, avec *Maximilienne le Boucq*, fille unique de noble homme *Jean le Boucq*, sgr de ce lieu. Ceci d'après le manuscrit « *Généalogies bourgeoises* », tome II, page 156.

(6) Mons. Procès jugé n° 36829.

(7) Mons. Procès jugé n° 48042.

(8) D'après une épitaphe de l'église d'*Irchonwelz*, transcrite dans l'*Histoire d'Irchonwelz*, par *M. Van Haudenard*.

(9) Mons. Conseil Souverain de Hainaut ; procès jugés n° 29055-33544-36699-36386-36829-48051-48784-etc.

Maximilienne d'Antoing, veuve de Dominique le Bouchel, seigneur de Bienne-lez-Happart, présentement mariée en secondes noces à René de BENSTENRAEDT, écuyer, seigneur de la Rocq », les deux fiefs d'Arcadie furent mis en vente « par recours, au plus offrant et dernier renchérisseur ». Ils furent adjugés, pour dix mille écus, à René de Benstenraedt. Motif de cette vente par justice : une pension de 200 livres, réclamée par l'épouse de l'acquéreur, à charge du dit seigneur d'Aubchies, Nicolas de Helduyer.

Dans l'acte de vente, l'acheteur s'engage à « entretenir » le fermier, Nicolas Parisis, « dans son bail ayant encore à durer cinq ans » ; il en recevra, déjà cette année, « le rendage annuel, portant 500 livres, ainsi qu'appert par bail, le dit fief n'étant chargé d'aucune rente »,

René de Benstenraedt fit relief le 20 mars 1684, et paya les droits seigneuriaux à Maximilien de la Catoire, seigneur de Blaton (et de Rameignies et d'Odomez, mort le 20 novembre de la même année 1684) (1).

René de Benstenraedt avait deux gendres. Sa fille Suzanne avait épousé don Fernando d'Alcantara, de son vrai nom « Bernard, mais surnommé Fernand par le saint sacrement de confirmation ». En 1710, don Fernando résidait à Saragosse, au royaume d'Aragon ; il était écuyer, brigadier des armées, enseigne des gardes du corps de Sa Majesté catholique.

12. « Dame Suzanne d'Alcadie de Benstenraedt, résidant en la seigneurie de la Rocq, province de Hainaut », succède à son père, mort le 20 août 1710. En son nom, devant Jacques-François Browez, bailli de Jean-François-Joseph de la Catoire, seigneur de Blaton et de Rameignies, don Fernando d'Alcantara présente, le 8 février 1712, le rapport de grandeur et dénombrement des deux fiefs amples d'Arcadie, contenant ensemble 22 bonniers. Il le fit par son procureur don François de Benstenraedt, résidant aussi à la Rocq.

En juin 1716, il se fit de même remplacer par Gaspard le Blavier, second gendre de René de Benstenraedt et son héritier pour la seigneurie de la Rocq. Il s'agissait cette fois d'une hypothèque de 300 livres de rente, qui donna lieu à une saisie de justice, opérée sur le fief de six bonniers en une pièce, par Gilles Flamme, sergent à la cour féodale de Blaton.

Après la mort de don Fernando, les deux fiefs furent tenus par sa douairière Suzanne de Benstenraedt.

13. Ferdinand-Joseph d'ALCANTARA, fils de don Fernando, succédant à sa mère, décédée, releva, le 5 juin 1767, les deux fiefs d'Ar-

(1) Nous avons donné, dans l'Histoire de Rameignies, 34 pages d'histoire de la famille de la Catoire.

cadie, qu'il déclara valoir annuellement 500 livres. Il mourut le 28 mai 1773.

14. Son fils aîné, *Jean-Joseph-Céran d'ALCANTARA* releva le premier fief, 16 bonniers, valeur annuelle 582 livres, devant les féodaux d'Hainaut, à Mons, le 29 avril 1774.

Quant au second fief, valeur annuelle 218 livres, il fut relevé à Blaton par la veuve du défunt, Marie-Françoise de Fiennes, au nom de « son second fils » *Pierre-Joseph-Octave d'ALCANTARA*, dont elle était gardenoble (tutrice). Devenu majeur, P. J. Octave, écuyer, fit relief, en son nom personnel, à Blaton, le 22 juin 1776.

Mais, cinq ans plus tard, Octave entre comme novice à l'abbaye d'Eename ; suivant les règles de l'Eglise, il doit se constituer un apanage. Pour cela, il fait « rapport » de son fief de six bonniers, c'est-à-dire qu'il le met en gage, afin de s'assurer, lors de son entrée dans les ordres sacrés, « une pension alimentaire et rente viagère de 400 livres ».

A cette occasion, le 2 octobre 1781, à la requête des enfants mineurs de Ferdinand, le fief fut apprécié par les maires et échevins de Wadelincourt, et sa valeur fixée à 75000 livres.

Le 8 juin 1786, à Blaton, Jean-Joseph-Céran, par son procureur Augustin-Antoine Jouveveau, fait relief pour ce fief de six bonniers, à lui échu par la profession de son frère P. J. Octave, à l'abbaye de la Trappe, le 15 juillet 1785.

15. Enfin, par acte du 20 septembre 1815, enregistré à Mons le 21, Jean-Joseph-Céran d'Alcantara, rentier résidant à Arquennes, vend, par devant notaire, au profit d'*Alexandre-Auguste-Joseph JOUVE-NEAU*, receveur des contributions à Mons, le ci-devant fief d'Arcadie, sis à Wadelincourt, consistant en 13 parcelles de terres et prés. Ce sont les terres formant le premier fief.

16. 17. La veuve Jouveveau revendit plus tard ces biens à *Jean-Baptiste Hocq*, cultivateur à Wadelincourt.

*
* *

Quant au fief n° 2, nous ignorons quel fut son sort définitif, nous ne sommes pas certain d'avoir dessiné, sur le plan n° 9, son contour exact ; nous avons voulu toutefois le figurer, en concordance avec notre but, qui est de montrer l'importance des possessions féodales. Voici, au surplus, la description qu'on en donnait dans les actes de relief.

« Six bonniers de terre labourable, en une pièce, en la couture de

la Donnette, tenant au chemin qui mène de Wadelencourt à Ellegnies, aux Dames de Denain, à la chapelle de Condé, aux hoirs du conseiller Franchois » (fief Capon).

*
* *

LA FAMILLE D'ALCANTARA

Grâce à saint Pierre d'Alcantara, le nom de cette famille est connu dans le monde entier.

La branche belge d'Alcantara est venue d'Espagne dans notre pays en la personne de *Juan de Alcantara*, qui avait suivi Charles-Quint en 1520 et qui resta chez nous. Vient ensuite son fils *Pedro de Alcantara*, gouverneur de la ville de Lierre. C'est en cette ville qu'il mourut en 1652 et que se trouve, dans l'Eglise Saint-Gommaire, sa pierre tombale, portant aussi le nom de son épouse Catherine van der Dilft.

Après lui vient Louis-François d'Alcantara, lieutenant-gouverneur de Luxembourg, où il fut inhumé le 1^{er} avril 1701. Il avait épousé, à Mons, Thérèse de Lorette Lauretan.

Nous avons parlé plus haut de son fils Bernard (don Fernando) ; ajoutons qu'il mourut en 1722, à Arquennes, où sa tombe se trouve dans l'église.

Ferdinand-Joseph d'Alcantara, fils de Bernard, avait épousé à Bruxelles, en 1757, Marie-Françoise de Fiennes (ou *du Bois de Fiennes*, d'après certains textes) ; il lui laissa six enfants, dont Céran et Octave étaient les aînés ; le quatrième, Emmanuel-Antoine, est le bisaïeul du comte Gonzalès d'Alcantara et du comte Juan d'Alcantara de Querrieu, qui ont eu l'amabilité de compléter notre documentation sur la famille d'Alcantara, notamment en ce qui concerne Céran et Octave, les derniers possesseurs de la seigneurie de la Cadie.

Céran, mort en avril 1822, était resté célibataire. Sur sa tombe, dans l'église d'Arquennes, on lit :

« CI-GIT

MESSIRE CÉRAN D'ALCANTARA D'ARCADIE

gentilhomme d'origine espagnole ;

né à Mons le 9 novembre 1752,

décédé à Bruxelles le 27 avril 1822,

enterré en ce lieu ;

bon parent, bon ami, bon citoyen,

il répandit ses bienfaits sur tous ceux qui l'entouraient,
et mourut regretté de tous ceux qui le connurent ».

Quant à *Octave*, à l'exemple de son grand-oncle saint Pierre d'Alcantara, il se laissa séduire par l'amour de la pauvreté volontaire et quitta le monde pour se faire religieux.

Après son noviciat, fait à Eename, il fut à N. D. de la Trappe au Perche, en Normandie, sous le nom de *don Gerasime*. Lorsque vint la Terreur, il dut fuir et chercher un asile en Espagne, où le souvenir de ses aïeux lui assura l'accueil et les faveurs de la cour ; il obtint du roi la concession d'une ancienne abbaye, au territoire de Maëlla, près de Saragosse ; il y fonda la Trappe de Sainte-Suzanne, où il mourut en 1804, en odeur de sainteté. Il était né en 1760.

Chateaubriand, dans son *Génie du Christianisme* (1), publie en note plusieurs lettres d'un jeune homme, d'une famille noble de France, novice à la Trappe en 1799 ; de ces lettres émouvantes, écrites à ses sœurs, et où se trouve racontée l'admirable vie des trappistes, nous extrayons les lignes suivantes (2) :

« En 1693, les Français, ayant pénétré en Aragon, prirent le château de Maëlla et vinrent à l'abbaye de Sainte-Suzanne, qu'ils saccagèrent. Ce couvent, abandonné alors, tombait en ruines depuis plus d'un siècle lorsque don Jérosime d'Alcantara, notre abbé, y est arrivé avec cinq ou six autres pauvres religieux. Les aumônes sont venues de toutes parts ; les gens du peuple, n'ayant pas d'autre chose à donner, ont prêté leurs bras, et bientôt la maison a été assez bien réparée pour des hommes qui doivent vivre dans une entière abnégation d'eux-mêmes. Il n'y a pas de mendiants en Espagne qui se nourrissent aussi mal Cependant on y est heureux par l'espérance, et il n'y en a pas un qui voulût changer son état contre un empire ».

Le novice dit ailleurs : « Nous sommes ici soixante-dix, tant Espagnols que Français ». Ce qui montre que notre *Octave* d'Alcantara avait su rapidement faire prospérer son abbaye.

*

* *

La famille d'Alcantara a laissé son nom à une partie de la campagne de Wadelincourt : une partie de la couture de l'Etoqui porte, en effet, le nom de *champ de Cantara*. Il y avait là une terre, cadastrée n° 72, qui appartenait aux seigneurs de la Cadie.

(1) Edition de la Bonne Presse, Paris, tome II, page 366 à 382.

(2) On y lit *Jérosime* au lieu de *Gérasime*, que donnent les lettres d'*Octave* d'Alcantara, conservées dans sa famille.

CHAPITRE 12. — L'AULNOIS CAPON

Le fief dit Aulnois Capon comprenait des rentes et 14 bonniers, répartis en une quinzaine de parcelles ; l'une d'elles était l'aulnois Capon, d'où le nom du fief.

La contenance indiquée dans les comptes et autres actes officiels a varié de 12 à 17 bonniers.

Le fief Capon avait été éclissé, avant 1474, d'un fief beaucoup plus important, tenu par Jacques Creste, à Valenciennes (1).

Les terres du fief Capon sont localisées sur le plan n° 10, ci-joint.

*
* *

1. *Piectre WIT* tient, en 1474, un fief gisant à Wadelaincourt, qui se comprend en rentes d'argent, d'avaine, de capons, et en terres ahannables ; vaut par an environ XXX livres (2).

2. *Melchior GAILLART* tient, en 1499, « au lieu de *Piectre Wit* », un fief de 12 bonniers, avec des rentes, etc. En 1502, il est dit « mayeur et demorant à Roucourt » (3).

3. *Jehan DUFOSSE* possédait le fief avant 1555, car, cette année-là, sa veuve donnait « à cens » à Pierre Lebrun 14 bonniers et demi (4).

4. Les « *hoirs de Jehan du fosset* » louaient, en 1575, 14 bonniers à Pierre Rombault (5).

5. *Marie DUFOSSE* possédait ce fief avant 1629. En octobre 1632, on dit qu'elle est morte depuis 4 à 5 ans.

6. *Antoine DUFOSSE*, sergent du grand bailliage de Hainaut, demeurant à Mons, grève le fief, le 29 janvier 1629, d'une rente de 150 livres tournois. Le 5 octobre suivant, il l'hypothèque d'une nou-

(1) Lille. B. 11945 : fiefs tenus de Biaton.

(2) Lille. B. 11945.

(3) Lille. B. 8270 et 11948.

(4) Mons. Cahier des 30^e et 40^e deniers.

(5) Mons. Cahiers de vingtièmes.

velle rente de 200 livres. Il déclare alors que ce fief ample comprend 14 bonniers et 2 journaux et demi, et lui est échu par le trépas de Damaïsselle Marie Dufossé, sa nièce, femme à l'avocat Dufour. Ces actes sont passés « devant Jacq de Lattre, bailli de Blaton ».

En 1632, divers actes de la cour féodale de Blaton se rapportent au projet de vente de ce fief : Antoine Dufossé, par son testament, a ordonné que le fief soit vendu, pour « les deniers en procédant appartenir à ceux dénommés par son dit testament ». La veuve du défunt adresse une supplique à don Carlos de Coloma, alors seigneur de Blaton, pour lui demander une remise du droit seigneurial ; on lui répond de Bruxelles, le 8 décembre, que don Carlos consent à lui en remettre « la quatrième part ». Dans ces actes de 1632, on indique, pour « comprendement » du fief, parfois 14 bonniers, parfois 17, et des redevances.

*

* *

7. Jérôme FRANCHOIS, né en 1602, greffier d'audience, devenu plus tard « premier conseiller de la cour de Mons et seigneur de la Cour à Ressaix » (1), acheta le fief Dufossé, mis aux enchères, et le paya 14620 livres tournois, entre les mains d'Antoine Baizier, deuxième époux de la veuve Dufossé. Il acquitta les droits seigneuriaux, montant à 2188 livres, et il déclara pour valeur annuelle du fief 400 livres tournois.

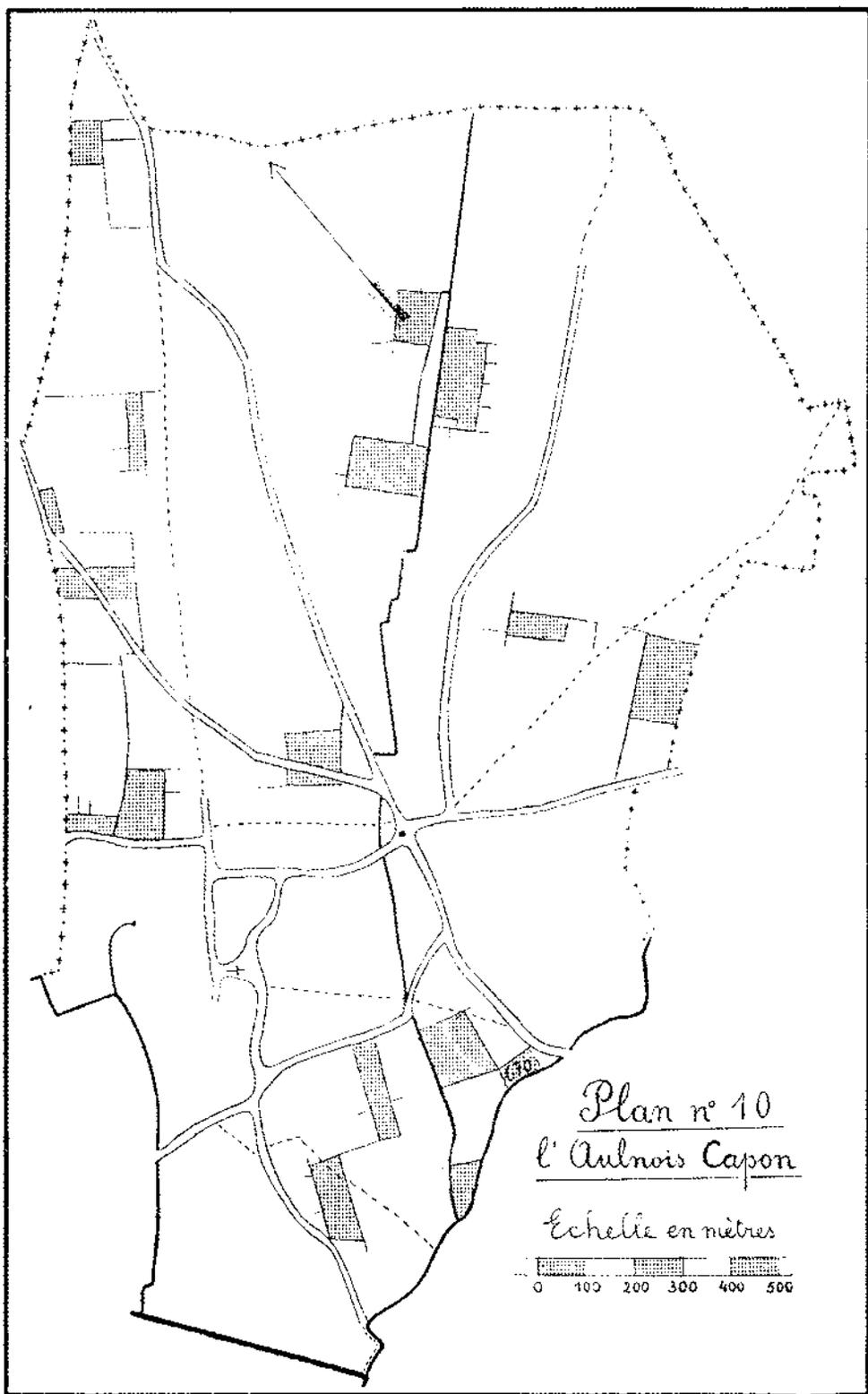
Il avait pris pour command son beau-père, Jacques de la Croix (2).

Jérôme Franchois avait, en effet, épousé en premières noces, en janvier 1629, Marie de la CROIX, dont il eut plusieurs enfants. Il épousa en secondes noces, en mars 1647, Anne GAUTIER, fille de Charles, conseiller de la cour. Il en eut une fille, Marie-Anne Franchois, née en 1647 ; elle épousa, à Valenciennes, Jacques Desmazières, seigneur de Trit et Maing, petit-fils d'un cousin sous-germain de Marie Desmazières, Dame de Wadelincourt, dont il a été parlé plus haut (3).

(1) La Cour-à-Ressaix, seigneurie située entre Ressaix et le hameau de Trahegnies (à Leval), était tenue en fief du comté de Hainaut. Elle comprenait, au seizième siècle, une tour, une maison de cense avec grange, écurie, étable, bergerie, courtil, fournil, le tout clos de murailles et de fossés munis de ponts-levis ; 95 bonniers de terres ; 25 bonniers de jardins, prés et prairies ; 45 bonniers de bois ; elle avait cens, rentes, loix et amendes, services fonciers, et la justice à tous ses degrés ; elle constituait un mayeur, des échevins, et un garde-forestier. — Ceci d'après un article sur le canton de Binche publié par Th Lejeune, dans Documents et rapports de la Société Archéologique de Charleroi, tome VI, page 371.

(2) Mons. Cour féodale de Blaton.

(3) Ces renseignements proviennent des deux manuscrits de la bibliothèque de Mons, que nous avons cités déjà : celui de Prudhomme et celui qui a pour titre « Généalogies bourgeoises ».



8. Après la mort de Jérôme Franchois, le fief Capon, auquel on donne alors pour la première fois ce nom, fut relevé, le 10 février 1684, par Jacques DESMAISIÈRES comme gardenoble de ses enfants. Valeur annuelle déclarée, 400 livres. D'un acte du 28 juillet 1688, il ressort que ces enfants s'appelaient Jérôme-François Desmazières et Louis-Joseph Desmazières, ce dernier âgé de 15 ans. Tous demeuraient à Valenciennes (1).

9. Jérôme-François DESMAISIÈRES est seul détenteur du fief Capon en octobre 1700. Sans doute son frère était-il mort.

*
* *

10-11. Le fief Capon passa ensuite, nous ne savons comment, à la famille Le Caron de Canettemont, d'Arras. Le 5 janvier 1777, Dame Marie-Françoise Le Duc, douairière de messire Philippe-Marie-Dominique LE CARON, écuyer, seigneur de Canettemont, par son procureur, Jacques Devillers, relève, en faveur de son fils aîné François-Dominique-Joseph LE CARON de CANETTEMONT, le fief dit « Aulnois Capon », situé à Wadelencourt, consistant en 15 bonniers, tant terres que prés, rentes seigneuriales, et autres droits.

Le même jour, « par devant les notaires royaux d'Artois », elle se déshérite de ce fief, en faveur de ce même fils, marié et sans enfants, et lui en fait donation.

Le 10 novembre 1776, la même dame de Canettemont avait obtenu du duc de Croy, seigneur de Blaton, la permission de partager le fief Capon en douze fiefs particuliers, tous et chacun relevant toujours du dit seigneur de Blaton.

12. Ce morcellement ne fut pas effectué, mais une des parcelles fut pourtant « éclissée » du fief par un acte officiel, en novembre 1776. C'était précisément la pièce nommée l'aulnois Capon. Cette parcelle, n° 670 du cadastre actuel, avec les rentes seigneuriales (18 chapons, 31 hotteaux d'avoine, etc.) valant par an 60 livres, fut vendue par Le Caron, le 16 janvier 1777, à Philippe-Joseph THUIN, de Basècles.

13. Le même jour, 16 janvier 1777, le fief Capon, ainsi décapité, fut vendu par le même Le Caron, à Léger Charles ROBERT, seigneur de Morpas, qui venait d'acheter la seigneurie de Wadelincourt. Le fief Capon fut payé par lui 40000 livres, monnaie de Mons. Dans l'acte de vente, on décrit le fief pour la dernière fois : il comprend 15 bonniers en 16 pièces, et vaut par an 360 livres. Ces pièces de terre sont restées, après la Révolution, dans les propriétés des Robert, descendants du dernier seigneur de Wadelincourt.

(1) Mons. Cour féodale de Blaton.

CHAPITRE 13. — LA LOUETTE

Le fief de la Louette n'a jamais porté ce nom ; c'est nous qui le lui donnons par motif de clarté ; il a toujours été désigné par le nom de son possesseur éventuel, mais l'une des belles pièces de terre qui le composaient était *la Louette*. Voyez le plan n° 5 ou le plan n° 7.

La caractéristique de ce fief, permettant de le reconnaître même dans les descriptions trop sommaires, c'est que, outre ses neuf bonniers et demi de terres labourables, et des rentes en chapons et autres victuailles, *il comprenait la moitié d'un droit de terrage, dont l'autre moitié revenait au seigneur de Milomez ; ce terrage se levait, à raison de 12 gerbes sur cent, sur un ensemble de 70 bonniers de terres labourables, en trois royes. On lui attribue de plus, en 1684, justice et seigneurie foncière.*

Autre particularité, presque tous ses possesseurs connus demeuraient à Ath et appartenaient à des familles notables de cette ville, de sorte qu'on pourrait l'appeler le *fief des Athois*.

Ce fief était, en 1474, un arrière-fief tenu et mouvant du fief de Jacques Creste, de Valenciennes, duquel il avait, avec d'autres, été éclissé (1).

1. « *Ernoul Gervaise, demourant à Ath* », tient, en 1474, du château de Blaton, un fief gisant à Wadelaincourt, qui se comprend en rentes d'argent, d'avoine, d'oublies, de pains, de capons ; en terres ahannables, et un *terrage* ; vaut par an environ 46 livres (2).

Le même « *Arnould Gervaise, demorant à Ath* », tient de Blaton, en 1502, « un fief ample, gisant au terroir de Wadelencourt, se comprenant en *la moitié d'un terrage, courant et levant sur plusieurs hê-*

(1) Lille. B. 11945, folio 313.

(2) Lille. B. 11945, folio 312.

ritages gisant audit Wadelencourt, portant à l'encontre des hoirs feu monseigneur de Milomé ; comme aussi en neuf bonniers et un journal de terres labourables, à trois royages, gisant audit lieu, et en rentes d'argent, d'avoine, de capons, en pains et oublies, à prendre et recevoir sur plusieurs héritages gisant au dessusdit terroir de Wadelencourt ; et vaut par an, l'un par l'autre, environ 48 livres » (1).

2. François de le HOVE, en 1555, donnait à cens à François Fievet onze bonniers, rendant 20 livres tournois, et un terrage rendant 7 livres tournois (2).

3. Anselme de GLARGES, en 1575, avait pour fermier de ces onze bonniers Pierre Rombaux (3).

4. En 1587, la veuve d'Anselme de Glarges donne à cens, à Guillaume de Rosne, onze bonniers et un droit de terrage. En 1599, elle les loue à Jean Cambier, toujours avec un droit de terrage (4).

5. En 1623, Loys LEMERCHIER, dit Bosquillon, donne à cens, à Jean Robillard (de Wadelincourt), la moitié d'onze bonniers et la moitié d'un droit de terrage ; il en louait l'autre moitié à un « forain », c'est-à-dire un étranger au village, nommé Adrien Flameng (5).

Les Lemerchier, dit^s Bosquillon, famille d'Ath, portaient indifféremment l'un ou l'autre de ces deux noms, et cela déjà en 1473, époque où Jean le merchier, dit Bosquillon, tenait à Irchonwelz un fief, que Loys le merchier, dit Bosquillon, releva en 1610 au nom de son neveu Jean, séjournant en Espagne (6).

« Loys le Merchier dict Bosquillon » est cité, en 1610, parmi les échevins d'Ath, dans *La Description de la ville d'Ath* par Jean Zualart, alors mayeur de la même ville.

Ces renseignements, joints à ceux des archives d'Ath et de la bibliothèque de Mons (7), nous permettent de dresser le tableau suivant, relatif aux Lemerchier et aux Martin (ou Demartin).

(1) Lille. B. 11948, folio 623.

(2) Mons. Cahier des 30^e et 40^e deniers.

(3) Mons. Cahier de vingtièmes.

(4) Mons. Même cahier.

(5) Même source.

(6) Van Haudenard. Histoire d'Irchonwelz, page 44.

(7) Généalogies bourgeoises. Manuscrit.

PREMIÈRE BRANCHE : CINQ GÉNÉRATIONS

1. Loys Lemerchier, mort en 1634.
2. Jean Lemerchier, mort en 1636, époux de Jeanne Marescau.
3. Jeanne Lemerchier, née en 1614, épousa, avant 1652, Jean Martin.
4. Jean Martin épousa Jeanne-Cécile Charlez (ci-dessous).
5. Jean-Célestin Martin, né en 1675. Il avait deux frères, Bonaventure et Laurent.

Le premier Jean Martin, époux de Jeanne Lemerchier, avait pour père Laurent Martin et pour mère Isabeau *de baye*, d'Ath, nièce (1) du fameux théologien *Michel de baye*.

Jean Martin avait une sœur, Marguerite, qui épousa Jean Devergnies et fut ainsi mère de Laurent Devergnies, « pasteur de Saint-Julien, à Ath » (2).

DEUXIÈME BRANCHE : CINQ GÉNÉRATIONS

1. Thomas Lemerchier.
2. Jean Lemerchier vivait en 1598 ; il épousa Françoise Corbeau.
4. Marguerite Lemerchier, née en 1592, épousa Quentin Debraine.
4. Catherine Debraine, née en 1624, épousa Bonaventure Charlez.
5. Jeanne-Cécile Charlez, née en 1650, épousa Jean Martin (ci-dessus).
6. Jean LEMERCHIER, dit *Bosquillon*, avoué, demeurant à Ath, âgé de 21 ans et plus, relève, le 14 juin 1634, un fief ample, sis à Wadelencourt, à lui échu par le trépas de son père Loys Lemerchier, arrivé le 4 janvier 1634 : « et comprend neuf bonniers et demi et un droit de terrage, partagé par moitié avec le sieur de Milomez » (3).
7. Damoiselle Jeanne LEMERCHIER, le 1^{er} août 1637, relève ce même fief, avec le même terrage, à elle échu par le trépas de son père, arrivé le 29 septembre 1636. Le fief vaut alors 50 livres tournois par an.
8. Jean MARTIN, bourgeois de la ville d'Ath, et damoiselle Jeanne Lemerchier, dit *Bosquillon*, sa femme, d'accord avec la demoi-

(1) Annales du Cercle Archéologique d'Ath, tome XX, p. 15.

(2) *Généalogies bourgeoises*, manuscrit déjà cité plusieurs fois.

(3) Ce relief, et tous les suivants, sont conservés dans les actes de la cour féodale de Blaton, aux Archives de Mons.

selle Christine Lemerchier, dit Bosquillon, leur sœur et belle-sœur, voulant garantir une somme de 9400 livres, due au dépositaire général du Hainaut, mettent en rapport (en gage), le 13 septembre 1651, leur fief de 9 bonniers de terres labourables, sis à Wadelencourt.

Jean Demartin, licencié ès-lois, greffier échevinal de la ville d'Ath, redevable d'une rente de 365 livres, met encore en rapport, le 23 novembre 1684, son fief ample de 9 bonniers et demi, comprenant 7 pièces, dont la première, de 3 bonniers, est appelée *la Louette*. Ce nom apparaît ici pour la première fois.

C'est ici également que l'on voit indiquer la nature exacte du *droit de terrage partagé* : nous l'avons fait connaître au début de cette étude du fief de la Louette. On ajoute le droit de justice et seigneurie foncière, et on décrit les sept pièces de terre appartenant au fief. Notons que le fief conserva longtemps, dans les comptes et les descriptions de biens, le nom de fief Martin.

9. Augustin Descamps, licencié en médecine ; Augustin Dursens et François Descornaix, chanoines de Condé ; en qualité d'exécuteurs testamentaires de demoiselle Anne du Verchin, veuve de X. Carlier, major du régiment de Monsieur d'Ostrie (d'Autriche), achètent, pour 4400 florins, le 16 novembre 1699, le fief de Jean Demartin, greffier d'Ath, au profit d'*Augustin-François DESCAMPS*, fils mineur du premier nommé. Le nouveau titulaire fit relief le 23 août 1700, déclara 350 livres de valeur annuelle, et paya un droit de relief de 60 sols.

10. *Le sieur CHASTELAIN*, de Condé, est signalé comme possesseur du fief, en 1767, dans une description du fief d'Arcadie.

11. *François-Louis CHASTELAIN*, chanoine de Saint-Pierre en Liège, fit le 22 octobre 1771, relief pour le fief ample, valant annuellement 400 livres, à lui échu par le trépas de sa mère Jeanne-Françoise Cuissez, morte le 9 septembre 1771.

Dans la description de 1699 et dans celle de 1771, on ne signale que les trois pièces principales : une de 3 bonniers, nommée *la Louette* et qui correspond aux numéros 96, 139, 173, du plan c¹-stral ; une de 3 bonniers et demi, n° 448 bis ; une de 10 journaux, n° 181.

Parmi les quatre autres pièces, il en est une, de trois journaux, tenant « au long pré », que nous n'avons pu localiser sur le plan (voyez le plan n° 5, ou le plan n° 7).

TROISIEME PARTIE

LA PAROISSE

CHAPITRE 14. — LE CURÉ

Du temps où Wadelincourt appartenait à l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, nous ne savons rien relativement à la paroisse.

Depuis 1110, elle a connu trois régimes différents : celui des curés de Basècles, celui des « vicaires de Wadelincourt », et celui des vrais curés de Wadelincourt. Nous allons examiner séparément ces trois périodes, de durées inégales. Auparavant, nous dirons quelques mots de la cure, c'est-à-dire de la situation du curé.

§ 1. — LA CURE

Quand, en 1110, l'évêque de Cambrai, Odon, dresse la liste des propriétés de l'abbaye de Saint-Ghislain, on y voit figurer l'autel de Wadelincourt parmi les dépendances de l'église de Basècles. C'est donc à l'abbé de Saint-Ghislain qu'appartient dès lors la *collation* de la cure, c'est-à-dire le droit de proposer le curé que l'évêque de Cambrai mettrait à la tête de la paroisse.

De ce qu'il n'y avait qu'une paroisse pour deux villages, il ne faudrait pas conclure que Wadelincourt était considéré comme un simple faubourg de Basècles. Seul, le curé était commun aux deux villages ; non seulement leur administration civile était totalement différente, mais l'église de Wadelincourt avait ses registres paroissiaux propres, ses biens propres administrés par les paroissiens ; ses comptes étaient séparés de ceux de Basècles et présentés au seigneur du village ; il en était de même des comptes des pauvres.

Le *collateur* était en même temps *décimateur*, c'est-à-dire qu'il percevait la *dîme* à son profit, n'en laissant au curé qu'une minime partie, comme on le verra ci-après.

La dime était de plusieurs sortes : la *grosse dime* se levait sur les cultures de céréales, à raison de douze gerbes sur cent. La *menue dime* était un prélèvement sur les petites cultures, sur les fruits des vergers, et sur les produits de la basse-cour. Il y avait aussi la *dime novale*, levée sur les terres nouvellement mises en culture, anciennes prairies par exemple.

Le chemin de Rameignies à Quevaucamps, dans sa traversée de Wadelincourt, portait le nom de *chemin de la grange des dimes* : là se trouvait une vaste grange, dans laquelle on entassait toutes les gerbes provenant de la dime.

Saint-Ghislain ne s'occupait pas directement de la perception de la dime : celle-ci était affermée. C'est ainsi qu'en 1587, « Gilles Mauroy tient à cens, de l'abbaye de Saint-Ghislain, le dismeron qu'elle a au dit Wadelencourt parmy, rendant par an deux cents livres ». Pierre François le tenait pour le même prix en 1599.

Quant à la menue dime, l'abbaye en laissait la moitié au curé ; de ce chef, David Froment, curé du lieu, avait, en 1601, un revenu de 15 livres (1) ; en 1587, le curé, qu'on ne nomme pas, n'en retirait que 12 livres. En 1787, elle rapportait 65 florins, soit 130 livres.

En 1787, pour obéir à l'ordonnance de l'empereur Joseph II, maître Pranger fit, sous serment, la « déclaration » des revenus de la paroisse : on y trouve détaillés les revenus de l'église de Basècles, qui n'intéressent pas l'histoire de Wadelincourt, ceux de la « chapelle » de Wadelincourt, y compris les biens particuliers de la chapelle de Saint-Charalampe et ceux de la fondation du Saint-Sacrement. Nous parlerons ailleurs de ces divers biens, pour le moment nous n'avons à nous occuper que de la partie de cette déclaration qui énumère les revenus de la cure ; presque tous les articles intéressent Wadelincourt. Les sommes sont données en florins ; un florin valait deux livres. Pour chaque article on indique le revenu annuel, moyenne calculée sur dix années.

I. DIMES ET RENTES.

1. « Le curé, par convention avec l'abbé de Saint-Ghislain, au lieu d'une gerbe au cent, sur Basècles et Wadelencourt, reçoit du dit colporteur chaque année 12 quartiers de soucrion (sic), 12 quartiers de

(1) Mons. Cahiers de vingtièmes de Wadelincourt.

noix, 12 quartiers de seigle, 36 quartiers d'avoine, mesure de Basècles, faisant par an 93 florins ».

2. La moitié de la menue dîme = 65 florins.

3. La moitié du droit de cambage (brassage), qui consiste à lever pour sa part un lot de bière à chaque brassin et une bouteille de vin à chaque pièce qui se consomme dans la paroisse de Basècles seulement = 3 florins.

4. Il lève seul la dîme novale, pour la première année, à raison de 9 % à Basècles et 8 % à Wadelencourt = 2 florins.

5. Il reçoit toute la grosse et menue dîme sur un bonnier et 80 verges de terre, situés à Wadelencourt = 15 florins.

6. Sur une maison située à Wadelencourt, il reçoit 2 chapons, 11 pains oubliés, 8 deniers blancs, et une rasière d'avoine, faisant 8 hotteaux à comble = 3 florins 6 sous.

7. Sur une autre maison et héritage, appartenant à la veuve Jean-Dieu Dubois au lieu de Mathieu Dufief, située près de l'église du dit Wadelencourt, il reçoit de rente au Noël 4 quartiers d'avoine, un chapon, un pain oublié, et 4 deniers blancs = 1 fl 13 s.

8. Le seigneur de Wadelencourt, sur une partie de son jardin, doit de rente, échéant au Noël, 4 quartiers d'avoine, un chapon, un pain oublié, et 4 deniers blancs = 1 florin 13 sous.

II. BIENS FONDS.

Notons seulement les terres situées à Wadelincourt : il y en a quatre parcelles, comprenant respectivement 40 verges, 80 verges, 70 verges, 1 journal, affermées pour un total de 12 florins.

III. OBLATIONS.

1. Fondations régies par l'église de Wadelincourt = 56 florins
2. Fondations régies par le seigneur de Wadelincourt = 34 florins
3. Oblations faites à l'offertoire = 7 florins
4. Oblations occasionnelles (baptêmes, etc) = 20 florins

Maitre Pranger note enfin que, déduction faite de diverses charges montant à 42 florins, la balance accuse un revenu net de 706 florins pour la cure de Basècles-Wadelincourt.

§ 2. — LES CURÉS DE BASÈCLES

1110 à 1803

L'histoire des curés de Basècles appartient en propre à l'histoire de Basècles, et nous aurions à nous occuper seulement ici de leurs faits et gestes qui pourraient concerner spécialement Wadelincourt ; mais nous n'avons rien trouvé de ce genre.

En conséquence, nous donnerons simplement la liste des curés de Basècles, publiée déjà par le chanoine Vos (1) et par l'abbé Moulart (2), nous réservant toutefois de la compléter et rectifier, au besoin, sur la foi des documents authentiques. Le second de ces auteurs, en particulier, omet six curés ; par contre, il cite, comme curés, de simples « desserviteurs » intérimaires.

1. Le plus ancien curé de Basècles dont nous avons pu trouver le nom s'appelait *Amaury* (Amouricus) ; en 1286, il fut choisi comme arbitre, en même temps que Jean, curé de Wiers, entre Nicolas, curé de Thumaide-Rameignies, et l'abbé de Saint-Ghislain (3).

2. *Jacquemon* était curé de Basècles en 1363.

3. *Messire Jacques de Brongnon* était curé en 1464

4. *Sire Pasquier Lescocq*, en 1513.

5. *Etienne de Roisart*, en 1526.

6. 7. 8. Le chanoine Vos cite *David Froment*, *Blaise Stiévenart*, et *David Druetz*, comme ayant vécu entre 1450 et 1550 ; en réalité, *David Froment* était « curé du lieu » en 1601 (4) ; quand à *David Druetz*, que M. le curé Moulart situe en 1654, il a fondé la messe de *Mis-sus*, à chanter chaque année, avec exposition du Saint Sacrement, en l'église de Wadelincourt.

Pierre Dubois est cité par Vos comme curé en septembre 1672 ; nous croyons qu'il ne fut pas curé de Basècles, car, dans le semainier de 1702, en annonçant les obits fondés par lui, on lui donne, chaque année, seulement le titre de prêtre.

9. *Jean Berlemont*, né à Cambron-Casteau, devint curé de Basècles en 1676 d'après Vos, en 1674 d'après Moulart. Il y mourut en 1708 ; ses obsèques furent chantées le jeudi 31 mai.

C. A. Attenelle cité par Moulart parmi les curés, fut seulement desserviteur, d'après Vos, jusqu'en juin 1709.

(1) Vos. Les paroisses et les curés du diocèse actuel de Tournai ; tome troisième. 1900 ; page 14.

(2) Cl. Moulart. Basècles, esquisse religieuse. Dour, 1910.

(3) Histoire de Rameignies, pages 161 et 170.

(4) Mons, cahiers de vingtièmes de Wadelincourt.

10. *Ghislain-Gérard Griez* (et non *Georges Griez*), est cité par Vos comme ayant succédé à Jean Berlemont. Il fut, en effet, le 8 juillet 1709, parrain de son premier baptisé, Ghislain Cambier.

Maitre Griez fut le premier à signer les actes dans les registres, et ce à partir de mai 1719. Il signait « pasteur de Basècles et de Wadelencourt », ses successeurs firent comme lui. Sa dernière signature est du 24 décembre 1724, très peu de temps avant sa mort.

Guillaume Clerfay ne fut pas curé, mais desservit la paroisse depuis le milieu de janvier 1725 jusqu'à la fin de juin.

11. *Michel Lehon* fut nommé curé de Basècles à la Saint-Jean, 24 juin, 1725. Il était né à Roucourt. En mai 1742, il fut désigné pour la cure de Papignies, mais continua à desservir Basècles jusqu'à la Saint-Jean. A partir du 28 mai, il signe « M. Lehon, nommé à la cure de Papignies, desserviteur de Basècles et de Wadelencourt ».

Nous transcrivons ci-après le dernier acte qu'il a signé : on pourra le comparer avec le document du même genre que nous avons noté dans l'histoire de Rameignies, et où la formule du serment se trouve explicitement.

Lettres de serment prêté ès mains du sieur Lehon par
Marie-Madeleine Duelz, en qualité de sage-femme.

Je soussigné certifie à tous ceux qu'il appartiendra qu'en suite de l'avis et jugement du sieur Planchon, médecin licencié, demeurant à Leuze, et en date du 29 de may 1742, et après les témoignages de sa capacité et de son inclination pour ce qui regarde la matière, la forme du sacrement de baptême, et la manière et le temps qu'elle le peut avec congruité le conférer, Marie-Madeleine Duelz, âgée de soixante ans environ, veuve de Jacques Robette et native de ce lieu de Basècles, a prêté son serment solennel entre les mains du soussigné, en la manière et forme désirée dans ce diocèse de Cambray, le seize de juin mil sept cent quarante deux ; en foy de quoy j'ay signé cette, le jour, mois, et an, que dessus.

(signé) M. Lehon, nommé..... etc, comme ci-dessus.

12. *Jean-Baptiste Postel*, de Binche, signe à Basècles, depuis le 9 août 1742 jusqu'au 18 mai 1762.

13. *Pierre-Joseph Lefebvre*, de Saint-Sauveur, après avoir été trois ans curé de Bury, fut transféré à Basècles à la Saint-Jean 1762 ; il y

fut parrain-baptisant le 30 juin, et y mourut le 6 janvier 1774, âgé de 62 ans.

Jean-Baptiste Massart desservit la paroisse jusqu'en juin de la même année.

14. *Jacques-Philippe Lanthier*, né à Grandreng, vint à Basècles en juin 1774, y mourut le 15 mai 1781, âgé de 53 ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église.

La paroisse fut desservie jusqu'à la Saint-Jean par Maître François Gosse.

15. *Pierre-Joseph Dieu*, né à Harmignies, obtint la cure de Basècles à la Saint-Jean 1781, celle de Mainvault en 1785, et celle de Thu-maide-Rameignies en 1791. On trouvera d'autres détails à son sujet dans l'Histoire de Rameignies.

16. *Simon-Joseph Pranger*, né à Ath, signe à Basècles à partir du 28 juin 1785 et jusqu'au 18 mai 1788. Il mourut subitement, dix jours plus tard, âgé de 48 ans.

P. J. Bottieau signe le 20 juin 1788, se disant « desserviteur depuis le 8 dito ». Il le resta jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante.

17. *Pierre-Joseph Leclercq*, né à Escanaffles, vint à Basècles en juin 1789 ; il fut transféré à Lanquesaint trois ans plus tard.

18. *Charles-Louis Vincart* (1) naquit à Hoves en février 1746 ; après ses études à Enghien, à Louvain, à Cambrai, il fut ordonné prêtre en 1774. Successivement coadjuteur, vicaire, et desserviteur à Lessines, puis vicaire à Ellezelles durant 14 ans, Maître Vincart obtint par voie de concours, en 1792, la cure de Basècles-Wadelincourt.

En 1803, il resta recteur de Basècles (sans Wadelincourt) ; il fut transféré en 1806 à Lahamaide, où il mourut en octobre 1810 (2).

Maître Vincart fut parmi les prêtres qui refusèrent de prêter le serment requis par les Révolutionnaires français ; il fut, de ce chef, le 26 frimaire de l'an VI, expulsé de son presbytère, qui, alors inventorié, fut trouvé en très mauvais état (3).

(1) Vos, dans « Paroisses et curés », l'appelle Vincent, mais ailleurs il lui rend son vrai nom Vincart.

(2) Vos. Le clergé, tome III, page 150.

(3) Mons. Rapport sur l'inventaire de l'église de Basècles.

§ 3. — LES VICAIRES DE WADELINCOURT

1768 à 1803

Dans les premières années du dix-huitième siècle, les habitants de Wadelincourt avaient sans succès prié les moines de Saint-Ghislain de donner au curé de Basècles un vicaire, qui aurait résidé à Wadelincourt.

Ils présentèrent alors leur requête au Conseil Souverain de Hainaut. Celui-ci décida qu'une enquête préalable serait faite sur place, et il délégua pour faire cette « visite » le conseiller Dupuis.

Dupuis fit sa visite le 6 décembre 1717 ; le lendemain, il en rédigea le « besoigné », c'est-à-dire le compte-rendu, dont voici la substance :

Nous avons trouvé que la paroisse de Basècles comprend trois agglomérations :

le village de Basècles ;

le hameau de la Boiterie, situé dans la seigneurie de Péruwelz ;

le village de Wadelencourt, qui est un « secours » (succursale) dont la paroisse de Basècles est chargée. — Entendons par là qu'à Wadelincourt il y a une église, mais pas de prêtre, et que le curé de Basècles est chargé d'administrer cette paroisse sans curé.

Nous avons rencontré sur place, continue Dupuis, en suite de notre convocation, le curé de Basècles, Ghislain-Gérard Griez, et les représentants de Wadelencourt : Pierre Dufief, mayeur ; Antoine Philippart, David Rombaux, Philippe Mauroy, échevins.

Avec eux nous nous sommes transporté à Wadelencourt, où « nous avons trouvé 34 maisons, placées de distance en distance par forme de rue, sur une étendue d'environ un quart d'heure, faisant face au village de Basècles, sauf quelques-unes qui se trouvent à côté à peu de distance des autres, auxquelles maisons il est difficile d'accéder par les grands chemins pendant l'hiver, de sorte qu'il faut, pour y aller, passer par les jardinages, avec difficulté, à cause des passages, et par permission des propriétaires ».

Le clocher de Basècles est distant d'un quart de lieue ; le chemin de Wadelincourt à Basècles est « interrompu par un coulant d'eau, qui grossit en temps de pluie, en telle manière qu'on n'y peut passer à pied qu'en passant dans l'eau, quelquefois de la longueur de plus de deux piques ». — Comprenons que la nappe d'eau barraît le chemin sur une longueur de plusieurs mètres.

Interrogé sur la population de Wadelincourt, le dit pasteur a dé-

claré « que le nombre des communicants est de nonante neuf, et, depuis l'âge de sept ans, 25 enfants, desquels plus de la moitié sont au-dessus de 9 ans ».

Les échevins ont d'autre part déclaré que « de leur village au hameau de la Boiterie, paroisse de Basècles, il y a la distance d'environ trois quarts de lieue ».

Suivent ici les signatures des déclarants.

Le conseiller Dupuis retourne ensuite à Basècles, où il trouve 83 maisons ; celles-ci sont « assez à portée du clocher, sauf vers la Boiterie, où elles s'éloignent en queue ». A la Boiterie même, il y a 6 maisons.

« Le tour de la paroisse, depuis le clocher de Basècles jusqu'à celui de Wadelencourt, de Wadelencourt à la Boiterie, et de la Boiterie à Basècles, est tout au moins de cinq quarts d'heure et demi ».

A Basècles, il y a 218 communicants, sans compter 20 étrangers, quelquefois plus, quelquefois moins, qui travaillent aux carrières la plus grande partie de l'année. A la Boiterie, il y a 17 communicants. Pour Basècles et la Boiterie ensemble, il y a 73 enfants au-dessus de 7 ans.

Le conseiller Dupuis fait lui-même l'addition comme suit :

total des maisons de la paroisse	= 123
total des communicants	= 334
total des enfants depuis 7 ans	= 98

On remarquera qu'il n'est pas tenu compte des enfants ayant moins de 7 ans.

Cette enquête servit de base au jugement, qui fut prononcé le 3 août 1718 : le Conseil Souverain fait droit aux réclamations de Wadelincourt, il oblige l'abbaye de Saint-Ghislain à pourvoir Basècles d'un vicaire, et déclare que le vicaire résidera à Wadelincourt et devra faire l'instruction à sa messe, les jours des dimanches et fêtes.

Saint-Ghislain ne se tint pas pour battu : l'abbaye en appela à la Cour suprême de Brabant, et fit valoir que, la question étant d'ordre purement ecclésiastique, le jugement appartenait à l'archevêque de Cambrai, et non pas au tribunal civil. Cette raison fut admise, et l'ordonnance de 1718 resta sans effet.

Mais, le 29 mars 1754, parut un décret qui conférait au tribunal civil la compétence voulue pour trancher les litiges de ce genre. Les habitants de Wadelincourt se remirent donc à réclamer leur vicaire résidant. Ils s'adressèrent d'abord à Cambrai, qui chargea le doyen de Chièvres de faire une visite (une enquête). En conclusion de cette

visite. Cambrai déclara, le 30 octobre 1765, « qu'il n'est point de nécessité d'établir un vicaire dans la paroisse de Basècles ».

Alors, Wadelincourt fait un nouvel appel au Conseil Souverain de Hainaut, d'où nouveau procès entre les religieux de Saint-Ghislain et les gens de Wadelincourt ; ceux-ci demandent que l'on fasse revivre l'arrêt de 1718.

SAINT-GHISLAIN PRETEND

que le chemin menant à Basècles est de sable ; qu'il y a maintenant un pont sur le ruisseau (ce ruisseau est le Rieu du Gard), que grâce à ce pont les vieillards et les enfants peuvent traverser en toute sûreté. C'est la Dame de Wadelincourt (Jeanne-Hélène Dubois) qui a manigancé toute cette affaire : elle veut obtenir un prêtre résidant, pour avoir les messes à sa plus grande facilité ; et, comme son mayeur et son lieutenant-mayeur ne voulaient pas entreprendre la réclamation, elle les a cassés de leurs fonctions pour les remplacer par des hommes à sa dévotion. Au surplus, l'enquête faite par le doyen de Chièvres, a bien montré l'inutilité d'un vicaire.

WADELINCOURT RIPOSTE :

le chemin est en argile, donc il reste humide. Le ruisseau déborde en hiver ; le pont, qui a été construit depuis 1718, le prouve à l'évidence. La Dame de Wadelincourt n'a fait qu'user de son droit en changeant quelques-uns de ses échevins, et les nouveaux ont été pris, comme toujours et de temps immémorial, parmi les censiers du village. Quant à la visite du doyen de Chièvres, elle n'a pas été faite sérieusement ni avec les garanties d'usage, les représentants de la communauté de Wadelincourt n'ayant été ni convoqués ni entendus.

Le curé de Basècles n'est plus capable, à lui seul, d'assurer le service des sacrements à tous ses paroissiens. En effet, depuis 1717, la population a notablement augmenté : alors qu'en 1717 la paroisse *entière* comptait 334 communians et 98 enfants audessus de 7 ans, elle comprend actuellement 572 communians et 136 enfants (1).

La Boiterie compte 10 maisons, dont 5 sont habitées. Les gens de la Boiterie à un bout de la paroisse, et les gens de Wadelencourt à l'autre bout, ne sont pas seulement paroissiens de Basècles « à mort et à mariage, mais aussi pour la communion pascale, comme ils font tous les ans ». Le curé de Basècles n'est pas seulement pasteur de Basècles, mais aussi « pasteur de la Boiterie et de Wadelencourt, où il n'y a aucun pavé ».

(1) Le développement de Basècles semble avoir été rapide à cette époque, car, 25 ans plus tard, à l'arrivée du curé Vincart, la paroisse Basècles-Wadelincourt comptait 900 communians. (Vos. Clergé, III, 150).

Il est arrivé déjà plusieurs fois que des habitants de Wadelencourt sont morts sans sacrements parce que le curé n'avait pas pu arriver à temps, étant occupé à la Boiterie, où on a dû aller l'appeler, par ces chemins en mauvais état.

Et d'autre part, l'abbaye de Saint-Ghislain ne peut pas arguer de la modicité des ressources locales pour refuser l'établissement d'un vicaire, car la dime de Wadelencourt, qui rendait 400 livres en 1717, atteint, pour cette année 1766, un « rendement » de 1000 livres.

Cette habile et énergique argumentation convainquit le tribunal, qui, par un arrêt du 28 juillet 1766, renouvela sa décision de 1718.

Voilà comment le curé de Basècles eut, pour la première fois, un vicaire ; ce vicaire, en réalité, fut le premier desservant propre de Wadelincourt ; on l'appelait d'ailleurs communément, non pas vicaire de Basècles, mais bien vicaire de Wadelincourt (1) ; tel était aussi le titre qu'ils se donnaient le plus souvent lorsqu'ils signaient les actes paroissiaux de Wadelincourt, et il est curieux de constater que les derniers curés de Basècles-Wadelincourt, depuis Maître Dieu jusqu'à Maître Vincart, signaient « curé de Basècles », alors que leurs prédécesseurs avaient toujours signé « curé de Basècles et de Wadelencourt » (2).

*
* *

Quant à la désastreuse interruption du chemin de Basècles par un courant d'eau, croirait-on qu'il fallut attendre jusqu'en 1842 pour y porter remède ? Voici pourtant ce qu'en dit le rapport de l'administration communale de Wadelincourt, le 23 octobre 1843 :

« On a beaucoup travaillé aux chemins, aussi sont-ils en bon état. Un pont à deux arches a été construit, à frais communs avec la commune de Basècles. Ce pont est d'une grande utilité : il rend praticable en toute saison le chemin conduisant à Basècles, lequel est traversé, au point séparatif des deux communes, par le courant d'eau dit le Gard, qui, très souvent, par les abondances d'eau, rendait ce chemin impraticable. Depuis cette construction, cet inconvénient a totalement disparu ».

(1) Histoire de Rametgnies, page 182.

(2) Les documents qui nous ont servi de sources sont aux Archives de Mons, fonds Conseil Souverain de Hainaut, procès jugés n° 32745 et n° 10280.

Voici maintenant quelques détails sur les vicaires qui se sont succédé à Wadelincourt durant ce dernier tiers de siècle de l'ancien régime.

1. *P. J. Mercier*, « vicaire », signe depuis le 22 août 1766 jusqu'au 16 juin 1768

2. *Collet*, « vicaire », signe le 9 mars 1769

3. *Jean-François-Joseph Demarlier*, né à Blicquy en février 1743, élève du collège d'Ath et de l'Université de Louvain, fit ses premières armes comme vicaire de Wadelincourt. Sa première signature est du 11 novembre 1769. Après 8 ans passé chez nous, Maître Demarlier fut encore vicaire pendant 9 ans à Ellignies-Sainte-Anne, puis curé de Boussoit en 1786 ; il y mourut le 22 février 1821.

4. *François-Norbert Gosse* naquit à Orroir en 1750. Après ses humanités, faites à Bavai et à Mons, il fit à l'Université de Douai, deux ans de philosophie et quatre ans de théologie ; sorti avec le grade de bachelier, il se prépara neuf mois, au séminaire de Cambrai, à la prêtrise, qu'il reçut le 23 septembre 1775 des mains de l'archevêque Roset de Fleury.

Vicaire un an à Velaines, puis à Gallaix, il fut ensuite nommé vicaire à Wadelincourt, où il resta 9 ans, depuis 1777 jusqu'en juin 1786, avec une interruption de quelques semaines en mai-juin 1781 ; il avait alors remplacé son titre de vicaire de Basècles et Wadelincourt par celui de desserviteur des mêmes lieux, entre la mort de Maître Lanthier et la nomination de Maître Dieu.

La même année 1781, il fut encore chargé de desservir la double paroisse Rameignies-Thumaide pendant les premières semaines qui suivirent la mort de Maître Bidart, survenue le 22 novembre (1).

En juin 1786, Maître Gosse fut nommé vicaire à Orroir ; il devint en 1790 desservant d'Aubechies, et en 1791 curé de Bouvignies.

En 1803, il obtint la cure d'Ellezelles, où il mourut le 7 avril 1828 (2).

5. *Jean-Joseph Denis*, né à Montignies-sur-Roc, était prêtre depuis quelques mois lorsqu'il vint remplacer François Gossé, en mai-juin 1781, alors que ce dernier desservait la paroisse de Basècles. Mai-

(1) Histoire de Rameignies, page 190. Sa signature, très caractéristique, est d'ailleurs bien la même, dans les registres de Rameignies et dans ceux de Wadelincourt.

(2) Vos. Clergé, I, 189.

tre Denis passa ensuite à Elouges, à Masnuy, puis à Quiévrain, où il mourut recteur en 1811 (1)

6. *Nicolas-Joseph Fontaine*, successeur de Maître Gosse en juin 1786, signe son dernier acte de baptême le 2 janvier 1788. Il a laissé dans le registre des décès une inscription inachevée, ne portant que ces mots : « L'an mil sept cens quatre vingt..... »

Il ne se doutait probablement pas qu'immédiatement en-dessous de cette ligne, son successeur écrirait, un mois plus tard : L'an mil sept cent quatre vingt huit, est mort, le 2 de février, Maître Nicolas-Joseph Fontaine, vicaire de Wadelencourt, et inhumé le jour suivant dans le cimetière de cette paroisse ».

7. *Léopold-Emmanuel Couppez* fut le dernier vicaire de Wadelincourt. Né à Ormeignies en septembre 1756, étudiant à Ath, puis à Louvain, il fut ordonné prêtre à Cambrai le 16 mars 1782. Après avoir été vicaire à Lessines, puis à Dour, Maître Couppez devint vicaire de Wadelincourt en février 1788.

Il y était encore quand se déclencha sur notre pays la fureur des révolutionnaires français. Resté à son poste, il fut chassé de son église, comme en fait foi le document suivant :

L'an six de la République Française, le 26 frimaire (16 décembre 1797), Laurent Duwelz, agent de Rameignies, commissaire spécial, accompagné du citoyen Joseph Dufief, agent de la commune de Wadelincourt (2), se présenta dans cette commune pour « apposer le séquestre » sur les biens provenant du presbytère et pour faire l'inventaire de l'église. Voici la teneur de son rapport :

« Nous nous sommes transportés dans la maison vicariale du dit lieu, occupée par le citoyen Emmanuel Couppez, et l'avons interpellé à l'effet de savoir s'il s'était conformé aux lois du 7 vendémiaire an IV et du 18 fructidor an V, en ce qui concernait la prestation du serment. Le dit Couppez a répondu que non ; d'après ce, nous l'avons enjoint à

(1) Vos. Clergé, II, 173.

(2) Le même jour, le même Dufief se présentait, accompagné du citoyen Lesplingard, « agent » de Basècles, chez le curé Vincart, qu'ils expulsèrent de sa maison.

évacuer la maison qu'il occupe en raison de ses fonctions, comme aussi à nous remettre tous les registres, papiers, terriers, chassereaux, baux, et titres de propriété quelconques, ainsi que l'état des biens et revenus attachés à son bénéfice ; le dit vicaire nous a représenté que la maison qu'il occupe n'est point en raison de ses fonctions, qu'il la loue, pour le prix de 60 livres, du citoyen Robert Robersart, domicilié à Tournay, et que les meubles qui s'y trouvent appartiennent au citoyen Couppez, son père, domicilié à Ormegnies, canton de Chièvres, et qu'il ne pouvoit nous remettre aucun titre ni papier quelconque, et que son seul bénéfice consistoit dans la perception de la disme, et que depuis sa suppression il ne jouissoit plus de rien ; en conséquence de ce, avons passé de suite à l'inventaire de l'église du dit lieu ; se sont trouvés :

1. un confessional en bois de chêne ;
2. une chaire de vérité, en bois de chêne ;
3. deux petits autels, à droite et à gauche, en bois de chêne peint en marbre, garnis de bas-reliefs, ayant chacun une grande niche et leur fenêtre ainsi que leur marchepied en bois peint ;
4. un petit chandelier en fer ;
6. deux vieux confanons ;
-
9. un grand tableau, peint sur toile, représentant beaucoup de figures ;
11. une pierre de fond (sic) ;
12. une grande autel à quatre colonnes, garni d'architecture et de bas-reliefs dorés, le tout en bois de chêne peint, et une grande pierre bleue servant de dessus d'autel ;
17. cinq grandes figures en bois peint, décorant le grand autel ;
26. à la sacristie, quatre chasubles de différentes couleurs, avec leurs garnitures ;
32. une cloche de métal, avec sa corde ».

En 1803, Monsieur Couppez fut nommé recteur à Houtaing, où il mourut le 19 février 1829.

§ 4. — LES CURÉS DE WADELINCOURT.

On sait qu'à la suite du concordat conclu en 1801 entre le pape Pie VII et Napoléon Bonaparte, il fut procédé à une nouvelle organisation des diocèses. Wadelincourt, avec une partie du diocèse de Cambrai, passa dans le nouveau diocèse de Tournai.

Un décret du cardinal Caprara fixa les limites de ce diocèse ; ensuite, un décret du premier évêque, Monseigneur Hirn, fixa les limites des paroisses, le 16 octobre 1803. Désormais, Wadelincourt cessait d'être un « secours » de Basècles, et devenait paroisse indépendante.

Nous avons à dire quelques mots des neuf curés qui ont depuis lors présidé aux destinées de la paroisse.

1. JACQUES DEJARDIN
1803 - 1834

Jacques-Joseph Dejardin, né à Baisieux-lez-Quévrain le 27 décembre 1754, fit ses humanités au collège d'Houdain, à Mons. Après un an de philosophie et quatre ans de théologie à l'Université de Douai, il fut ordonné prêtre à Cambrai par Mgr d'Aigneville, le 23 décembre 1780. Desserviteur à Ciply en 1781, vicaire à Brugelette en 1785, à Gaurain en 1793, il fut nommé recteur de Wadelincourt en 1803.

Voici la première inscription de baptême, faite par le premier curé de Wadelincourt :

« L'an mil huit cent trois, le seize de décembre, est né à midi et baptisé le même jour, Vandregésile-Joseph Dumont, fils légitime de Jean-Joseph, ménager, et d'Aldegonde Barbieux, native de Wadelencour. Fut parrain Jacques-Joseph Dejardin, le baptisant ; fut marraine Bernardine Boucq ; le père présent ». (signé) J. J. Dejardin, recteur de Wadelencour.

On voit que Monsieur Dejardin avait tenu à donner à son premier chrétien le nom du patron de la paroisse. Mais son filleul fut couramment appelé Joseph.....

Monsieur Dejardin mourut à Wadelincourt, le 8 juin 1834, à l'âge de 79 ans et demi. Foudroyé à l'autel par une maladie des intestins, il fit preuve d'un courage héroïque, offrant à Dieu ses terribles souffrances, et mourut « comme un martyr » (1).

Monsieur Dejardin est donc resté 31 ans curé de Wadelincourt. Un écho de son activité nous a été laissé dans l'en-tête des annonces de 1832 :

(1) Vos. Clergé, II, 132.

« L'évêque est Mgr Jean-Joseph Delplanque ; curé, Jacques-Joseph Dejardin, depuis vingt huit ans. Monsieur Auguste Robert de Wadelincourt, marguillier, conseiller, et receveur de la fabrique depuis 27 ans, a, de concert avec Monsieur le pasteur susdit et les autres membres de la fabrique, restauré et comme mis à neuf l'intérieur de l'église, toute la toiture, les murailles du cimetière, renouvelé tous les ornements, linges et meubles ».

En 1833, Monsieur Dejardin érigea dans la paroisse la confrérie de l'Adoration Perpétuelle.

Paul Barbieux desservit la paroisse par interim pendant un an, 1834-1835.

2. JEAN SONDRON 1835 - 1836

Jean-François Sondron fut nommé curé de Wadelincourt en juin 1835 ; il y resta un peu plus d'un an, et fut transféré à Quartes en janvier 1837.

Monsieur Sondron « renouvela » l'Adoration Perpétuelle, érigée en 1833. Il a consigné dans un registre les noms des 111 adorateurs qui se partageaient les 24 heures de la journée, de minuit à minuit, sauf deux heures, pendant les messes. Chaque groupe demeurait une heure entière en adoration, et comprenait en moyenne 5 hommes et 5 femmes. On voit donc que toute la population valide prenait une part active à l'adoration.

Cette fête avait lieu alors le 14 mars ; en 1868, elle fut transférée au 30 du même mois, par échange avec les Clarisses de Tournai.

INTERIM

Monsieur Sondron ne fut pas remplacé ; l'Evêché s'y refusait, à cause de difficultés avec la commune au sujet de la maison qui servait de presbytère. Ces difficultés ne cessèrent qu'en 1840, après remaniement du conseil communal. Nous en reparlerons à propos du presbytère.

La paroisse fut donc privée de curé pendant quatre ans, et administrée par le curé de Basècles : d'abord, Alexis Huart, puis Victor Hailliez d'octobre 1837 à mai 1840.

Ce dernier ayant demandé au Conseil communal de Wadelincourt une indemnité sous forme de supplément de traitement, il lui fut répondu que les ressources de la commune seraient mieux employées en « construction de chemins pavés, pour le bien-être général ».

3. MAXIMILIEN DURAY

1840 - 1865

Maximilien-Joseph Duray, né à Horrues le 26 novembre 1809, fut ordonné prêtre le 24 mai 1834. D'abord vicaire à Nimy, il devint curé de Wadelincourt en mai 1840.

Sous son pastorat, un nouveau « chemin de croix » fut placé dans l'église ; l'érection en fut faite, le 14 mars 1861, par Ignace Parent, curé de Bonsecours, délégué par Mgr Labis, évêque de Tournai.

C'est aussi de son temps, en 1863, qu'une école chrétienne pour filles fut établie à Wadelincourt, grâce à la générosité de Madame Robert, née de Rasse de la Faillerie.

Monsieur Duray mourut à Wadelincourt, le 4 juin 1865 ; ses funérailles furent chantées le mardi de la Pentecôte.

4. ALPHONSE DELAUNOY

1865 - 1882

Alphonse-Joseph Delaunois, né à Boussu le 11 décembre 1820, prêtre le 17 juin 1848, fut vicaire à Braine-le-Comte, puis à Nalines ; en 1859, curé de la paroisse des Hayes à Nalines. En 1863, atteint de la cataracte, il se retira aux Anciens Prêtres, à Tournai.

Suffisamment guéri deux ans plus tard, il devint curé de Wadelincourt, où il fut installé, le 14 mars 1866, par le doyen de Belœil, M. Liévin.

Monsieur Delaunois fit preuve d'un zèle remarquable envers la maison du Seigneur. Il fit remplacer l'ancienne église, fort petite et misérable, par une belle construction de style pseudo-gothique, spacieuse et bien éclairée ; il contribua largement de ses deniers à l'ornementation de cet édifice.

Nous parlerons ailleurs de son zèle, que nous estimons exagéré, envers saint Charalampe.

Monsieur Delaunois publia, avec la collaboration du chanoine Adolphe Liagre, *La vie de Notre Seigneur selon les quatre évangiles*.

Il mourut à Wadelincourt, le 24 février 1882, ayant dit la messe jusqu'au 18 du même mois. Son acte de décès note que « son corps repose dans le cimetière, au chevet de l'église, à l'extérieur ; au-dessus du caveau se trouve une petite chapelle-calvaire. Sa mémoire est en bénédiction ». (signé) C. Housez, curé.

La paroisse fut confiée provisoirement aux soins de Monsieur Depasse, vicaire de Basècles, qui la desservit jusqu'au mardi 14 mars.

5. CAMILLE HOUSEZ

1882 - 1891

Camille-Edouard Housez, né à Dour le 5 août 1844, prêtre le 4 juin 1871, fut vicaire à Hautrage, à Chatelineau, à Ellignies-Sainte Anne, à Saint-Ghislain. Il a lui-même noté qu'il reçut là, le dimanche 12 mars 1882, sa promotion à la cure de Wadelincourt, dont il prit possession le mardi 14 mars.

En décembre 1891, il démissionna, et se retira à Mons, où il mourut le 6 juillet 1906.

6. OCTAVE MAZY

1892 - 1896

Oscar-Eugène-Jean-Baptiste Mazy, né à Audenarde en 1852, prêtre en 1882, et incorporé au diocèse de Tournai, vint à Wadelincourt comme coadjuteur en mai 1891 ; plus tard, il signe vicaire-coadjuteur ; en janvier 1892, il signe pasteur, et en juillet 1895 desservant provisoire.

Il passa de là à Isières en 1896, puis à Villers-Saint-Amand en 1902. Ayant pris sa retraite en 1924, il habite depuis lors à Moublaix.

7. EMILE MOLLE

1896 - 1901

Emile-Louis Molle, né à Vaulx-lez-Tournai le 7 mars 1852, prêtre le 22 mai 1875, fut maître d'études à Bonne-Espérance, vicaire à Bouffioulx, chapelain à Hymée-sous-Gerpennes. Il passa ensuite à Couillet-Saint-Laurent, d'abord comme desservant provisoire, puis comme curé en août 1885. En décembre 1896, il vint à Wadelincourt, où il resta quatre ans. Il fut ensuite curé de Farciennes durant dix ans, puis aumônier des sœurs franciscaines, à Manage ; en 1919, il se retira à Gerpennes, où il mourut le 17 mars 1927.

8. EDOUARD BARY

1901 - 1915

Edouard-Célestin-Joseph Bary, né à Tournai le 21 décembre 1849, prêtre en 1877, devint, en 1887, curé de Bienne-lez-Happart. Il fut transféré à Wadelincourt en juillet 1901. En septembre 1915, il prit sa retraite à Ellignies-Sainte-Anne, où il décéda le 26 août 1926.

9. VICTOR STIÉVENARD

Victor-Florent Stiévenard, fils d'Amédée et de Florence François, naquit à Frasnés-lez-Buissemal le 12 juillet 1864. Après ses études à Enghien, Bonne-Espérance, et Tournai, il fut ordonné par Mgr Duroisseaux le 19 décembre 1891.

Vicaire à Ellezelles, à Ghlin, à Casteau, curé à Vergnies en 1898, à Seneffe (Bois-des-Nauwes) en 1907, il est, depuis le 9 octobre 1915, curé de Wadelincourt.

Nous lui sommes reconnaissant d'avoir, avec une bonne grâce parfaite, mis à notre disposition, pour le présent travail, tous ses registres et documents paroissiaux.

NÉCROLOGE PASTORAL DE WADELINCOURT

Parmi les prêtres qui ont spécialement desservi la paroisse, les quatre suivants y sont restés jusqu'à leur mort, et reposent en son cimetière.

1. *Maitre Nicolas-Joseph Fontaine*, « vicaire de Wadelincourt », mort en 1788.
2. Monsieur l'abbé *Jacques-Joseph Dejardin*, recteur, mort en 1834.
3. Monsieur l'abbé *Maximilien Duray*, recteur, mort en 1865.
4. Monsieur l'abbé *Alphonse Delaunois*, curé, mort en 1882.

LES PRÊTRES ORIGINAIRES DE WADELINCOURT

La population de Wadelincourt a toujours été solidement attachée à sa foi catholique, et il n'est pas étonnant que Dieu ait fait choix de plusieurs de ses enfants pour lui servir de ministres. Depuis trois quarts de siècle, ce petit village a eu l'honneur de produire cinq prêtres.

* * *

Dominique Leblois, né le 20 octobre 1825, était fils de Joseph Leblois et d'Eugénie Huicq. Il fut ordonné en 1852 et envoyé comme professeur et surveillant au pensionnat-collège de Monsieur Bruyère, à Quévrain, établissement patronné par le clergé.

En 1854, il alla remplir les mêmes fonctions à l'école de commerce,

à Tournai. Il fut ensuite, en 1856, vicaire au Rœulx, et enfin, en 1868, curé de Jolimont, à Haine-Saint-Paul, où il termina sa carrière en juillet 1884.

* * *

Benoît-Joseph Demarez, né le 5 mars 1829, portait les mêmes prénoms que son père ; sa mère était Isabelle Rousseau.

Nous parlons plus loin de son frère, qui était appelé « l'ange Raphaël ».

Benoît fut ordonné prêtre en 1856 ; en 1858, il était vicaire à Hornu ; en 1873, il fut nommé curé de Villerot, d'où il passa à Hainin en 1886, pour y mourir en novembre 1897.

* * *

Jean-Baptiste Barbieux, né le 25 juin 1853, était fils d'Elie Barbieux et de Thérèse Meurisse. Il fut ordonné en Janvier 1878.

Après avoir été professeur à Kain et vicaire à Gosselies, il devint curé de Lodelinsart en 1887. Il démissionna en 1918, et se retira à Bonsecours, où il mourut en juillet 1833. Son corps fut ramené à Wadelincourt, et inhumé au cimetière.

* * *

Oscar-Léon Coquette, né le 23 novembre 1884, était fils d'Emile Coquette et de Virginie Dubois. Son père était né à Tourpes, sa mère était d'une vieille famille de Wadelincourt.

Après six années d'humanités au collège de Kain, deux ans de philosophie à Bonne-Espérance, et trois ans de théologie à Tournai, il fut ordonné par Mgr Walravens le 24 juin 1908, étant professeur à l'école normale de Bonne-Espérance depuis octobre 1907. Il habitait alors, avec ses parents, à Thulin. Il est curé de Mourcourt depuis le 30 décembre 1928.

Il a été décoré de la médaille du centenaire, pour plus de vingt années d'enseignement.

* * *

Joseph-Léon Dumont est né, en 1884, sixième d'une famille de huit enfants, dont le premier est né en 1874. Ses parents, Joseph Dumont et Céline Stanus, quittèrent Wadelincourt pendant quelques années et s'établirent en France, à Audignies (Nord) ; c'est là que virent le jour Joseph-Léon et sa sœur Marie. Le dernier enfant, Céline, naquit à Wadelincourt après le retour de France, en 1892.

La famille Dumont, qui s'est toujours fait remarquer à Wadelincourt par sa grande piété, eut pour fondateur Jean-Joseph Dumont, né à Ellignies, mort à Wadelincourt en 1866, à l'âge de 98 ans. Louis-Joseph deuxième fils de ce patriarche, est le grand-père de Joseph-Léon qui nous occupe ici.

Deux tantes de ce dernier, Adèle et Marie Stanus, ont pris le voile chez les Dames de Saint-François de Sales, à Leuze, respectivement sous le nom de sœur Antonia et sœur Benoite. Trois de ses sœurs ont suivi la même voie : Marthe, ancienne institutrice à Wadelincourt, et Maria, née en 1882, ont rejoint leurs tantes à Leuze, et s'appellent sœur Benoite et sœur Adèle ; tandis que Céline, née en 1892, est entrée en 1918 chez les trappistines de Soleimont. On raconte au village qu'elle avait fait le vœu d'y entrer si son frère Joseph revenait sain et sauf de la guerre, et qu'en apprenant sa rentrée en Belgique à l'armistice, elle accomplit son vœu sans même attendre le retour du prêtre-soldat au foyer paternel.

Pour en revenir à Joseph Dumont, il fit ses humanités à Enghien, fut ordonné en juin 1909, devint successivement vicaire à Pottes, puis à Frasnes-lez-Buissenal en 1911, ensuite soldat de la grande guerre, d'où il rentra à Frasnes ; vicaire à Tournai (Saint-Jacques) en 1921 et à Gosselies en 1923, il fut nommé curé de Vezon en avril 1929, et curé-doyen de Leuze en février 1934.

Ajoutons que sa belle conduite pendant la guerre lui a valu les décorations suivantes :

Croix de chevalier de l'ordre de la Couronne avec palmes ;

Croix de guerre française, avec citation à l'ordre de l'armée française ;

Croix de guerre belge, avec cinq citations ;

Une seconde croix de guerre française, avec citation à l'ordre du régiment ;

Médaille de l'Yser ;

Médaille des alliés ;

Médaille commémorative ;

Croix de feu.

CHAPITRE 15. — LE CLERC.

Pierre-François Huicq, né à Braffe, fils de Pierre-François et d'Anne Fiévez, épousa, en février 1743, Jacqueline Robette, de Wade-lincourt. Il avait alors 25 ans, et était clerc-marguillier de cette paroisse depuis deux ans.

Nous avons sous les yeux l'acte officiel de sa nomination par l'assemblée des sieurs pasteur, mayeur, échevins, par devant deux « hommes de fief d'hainaut » !

On rappelle d'abord que le mayeur a fait faire une proclamation à ce sujet « par trois dimanches consécutifs, après la messe paroissiale ». Ces messieurs ajoutent :

« Nous avons pris et tenu bonne information de la vie, conduite, mœurs et capacités de Pierre-Paul Huicq pour faire les fonctions de clercq et marguillier de notre église et pour tenir école dans ce lieu ; et ayant été satisfaits de son idonesté, et pour cette raison et en vue du grand avantage de la paroisse du dit lieu, nous avons bien voulu accorder, comme par cette nous accordons, la clergie de notre lieu audit Pierre-Paul Huicq, aux mêmes droits et émoluments que son prédécesseur a ci-devant perçus, et aux charges et fonctions d'icelui, savoir :

à recevoir six patars chaque année, échéant au Saint-Remy, et un pain de chaque maison et ménage aux jours notaux, savoir aux Pâques, à la Pentecôte, et au Noël ; item la juste part lui revenant des fondations et autres offices qui se célébreront dans la ditte église, sicomme de recevoir cinquante livres léguées et données par le feu sieur Jacques-Ignace Dursens, seigneur cy-devant du dit lieu, à charge et condition que le dit Huicq sera obligé à tenir bonne école, et à cause d'icelle recevra de ceux qui auront la commodité et qui iront à son école trois patars par mois lorsqu'il les apprendra à lire, et quatre patars des autres qu'il les apprendra à lire et à écrire, et recevra autant des pauvres parmi son billet déclaratif, confirmé et reconnu par le sieur pasteur et autres administrateurs desdits pauvres de leur lieu, parmi quoi sera tenu d'instruire les dits écoliers de tout ce qui appartient à notre sainte religion, et seulement selon les leçons du catéchisme du diocèse ; en outre sera tenu de sonner la cloche à midi tous les jours de jeûne, et l'angelus chaque jour au soir ».

Ensuite on détaille sa besogne de sacristain ; il doit notamment

avoir soin que les autels « ne se chargent pas de poussière ou de toiles d'araignées et d'ordure », et que le linge, les cuivres, et autres objets servant au culte soient nets et proprement remis en place ; balayer l'église au moins chaque samedi ; accompagner le curé dans l'administration des malades ; avoir l'œil sur les enfants, « veiller sur leurs immodesties dans l'église, et les corriger autant que de raison ».

L'acte note ensuite que le nouveau cleric a prêté serment « in forma » ; la pièce est signée par l'intéressé Pierre-Paul Huicq, par le curé Lehon, par le mayeur Philippe Mauroy, par les échevins Pierre Cambier, Nicolas Robette, Dominique Bosquet, François Gosse (1), Nicolas Leblois, et par les féodaux E. J. Thuin et P. G. Huicq.

Pierre-Paul Huicq mourut le 1^{er} décembre 1793, âgé de 74 ans, étant toujours « de son office, marguillier de cette paroisse » ; mais il avait dû, depuis 1775, céder ses fonctions de maître d'école et se faire assister dans celles de cleric, d'abord par son fils Nicolas-Joseph, mort en 1783, et ensuite par son autre fils Pierre-François.

Pierre-François Huicq, âgé de 38 ans, fut nommé cleric le 16 décembre 1793, avec le même cérémonial observé pour son père un demi-siècle auparavant.

On lui accorde cette place « en conséquence de la promesse à lui faite l'an 1786, le 30 mai, et signée par le seigneur Robert de Robersart (2), feu Pranger curé, les mayeur et gens de Loy, et la plus saine partie de la communauté de Wadelincourt, sous condition d'aider son père dans ses fonctions durant le reste de sa vie. Et comme il est notoire qu'il a dûment rempli les devoirs dont on l'avait chargé durant les infirmités de son père ».

« Il sera obligé de faire l'école en faveur des pauvres, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, comme aussi d'y enseigner le catéchisme, l'orthographe, l'arithmétique. Il devra être tous les jours à l'église pour annoncer la messe par le son de la cloche, y préparer toutes les choses nécessaires, y servir la messe, et surveiller à la pétulance des enfants ».

Ont signé : Robert de Wadelincourt (c'était Charles Robert, fils de Léger-Charles) ; L. Vincart, curé ; J. J. Dufief, maire ; Jacques Robette ; J. Deplus ; C. Robette ; C. J. Huicq ; P. Fr. Huicq.

Pierre-François Huicq avait épousé, avant 1784, Marie-Rose Paul, de Roucourt. Il mourut en 1820, dans la semaine de Pâques, âgé de 65 ans.

(1) Il ne faut pas confondre cet échevin avec le vicaire François Gosse, qui n'était pas encore né alors. L'échevin François Gosse, fils de Vandregésille, est mort à 80 ans, en 1757.

(2) Le seigneur était alors Léger-Charles Robert.

François Huicq, fils de Pierre-François, lui succéda. Il mourut le 15 mars 1886, ayant été « cleric de cette paroisse pendant l'espace de (1) ans veuf de Marie-Thérèse Bazin, âgé de 87 ans ».

Il avait résigné ses fonctions depuis quelques années ; avant 1882, il était déjà remplacé par *Ange-Raphaël Demarez* ; celui-ci était communément appelé « l'Ange du Soudart » (du soldat) à cause du sobriquet de son père, Benoit Demarez, ancien maître d'école. Il avait épousé, en 1864, Félicité Dufief ; devenu veuf sans enfants, il se remaria avec Héloïse Rombaux, de Blaugies ; il en eut progéniture.

Ange-Raphaël, ayant complètement perdu la voix, fut obligé de se démettre de son office de cleric.

Dominique Leblois succéda à Demarez ; né le 27 février 1858, fils de Joseph et de Sidonie Calonne, il était cleric lorsque, en septembre 1888, il épousa sa cousine Marie-Thérèse Leblois, fille d'Isidore. Il mourut en 1909.

L'intérim entre Dominique Leblois et son successeur fut rempli par son fils Isidore.

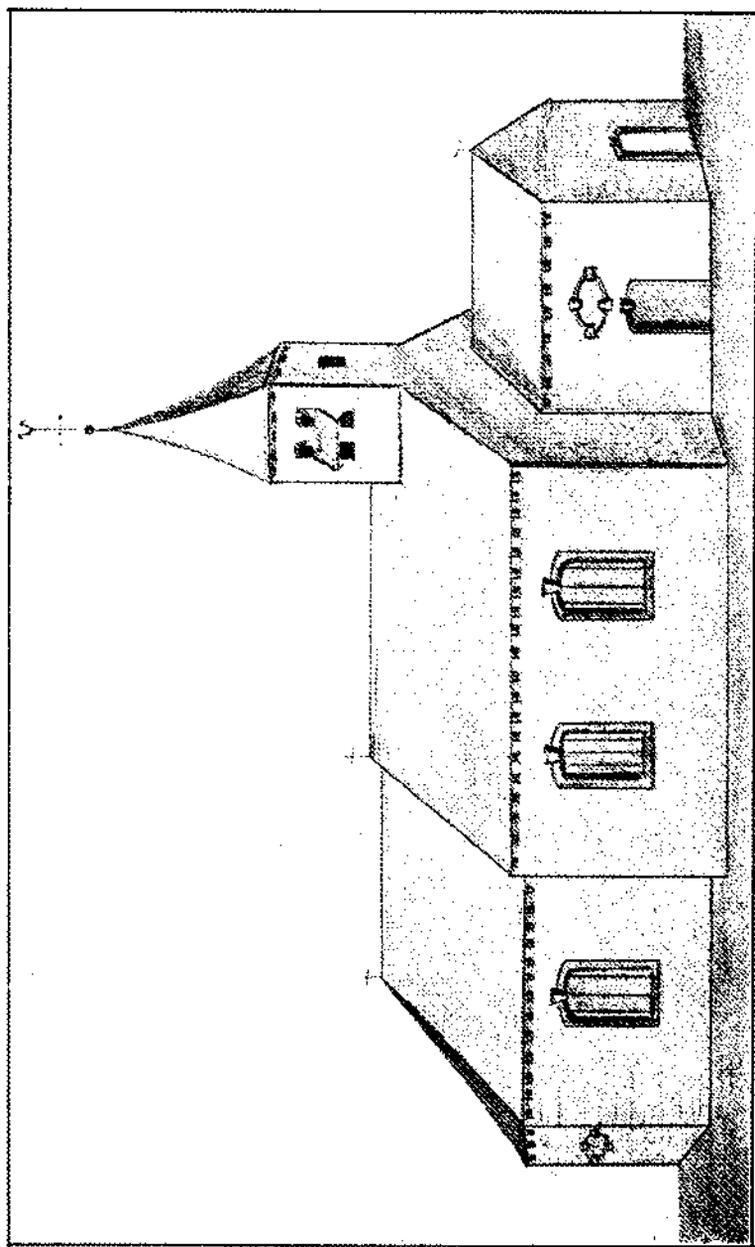
Désiré Duvivier, fils d'Etienne, épousa Aimée Debaisieux ; il est actuellement cleric de Wadelincourt, depuis juin 1920.

CHAPITRE 16. — L'ÉGLISE.

Il y a une église à Wadelincourt depuis de nombreux siècles, et en tous cas au moins depuis 1110, comme on l'a vu plus haut ; elle a vraisemblablement été reconstruite plusieurs fois depuis lors.

Celle qui fut démolie en 1870 était fort petite et datait du dix-septième siècle, s'il faut en croire l'avis du Conseil de fabrique dans sa séance du 4 juillet 1869 ; il ajoutait « que cette église ne présente

(1) En blanc dans le registre.



L'ancienne église.

(d'après un dessin exécuté en 1870, avant la démolition)



L'église.

février 1935.

absolument rien de remarquable, tant sous le rapport de son antiquité, de son style architectural, des souvenirs historiques qui s'y rattachent, que sous celui des monuments et objets d'art qu'elle renferme ; qu'elle est très malsaine à cause du peu d'élévation du plafond, que d'ailleurs elle exige de grandes réparations ».

Cette église avait son entrée, non pas vers la place, mais vers la ferme de Milomez ; cela seul permet de supposer qu'elle avait remplacé une église construite par le seigneur de Milomez, qui était jadis le principal personnage du village. Cela aussi explique le nom de « rue de l'église » donné au chemin de la dite ferme.

En 1843, il avait été déjà question de remédier à l'insuffisance de l'église, car le Conseil communal émettait, dans son rapport annuel, l'avis tendancieux suivant : « l'église et le cimetière suffisent pour la population ».

En février 1862, Monsieur Duray fit dresser un projet d'agrandissement, qui fut présenté par le Conseil de fabrique au Conseil communal. Celui-ci, « considérant que l'église actuelle est en bon état, sauf quelques réparations dont le coût s'élèverait au plus à 500 francs, et qu'elle répond suffisamment aux besoins de la localité, dont la population tend plutôt à décroître, et cela parce qu'elle est toute agricole, décide : il n'y a pas lieu d'accueillir le projet ».

En juin, la fabrique revient à la charge, et fait valoir que le clocher menace ruine, que la toiture du porche est délabrée, qu'il y a lieu d'annexer à l'église une chapelle qui doit servir au pèlerinage de saint Charalampe. « Le Conseil communal fait observer à l'autorité supérieure que l'église est plus que suffisante, attendu qu'elle a 90 mètres carrés, y compris le porche, que d'ailleurs elle est la plus grande du canton eu égard à la population ; et il déclare persister dans sa résolution du 27 février dernier ».

Cette affirmation catégorique de la suffisance de l'église n'empêche pas le même Conseil communal de déclarer, le 8 août 1869, qu'il en autorise la démolition et la reconstruction, « attendu que l'église actuelle est reconnue insuffisante pour la population et que, pour plusieurs raisons, il y a urgente nécessité à la construction dont il s'agit ».

Le curé était alors Monsieur Delaunois ; dans les notes qu'il a laissées, on voit que l'entreprise montait à 29000 francs, qui furent couverts par les recettes suivantes :

1. matériaux de l'ancienne église	2000
2. vente d'une parcelle de terre	9500
3. vente d'un titre de 4,5%	1000
4. subsides de l'Etat et de la Province	9660
5. subsides de la commune, se décomposant comme suit :					
a) charrois	1168
b) dons volontaires des habitants	5000
6. crédit budgétaire, sur les revenus ordinaires	490
				total	28818

Mais il y eut quelques travaux supplémentaires, qui s'élevèrent à 1820 francs.

La première pierre fut posée, le 1^{er} juin 1870, par la baronne de Morpas, épouse d'Auguste Robert, née Louise de Rasse de la Faille, bienfaitrice de l'église et de tout le village.

L'église construite, il fallait la meubler et l'orner intérieurement. Le curé Delaunois paya de ses propres deniers, les quittances en font foi, 700 fr pour la chaire de vérité, sculptée à Mons ; 1200 fr pour le maître-autel, en marbre blanc, fait à Basècles ; 2100 fr pour les autels latéraux, en marbre blanc et en pierre, avec marches en marbre de Basècles ; 200 fr pour la statue en bois de saint Joseph, sculptée à Gand ; 250 fr pour la lampe du sanctuaire ; 500 fr pour les parquets, tabernacles, rétables ; 960 fr pour les honoraires de l'architecte Carpentier, de Belœil ; 100 fr pour douze grillages de protection des fenêtres ; etc ; etc.

Les trois autels ont été faits sur le modèle des autels de l'église du Rœulx.

La baronne de Morpas, Pauline Robert de Wadelincourt, fille d'Auguste, fit don du banc de communion ; exécuté par le même marbrier de Basècles, il a coûté 675 francs, à raison de 200 francs le mètre courant

Nous indiquons tous ces prix parce qu'il peut être intéressant de les comparer avec ceux d'aujourd'hui ou de plus tard. Pour la même raison, notons encore que Monsieur Delaunois paya pour voiturage, 70 francs, répartis comme suit :

planches, 2 voitures à 4 chevaux, depuis Thumaide	16 fr
pierres d'Ecaussines, 3 voit. à 2 ch. depuis Basècles	18
grosses pierres, 4 voit. à 3 ch. depuis Grandglise	28
chargement et menus frais	8
	total 70 fr

En 1871, le troisième dimanche après la Pentecôte, on annonçait :

« Mercredi à 11 heures, bénédiction solennelle de l'église par M. le Doyen, suivie d'une messe solennelle avec sermon par un prédicateur étranger ».

En 1920, il fut effectué une restauration de l'église, qui coûta 7600 francs. Notons en passant que les deux autres entrepreneurs qui avaient soumissionné demandaient, l'un 12310 francs, l'autre 27900 francs !

L'église nouvelle, en briques, et de style pseudo-gothique, est longue de 33 mètres et demi ; le chœur prenant huit mètres et demi, et la tour quatre mètres, il reste vingt et un mètres pour la nef, qui est large d'une bonne dizaine de mètres ; les paroissiens y sont donc très à l'aise.

Les fenêtres sont garnies de vitraux ; notamment, les trois verrières qui surmontent l'autel représentent le Sacré-Cœur de Jésus, ayant à sa droite saint Vandril, patron de la paroisse, et à sa gauche saint Charalampe, qui fut adjoint au précédent en 1870.

L'église renferme un tableau en peinture de la Sainte Famille, datant du dix septième siècle, et un grand tableau représentant saint Charalampe guérissant des hommes et des animaux. La statue de ce saint, en chasuble, est en bois polichromé et doré, du dix-septième siècle.

Les fonts baptismaux, qui ont la forme d'un calice roman, ne sont pas très anciens ; ils datent du temps du curé Pranger, qui dit, dans sa déclaration de 1787, : « pour une pierre neuve de font baptismal, on a donné vingt florins », c'est-à-dire 40 livres.

Le trésor de l'église renferme un bel ostensor du dix-huitième siècle, et plusieurs calices.

Le clocher possède deux cloches ; la plus petite est très ancienne, c'est la principale antiquité du village ; elle pèse 120 kilos, son diamètre à la base est de 63 centimètres ; elle porte l'inscription latine « *Joannes Grongnart me fecit 1590* ». L'autre cloche, large de 85 centimètres, et pesant 375 kilos, porte une longue inscription :

« *J'ai nom Charalampine ; parrain Louis Maquet, bourgmestre ; marraine Louise Robert de Wadelincourt, baronne de Morpas, née de Rasse de la Faillerie. J'ai été fondue par Séverin Van Aerschodt en 1871, sous Monsieur Alphonse Delaunois, de Boussu, curé de Wadelincourt* ».

Le nom a évidemment été choisi par Monsieur Delaunois, qui ne jurait que par saint Charalampe, mais il faut convenir que, pour une cloche, *Charalampine* est un beau nom ; il rime avec *Gasparine*, le gros bourdon de la cathédrale.

Ajoutons que le clocher est surmonté d'une croix très élégante, en fer forgé, du même genre que celle de Thumaide et celle de Rameignies.

CHAPITRE 17. — LE PRESBYTÈRE.

Il n'était pas question de presbytère à Wadelincourt à l'époque où cette paroisse et celle de Basècles étaient administrées ensemble, par un prêtre unique, résidant à Basècles.

Lorsque la Dame de Wadelincourt réussit à obtenir un vicaire résidant, elle dut songer à lui assurer un logement, et c'est sans doute de là que date la situation qui existait à l'époque de la Révolution, et qui persista jusqu'en 1838 : à ce moment, le châtelain, fils du dernier seigneur du village, désormais appelé tout simplement Monsieur Auguste Robert, donnait en location au desservant une maison, ancienne dépendance du château.

Comme le sieur Robert n'avait pas de progéniture mâle, la situation était aléatoire et précaire ; peut-être même refusa-t-il de la continuer, car il était alors malmené par les fabriciens, qui voulaient le traîner en justice à propos des comptes de l'église.

Toujours est-il que l'Evêché mit la commune en demeure de fournir au curé une habitation convenable ; comme toujours, le premier mouvement du Conseil communal fut de refuser, prétextant le manque de ressources. Ceci se passait vers le mois d'août 1836. L'Evêché tint bon, et ne remplaça pas le curé Sondron, qui venait d'être transféré à Quartes.

A la fin de février 1838, le Conseil écrivait au commissaire d'arrondissement : « Depuis 18 mois la paroisse est sans desservant, faute de presbytère ; il ne nous est pas possible d'en acquérir un, car nous n'avons d'autres ressources qu'un petit marais où vont paître les bestiaux, et une taxe sur les chiens, outre la cotisation, qui monte chaque année à 476 francs ».

Malgré tout, le Conseil proposa d'acquérir l'ancien presbytère, appartenant à M. Robert ; cette maison, bâtie sur trois ares et entourée de murailles, avait été « entièrement restaurée » en 1836 ; deux cultivateurs du village, pris comme experts, l'avaient évaluée à 4500 francs. On offrit de la payer 4000 fr, dont 1000 fr tout de suite et le reste en 15 ans, sans intérêt, soit 200 fr chaque année. La proposition fut acceptée et approuvée par les autorités.

En septembre 1838, la commune obtint « de la munificence du

gouvernement et de la députation du conseil provincial, une somme de 1000 fr pour l'acquisition d'une maison presbytériale ».

En 1854, on projeta une « adjonction au presbytère », et on avait voté un crédit à cet effet, mais le projet fut abandonné.

En janvier 1866, « attendu que le presbytère de la commune est loin de contenir les pièces nécessaires aux besoins et au service du Monsieur le Curé ; attendu qu'il importe qu'un ministre du culte soit convenablement logé, que par conséquent il y a lieu d'agrandir la maison curiale », le Conseil communal approuve le projet du conseil de fabrique, tendant à acquérir le terrain contigu, déjà incorporé dans le jardin du presbytère, et appartenant, avec les bâtiments qu'il porte, à M^{lle} Duray, le tout évalué par experts à 2197 francs.

Le terrain ainsi acquis par la fabrique de l'église contenait près de 8 ares, et provenait de la bassecour de l'ancien château ; il avait été vendu en deux fois au curé Duray : le docteur Journé lui en avait vendu 5 ares et demi en avril 1845 ; ses filles lui vendirent le reste, 2 ares 28 centiares, en août 1860, ratifiant ainsi par devant notaire un acte sous seing privé fait par leur mère.

M. Duray fit construire « des bâtiments » sur ce terrain ; en mourant, il laissa le tout, par son testament du 17 décembre 1850, à sa sœur Joséphine, sa légataire universelle. A la mort de celle-ci, survenue en juin 1866, ses frères, Charles, curé de Chapelle-à-Wattines, Augustin, meunier au même endroit, et Adolphe, négociant à Horrues, cédèrent, pour 2150 francs, la propriété à la fabrique. Celle-ci, pour payer le terrain et les travaux, emprunta 2500 francs au notaire Delcourt, de Quevaucamps.

L'affaire avait été négociée par le curé Delaunois, arrivé depuis peu à Wadelincourt. Voulant libérer la fabrique, il lui fit, par devant le notaire Durieux, de Belceil, une donation de 2500 francs, le 30 mars 1872. Il donnait en même temps 1500 francs pour la nouvelle cloche, et un titre de 1000 francs de la dette belge 4,5 pour cent, pour assurer la fondation d'une messe.

Le terrain acquis, on chargea l'architecte de rectifier les plans d'agrandissement, qu'il avait dressés en 1854. Le devis des travaux montait à 3000 francs ; la commune en donna 500, la fabrique 500, la province 1000, l'Etat 1000.

Le presbytère ainsi agrandi pour « contenir les pièces nécessaires au service du curé » ne devait pas encore être bien riche en locaux, car, en décembre 1889, Monsieur Houssez, ayant dû demander un coadjuteur, fut obligé de faire, à ses frais, « aménager deux chambres au-dessus de la cuisine et de la petite pièce, pour le logement du coadjuteur ». Dans les archives du presbytère, on voit les quittances qu'il

a payées pour planchers, poutrelles, plafonds, portes, châssis, etc. Le tout monte à 265 francs ; nous ne comprenons plus, actuellement, qu'on pouvait avoir tant de choses pour 265 francs !

Formé, comme on l'a vu de pièces et morceaux ajustés ensemble et plusieurs fois remaniés, le presbytère se ressent de cette origine, il manque d'unité. Il est en outre entouré d'un haut mur de prison, qui ne rehausse pas précisément l'esthétique de la place communale, et qui claquemure le curé dans une forteresse inexpugnable, dont l'étroite poterne s'ouvre, par surcroît, sur un escalier intérieur, donnant accès au jardin. C'est cela qu'on appelait, dans nos villages, au siècle dernier, donner au curé une habitation convenable !

En 1924, on fit une restauration importante ; la toiture et sa charpente furent renouvelées ; les gouttières, le plancher des greniers, les châssis de l'étage, les appuis des fenêtres, en pierre de Soignies, furent remplacés ; des travaux de réparation, et de remise en état, furent exécutés dans toutes les pièces de la maison. Le cahier des charges évaluait l'ensemble à 24279 francs ; ces travaux furent exécutés de mai à septembre 1924. Il eût mieux valu tout abattre et reconstruire à neuf.

Il ne paraît d'ailleurs pas qu'on ait alors examiné bien sérieusement tout ce qu'il y avait à faire, car il fallut d'urgence, en août 1929, faire des réparations importantes au pavement du corridor, et remplacer par un pavement le plancher du bureau et du salon, qui s'affaissaient sous les pieds des chaises quand un visiteur avait la fantaisie de s'y asseoir. On reconnaît ici la manière d'agir des administrations de nos petits villages : courir au plus pressé, et lésiner sur l'entretien et les réparations courantes, pour être amené, en fin de compte, à des travaux beaucoup plus coûteux.

CHAPITRE 18.

LES REGISTRES PAROISSIAUX (1).

Nous avons consciencieusement parcouru, de la première page à la dernière, les anciens registres paroissiaux de Wadelincourt, baptêmes, mariages, décès, annonces du dimanche.

Pour fastidieuse qu'elle soit, cette lecture ne laisse pas d'apporter au chercheur quelque diversion et l'une ou l'autre trouvaille intéressante.

On y remarque d'abord que nos pères ne prenaient pas à la légère les prescriptions de l'Eglise : tout enfant était baptisé le jour même de sa naissance ou, s'il naissait le soir, le lendemain matin ; on ne différait jamais le baptême, alors, sous le prétexte ridicule que « la marraine ne pourra venir que dimanche :ou dimanche en huit »!

Le 23 février 1785, le sergent du village (c'est-à-dire le garde-champêtre), Antoine Barbieux, trouve, à 4 heures du matin, une petite fille qu'on avait déposée dans sa grange. Le vicaire est aussitôt prévenu ; ne sachant si elle est baptisée, il la baptise le matin même, en complétant la formule par la condition « si tu n'es pas baptisée ». La question de trouver un parrain et une marraine fut vite réglée : le seigneur de Milomez, Jean-François Daumerie, s'offrit en qualité de parrain, et la marraine fut Louise Mauroy, l'une des filles d'un gros censier du village. Elle donna à sa filleule les prénoms de sa propre mère. La petite Perpétue-Félicité, ainsi baptisée, mourut à l'âge de deux ans, en janvier 1787.

Le 9 décembre 1791, on trouva un petit garçon près de la grange du même sergent. Le parrain fut encore un gros censier du village, Alexis Dufief : et, comme l'enfant avait été trouvé « sous une moie de grain », on l'appela Alexis Delmoie. Il mourut, lui aussi, à l'âge de deux ans. Le registre ne cite pas les gens charitables qui avaient pris à leur charge ces enfants trouvés.

Une chose plus triste est la mort des enfants de Pierre-François Bavay, en décembre 1737 : trois petites filles jumelles ; la première

(1) Les registres anciens se trouvent actuellement aux archives de l'Etat, à Mons ; ils donnent les baptêmes depuis 1780 seulement, les mariages depuis 1720, les décès depuis 1725. Les registres débutant en 1803 sont au presbytère.

naît le 24, et meurt peu après ; la troisième, née le 26, meurt presque aussitôt ; la mère, qui avait 34 ans, meurt à son tour le 28, bientôt suivie dans la mort par sa deuxième fille, qui était née, comme la troisième, le 26. On peut s'imaginer la sensation causée dans le village !

On voit aussi, à l'époque de la Révolution, un mariage célébré « avec dispense des trois bans, en conséquence des pouvoirs accordés par les supérieurs ». On note, à ce mariage, la présence d'un témoin, « décédé avant qu'il ne pût signer ce registre ».

Un autre souvenir de cette triste époque : au baptême de Louis Mauroy, en novembre 1801, on lit : « marraine, Isabelle Mauroy, religieuse supprimée ».

Notons également les noms de famille les plus fréquents dans les registres du dix-huitième siècle : Leblois (de loin le plus abondant) ; Cambier ; Robette ; Rombaux ; Mauroy ; Dufief ; Ninove ; Barbieux ; Boucq ; Daumerie ; Dubois ; Huicq.

On remarquera que tous ces noms sont courts ; il en est de même des noms que nous donnons plus haut ou plus loin, dans les listes des siècles précédents.

Quant aux prénoms, qui sont tout aussi courts, les plus fréquents sont Joseph, Pierre, Paul, François, Jacques, Antoine, Philippe, Marie, Anne, Catherine, Thérèse, et leurs multiples combinaisons formant les doubles prénoms, d'usage universel à cette époque.

Notons, comme prénoms bizarres, et d'ailleurs peu portés, Léopold (1799) ; Bélonie (1797) ; Epiphanie (1816) ; Joachine (1830).

On pourrait s'attendre à trouver de nombreux paroissiens portant les noms des patrons de la paroisse ; mais, après avoir fait la constatation que tous les noms et prénoms de Wadelincourt sont très courts, ne comptant en général qu'une ou deux syllabes, on comprend que des noms comme Vandregésile et Charalampe étaient voués d'avance voués à l'insuccès.

Bref, il y a eu, depuis trois cent ans, un seul enfant appelé Charalampe ; né en 1818, il ne vécut que deux ans. Par contre, il y a eu deux ou trois Charalampine, dont l'une est morte à l'âge de 82 ans, en 1829.

Quand aux Vandregésile, il y en a eu six de 1550 à 1813, et encore ont-ils été appelés par leur second prénom, Joseph (1803) ou Benoît (1813) ; ou bien on abrégait leur nom en Vandregies (1554). Si on avait appelé saint Vandregésile de son nom français Vandril, il est probable qu'il eût eu plus de succès.

Enfin, signalons quelques cas de prénoms volontairement baroques.

En 1786, Louise Mauroy, fille de Jacques-Joseph, « censier en ce lieu », et de Perpétue-Félicité Cambier, épousa un jeune homme de

Wiers, né à Péruwelz. Son père s'appelait Jean Février, né à « Euchenies » (Huissignies), et il avait trouvé intelligent de placer son fils sous le patronage de saint Janvier et de saint Marc, de sorte que celui-ci fut, pour sa vie, affligé de la calembouresque appellation Janvier Marc Février !

Dans le même genre, d'un goût plutôt douteux, nous avons encore rencontré, en 1805, un Gaspard-Melchior-Balthazar ; et, pour finir, Ange-Raphael Demarez (1830), qui figure dans les registres officiels sous le nom de « l'ange Raphael ». Celui-ci a bel et bien vécu, s'est marié deux fois et mourut en 1903. Nous avons vu qu'il fut cleric paroissial.

Les registres de Wadelincourt nous permettent de corriger ici une erreur de généalogie, que des renseignements erronnés nous ont fait commettre dans l'Histoire de Rameignies : ce que nous avons cru être une deuxième branche de la deuxième famille Duvivier, appartient en réalité à la première famille. Le chef de cette branche, Pierre-Joseph, est, en effet, *fils de Jean-François Duvivier* et de Marie-Françoise Delleille. C'est à Wadelincourt, en 1752, qu'il épousa Marie-Joseph Marichal, fille de David Marichal et de Martine Leblois. De son second mariage, avec Marie-Joseph David, il y a encore, à Wadelincourt, des descendants, notamment le cleric paroissial et secrétaire communal, Désiré Duvivier, petit-fils de Jean-Baptiste Duvivier et de Catherine Lekimpe. Les petits-enfants de ce Désiré Duvivier se rattachent ainsi, à travers sept générations, à Jean-François Duvivier, mort à Rameignies en 1753.

QUELQUES ANNONCES.

Nous avons cueilli, dans les vieux semainiers, quelques annonces qui nous paraissent intéressantes.

1699 (Basècles), 25 juillet, « saint Jacques et saint Christophe, *apôtres* feste à garder ; on bénira les fruitcs ». — Même annonce en 1701, en 1709, etc.

1715 (Basècles), le troisième jour de mai, Mgr a donné la confirmation à Wilaupuch (Willaupuis), à ceux de Basècles et de Wadelencourt. — Les enfants devaient avoir de bonnes jambes, il y a deux siècles !

1779, fête de saint Hubert ; bénédiction des pains et de l'avoine.

1782 ; le jour de saint Marc, on fera *les petites croix*. — plus tard, on dira : la petite procession.

1783, dimanche des Rameaux ; aujourd'hui, après les Vêpres, le père capucin ; demain, le soir, le père récollet ; vendredi, le soir, le père carme.

1790, 16 mai ; on recommande à votre charité quatre prêtres qui sont détenus esclaves par les barbares ; on fera le pourchas (la quête) pour racheter leur liberté.

1792, 1^{er} avril ; on recommande l'âme de S. M. l'Empereur. — 10 juin ; messe solennelle pour le repos de l'âme de feu S. M. l'impératrice douairière. On recommande en particulier Marie-Louise, impératrice. — 9 décembre ; on fera, pendant la messe, le pourchas pour six missionnaires et le capitaine du vaisseau, qui ont été faits prisonniers par les Algériens.

1795 ; on recommande 75 esclaves, pour la délivrance desquels on fera le pourchas.

1844, et années suivantes jusqu'en 1857, le dimanche après Pâques ; aujourd'hui, après *Magnificat*, on ira processionnellement chercher les saintes huiles à la cure.

1870, 4^{me} dim. de l'Avent ; mercredi prochain, pèlerinage à N. D. de Bonsecours pour la délivrance de N. S. Père le Pape ; réunion à l'église de Péruwelz.

1878, 5^{me} dim. après l'Epiphanie ; mardi à 10h, prémisses de J. B. Barbieux ; on le prendra solennellement à sa maison.

1886, fête du Sacré-Cœur ; en note : « il n'y a pas eu une seule communion le jour de la fête du Sacré-Cœur, il y a eu très peu de monde à la messe, et beaucoup moins encore au salut. C'était triste ! »

Plus d'un curé de notre région pourrait, hélas, exhaler la même plainte chaque année à pareil jour !

FUNERAILLES.

1781, 6 mai, on annonce la mort de Perpétue-Félicité Cambier, épouse de Jacques-Joseph Mauroy ; « aujourd'hui (dimanche), vigiles à neuf leçons et le salut des trépassés suivant ; lundi, messe de service avec grandes commendasses, et deux messes chantées outre celle du service ; mardi et mercredi, messes d'enterrement et du mois pour la même ; pendant cette semaine, le salut des trépassés pour le repos de son âme ».

C'est là un exemple des funérailles de notables. On ne faisait pas mieux pour les nobles. L'annonce des funérailles d'Amélie Robert de Wadelincourt, en novembre 1816, est toute pareille, sauf qu'on indique l'heure des trois messes : 8, 9, et 10 heures, et qu'il y a « distribution aux pauvres », et encore deux messes chantées, le vendredi et le samedi.

Léger-Charles Robert lui-même, authentique seigneur du lieu, mort le 8 mars 1789, eut son service « vers les 10 heures », le vendredi ;

le lundi suivant, « service à deux messes vers les 9 heures » ; mardi et mercredi, messes d'enterrement et du mois ; le 2 septembre, messe de demi-année.

INCENDIES.

Nous avons trouvé, aussi bien à Wadelincourt qu'à Rameignies, maintes annonces comme celle-ci : un tel, de tel village (parfois bien éloigné) a eu sa maison entièrement détruite par le feu ; on fera le pourchas pour lui venir en aide.

CHAPITRE 19.

LES FONDATIONS RELIGIEUSES.

Nous croyons faire œuvre pieuse envers la mémoire des anciens, en rappelant ici toutes les fondations qu'ils ont faites, non seulement celles qui figurent encore à l'obituaire, mais aussi celles que nous avons pu reconstituer grâce à d'autres documents, notamment les vieux registres d'annonces de 1780.

Mais avant d'en dresser la liste, nous devons faire une remarque tendant à redresser des erreurs importantes.

Sous l'ancien régime, quelqu'un qui voulait fonder un obit y consacrait une rente gagée sur un de ses biens, maison ou terre ; ce bien, en passant de main en main, restait grevé de cette dette annuelle

Le fondateur pouvait aussi donner un capital à un tiers, à charge pour ce dernier de servir la rente et d'en transmettre l'obligation à ses héritiers ou successeurs.

C'est ainsi que le seigneur de Wadelincourt avait la charge de plusieurs fondations. En 1835, Auguste Robert, fils du dernier seigneur, se libéra, par un capital de 564 francs, d'une rente de 23 fr 20, par laquelle il assurait le service des fondations reprises ci-après sous les numéros 16, 19, 20, 22, 29 (1).

En 1860, la veuve et les enfants du même Auguste Robert firent don à la fabrique de plusieurs pièces de terre, sous certaines charges

(1) Chassereau de 1838, dans les archives du presbytère.

dont l'une était d'assurer le service des fondations numérotées ci-après 1, 2, 3, 4, 6, 14.

Or, il y a là une fondation (n° 14) dont l'acte de 1860 n'indique pas l'auteur, et que l'obituaire actuel attribue à la famille Robert. C'est une erreur, ou tout au moins faut-il dire que cette famille n'a droit peut-être qu'à un complément de cette fondation, car les 52 messes du Saint-Sacrement ont été fondées par Gilles Mauroy, et les Robert n'en avaient pas la charge ; on verra, en effet, dans le compte de l'église, toutes les terres que Gilles avait données, et dont le revenu ne servait qu'à cette fondation : la même liste figure, et avec les mêmes indications catégoriques, dans la « déclaration » faite sous serment par le curé Pranger, en 1787. On lit encore la même assertion dans le compte de 1808.

Ceci dit, voici, avec quelques indications pour situer leur âge, les fondations que nous avons pu trouver ou retrouver.

PREMIER GROUPE : FONDATIONS FAITES PAR LES
SEIGNEURS DE WADELINCOURT

A. — FONDATIONS DE LA FAMILLE DURSENS
1650 environ à 1721

1. Bénédiction du Saint-Sacrement après la messe paroissiale des dimanches et jours de fêtes.

2. Deux messes chantées, en l'honneur de la Sainte Famille, avec exposition et bénédiction avant et après la messe, l'une le premier lundi de carême, l'autre le 23 juillet (c'est-à-dire le lendemain des fêtes respectives de saint Charlampe et de saint Vandril).

3. Six obits avec vigiles, laudes, et *Dies* (c'est-à-dire avec chant du *Dies irae*) « pour Monsieur Dursens et sa famille », avec distribution de 60 sols, chaque fois, aux pauvres qui y assistent.

4. Six obits simples, « pour Monsieur Dursens ». En 1779, on dit : six messes pendant l'octave des trépassés.

5. Deux obits, avec distribution de 60 sols aux pauvres, pour Monsieur Claude Dursens et son épouse Jeanne Meurin.

6. Deux obits avec vigiles à 9 leçons « pour le sieur Augustin Dursens, chanoine de Condé ».

7. Un obit, avec 60 sols aux pauvres, pour Marie-Jeanne Dursens.

8. Un obit, avec vigiles à 3 leçons et 60 sols aux pauvres, pour Jean-Baptiste Dursens.

9. Un obit, avec vigiles à 3 leçons et 60 sols aux pauvres, pour Mademoiselle Hélène Meurin.

En revoyant ce que nous avons dit de la famille Dursens dans la deuxième partie, on constatera qu'Ignace Dursens, prêtre, avait fondé tous ces obits pour lui (n° 4), pour ses parents (n° 5), pour ses frères et sœurs (6, 7, 8, 9), et pour toute sa famille (n° 3).

B. — FONDATIONS DE LA FAMILLE DUBOIS DE HARNES

10. Trois obits solennels, avec 34 livres à distribuer aux pauvres, à chaque obit, pour Mademoiselle Hélène Dubois de Harnes, Dame de Wadelincourt de 1747 à 1775.

11. Trente-six messes basses par an, pour la même dame.

DEUXIÈME GROUPE : FONDATIONS DIVERSES

12. Un obit pour Druon Rombault, qui était fermier à Wadelincourt en 1599.

13. Deux obits avec vigiles à 9 leçons et *Dies*, pour *Pierre François* et sa femme. — Pierre François, père, était lieutenant-mayeur en 1603 ; Pierre François, fils, était mayeur en 1623.

14. *Gilles Mauroy*, fermier en 1587 et mayeur en 1611, a fondé cinquante-deux messes du Saint-Sacrement, une pour chaque jeudi de l'année. Il a pour cela donné sept pièces de terre, que l'on trouvera décrites plus loin, dans le compte de l'église. On y verra aussi qu'il s'agit de messes chantées. Dans l'obituaire réduit en 1822, on avait conservé 26 de ces messes, soit la moitié. Le cahier d'annonces signale qu'en 1835 et en 1836 on en a omis trois « à cause de la courtresse du revenu ».

15. *Guillaume Derosne* était fermier des terres de l'abbaye de Denain, à Wadelincourt, en 1587. Il épousa une « de le haize ». En 1628, il était « bourgeois de la ville d'Ath », et il fit alors, avec sa femme, une donation de rentes à l'église de Wadelincourt. Ils ont fondé dix obits, fondation renouvelée par Philippe Mauroy en 1834.

16. *David Druetz*, qui fut curé de Wadelincourt (et de Basècles) vers 1650, a fondé la messe de Missus, avec exposition du Saint-Sacrement.

17. Six obits « pour les fondateurs de l'église », à payer sur les revenus des biens de l'église. — On chantait ces obits en 1780, il s'agit donc de l'ancienne église, la fondation doit remonter à trois siècles environ.

18. Deux obits pour *Hubert Tromont* (annonces 1780).

19. Un obit pour *Luc Dufief* et sa femme (*idem*).

20. Un obit, le premier lundi de juin, pour Jacques Robette et ses

parents. — Jacques Robette, échevin en 1709, et son épouse Marie Laurent, ont eu sept fils consécutifs ; le septième a eu pour parrain, le 23 août 1711, le curé de la paroisse, maître Ghislain Griez.

21. Un obit avec *Dies* pour Vandregésile Gosse. — Son fils François est mort à 80 ans en 1757.

22. Un obit pour Catherine Trivière et son époux Léopold Devaux. — Ils se sont mariés en 1720.

23. Deux obits avec *Dies* pour Marie-Anne Boulnot, épouse de Jacques Rombault. — Testament le 2 mars 1730.

24. Deux obits pour Michel Leblois.

25. Deux obits pour Nicolas Leblois ; 24 mai 1776. — Nicolas Leblois était au service de la Dame de Wadelincourt en septembre 1751.

26. Catherine Cambier a fondé un salut pour le premier dimanche de juin.

27. Trois obits pour Jacques Cambier et ses parents ; le 13 janvier 1775.

28. Deux obits avec *Dies* pour Jacques Dufief et sa femme ; 23 février 1769. — J. Dufief était mayor en 1767.

29. Deux obits pour Marie-Ignace Dugnolle, qui épousa en 1738 Pierre-François Bavay.

30. Deux obits pour Philippe Mauroy, son fils Jacques-Joseph, et l'épouse de ce dernier, Perpétue-Félicité Cambier ; 1^{er} mars 1834.

31. Une messe avec exposition du Saint-Sacrement, le 22 juillet (fête de saint Vandril), fondée en 1834 par Pierre-Philippe Mauroy et son épouse Bernadette Maquet.

32. Un obit pendant l'octave de saint Charalampe, pour Isidore Bavay et sa femme ; 7 janvier 1834. — Isidore était maître de carrière à Basècles ; né à Wadelincourt, il était fils de Claude-Joseph Bavay, un des trois fermiers de Wadelincourt en 1811.

33. Un obit pour les père et mère du fondateur précédent.

TROISIÈME GROUPE : FONDATIONS POSTÉRIEURES A 1880.

34 à 38. Philomène Autem ; Antoine Cambier ; Edouard Bary, curé ; Constance Marichal, ont fondé chacun un obit.

39. Alphonse Delaunois, curé, mort en 1882, a fondé, en 1872, une messe chantée à 8 heures, dans l'octave de saint Charalampe, pour les bienfaiteurs de la nouvelle église ; le surplus du revenu (!) devait être employé à l'entretien de l'église, et spécialement de l'autel de saint Charalampe.

CHAPITRE 20.

LES SAINTS POPULAIRES.

SAINTE VANDRIL.

WANDRILLE OU WANDREGÉSILE

Sainte Vandril vécut au septième siècle, le siècle des saints.

Il était de sang carolorégien et proche parent de Pépin de Landen. Son père était le duc Valchise.

Les qualités personnelles de Vandril et ses vertus chrétiennes lui gagnèrent les faveurs du roi Dagobert, qui aimait à s'entourer de saints. Après avoir vécu un certain temps à la cour du roi, il fut choisi par lui pour exercer le haut emploi de visiteur des comtés, ce qui le mettait au-dessus des comtes ou gouverneurs régionaux.

Par obéissance envers son père, il dut se marier, mais il ne vécut pas avec son épouse : celle-ci, qui était également éprise de sainteté, consentit à entrer au couvent pour permettre à son jeune époux de suivre la vocation qui l'entraînait vers la vie monastique.

Disant donc adieu à la cour et aux faveurs du roi, Vandril se dépouilla de ses biens en faveur des pauvres et se mit à la recherche de la meilleure forme de vie religieuse.

Après un long voyage et des séjours en diverses abbayes, notamment à Rome, d'où il rapporta un grand amour pour saint Pierre et saint Paul, il revint au diocèse de Rouen, gouverné par son ami saint Ouen, qu'il avait connu à la cour de Dagobert. Cet évêque le fit ordonner prêtre par saint Omer, évêque de Théroutanne, de passage à Rouen. Puis, il lui donna, pour y établir une abbaye, la vallée de la Fontenelle, affluent de la Seine.

Vandril commença ses travaux le 1^{er} mars 649. Le défrichement et la mise en culture d'un vaste territoire, la construction des bâtiments monastiques et de plusieurs églises, notamment une basilique Saint-Pierre et une église Saint-Paul, la direction spirituelle de ses moines, dont le nombre dépassa bientôt trois cent, telles furent les occupations

qui se partageaient, avec la prière et les mortifications, le temps de Vandril. Ses historiens rapportent, d'après les témoins de sa vie, qu'il s'adonnait lui-même aux travaux des champs, comme le plus humble de ses moines. On voit ici que les habitants de Wadelincourt, travailleurs de la terre, ont en saint Vandril le patron qui leur convenait.

La règle de vie que Vandril instaura dans son abbaye de Fontenelle fut celle de saint Benoît, avec quelques vestiges de celle de saint Colomban.

Epuisé par une longue vie de travail et de rude pénitence, Vandril mourut le 22 juillet 668, au milieu de tous les signes d'une grande sainteté. Après lui, l'abbaye fut dirigée par ses disciples préférés, saint Lantbert, qui devint bientôt évêque de Lyon, et ensuite saint Ansbert, qui, après la mort de saint Ouen, lui succéda comme évêque de Rouen. Un autre disciple, Wulfran, évangélisa la Frise, puis fut évêque de Sens et revint mourir à Fontenelle où il fut enterré, près de Vandril et d'Ansbert, dans l'église Saint-Paul. Lorsque, en mars 704, on les transporta dans la basilique Saint-Pierre, on retrouva les trois corps parfaitement conservés.

En 858, les moines de Fontenelle durent s'enfuir devant l'invasion des Normands ; ils emportèrent avec eux, de refuge en refuge, les corps de leur glorieux fondateur et de son disciple Ansbert, qui finalement restèrent à Boulogne.

Entretemps les Normands se convertissent, on restaure partout les abbayes. Saint Gérard rétablit celle du mont Blandin, à Gand, et il obtient qu'on y transfère, en 944, les reliques de saint Vandril et de saint Ansbert. Plus tard, en 1047, l'abbaye de Fontenelle ayant été à son tour restaurée, les moines de Fontenelle obtinrent de Gand un bras de saint Vandril.

Ces précieuses reliques disparurent dans la suite, celles de Gand lorsque les troupes du prince d'Orange saccagèrent le pays, celles de Fontenelle à la Révolution française. Heureusement saint Gérard, qui avait fondé à Brogne (Namur), en 919, l'abbaye qui porte son nom, y avait plus tard transporté la tête de saint Vandril. Un moine de Maredsous la retrouva, il y a quelques années, chez les Sœurs de Notre-Dame, qui se dépouillèrent de cette relique en faveur des bénédictins, pour qui elle était évidemment de la plus haute valeur ; elle se trouve actuellement à l'abbaye de Maredsous, sur l'autel de saint Gérard ; il y a la majeure partie du crâne de saint Vandril, les dents, et deux doigts. Chaque année, à la fête du saint, le reliquaire qui les contient est porté sur le maître-autel et exposé à la vénération et au encensements liturgiques pendant les offices solennels de la communauté.

Quant à l'abbaye de Fontenelle, restaurée en 1047, elle dura jus-

qu'à la Révolution : à cette époque, les domaines furent vendus, l'église saccagée, le monastère converti en usine. Les moines y rentrèrent en 1894, mais furent de nouveau chassés par la persécution laïque en 1901. Ils y sont rentrés après la grande guerre. L'abbaye, repeuplée de bénédictins, porte toujours le nom de son fondateur : *abbaye de Saint-Wandrille de Fontenelle* (Sancti Wandregisili de Fontanella), au département de la Seine Inférieure.

Ajoutons qu'elle a été une pépinière de saints, et qu'on trouve jusqu'à treize moines de saint Vandril inscrits au martyrologe (1).

*
* * *

Patron de l'église et du village, saint Vandril est donc honoré à Wadelincourt depuis que ce village a une église. Est-ce vieux ? Un document (2) de la fin du dixième siècle montre qu'à cette époque Wadelincourt était une possession de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand. Le même document cite les saints confesseurs dont les corps reposent dans cette abbaye ; l'un d'eux est *Wandregisilus, archipraesul*.

Les moines de Gand, en fondant une église à Wadelincourt, lui firent cadeau d'une partie du corps de saint Vandril, qu'on y transféra solennellement ; le souvenir de cette translation se célébrait ici tous les ans le 4 avril ; on l'annonçait le dimanche précédent : tel jour, « fête solennelle de la *translation* de notre glorieux patron, saint Wandregésile ».

Quant à sa fête patronale, qu'on appelait son « jour », elle vient le 22 juillet ; si, c'était un jour de semaine, on chantait une messe solennelle, et il y avait Vêpres et salut, comme les dimanches ; ce qui n'empêchait pas de célébrer, le dimanche suivant, comme on le fait encore maintenant, la « solennité, avec la grande procession ». Celle-ci se faisait après les Vêpres ; actuellement, depuis l'interdiction des processions l'après-midi, elle se fait après la grand'messe. La fête commence le matin par la distribution de la communion. Ce même dimanche, a lieu la ducasse du village.

(1) A qui voudrait connaître plus en détail la belle et noble vie de saint Vandril, nous conseillons la lecture du petit livre paru dans la collection *Les Saints*, sous la signature de dom Besse, et intitulé *Saint Wandrille*, Paris, Lecoffre, 1904. — Ce que nous venons de dire n'en est qu'un résumé, complété par quelques précisions qui nous ont été obligeamment données par les savants moines de Maredsous.

(2) Charte du roi Othon, du 19 mai 988, à l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand ; publiée par Duvivier dans ses « Recherches sur le Hainaut ancien », tome II, p. 356.

La dévotion envers le patron de la paroisse paraît avoir fléchi beaucoup depuis une centaine d'années. Peut-être ce refroidissement de l'ancienne ardeur eût-il été moindre si, au lieu d'infliger à cet authentique et célèbre saint de nos pays gaulois un nom latin Wandrégésile, qui nous paraît baroque et encombrant, on lui avait laissé son gentil nom français Vandril ; peut-être aussi, en faisant mieux connaître son histoire et ses vertus, eût-on réussi à stimuler le zèle des paroissiens envers leur patron ; on n'aurait pas eu alors l'idée, que nous estimons regrettable, de lui associer, dans le dessein de le supplanter, un saint exotique, plus ou moins légendaire, et en tout cas peu connu de nos populations ; c'est ce qu'a voulu faire Monsieur Delaunois en associant saint Charalampe à saint Vandril. En prenant deux patrons, on risque fort de n'en considérer aucun ...

Il n'était d'ailleurs point nécessaire, on va le voir, de hisser saint Charalampe sur un tel pavois pour lui susciter des clients.

SAINT CHARALAMPE.

Prêtre dans une ville (Magnésie) de l'Asie Mineure, saint Charalampe fut martyrisé à Antioche de Pisidie, en 202, pendant la persécution de Septime Sévère. Son culte est populaire dans l'église grecque ; il est surtout invoqué contre la peste, le choléra, et les autres maladies contagieuses. S'il faut en croire la légende, au moment de mourir il aurait demandé à Dieu que partout où ses restes seraient vénérés et sa mémoire célébrée, il n'y eût jamais ni peste ni famine, mais abondance des fruits de la terre (1).

A Wadelincourt, et dans les environs, on a légèrement transformé ses attributions, et c'est surtout comme guérisseur des bestiaux qu'on invoque saint Charalampe ; c'est d'ailleurs ce qui a fait sa vogue.

Nous consacrerons un chapitre spécial à la confrérie qui porte son nom ; pour le moment, nous voulons seulement retracer l'histoire de son culte à Wadelincourt.

(1) « Missions des Augustins de l'Assomption », numéro de février 1901.



Le tableau de Saint Charalampe.

Le plus ancien semainier conservé remonte à 1779 ; à cette époque, on se bornait à faire, le premier dimanche de carême, la « solennité de saint Charalampe ». Le lendemain, on chantait un service avec vigiles pour les membres décédés de la confrérie.

En 1797, mais alors seulement, il y eut messe chantée, le mercredi pour Wadelincourt, le jeudi pour Quevaucamps, le vendredi pour Belœil ; le mardi suivant, le curé de Blicquy vint chanter la messe avec ses paroissiens ; et on revit, le deuxième vendredi, « les paroissiens de Belœil en pèlerinage ». Cette affluence inusitée avait pour cause une épizootie qui sévissait alors dans la région, et peut-être dans tout le diocèse, car « on » avait « enjoint de faire des prières, tous les dimanches au salut, pour que Dieu daigne nous délivrer de la maladie des bestiaux ».

Vint alors la domination révolutionnaire, et le livre des annonces est muet jusqu'en 1804-1805. On retrouve ensuite la même simplicité qu'avant 1797.

En 1860, on voit annoncer, pour la première fois, une « neuvaine de saint Charalampe ».

Le 18 août 1870, pendant la reconstruction de l'église, le pape Pie IX répond au curé de Wadelincourt, qui lui demandait d'adjoindre (*ut addatur*) saint Charalampe à l'antique patron et titulaire de l'église, c'est-à-dire à saint Vandril, abbé.

Le curé avait fait valoir que la mémoire de saint Charalampe était vénérée dans le village et que les habitants avaient, par son intercession, obtenu de Dieu de nombreux bienfaits, surtout en temps de maladie contagieuse (*tempore contagii*).

La cour de Rome déclare accorder la faveur demandée, attendu que (*attento quod*) le culte de ce saint est célèbre (*percelebris*) dans l'église grecque, et qu'il est honoré *cum officio et missa* chez les moines de saint Basile, de l'abbaye *Cryptae Ferratae* (1).

En conséquence, le Pape déclare saint Charalampe second patron du village (*conpatronus oppidi*) et second titulaire (*contitularis*) de l'église.

Le rescrit ordonne de célébrer la fête du saint le 10 février, en récitant l'office et la messe entièrement *de communi*, sous le rite de première classe et avec octave, celle-ci devant toutefois être supprimée en temps de carême ; la translation de la solennité au dimanche suivant doit se faire en conformité avec le décret du cardinal Caprara.

(1) Il résulte d'informations prises récemment par Monsieur le curé Stiévenard, que saint Charalampe est encore honoré en Grèce actuellement.

L'acte, sur papier (1), porte la signature avec le cachet du cardinal Patrizi, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites. Il est contresigné par le secrétaire de la même congrégation, et visé, le 13 septembre 1870, par C. F. Voisin, vic. gén. de Tournai.

Sans même attendre la bénédiction de la nouvelle église, Monsieur Delaunois, pressé de jouir de son succès, annonce, le dimanche de la Sexagésime 1871 : « après Vêpres, salut en l'honneur de saint Charalampe, avec *Te Deum*, à l'occasion de l'autorisation du culte de ce saint dans la paroisse (1).

Le culte de saint Charalampe s'est maintenu à Wadelincourt. Chaque année, pendant la neuvaine, qui commence le premier dimanche de carême, de nombreux pèlerins viennent lui porter leurs hommages, mettre leur bétail sous sa protection, et commander des messes en son honneur.

SAINT HUBERT.

Invoqué contre la rage, ici comme dans toutes les paroisses du Hainaut, saint Hubert est spécialement honoré à Wadelincourt. Sans doute, on porte à l'église, le jour de sa fête, quelques morceaux de pain, pour les faire bénir et les manger ensuite en famille ; anciennement on faisait bénir aussi de l'avoine (1799 et années suivantes) ; mais il y a plus : il est de tradition, à Wadelincourt, qu'à la fête de saint Hubert, on communie ; en vue de ces nombreuses communions, il y a, la veille, une grande séance de confessions.

Il y eut même une confrérie de saint Hubert, dont le drapeau existe encore. Elle ne paraît pas bien ancienne, car les registres n'en font mention qu'une fois, et cela en 1834 : on annonce, pour le lundi 30 juin, à 9 heures, « le service des confrères de saint Hubert pour le repos de l'âme de Monsieur Mauroy ». Il s'agit ici de Pierre-Philippe Mauroy, qui construisit, on l'a vu, la chapelle Saint-Hubert, et qui pourrait bien être le fondateur de la confrérie de même nom. Dans la suite, cette confrérie a dégénéré en société d'agrément, puis elle a disparu.

SAINT ÉLOI.

Cet ancien forgeron-serrurier, devenu évêque de Tournai, est honoré un peu partout comme patron des cultivateurs. A Wadelincourt, il y a, le jour de sa fête, et cela depuis toujours, une messe chantée, à

(1) Original dans les archives paroissiales, au presbytère.

laquelle assistent tous les hommes du village. Les modalités en ont toutefois varié au cours des temps : en 1697, le curé n'ayant pas de vicaire, la messe ne se chantait qu'à Basècles, et on annonce : « le jour saint Eloye, la messe avec matines à l'intention des laboureurs ». En 1779, à Wadelincourt : « mercredi, c'est le jour de saint Eloi, messe solennelle, avec le salut vers le soir, à l'intention des laboureurs de ce lieu ».

En 1842, « à l'intention du maréchal et des fermiers de cette paroisse ». — En 1884, « lundi, fête du grand saint Eloi ; à 9 heures, messe solennelle avec exposition du Saint Sacrement, en l'honneur de saint Eloi et de saint Charalampe, à l'intention des fermiers tenant chevaux, des maréchaux et charrons ; mercredi, à 9 h. (etc), à l'intention des fermiers tenant vaches, des maréchaux et charrons ».

Après la guerre, cette aristocratie des fermiers à chevaux n'est plus rappelée, et on n'annonce plus qu'une « messe chantée en l'honneur de saint Eloi et de saint Charalampe, à l'intention des fermiers de la paroisse ». — S'il a fallu faire intervenir saint Charalampe, il faut croire que saint Eloi avait perdu de son prestige !

SAINT GRÉGOIRE.

C'était le patron des écoliers. En 1780, le jour de sa fête, on chantait une « messe solennelle en son honneur, avec procession et *Te Deum*, à l'intention des escoliers ». Il en fut de même jusqu'après 1830, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où l'école devint un organisme officiel, contrôlé par l'Etat.

SAINT JOSEPH

Lorsque, plus tard, il y eut une école tenue par des religieuses, c'est à la fête de saint Joseph que ces dernières faisaient chanter une messe, à 8 heures, pour leurs élèves.

Mais saint Joseph est aussi le patron des charpentiers : en 1781, on chantait, le 19 mars, en son honneur, une « messe solennelle, avec procession et *Te Deum*, à l'intention des charpentiers de ce lieu ».

SAINT SATYRE.

Annnonce du premier dimanche après l'Epiphanie, en 1824 : « lundi, on chantera la messe solennelle en l'honneur de saint Satyre, à l'intention des liniers, et salut ».

CHAPITRE 21.

LA CONFRÉRIE DE SAINT CHARALAMPE

La confrérie de saint Charalampe fut érigée à Wadelincourt en 1687. On était alors à l'époque de la vogue des confréries. Basècles avait une confrérie de saint Druon, établie vers 1648 ; Rameignies avait, depuis plus longtemps encore, une confrérie de Notre-Dame du Mont Carmel. Wadelincourt, situé entre ces deux villages, voulut aussi avoir sa confrérie ; et la sienne existe encore, tandis que les deux autres ont disparu.

Pour des raisons inconnues de nous, c'est saint Charalampe qui fut choisi comme titulaire ; peut-être simplement parce qu'on put alors se procurer un relique de lui ? C'est ainsi, en tout cas, que les choses s'étaient passées à Basècles (1).

Le seigneur de Wadelincourt était alors un prêtre, Jacques-Ignace Dursens ; il avait un frère, Augustin Dursens, chanoine au chapitre de Condé (2) ; la famille Dursens déjà puissante par sa noblesse, pouvait donc disposer de certaines influences dans le monde ecclésiastique, et il ne faut pas s'étonner que maître Dursens réussit à obtenir de la cour de Rome une bulle d'indulgences en faveur de la confrérie que l'on voulait établir à Wadelincourt.

La bulle se trouve dans les archives paroissiales de Wadelincourt et en parfait état de conservation. Elle porte tous les signes, internes et externes, d'authenticité, y compris la marque de l'enregistrement « in camera apostolica » et le visa de l'archevêque de Cambrai. Le sceau, en plomb, d'Innocent XI y est encore appendu par une cordelière tressée de deux cordons, l'un rouge, l'autre jaune. On y voit, sur une face, une grande croix placée entre deux têtes d'apôtres, et surmontée des deux lettres A. E., et encore de deux autres P O ou F C. L'autre face porte l'inscription *Innocentius Papa XI*. Le parchemin est large de 55 cm et haut de 38 ; de cette hauteur, le texte n'occupe que 23 cm ; il se compose de 26 lignes, longues de 47 cm, en écriture connue sous le nom de *boldatica*. Pour pouvoir faire te-

(1) Cl. Moulart, curé. Basècles. Esquisse religieuse. Dour. 1910 ; pages 15-16.

(2) Mons. Procès jugé le 30 juin 1703

nir dans ces 26 lignes tout le texte que nous allons transcrire, il a fallu user de nombreuses abréviations, d'ailleurs courantes à l'époque ; pour faciliter la lecture, nous ne les reproduisons pas dans notre transcription, mais nous aimons à signaler ici quelques-unes de ces ingénieuses inventions des scribes pontificaux.

aplica	= apostolica	nre	= nostrae
aucte	= auctoritate	paroli	= parochiali
caa	= causa	pnpes	= principes
confratis	= confraternitatis	point	= poterint
dnice	= dominicae	pta	= praedicta
dq	= deinceps	ptur	= praedicatur
e (terminal)	= ae	qmolt	= quomodolibet
hmoi	= hujusmodi	tm	= tantum
Intia	= licentia	tn	= tamen
oibus	= omnibus	Xti	= Christi

Voici maintenant le texte intégral de la bulle, que nous analyserons ensuite en français. Nous séparons les lignes, en les numérotant.

INNOCENTIUS, EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI, UNIVERSIS FIDELIBUS PRAESENTES LITTERAS INSPECTURIS SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIIONEM.

1. Considerantes nostrae mortalitatis fragilitatem et humani generis conditionem, extremique iudicii severitatem, percipimus fideles singulos Iudicium ipsum bonis operibus et piis precibus praevenire, ut

2. per illa eorum peccata deleantur ipsique aeternae felicitatis gaudia facilius consequi mereantur. (A) Cum itaque, sicut accepimus, in parochiali seu alia ecclesia oppidi seu loci de *Wadlencourt*, cameracensis dioecesis,

3. una pia et devota utriusque sexus Christifidelium confraternitas, sub invocatione sancti Charalampi, ad Dei omnipotentis laudem et honorem animarumque salutem proximique salvationem, non tamen pro hominibus,

4. unius specialis artis, canonice instituta seu instituenda existat, cujus dilecti filii confratres plurima pietatis, charitatis, et misericordiae opera exercere consueverunt seu intendunt ; (B) ut igitur dicti confratres ac pro tempore

5. existentes dictae confraternitatis confratres in hujusmodi piorum operum exercitio confoveantur, ac magis ad ea exercenda, necnon alii christifideles ad dictam confraternitatem de coetero ingrediendum,

6. peramplius invitentur, dictaque ecclesia in debita veneratione habeatur et ab ipsis christifidelibus congruis frequentetur honoribus, ipsique eo libentius ad dictam ecclesiam devotionis causa confluant,

7. quo ex hoc dono coelestis gratiae uberius conspexerint se esse refectos, de ejusdem omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli, Apostolorum ejus, confisi, (C) omnibus et singulis utriusque sexus Christi

8. fidelibus, vere poenitentibus et confessis, qui dictam confraternitatem de coetere ingredientur et in ea recipiuntur, die prima illorum ingressus et receptionis hujusmodi, si sanctissimum Eucharistiae

9. Sacramentum sumpserint, (D) necnon ad praesens et pro tempore existentibus ipsius confraternitatis confratribus ubilicet decedentibus similiter vere poenitentibus et confessis ac sacra communione refectis, si id

10. commode fieri poterit, vel saltem contritis, in cujuslibet eorum mortis articulo pium nomen Jesu, corde si ore nequiverint, devote invocantibus, aut aliquod poenitentiae pium signum facien-

11. tibus ; (E) necnon confratribus et vere poenitentibus et confessis sacraque communione praedicta refectis qui dictam ecclesiam seu dictae confraternitatis capellam in die festo ab eisdem confratribus semel tantum

12. eligendis et ab ordinario approbandis (1), qui semel electus et approbatus amplius variari non poterit, citra tamen festum Paschatis Resurrectionis dominicae, a primis vesperis usque ad occasum solis

13. diei festi hujusmodi singulis annis devote visitaverint, et inibi pro extirpatione heresum, hereticorum conversione, sanctaeque Ecclesiae exaltatione, ac inter christianos principes concilianda et conservanda

14. pace, concordia, et unione, et Romani Pontificis salute, pias ad Deum preces effuderint, quo die festo hujusmodi id pro tempore fecerint *indulgentiam plenariam* et omnium peccatorum remissionem apostolica

15. auctoritate perpetuo concedimus et elargimur (F). Praeterea eisdem confratribus qui similiter vere poenitentes et confessi ac eadem sacra communione refecti ecclesiam seu capellam hujusmodi in quatuor aliis anni festis

16. vel feriatis diebus per eosdem confratres similiter tantum semel eligendis et ab ordinario loci approbandis, qui pariter semel electi et approbati amplius variari non poterint, citra tamen dictum festum Paschatis

17. Resurrectionis dominicae, a primis vesperis usque ad occasum

(1) Le texte porte bien *eligendis et approbandis*, au lieu de *eligendo et approbando*, ce qui montre que les grandes chancelleries ne sont pas à l'abri des distractions pour lesquelles on punit les élèves de sixième latine

solis singulorum quatuor festorum seu feriatorum dierum hujusmodi, etiam devote visitaverint, et oraverint ut praedicitur, qua die hujusmodi quatuor posteriorum dierum

18. id pro tempore fecerint, septem annos et totidem quadragenas.

(G) Postremo, eisdem confratribus quoties divinis officiis et aliis divinis officiis (sic) in eadem ecclesia more confratrum celebrandis aut congrega-

19. tionibus publicis vel secretis ipsius confraternitatis, pro quocumque opere pio exercendo, aut processionibus ordinariis et extraordinariis, tam praedictae confraternitatis quam aliis quibuscumque de licentia ordinarii faciendis,

20. aut sepeliendis mortuis officiose iuterfuerint, aut ipsum Sanctissimum Eucharistiae Sacramentum ad aliquem infirmum defertum associaverint, vel qui, hoc facere impediti, campanae ad id signo

21. dato, genibus flexis semel orationem dominicam et toties salutationem angelicam pro eodem infirmo recitaverint, aut pacem cum inimicis propriis vel alienis composuerint, vel componi fecerint

22. seu procuraverint, seu pauperes peregrinos hospitio exceperint, vel infirmos visitaverint et illos consolati fuerint in eorum adversitatibus, aut quinquies orationem dominicam et toties salutationem angelicam

23. praedictas pro animabus confratrum ejusdem confraternitatis in charitate Dei defunctorum recitaverint, aut devium aliquem ad viam salutis reduxerint, aut ignorantes Dei praecepta et quae ad salutem

24. sunt docuerint, quoties aliquod ex praedictis piis operibus egerint toties sexaginta dies de injunctis eis seu aliis quomodolibet debitis paenitentiae misericorditer in Domino et perpetuo relaxamus,

25. (H) perpetuis futuris temporibus duraturis. Volumus autem quod si dicta confraternitas alicui archiconfraternitati aggregata sit, vel imposterum aggregetur, seu quavis alia ratione vel causa pro illius indulgentiis conse-

26. quendis aut de illis participandis uniatur, seu aliis quomodolibet instituatur, priores seu quaevis aliae litterae desuper obtentae praeter praesentes nullatenus suffragentur, sed ex nunc prorsus nullae sint eo ipso.

27. Deique si confratribus praedictis, ratione praemissorum aut aliis, aliqua alia indulgentia perpetuo vel ad tempus nondum elapsam duratura per Nos concessa fuerit, eaedem praesentes litterae nulli sint roboris vel momenti.

28. (K) Datum Romae apud Sanctam Mariam Majorem, anno Incarnationis Dominicae Millesimo Sexentesimo Octuagesimo Sexto, Idibus septembris, pontificatus nostri anno decimo.

ANALYSE DE LA BULLE D'INNOCENT XI

La bulle n'a pas pour objet l'érection de la confrérie ; ce soin revenait à l'archevêque de Cambrai, qui s'en acquitta, après enquête, au début de l'année 1687.

Innocent XI salue d'abord et bénit les lecteurs de sa lettre ; il désire assister les fidèles du Christ à obtenir le pardon de leurs fautes.

A. - C'est ce qu'il va faire pour les membres de la confrérie de saint Charalampe, qui est ou va être établie à « Wadlencourt », diocèse de Cambrai.

B. - Il veut ainsi encourager les fidèles à se faire recevoir dans la dite confrérie, et à s'y exercer à la pratique des œuvres de charité.

C. - Il accorde *indulgence plénière* et remise de tous leurs péchés à tous les confrères et consœurs, le jour de leur entrée dans la confrérie, moyennant confession et communion .

D. - Même indulgence à chacun d'eux au moment de la mort, moyennant confession et communion si possible, ou du moins pourvu qu'ils invoquent, de cœur s'ils ne peuvent le faire de bouche, le nom de Jésus, ou qu'ils donnent quelque autre signe de repentir.

E. - Même indulgence encore, moyennant confession et communion, aux confrères qui visiteront l'église de Wadelincourt en priant aux intentions du Souverain Pontife, le jour de la fête de la confrérie. Ce jour devra être une fois pour toutes et pour toujours, choisi par les confrères et approuvé par l'évêque ; on ne pourra pas le fixer au jour de Pâques.

F. - Une indulgence de sept ans et sept quarantaines, dans les mêmes conditions, à l'un des quatre jours qui seront, une fois pour toujours, choisis et approuvés.

G. - Une indulgence de 60 jours pour chacune des œuvres suivantes :

1. Assister aux offices ou réunions des confrères dans l'église de Wadelincourt, aux processions, ou aux funérailles.

2. Accompagner le Saint Sacrement porté à quelques infirme, ou, en cas d'empêchement, réciter pour cet infirme un *pater* et un *ave*, à genoux, en entendant la cloche d'administration.

3. Réconcilier des ennemis (avec soi ou avec d'autres).

4. Donner l'hospitalité aux voyageurs (*peregrinos*) pauvres.

5. Visiter et consoler les infirmes.

6. Réciter 5 *pater* et 5 *ave* pour les confrères défunts.

7. Ramener les égarés dans la voie du salut .

8. Instruire les ignorants des vérités religieuses.

H. - Toutes ces faveurs sont concédées à perpétuité. (Elles ont donc toujours toute leur valeur).

K. - « Donné à Rome, à Sainte Marie Majeure, l'an du Seigneur mil six cent quatrevingt six, aux Ides de Septembre (13 septembre), la dixième année de notre pontificat ».

Pour pouvoir être utilisée, la bulle du Pape devait être revêtue du visa de l'archevêque de Cambrai, à qui on envoya, pour approbation, les règles de la nouvelle confrérie. Le secrétariat de Cambrai répondit, le 8 décembre 1686, par une note écrite en marge des dites « règles », demandant l'avis du doyen du district sur l'érection demandée (le texte porte : sur l'érection prétendue) ; il priait en même temps le doyen » de procurer la vie de saint Charalampe, imprimée, s'il s'en trouve ». Cet ordre est signé Antoine Dor, par ordonnance de Monseigneur.

Dans la marge du bas de la même page, le doyen donne son avis, consigné dans l'écriture du seizième siècle, alors que tout le reste est en écriture moderne. Il dit avoir conféré avec Monsieur le pasteur de Basècles et Wadelencourt, et conclut que la confrérie « se peut très convenablement ériger ». Il signe Phlé Caudron, doyen de Chyevres, le 4^{me} (jour) de l'an 1687 .

De ces « règles de la confrérie », il y a, au presbytère de Wadelincourt, outre l'original, trois copies, dans lesquelles on a faussement attribué à l'érection la date 1682 ; cette erreur provient, croyons-nous, de l'ancienne façon d'écrire le chiffre 7.

Ayant reçu tous ses apaisements, et satisfait de l'enquête du doyen, le secrétariat renvoya à Wadelincourt la bulle, revêtue de son visa, autorisant la publication des indulgences, et fixant, comme jours pour les gagner, le premier dimanche de carême, le lundi de la Pentecôte, la fête de la Madeleine, et la fête de l'Assomption. Le visa est signé Ant. Dor, le 23 janvier 1687.

Sans perdre de temps, on décida d'inaugurer la confrérie le dimanche qui suivrait la fête du saint, laquelle se célèbre le 10 février. Et on fit des affiches, faisant connaître les principales indulgences concédées, et annonçant messe solennelle, prédication, procession, etc. Une de ces affiches est conservée ; elle porte : « l'on commencera la dite érection de confrérie, dans l'église de Wadelencour, le premier dimanche de carême, qui sera le 16 de février 1687 ».

Quelqu'un a, plus tard, transformé le 7 en un 2 ; la fraude saute aux yeux, l'encre étant de teinte très différente ; le faussaire a d'ailleurs oublié que, si le premier dimanche de carême vient le 16 février, la fête de Pâques doit arriver le 30 mars, circonstance qui se vérifiait en 1687, et pas en 1682...

Quelques années plus tard, la confrérie fut l'objet d'une nouvelle faveur, accordée cette fois par Innocent XII. Par un bref du 21 mai

1698, celui-ci déclare qu'il veut honorer d'une faveur particulière l'église de « Wadelencour », et l'autel qu'y possède la confrérie de saint Charalampe (*sancti Carilippi*). Puisqu'un privilège de ce genre ne lui a pas encore été accordé, il concède ceci :

Chaque fois que, dans l'octave du jour des Morts ou n'importe quel lundi de l'année, un prêtre dira, à cet autel, la messe des défunts pour l'âme d'un membre de la dite confrérie, mort dans l'amitié de Dieu, cette âme recevra, du trésor de l'Église, une *indulgence per modum suffragii*, de telle sorte qu'elle sera délivrée des peines du purgatoire, par application des mérites de N. S. J. C., de la Sainte Vierge Marie et de tous les saints.

Cette faveur est accordée pour 7 ans seulement. « A Rome, *sub annulo Piscatoris*, le 21 mai 1698, septième année de notre pontificat ». Visé à Cambrai, le 12 août 1699, par G. de Chanteral, vic. gén.

Le privilège ne paraît pas avoir été renouvelé dans la suite ; en tous cas, il ne l'avait pas encore été en 1830. Précieux à son époque, il a d'ailleurs perdu beaucoup de sa valeur, maintenant que tous les prêtres peuvent facilement jouir, plusieurs fois par semaine, de l'autel privilégié.

Nous n'avons aucun renseignement sur le succès de la confrérie pendant les trois premiers quarts de siècle de son existence. Dans les registres conservés, la plus ancienne liste des membres remonte à 1765 ; on y compte, pour Wadelincourt, 19 inscriptions, dont quelques-unes familiales, les autres personnelles ; les membres étrangers appartenaient à 20 localités des environs, depuis Belœil jusqu'à Condé.

Après une éclipse de quelques années pendant la Révolution (1798-1803), la confrérie reprit vigueur sous l'impulsion des châtelains, Charles Robert et son fils Auguste, et du premier curé, Jacques Dejardin.

Mais, après 1830, le nombre des membres diminua fortement, et il devint nul après 1840 ; si bien que Monsieur Delaunois jugea nécessaire de solliciter de l'évêque de Tournai la réinstitution de la confrérie qu'on avait, dit-il, négligé de faire revalider lors de l'érection des nouvelles paroisses, en 1803. Mgr Labis accorda la revalidation par un acte du 10 février 1866.

Or, cette nouvelle érection n'était pas nécessaire : si M. Delaunois avait bien visité les archives de son église, il y aurait trouvé une pièce officielle de l'Évêché, datée du 20 mai 1805, signée Gosse, vic. gén., au nom de Mgr François-Joseph, et par laquelle M. Dejardin (prêtre, recteur de l'église succursale de Wadelencour), est nommé offrandier, c'est-à-dire chargé de « recevoir les dons et offrandes qui se feront à l'honneur de saint Charalampe, prêtre et martyr, sous l'invocation

duquel il se trouve depuis longtemps une confrérie érigée dans la dite église ».

Depuis 1866 jusqu'à nos jours, le nombre des inscriptions a toujours été élevé. En 1893, nous relevons 154 membres, dont 8 à perpétuité ; ils appartiennent à 66 localités différentes.

Les « règles » approuvées en 1688 demandaient de chacun, à l'entrée dans la confrérie, « quelque pièce d'argent, à sa dévotion, au moins 2 patars », et, chaque année, 1 patar. Après 1861, et jusqu'à la guerre de 1914, on payait 50 centimes à l'entrée, 35 centimes chaque année, ou 5 francs une fois pour toutes. Actuellement, on paye beaucoup moins : 1 fr chaque année, ou une seule fois 20 fr. de nos faux francs qui valent environ 15 centimes chacun.....

Cette diminution est peut-être pour quelque chose dans l'augmentation du nombre des adhérents : on en comptait, pour l'année 1932-1933 (de février à février), 97 de Wadelincourt, et 72 étrangers, soit un total de 169, dont 75 à perpétuité. Ces derniers membres ont droit à une messe chantée, après leur mort ; les autres n'acquièrent ce droit qu'après payement durant 20 ans.

INVENTAIRE DES DOCUMENTS SUR LA CONFRÉRIE DE SAINT CHARALAMPE, SE TROUVANT AU PRESBYTÈRE DE WADELINCOURT (DÉCEMBRE 1934)

1. Bulle du pape Innocent XI, 13 septembre 1686. Parchemin, sceau appendu.

2. Approbation des règles de la confrérie, et permission d'ériger celle-ci ; avis favorable du doyen de Chièvres. Papier. 1686-1687.

3. Bref de concession de l'autel privilégié, par Innocent XII, pour 7 ans. Vélin, 21 mai 1698.

4. Livret imprimé, sans indication du lieu de l'impression ni de la date, mais postérieur à 1698. Contient les règles de la confrérie, « érigée en 1687 », la liste des indulgences, la concession de l'autel privilégié, qui est faussement attribuée à Innocent XI et sans indication de date ; suivies de prières et de l'approbation donnée en 1688 par P. Liesnart, lib. censor, approbation qui, à cause des dates, ne peut évidemment se rapporter qu'aux prières de la fin.

5. Livret imprimé, Douai, 1771 : « Le nouveau médecin contre la peste, ou le glorieux triomphe de saint Charalampe, prêtre et martyr, dont les reliques reposent à Wadelencour en Haynaut ».

On y donne, en dernière page, une indulgence de 40 jours, accordée par « Messieurs les V. G. de l'Evêché de Tournay vacant », datée du 28 août 1668, et signée Ph. Le Poix, par ordonnance. Cette mention des V. G. a été biffée dans l'acte autorisant la réimpression en 1830.

6. Acte par lequel l'Évêché de Tournai nomme le curé Dejardin offrandier de la confrérie. Papier, 1805.

7. Demande d'autorisation de réimprimer le petit livret (n° 5), à l'exception de la « vie » du saint, « reconnue faite par un auteur anonyme ». La demande est adressée de Tournai, le 31 mai 1830, par Auguste Robert de Wadelincourt, au nom de son curé, Monsieur Dejardin, qui, « étant âgé », l'a prié de s'en charger. L'autorisation, accordée par l'Évêché le 7 août 1830, exclut la « vie » du saint et la soi-disant approbation des vicaires généraux de Tournai, de 1668. (Cela n'empêche pas qu'elles figurent dans la dernière édition du livret, imprimée en 1886 avec permission).

8. Copie manuscrite de l'ancien livret (sauf la « vie ») ; cette copie était jointe à la demande de réimpression. La date de l'érection, 1687, a été amputée de son dernier chiffre à la première page ; à la page 5, elle est restée intacte.

9. Acte de la S. C. R. adjoignant saint Charalampe à saint Vandril (Wandregésile) comme co-titulaire de l'église et co-patron du village. Papier, 1870.

10. Imprimé, « Le nouveau médecin, etc » Tournai, 1797.

11. Trois copies, avec dates erronées, de l'acte de 1686-1687 (n° 2) ; et on a écrit 20 sols au lieu de 2 sols.

12. Affiche de 1687, avec date truquée plus tard.

13. Registre des inscriptions dans la confrérie. Il contient en outre :

- a) une copie de l'acte de la S. C. R. de 1870 (n° 9) ;
- b) l'acte de revalidation, de 1866 ;
- c) une copie de la « vie de saint Charalampe » ;
- d) une copie de la bulle, en traduction française. Erreur de date : 20 septembre, au lieu de 13 septembre.

LA CHAPELLE DE SAINT-CHARALAMPE

La chapelle de saint Charalampe, dans l'ancienne église, constituait en quelque sorte une église dans l'église ; elle avait ses biens propres : les terres lui appartenant sont recensées dans la « déclaration » du curé Pranger, sous Joseph II ; les voici :

1. un pré de 80 verges, à la huel (haiwelle), tenant au pouvoir de Rameignies ; « il est loué par bail emphytéotique, et on y a bâti une maison ».

2. un demi-bonnier de terre, couture de l'Étoqui, traversé par le grand chemin de Malmaison.

3. 40 verges, même couture, tenant aux camps de Tourpes.
4. 80 verges, couture de la Donnette, tenant au longré fossé.
5. 80 verges, tenant au même fossé.
6. 140 verges, tenant au même fossé.
7. un demi-bonnier, même couture.
8. un demi-bonnier, sur Basècles, occupé par le censier de Saint-Martin.

Toutes ces terres étaient louées, en 1787, pour un total de 104 livres, et c'était le seigneur de Wadelincourt qui en avait l'administration : il utilisait le revenu pour l'entretien de la chapelle de saint Charalampe, et distribuait le surplus aux pauvres.

D'après les documents, il semble bien que ces terres avaient été données dans ce but par maître Dursens, prêtre, seigneur de Wadelincourt.

CHAPITRE 22. — LE COMPTE DE L'ÉGLISE.

Les biens de l'église étaient anciennement placés sous la surveillance des « gens de Loy », contrôlés par le seigneur et le curé. Ils déléguaient un administrateur, appelé mambour, qui devait leur présenter ses comptes à termes fixes. Généralement le même mambour s'occupait des biens des pauvres, c'est-à-dire qu'il était ce qu'on appellerait de nos jours receveur de la Commission d'assistance publique, auparavant Bureau de Bienfaisance (1).

La place de mambour était mise à la « criée », au rabais, au début de chaque période. C'est ainsi que, le 24 octobre 1786, elle fut adjugée pour les trois années 1787-88-89, à J. B. Hennequy, qui en acceptait la charge pour une rétribution de 11 livres par an, payables moitié par l'église, moitié par les pauvres. Il lui revenait en outre six livres par an, comme tantième sur la recette des biens repris au cinquième chapitre des recettes ci-après.

(1) Nous ne parlerons pas du compte des pauvres, parce que nous n'en avons retrouvé aucun exemplaire. Les « pauvres » de Wadelincourt possédaient un grand nombre de pièces de terre dans le village.

A la fin de l'exercice triennal, Hennequy rendit ses comptes ; voici l'en-tête du compte de l'église :

« Compte et renseignements qu'aux sieurs mayeur et échevins de la terre et seigneurie de Wadelencourt, fait et rend Jean-Baptiste Hennequy, mambour et receveur des biens, cens, et rentes, appartenant à l'église dudit Wadelencourt, de tout ce entièrement qu'il a reçu et touché pendant trois années, échues la veille du jour de la Saint-Remy dix sept cens quatrevingt neuf, et de ce qu'il a sur ce payé et déboursé ; lequel compte se fait et rend sous correction, tant en recette qu'en mise, en monnoye courante en ce pays et comté de haynaut, comme il suit ».

Au-dessus de cet en-tête, comme il était d'usage, on trouve le visa que voici, ajouté après coup :

« Visité ce compte par les sieurs bailly, maire, et échevins de la terre et seigneurie de Wadelencourt, adjoints du greffier de leur lieu, Durieu, le sieur curé n'étant intervenu quoique convoqué par le mayeur ; à la présentation du comptable, qui a affirmé la recette être entière et les mises réellement fournies. Audit Wadelencourt, ce vingt neuf de novembre dix sept cent quatrevingt dix ».

Le compte comprend deux parties : les recettes, et les mises ou dépenses. Nous en donnons un résumé.

PREMIÈRE PARTIE : RECETTES

Chapitre 1. Rentes n'excédant pas 20 sols ; il y en a huit, pour un total de 23 livres 2 sols.

Chapitre 2. Rentes excédant 20 sols ; ce sont des rentes dues par les possesseurs de divers biens ; il y en a quinze, pour 204 liv. 9 s.

Chapitre 3. Rentes en avoine ou en chapons. — Les avoines sont comptées à la mesure de Péruwelz. — Il y a quatre débiteurs, qui doivent ensemble 51 hotteaux d'avoine et 6 chapons, le tout évalué à 40 livres. Cette évaluation est faite d'après un barème dressé chaque année par les gens de Loy, assemblés à cet effet et payés pour cela 5 livres par an.

Chapitre 4. « Louage des terres et prés appartenant à l'église ». Il y a cinq pièces sur Wadelincourt, deux sur Basècles, cinq sur Rameignies. On y ajoute l'herbe du cimetièrre, vendue 2 livres en 1787 et non affermée les deux autres années.

Notons en passant, d'après le chassereau de 1798-1835, que l'herbe du cimetièrre fut vendue 3 fr 70 l'an, de 1816 à 1821, et 4 fr. de 1823 à 1835 ; en 1822, elle ne rapporta rien, parce que « la sécheresse a tout fait périr ».

Chapitre 5. Recette des biens « donnés par Gilles Mauroy pour

la fondation de la messe du Saint-Sacrement tous les jeudis de l'année ».

Il y a une superficie totale de sept journaux ; voici les différentes pièces de terre indiquées, avec leur fermage annuel.

1. 80 verges, couture dessous-la-ville	10 livres 10 sols
2. 80 verges, couture du Buisson Froidure ...	10 » 10 »
3. 80 verges, id	12 »
4. 80 verges, couture de la Donnette	13 »
5. 120 verges, couture de la Donnette	34 »
6. 1 journal, couture du Buisson Froidure ...	20 »
7. 160 verges, couture de l'Etoquy	43 »

fermage annuel total ... 143 livres

Il s'y ajoute, pour les trois ans, « 71 livres pour une demi-année de vin, conditionnée par la criée du 8 décembre 1783 », ce qui fait monter la recette triennale à 500 livres 10 sols.

On verra, dans la seconde partie du compte, l'emploi de ce revenu.

Somme totale des recettes = 1465 livres.

DEUXIÈME PARTIE : DÉPENSES

Mises et délivrances faites et payées par le compteur sur la recette avant dite.

Chapitre 1. Dépenses diverses : sommes payées au curé (ou au vicaire) et au clerc, pour la décharge de l'obituaire, au vicaire pour l'enregistrement des baptêmes, morts, mariages ; au marchand de vin pour le vin de messe, au fournisseur de cierges et chandelles, au vitrier « pour avoir raccommo­dé les vitres de l'église » ; au couvreur d'ardoises, au cordier (de Péruwez) qui a livré une corde pour la cloche, au chaudronnier qui a réparé la lanterne et deux chandeliers ; Jacques Robette pour avoir « livré une manche à la croix de l'église », et aussi pour avoir livré « une aspergisse » ; aux gens de Loy pour leurs assemblées d'appréciation de l'avoine et des chapons ;

total de ce chapitre = 637 livres 17 sols

Chapitre 2. « Payements faits pour la décharge de la messe du Saint-Sacrement chaque jeudi de l'année, pour laquelle les biens repris dans le cinquième chapitre des recettes sont donnés ».

Sur les 143 livres de fermage annuel, on défalque 22 livres « pour la fabrique », pour frais de régie, pain, vin, luminaire. Ces 22 livres ne sont pas portées au présent compte.

Le reste est distribué au curé et au clerc, à raison de deux tiers au premier, un tiers au second. On paye donc chaque année au curé

ou au vicaire « pour la décharge de la messe du Saint-Sacrement, qui se *chante* tous les jeudis de l'année », 80 livres 14 sols.

On paye chaque année au clerc 40 livres 7 sols ; on lui devait quatre années.

total de ce chapitre = 363 livres 2 sols.

Chapitre 3. Dépenses occasionnées par la reddition du présent compte et sa confection en double exemplaire.

Honoraires du bailli Hotton, des maire et échevins, du greffier ; prix du papier (53 feuillets à 6 patars), du timbre, de la ligature ; rémunération du compteur-receveur, sa remise sur la recette du 5^{me} chapitre ; l'emploi de sa journée (1 livre), la location de la chambre et du feu (1 livre 1 sol).

total de ce chapitre = 88 livres 5 sols.

BALANCE	}	Recettes	1465 livres
		Mises	1125 livres 4 sols

Doit le compteur 339 livres 16 sols

Mais il a bon par son compte précédent, rendu le 30 juin 1787,
198 livres 10 sols 9 deniers

En conséquence il ne redoit que

141 livres 5 sols 3 deniers

En marge : La redevance ci-contre est portée au compte suivant, clos le 28 décembre 1793.

Ainsi oui, clos, calculé et arrêté par les susnommés au texte, et accepté par le compteur le dit jour 29 novembre 1790.

Signatures : J. B. Hennequy. — L. E. Coupepez, vicaire de Wadelincourt, loco pastoris. — A. Hotton (bailli). — Durieu (greffier). — P. J. Leblois. — Louis Duwelz. — Jacques Robette. — Augustin de Saint-Ghislain (1).

L'AFFAIRE ROBERT.

Nous avons parlé plusieurs fois d'Auguste Robert, fils du dernier seigneur de Wadelincourt. Nous avons dit l'éloge que faisait de lui son curé Monsieur Dejardin. Les archives du presbytère contiennent

(1) Le porteur de ce beau nom appartenait à une famille d'Ellignies, qui ne vécut que peu d'années à Wadelincourt ; le vicaire Coupepez fut parrain de son premier baptisé, Léopold-Emmanuel de Saint-Ghislain, fils d'Augustin, le 16 février 1788.

des documents qui montrent son zèle à seconder son curé, dont il était vraiment le bras droit.

On s'étonne, après cela, de le voir entraîné dans de grosses difficultés avec la fabrique de l'église. Nous croyons qu'il faut l'expliquer par son caractère, par les circonstances, par le manque de tact de ses adversaires ; nous avons lu une lettre que lui adressait un de ceux-ci, et qui n'est qu'un ramassis de grossièretés : cela seul suffisait pour aggraver un homme de bonne éducation.....

Bref, voici de quoi il s'agit : Auguste Robert était trésorier de la fabrique depuis 30 ans ; en 1835, il est probable qu'on l'avait éliminé ; on lui réclamait des comptes et des papiers, qu'il ne voulait pas remettre.

Le 17 janvier 1836, le procureur du roi, A. Cuvelier, écrit à M. Huart, curé de Basècles : « j'ai été informé par Mgr l'Evêque que vous avez été chargé, comme commissaire spécial, de régler les affaires de la fabrique de Wadelincourt, assez embrouillées par les faits et gestes de M. Robert de Wadelincourt, qui n'est pas l'homme le plus timide du monde ni le moins opiniâtre. Il me serait agréable d'apprendre par vous à quoi en est votre négociation ; depuis longtemps M. le Gouverneur m'a requis de le citer en justice, ce que je voudrais éviter ».

Le 26 février, M. Robert écrivait à M. Huart. L'adresse de sa lettre était ainsi libellée : à Monsieur Mauroy, à la Couronne, Basècles ; pour remettre à Monsieur Huart, curé de Basècles.

Le 15 juin (année non indiquée), le procureur Cuvelier envoie à M. Huart une boîte ficelée et cachetée, et lui écrit : « honneur, et cent fois honneur, au curé Huart ; je le remercie de mon côté mille fois d'avoir arrêté, par son talent et son zèle, la source inépuisable de tracasseries, dont le terme n'était pas à prévoir ».

L'affaire s'était donc terminée à l'amiable. En voici un petit épilogue : le 4 juin 1837, l'avocat F. Goblet rappelle à M. Huart que ses clients de l'administration de Wadelincourt lui doivent encore 70 francs. « C'est la première fois que je me montre si désireux d'être désintéressé, et si déterminé à ne plus faire un liard d'avances ; mais aussi, jamais je n'ai connu de si singuliers clients, et, si vous n'y étiez plus, Monsieur le Curé, argent avancé serait argent perdu ».

Puisse cet exemple, vieux de cent ans, consoler les créanciers (ouvriers, employés, institutrices intérimaires) qui se plaignent, un peu partout, de ce que les administrations communales sont peu pressées de payer leurs dettes !

QUATRIÈME PARTIE

LA COMMUNE

INTRODUCTION

LA LOY

Actuellement, dans chacune de nos communes belges, il existe un *conseil communal* ; il a l'honneur de représenter et en quelque sorte personnifier l'ensemble des habitants, et il a la charge de veiller aux intérêts publics et de faire respecter l'ordre ; en un mot, il administre la commune.

Sous l'ancien régime, il y avait de même la Loy : on appelait ainsi le corps administratif ; ses membres étaient les *gens de Loy*, leur chef était appelé *mayeur*, tous les autres étaient *échevins* ; il y avait parfois un *lieutenant-mayeur*. Tous ces gens de Loy étaient nommés par le seigneur.

CHAPITRE 23. — LE BAILLI.

Personnage intermédiaire, le *bailli* représentait le seigneur, nommait en son nom les gens de Loy, surveillait leur gestion, recevait et vérifiait leurs comptes.

Le bailli était en même temps officier de justice, et c'est lui, toujours au nom du seigneur, qui nommait le *sergent*, agent de police assez analogue à notre moderne garde-champêtre, avec cette différence que celui-ci est nommé par le conseil communal.

A ses fonctions d'administrateur et de justicier, le bailli joignait souvent celles de receveur ou intendant des biens, droits, et redevances du seigneur.

Lorsque la seigneurie était trop petite pour absorber son activité, le même bailli gérait souvent le baillage de plusieurs seigneuries, appartenant ou non au même seigneur. C'était le cas pour Wadelincourt, qui n'eut jamais son propre bailli. Au temps où ce village faisait partie du domaine de Blaton, c'était le bailli de Blaton qui opérait ici ; de 1545 à 1613, ce fut celui de Quevaucamps ; plus tard, on allait le chercher à Belœil ou à Blaton.

En 1469, « Monseigneur de Harchies », gouverneur et bailli de la terre de Blaton et Feignies, fait adresser par son lieutenant Jacquemart Soudoier, « à Mgr maistre Gilles du Bos, receveur de Flandres », la déclaration de tous les feux de la terre de Blaton et de ses appendances. C'est de ce recueil que nous avons extrait la liste, donnée plus haut, des chefs de famille de Wadelincourt en 1469.

Au dix-huitième siècle, il est arrivé souvent que le bailli se substituait au mayeur de Wadelincourt, pour la rédaction d'un acte. Il usait du reste souvent du droit qu'avait le seigneur de nommer, à sa guise, un mayeur et des échevins d'occasion. Voici deux exemples typiques de cette procédure.

En 1759, le 26 novembre, un acte concernant Wadelincourt est passé à Blaton « par devant le sieur Antoine Brouwet, bailli du village de Wadelencourt, faisant fonction de mayeur du dit lieu, assisté des échevins par lui créés et sermentés pour ce devoir seulement ».

En 1791, André Hotton, « bailli de la terre et seigneurie de Wadelencourt », résidait à Belœil. Le 19 mai, il doit passer un acte relatif à Wadelincourt ; va-t-il s'y transporter, convoquer le mayeur et les échevins, et requérir leur signature ? C'est bien plus simple : il crée des échevins parmi les citoyens de Belœil, et prie le mayeur de Belœil de lui prêter..... son territoire ! Le texte porte : « en suite de terre empruntée et prêtée par Etienne-Joseph Denis, maire de Belœil ». Et ce dernier a écrit en marge : « Le soussigné, maire de Belœil, accorde terre empruntée pour passer ce devoir ». Et il signe et date.

CHAPITRE 24. — LES ÉCHEVINS.

I. LES ECHEVINS A L'ŒUVRE.

Les gens de Loy, mayeur et échevins, avaient des attributions diverses : il leur appartenait d'abord d'être les gardiens du patrimoine communal ; ils agissaient en cela comme nos actuels « échevins », choi-

sis parmi les conseillers communaux ; en outre, ils avaient la charge de répartir et de faire rentrer les taxes, impositions, contributions de guerre, etc ; ils étaient donc receveurs des contributions. De plus, ils validaient et revêtaient de leurs sceaux, ou tout au moins de leurs signatures, les actes d'intérêt privé, testaments, ventes, transactions, mariages, etc, et ils faisaient ainsi fonction de notaires et de receveurs de l'enregistrement. Enfin, ils rendaient la justice en appliquant les lois et coutumes du pays, agissant ainsi à la manière de nos juges de paix.

Nous allons analyser quelques documents où l'on surprend les échevins de Wadelincourt dans ce multiple domaine de leur activité.

*
* *

Les biens de la « communauté » n'étaient pas nombreux, nous avons vu qu'ils se bornaient à quelques terrains de peu de valeur, appelés des *communes*. La principale « commune » de Wadelincourt était le marais appelé le Biez. Les échevins tâchaient d'en tirer le plus possible, sous forme d'une taxe de pâturage, et nous avons vu le procès qui surgit à ce sujet, en 1717, entre les échevins et les manants.

La Révolution ne changea rien à la sollicitude des échevins : on les voit, en juillet 1808, demander au préfet de Jemappes l'autorisation de « mettre une taxe sur les chevaux et les vaches qui vont paître la seconde herbe sur une prairie de 4 hectares 45 ares, où la commune a le droit de jouir des secondes herbes ». — Nous ne savons où se trouvait cette prairie. — Nous n'avons pas d'autres ressources, disent les échevins, « pour nous procurer les moyens nécessaires pour acquitter la pension d'un enfant orphelin, que sa mère nourricière menace d'abandonner parce qu'elle n'est pas payée ».

*
* *

La corvée des échevins était moins agréable lorsqu'ils avaient à recueillir la « taille », ou la quote-part assignée au village dans une contribution ou une imposition.

La taille, impôt permanent, n'était pas bien importante ; on lit dans les comptes de 1441 et de 1461 : « La ville de Wadelencourt doit par an une rente appelée taille, laquelle le mayeur et les eschevins cachent (cherchent), reçoivent et paient à mon dit seigneur ou a son recepveur, au jour Saint-Remy : cinquante sous blancs forts de Flandre ».

Quant aux impositions, elles furent fréquentes à certaines époques. Les plus importantes étaient les « aides », demandées par le souverain aux Etats du Hainaut. En voici deux exemples.

En 1406, on dénombra les feux dans tous les villages et toutes les villes, pour une « aide » accordée à Guillaume de Hainaut et de Hollande, et comportant 12000 couronnes du Roi, à répartir d'après le nombre de feux, avec exemption pour les chevaliers ayant haute justice, pour les prêtres et clercs, et pour les pauvres mendiants.

En 1424, une aide de 40000 couronnes du Roi, « qui correspondent à 80000 livres », fut de même accordée par le Hainaut « à Mgr le duc de Gloucester, à cause de sa guerre » (1). Le pays plat (les villages) paya un tiers, soit 26600 livres ; les bonnes villes payèrent 27000 livres ; le troisième tiers fut payé par le clergé et la noblesse.

Les Archives de Mons conservent les « cahiers de vingtièmes » de Wadelincourt, pour quelques années allant de 1575 à 1623, et aussi le cahier des 30e et 40e deniers, pour 1555. Ces cahiers sont des listes d'imposables.

Lorsque la part imposée au village était grande, les échevins se trouvaient parfois dans l'embarras. C'est ainsi qu'en 1684, les gens de Wadelincourt devaient payer « pour leur imposition et contribution de la même année », 1192 livres ; les mayeur, échevins, et principaux manants, reconnaissant l'impossibilité de réunir cette somme pour la date fixée, s'adressent à « Monsieur Jacques-Ignace Dursens, prestre seigneur du Sart, demeurant à Wadelencourt », et lui demandent de « bien vouloir en leur nom fournir la dite somme, à la décharge de leur communauté ».

Cela se passait le 16 février. Ignace Dursens, qui allait devenir cette année-là seigneur de Wadelincourt, par la mort de son père, consentit bien volontiers à secourir ses futurs sujets.

Alors, les dits mayeur, échevins, et principaux manants, « tous d'un accord », s'engagent à lui payer une rente annuelle de 66 livres 4 sols 5 deniers, « argent francq de toutes tailles et de toutes autres impositions de prince, mises ou à mettre, payable à trois termes et par tierce ». Ils en firent serment et rédigèrent un acte, relatant toute l'affaire comme nous venons de l'exposer.

En 1771, Wadelincourt eut à payer une « taille », dont le total

(1) Ce lâche aventurier anglais était le troisième des quatre maris de la romanesque et infortunée comtesse de Hainaut, Jacqueline de Bavière, fille de Guillaume IV. La guerre dont il s'agit ici était menée contre Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à qui elle devait finalement valoir la couronne de comte de Hainaut.

produisit 1870 livres 4 sols 4 deniers et 1/8. Le rôle de répartition de cette taille est conservé à Mons, et porte comme titre : *Taille assise par les mayeur et échevins de Wadelencourt, pour subvenir au paiement et remboursement de certaines rentes dues par la dite communauté, sur le pied ancien et accoutumé, savoir :*

la tête de l'homme à une paye — celle de la femme à une demi-paye — le cheval à une paye — la vache à la moitié — le bonnier de terre à une paye — la paye taxée à cinq livres.

Par « tête de l'homme », on entend celle de l'homme chef de famille, comme cela se voit dans la liste détaillée qui suit ; quand la famille est régie par une femme, celle-ci ne paye qu'une demi-taxe.

La Dame de Wadelincourt, Hélène Dubois de Harnes, est exemptée de la taxe « pour chef », pour son château, et pour ses chevaux. Elle est taxée pour deux bonniers trois journaux et nonante verges de pâtures, terres, et bois. Son terrage, « qu'elle occupe elle-même », est rapporté (assimilé) à une culture de cinq bonniers.

Voici les taxes des huit plus gros fermiers :

Louis-Charles Bazin (c'est le censier de la Cadie) : pour chef, 5 livres ; pour 5 chevaux et 5 vaches, 37 livres 10 sols ; pour 19 bonniers 1 journal et 80 verges d'héritage, terres, prés et pâtures, 97 livres 3 sols 4 deniers 3/4 ; pour 5 journaux 30 verges sur Basècles, « qui ne se porte icy qu'à moitié », 3 livres 4 sols 11 deniers 1/4. Taxe totale 142 livres 18 sols 4 deniers.

Joseph Mauroy (censier de l'abbaye de Denain) : chef = 5 l. ; 7 ch. et 6 v. = 50 l. ; 19 bonniers 3 journaux = 98 l. 15 s. ; — 2 bonniers 3 journaux 80 verges sur Basècles = 7 l. 5 s. 8 d. 1/4 ; — 6 journaux de pâtures sur Basècles, qu' il « tient » de Mademoiselle de Wadelencourt, = 3 l. 15 s. Taxe totale = 161 livres 0 sol 8 deniers.

Séraphin Cambier : 6 ch. et 3 v. ; 17 bonniers, 80 verges. Taxe totale = 128 livres 8 sols 4 deniers 3/4.

Jacques Dufief : 6 ch. et 8 v. ; 36 bonniers et terrage. Taxe totale = 236 livres 14 sols 8 deniers.

Jean-Dieu Dubois (fermier de Milomez) : 6 ch. et 6 v. ; 23 bonniers et terrage. Taxe totale = 173 livres 15 sols.

Joseph Cambier : 6 ch. et 7 v. ; 48 bonniers 1 journal 70 verges, et dîme, et 1/2 bonnier sur Basècles. Taxe totale = 295 livres 16 sols 1 denier.

La veuve de Pierre de Bavay : 5 ch. et 7 v. ; 13 bonniers 1 journal 10 verges ; et 7 bonniers sur Basècles. Taxe totale = 130 livres, 14 sols, 11 deniers et 1/4.

J. B. Dubois : 3 ch. et 4 v. ; 10 bonniers 2 journels 20 verges ; 6 journels sur Thumaide ; 6 journels et 30 verges sur Basècles. Taxe totale = 90 livres 8 sols.

Le relevé se termine par la note suivante :

« Ensemble, pour la présente assiette, dix huit cens septante livres quatre sols quatre deniers et un huitième. Ainsi fait et cotisé par les gens de Loy de Wadelencourt soussignés, au plus juste et équitable qu'il leur a été possible, les jour, mois, et an, repris au texte » (11 décembre 1771).

(signé) J. J. Bavay ; Nicolas Robette ; Joseph Barbieux ; J. Fr. Dubois ; Ant. Marichal.

*
* *

Les actes d'intérêt privé, passés devant les échevins et validés par leur signature, sont intéressants parce qu'ils nous permettent de suivre les « manants » de Wadelincourt dans les différentes circonstances de leur vie privée.

1. — En 1749, le 10 avril, Joseph (Jacques-Joseph) Mauroy se propose d'épouser Perpétue-Félicité Cambier ; ils viennent conclure leur « traité anténuptial » devant les échevins, en présence de deux « féodaux ». Le futur est assisté de Philippe, son père, et de Catherine Legrand, sa mère. La future est accompagnée de son père Claude et de son oncle Jacques Dufief. Et voici la teneur du contrat :

« Les futurs conjoints promettent effectuer leur promesse de mariage cito que Notre Mère la Sainte Eglise le permettra. Et de la part du futur mariant, le dit Philippe Mauroy promet donner en avancement de mariage, à son fils, deux chevaux, tels qu'il possède présentement, et deux vaches, tous ustensiles de labour, y compris un chariot, et le tout neuve, outre cent et cinquante pièces neuves dites couronnes, cito que les futurs conjoints auront choisi domicile ».

« Et de la part de P. F. Cambier, son frère promet lui donner aussi deux chevaux et deux vaches, et tous ameublements selon leur caractère de censiers, et aussi promet donner à sa dite sœur pareille somme de cent et cinquante pièces neuves, au même temps que dit est ci-dessus ; parmi ce, elle renonce à l'hoirie mobilière qu'elle possède en commun avec ses frère et sœur, sans être tenue contribuer aux dettes qu'elles peuvent (1) être contractées pour la cause commune, s'il en est ». — Suivent les signatures.

(1) Qu'elles peuvent, pour qui peuvent. On voit que les échevins écrivaient le français comme on le parle au village.

2. — Le même Joseph Mauroy, censier des dames de Denain, était en même temps leur « facteur », c'est-à-dire leur receveur. En février 1766, il fait « ajour » sur 80 verges de terre, prises dans une pâture dite le parquet, appartenant à Pierre-Paul Huicq, Charles-Louis Bazin, et J. B. Dubois, chacun pour un tiers, pour avoir paiement de douze années arriérées de rentes seigneuriales, dues au dit noble chapitre, savoir 3 deniers forts, 2 chapons, 2 pains, 5 havots d'avoine.

Le 10 mars suivant, Pierre-Paul Huicq va trouver les échevins, et leur « remontre » qu'il a payé le tout, soit 23 livres 4 sols, plus 4 livres pour frais d'ajour, et qu'il ne parvient pas à se faire rembourser les deux tiers ; il demande, *en application de l'article 47 des coutumes de Valenciennes*, d'être mis en possession du bien, pour en percevoir le fruit jusqu'à dédommagement (1).

Le mayeur et les échevins se transportent ce jour-là sur les lieux, et saisissent tous les biens meubles et catels appartenant aux « débi-rentiers », pour y prendre les douze années de rentes. A défaut, le clamant sera mis et rétabli ès héritages affectés à la dite rente.

3. — La femme de Joseph Mauroy avait une sœur, Charalampine Cambier, qui avait épousé Claude Dufief, neveu du mayeur Jacques Dufief. En 1769, celui-ci se présente, non pas en qualité de mayeur, mais comme particulier, devant une assemblée mixte, comprenant deux échevins de Wadelincourt, deux de Rameignies, deux de Basècles ; il possède des terres sur chacun de ces trois villages, et il veut en faire donation en faveur de son neveu Claude Dufief et de sa nièce Charalampine Cambier, épouse de ce dernier.

4. — En 1777, Joseph Mauroy comparait avec ses huit frères et sœurs, enfants de Philippe Mauroy, mort en décembre 1775.

Ils prient les échevins de Wadelincourt de présider au partage qu'ils veulent faire, des biens laissés par leurs parents défunts.

5. — En mai 1791, Joseph Mauroy était veuf de Félicité Cambier ; sa belle-sœur, Charalampine Cambier, était veuve de Claude Dufief. Ils veulent partager à l'amiable et par juste moitié les biens laissés par Pierre Cambier, père des deux femmes.

On fait de ces biens, deux lots, que l'on marque des lettres A et B, et on les tire au sort. La lettre A tombe à Mauroy, la lettre B à sa belle-sœur. Dans le lot échu à Charalampine Cambier, se trouvaient notamment le courtil Robillart et la pâturelle, tenant tous deux au chemin de la grange des dîmes.

C'est à l'occasion de ce partage que le bailli Hotton se servit d'échevins créés par lui à Belœil, et de « terre empruntée » au mayeur de

(1) L'article 47 des coutumes de Valenciennes prévoit, en effet, cette mise en possession usufruitière dans le cas dont il s'agit ici.

ce village. Il est probable que la raison pour laquelle le bailli se substitua ainsi au mayeur de Wadelincourt, c'est que celui-ci était précisément alors Joseph Mauroy, l'une des deux parties en cause.

6. — L'année précédente, la même Charalampine Cambier avait cédé à ses enfants (Jacques, Alexis, Béatrice) l'usufruit des biens dont leur grand'oncle, Jacques Dufief l'ainé, lui avait fait la donation reprise ci-dessus. Il y avait notamment le courtil Doyen.

7. — En juillet 1791, ces trois enfants de Claude Dufief vendirent le tout à Jacques-Antoine Crombez, demeurant à Leuze : les Crombez continuaient ainsi leurs acquisitions à Wadelincourt, commencées en 1770 comme on l'a vu plus haut (1), et qui devaient finalement les mettre en possession d'une notable partie de la campagne du village.

8. — En 1788, Charalampine Cambier, déjà veuve, avait fait émanciper, par devant les échevins, son fils aîné Jacques Dufief, pour pouvoir, en son nom, prendre une hypothèque sur le courtil Doyen ; elle était chargée de 9000 livres de dettes, contractées depuis son veuvage « à cause de l'éducation de ses enfants et des maladies et mortalités de ses bestiaux ».

Ce Jacques Dufief n° 2, petit-neveu de Jacques Dufief n° 1, devint à son tour mayeur de Wadelincourt ; il l'était déjà en 1794 ; il avait sans doute succédé à Joseph Mauroy, mort en 1792. Ce Dufief paraît avoir été un singulier personnage, sans scrupules et sans grande instruction. C'est lui qui fit, en qualité d'agent de la république, l'inventaire des églises de Wadelincourt et de Basècles. C'est lui aussi qui est l'auteur de la requête suivante, que nous avons découverte aux Archives de Mons, et que nous transcrivons en respectant son style et son orthographe :

« Le citoyen J. Dufief, député du village libre de Wadelencourt (1), demande à la semblée de la généralité, de pouvoir reprendre les papiers que tient l'ancien maieur, appartenant à la dite commune, provoiant (étant donné) qu'il est receveur des biens des pauvres et d'église et massard et autres. De plus, le dit représentant dit que tous les pauvres s'adressent à son domicile pour avoir du chauffage et hordonnance à cause de leur pauvreté, et beaucoup d'autre objet ; et il dit qu'il voudrois avoir connaissance des bons avant que de faire hordonnance pour tous ces objets ; et de plus il dit par devant thémoinis qu'il n'a pas remercié de sa place et qu'il tient place de maire ; cependant il saurois (serait) de grand besoin d'avoir soin des pauvres pour

(1) A propos de la seigneurie de Milomez, n° 17.

leur infirmité et maladie ». (signé) J. J. Dufief, député du village libre de Wadelencourt. (Sans date.)

Jacques Dufief cessa d'être maire en 1802, car le 7 nivôse an 11 (18 décembre 1802), le sous-préfet (de Tournai) demandait au préfet (de Jemappes) l'autorisation sollicitée par l'ex-maire Jacques-Joseph Dufief, de réunir le Conseil municipal, pour présenter et apurer ses comptes.

La ferme des Dufief existe encore, entre l'église et l'école. De l'autre côté de l'église, au coin de la rue du Partiau, se trouve l'ancienne ferme des Cambier.

*
* *

LA MAINETÉ

Nous avons trouvé, dans les actes scabinaux de Wadelincourt, plusieurs mentions d'un curieux droit de maineté, dont il serait intéressant de connaître l'origine, et qui paraît être un correctif apporté à l'ancien droit d'aînesse ; peut-être même en est-il le contre-pied et la négation.

Nous en avons un premier exemple dans le testament de Nicolas Robette, époux de Jacqueline Rombault.

9. — Le 3 janvier 1705, Nicolas Robette, laboureur, donne à ses enfants, Joseph, Marie-Jeanne, et Nicolas, sa maison où il réside, contenant un vieux bonnier, tenant au Rieu de la Cadie, « pour six ans en jouir en bonne paix et union ensemble », ... déclarant que « sa volonté est telle que Nicolas Robette, son fils, n'aura la jouissance de la ditte maison, *comme droit de sa maisneté*, qu'après les dits six ans écoulés, du jour de son trespas ».

Il donne à Marie-Jeanne, sa fille, « pour les services particuliers qu'il a reçu d'elle, deux vaches, à choisir, et une génisse, outre et par dessus la part qu'elle peut prétendre aux biens meubles, contre ses frères ».

A la même, il donne « six assiettes d'étain, trois plats d'étain, un chaudron, un lict (lit) et traverse (traversin), couverture (couverture), et une paire de linceuls (draps de lit), au-dessus et avant-part des autres ses frères ».

A Joseph, « aussi par dessus et avant-part, deux chevaux à choisir, avec les harnechures ».

Il ordonne que tous ses biens meubles soient partagés à part égales.

Il déclare avoir fondé sur sa maison un obit à chanter en l'église de Wadelencourt, pour lui, sa femme, et ses parents trépassés.

L'acte est signé de lui, du mayeur, des échevins et des témoins.
Le partage, après sa mort, se fit le 28 avril 1708.

*
* *

10. — Le 14 décembre 1776, un an après la mort de Philippe Mauroy, sa fille Benoîte, épouse de J. Fr. Vanderecken, à Renaix, fait reconnaître et admettre par le mayeur Joseph Mauroy (son frère) et les échevins, qu'il lui est dévolu, *pour son droit de maineté*, un demi-bonnier de terre labourable, gisant en la couture du Buisson Froidure. Les deux époux en font relief et appréhension, *selon la coutume de Valenciennes*.

*
* *

11. — La même année 1776, Pierre-Paul Huicq et sa femme Jacqueline Robette font « avis que l'on dit de père et mère », voulant que leur maisné, Jacques-Joseph, jouisse d'une maison et héritage, *d'avant-part pour son droit de maineté tant mobilière qu'immobilière*, avec tous autres bâtiments étant sur le dit héritage, nommé le parquiau, contenant six vingt verges, tenant à François Daumerie, et à rue de deux côtés (cadastre actuel, n° 641 à 646).

Ils laissent à leur fils Nicolas-Joseph, « pour sa parchon, la cense de la Cadie (cadastre, 613 à 616), compris héritage contenant trois journaux et demi, tenant au chemin de Wadelencourt à Thumaide, aux dames de Denain de deux sens ; à charge de payer à sa sœur 16 livres par an, etc. — Thérèse Mauroy est usufruitière de la dite cense et héritage (comme veuve de Ghislain Robette).

D'autres legs sont faits aux deux autres fils, Claude et Pierre-François.

*
* *

12. — Enfin, voici un dernier specimen, encore plus explicite :

« Par devant les mayeur et échevins de Wadelencourt, soussignés, assemblés en nombre compétent, comparut personnellement Pierre-Eloi Dupont, en célibat, fils de Simon-Pierre et de Marie-Catherine Destrain, vivants conjoints (c'est-à-dire qui, de leur vivant, étaient conjoints), lequel a remontré que, par le trépas de ses dits père et mère, notamment par celui de la dite Destrain, sa mère, arrivé le quatre de

juin dernier, il lui était dévolu, échu et succédé, sur son chef, le *droit de maineté*, comme enfant mainé des susdits père et mère, et pour lequel il a choisi une partie de terre, en grandeur de six vingt verges, située sur le jugement de Wadelencourt, en la couture du buisson Froidure, tenant au seigneur du lieu, aux sieurs Crombez de Mons et de Tournay, et à l'église du dit Wadelencourt ; de laquelle partie il désiroit d'en faire le relief et appréhension, pour pouvoir en jouir selon la coutume de Valenciennes.

Suivant quoi, à la requête du comparant, Jean-François Daumerie, mayeur du dit Wadelencourt, par le jugement de ses échevins, émané à sa semonce (c'est-à-dire rendu à sa demande et convocation), a reçu le dit Pierre-Eloi Dupont au relief et appréhension de la dite partie de six vingt verges de terre, et l'en a mis en réelle et actuelle possession, pour lui compéter et appartenir et en jouir pour droit de maineté héritière ; le tout néanmoins sans préjudice au droit d'autrui s'il en est. Tous devoirs de semonces et autres formalités ayant été bien et dûment observés.

Ainsi fait, connu, et passé, au dit Wadelencourt, ce 28 juillet 1785. — Suivent les signatures.

*
* *

LA COUTUME DE VALENCIENNES

Intrigué par cet appel répété à la coutume de Valenciennes, nous avons voulu en avoir le cœur net, et sommes allés consulter le recueil des ordonnances de Valenciennes, qui régissaient un grand nombre de villages de notre région et surtout ceux qui, comme Wadelincourt, n'avaient pas de charte particulière.

Nous avons trouvé, en effet, dans la « coutume de Valenciennes », quelques articles sanctionnant le droit de maineté (1).

La maineté ou droit du mainé (puiné), était double : héritière (c'est-à-dire immobilière), et mobilière.

La *maineté héritière* consistait dans le droit de prendre « la meilleure part, en une seule pièce, soit héritage, soit rente héritière » (rente fondée sur un héritage ou bien-fonds).

La *maineté mobilière* donnait le droit de choisir « une pièce de chaque sorte de ménage : s'il y a vaisselle d'argent, de chaque qualité une pièce, sicomme de tasses une, de gobelets un gobelet, et de salières

(1) M. Ch. Faider, Coutumes du pays et comté de Hainaut. Tome III. Coutumes locales. Bruxelles, 1878.

une salière, jaçoit qu'elles (bien qu'elles) fussent de diverses sortes ou façons ; et ainsi de toutes aultres pièces et ustensiles de ménage ».

II. MAYEURS ET ECHEVINS

Voici les noms de « gens de Loy » que nous avons glanés au cours de nos recherches. Nous indiquons le mayeur par la lettre *m*, quand nous le connaissons.

La plupart de ces noms proviennent des actes scabinaux ; malheureusement ceux-ci manquent pour une période d'une vingtaine d'années, entre 1730 et 1754.

1468. Gillain (Ghislain) Richart, *m* ; Mathieu Fiefvet ; Willame (Guillaume) de le haize.

1494. Jehan Toussaint, mayeur.

1555. Adrien Fiefvet ; Pierre Lebrun ; Donat de Bachy ; Jehan Richart.

1561. Adrien Fiefvet, *m* ; Pierre Braynart.

1577. Michel Pavillon, *m* ; Gilles du pumerolle (de Pommerceul) ; Guillaume Richart ; Jean Pavillon ; Toussaint Tosse.

1587. Antoine Pureur ; Pierre Cambier ; Jean Pourcelet ; Adrien Tosse ; Jacques Doyen.

1593. Antoine Pureur, *m* ; Jehan Richart ; Martin Leblois ; Guillaume Noiré ; Pasquier Dupire.

1596. Ant. Pureur, *m* ; Adrien Tosse ; Druon Rombault ; Jean Pourcelet ; Jean Cambier.

1599. Jacques Robillart ; Jacques Rombault ; Jean Pourcelet ; Jean Cambier.

1603. Pierre Franchois, lieutenant-mayeur ; Druon Rombault ; Georges Cambier ; Jean Robillart ; Jean Doyen.

1611. Gilles Mauroy, *m* ; Pierre Franchois ; Jean Robillart ; Jacques Doyen ; Guillaume Noiré ; Druon Rombault.

1617. Pierre Franchois, fils, *m* ; Druon Rombault ; Jacques Doyen ; Jean Robillart ; Guillaume Leducq.

1618. Pierre Franchois, *m* ; Jean Robillart ; Jacques Doyen ; Jacques Rombault ; Georges Lejeune.

1635. Pierre Franchois, *m* ; Philippe Rombault ; Servais Huvelle ; Pierre Dorcq ; Martin Cambier.

1644. Pierre Franchois, *m* ; Jacques Rombault ; Jean Dupriez ; Jacques Tosse ; Jacques Leclercq.

1677. Jacques Rombault, m ; Mathieu Trivière ; Jean Cambier ; Nicolas Robette ; et Etienne Cambier, « établi pour ce cas seulement ».

1687. Jacques Rombault, m ; Etienne Cambier ; Jean Lemaire ; Jacques Tailleur ; Michel Hannart ; Pierre Dufief.

1693. Pierre-François Dufief, m ; Mathieu Trivière ; Nicolas Robette ; David Rombault ; Joseph Robette.

1709. P. F. Dufief, m (mort mayeur en 1728) ; Antoine Philippart ; Vandregies Marichal ; Jacques Robette ; et David Rombault, « établi pour ce devoir seulement ».

1717. P. F. Dufief, m ; Ant. Philippart ; David Rombault ; Philippe Mauroy.

1730. Philippe Mauroy, m (encore en 1743) ; Jacques Robette ; Pierre Cambier ; Joseph Ninove ; Pierre Bavay.

1754. Pierre-Martin Dufief, m ; Jacques Cambier ; Antoine Robette ; Pierre Leblois ; Antoine Taquet ; Pierre-Paul Huicq.

1761. Joseph Cambier, m ; P. P. Huicq ; P. Charles Leblois ; Antoine Marichal ; Michel Leblois ; Louis-Charles Bazin.

1767. Jacques Dufief, m ; Jacques-Antoine Taquet ; Michel Leblois ; Ant. Marichal ; P. C. Leblois.

1769. Joseph (Jacques-Joseph) Mauroy, m ; C. J. Bavay ; Ph. Delille ; J. Dubois.

1773. J. J. Bavay, m ; Nic. Robette, lieutenant-mayeur ; Joseph Barbieux ; Pierre-Joseph Leblois ; Ant. Marichal.

1778. Joseph Mauroy, m ; P. P. Huicq ; Michel Dubois ; Ghislain Ninove ; et P. J. Leblois, « établi pour ce devoir seulement ».

1780. Jean-Dieu Dubois, m ; Michel Dubois ; J. J. Pottiez ; P. J. Leblois ; Joseph Barbieux.

1785. Jean-François Daumerie (seigneur de Milomez), m ; Séraphin Cambier ; François Dubois ; Léopold Cambier ; Claude-Joseph Huicq.

1789. Joseph Mauroy, m ; P. J. Leblois, lieutenant-mayeur ; Louis Duwelz ; Jacques Robette ; Ghislain Ninove.

1794. Jacques Dufief (le jeune), m ; J. D. Deplus ; P. J. Delille ; P. J. Leblois, « établi pour ce devoir seulement ».

CHAPITRE 25. — LA POLICE

I. LE MESSIER

Le messier (de *messis* = moisson) était chargé de la surveillance des champs, de la protection des moissons contre les vols et contre les dégâts commis par les animaux en divagation.

Antoine Leblois, messier « sermenté » de Wadelincourt, avait, « depuis la Saint-Remy 1643 jusques ottel jour (tel jour) 1644, trouvé et calengé plusieurs bestes de diverses espèces, appartenant à Jean Rombault, censier du dit lieu, dommage faisantes sur les biens et parties d'héritage cy-après reprinses, savoir : le 20^{me} jour du mois d'octobre. deux bestes à cornes à bled vert », ... etc.

Il fit son rapport, à la suite duquel les mayeur et échevins condamnèrent le dit Rombault à des « loix et amendes telles que portées par les coustumes générales de ce pays et comté de Haynault (1), sçavoir : pour chacune des dittes bestes chevalennes, dix solz ; et pour celles trouvées par nuit, vingt solz ; et pour celles à cornes, cinq solz ; et au regard des dits pourceaulx, trois solz tournois ; le condamnant à ce ensemble de payer et descharger tous fraix et despens à cette cause fait et engendrez ».

« A ce jugement et à tout ce ainsy fait, cogneu, et passé, furent présents comme eschevins du dit Wadelencourt, pour ce spécialement appelez, sauf tous droix, Jacques Rombault, etc, et comme mayeur le prénommé Pier Franchois, qui le tout mist en la mémoire et entente des dits eschevins, et les appella par noms d'eschevins et de tesmoins. Ce fut fait le premier du mois d'octobre seize cent quarante quatre » (2).

II. LE SERGENT

Le sergent était le « garde-champêtre » de l'ancien régime. Nommé par le seigneur, il pouvait être révoqué par lui. Lorsqu'il surprenait des délinquants, il adressait un rapport au bailli, et celui-ci appliquait la peine et recevait les amendes dues au seigneur.

(1) Nouvelle preuve que Wadelincourt n'eut jamais de charte particulière.

(2) Mons. Greffe scabinal de Wadelincourt.

Nous avons vu plus haut le sergent Ninove adresser, en 1717, un rapport au bailli, à propos du pâturage du Biez.

Aux fonctions que remplit notre garde-champêtre, le sergent joignait celles qui incombent de nos jours aux huissiers : il signifiait les saisies, et même il les exécutait.

Avant d'être une seigneurie indépendante, c'est-à-dire avant 1613, Wadelincourt n'avait pas son sergent, et les opérations de justice y étaient faites par le sergent de Blaton ou, plus tard, de Quevau-camps. Nous en parlerons tout-à-l'heure. Auparavant, donnons un exemple d'une opération faite par un sergent de Wadelincourt.

*

* *

Le 17 mai 1705, Gilles Vinchant, sergent de Wadelincourt, procède à la vente judiciaire « des biens meubles et effets de feu Jacques Rombault ». Le motif de cette vente n'est pas indiqué dans le document. Le sergent dresse ensuite le compte de la vente, et l'on va voir, par quelques extraits, que déjà de son temps, les préposés aux ventes forcées connaissaient l'art d'en tirer leur profit personnel.

Au sergent, pour avoir contraint le dit Rombault en ses biens meubles et posé gardes en sa maison mortuaire : 28 sols.

Copie de commission délivrée à la veuve du dit Rombault : 5 sols.

Au mayeur, pour droit de registre : 5 sols.

Au sergent, pour avoir saisi et arrêté les avétures (récoltes sur pied) du dit Rombault : 28 sols.

Aux eschevins présents au dit arrêt, à chacun 14 sols : 28 sols.

Au sergent, pour sa journée d'avoir vendu les dits meubles et effets : 60 sols.

Au notaire de la résidence de Leuze, pour son voyage et intervention à la dite vente : 10 livres.

Au sergent, pour les journées d'avoir livré les jarbes de grains et fourrages vendues : 56 sols.

A son aide, pour l'avoir assisté : 42 sols.

Salaires de registre et ordonnance, pour avoir convoqué certaines personnes pour contredire si bon semble : 28 sols.

Au sergent, pour les avoir signifiés en nombre de onze, tant au dit lieu qu'à Ath, Vellame (?), Basècles, et autres lieux : 6 livres.

Au sergent, pour sa journée d'avoir rendu le dit compte : 4 livres.

A lui, pour avoir fait la recette, revient, à l'advenant du vingtième denier, la somme de : 40 livres 14 sols.

*
* *

LA MORTEMMAIN

Revenons maintenant à l'époque où Wadelincourt était incorporé soit à la seigneurie de Blaton, soit à celle de Quevaucamps. Les seuls actes de sergent que nous ayons trouvés se rapportent à des saisies de mortemain.

Le droit seigneurial de mortemain, tout en conservant son ancien nom, s'était en réalité réduit en droit de meilleur catel (meilleur meuble), c'est-à-dire que le seigneur ne recevait plus, à la mort des assujettis à ce droit, qu'un de leurs biens meubles, à son choix, au lieu de la totalité.

Les assujettis paraissent avoir été nombreux à Wadelincourt, car les exemples rencontrés ne s'appliquent pas qu'à des gens de condition inférieure : on y trouve des censiers.

*
* *

En 1542, « du trépas Andrieu Richart, advenu à Wadelencourt, a esté levet une jument noire grise, vendue par Jehan Longhehaye, sergent à l'office de Blaton, à l'issue de la grante messe du dit Wadelencourt, pour le prix de 21 livres 2 sols ». — En marge, les mayeur et échevins de Wadelincourt certifient le compte exact.

La jument « noire grise » d'Andrieu Richart avait ainsi été vendue au profit du seigneur de Wadelincourt, qui était alors Charles-Quint en personne.

*
* *

En 1566, Wadelincourt fait partie de la seigneurie complexe de Quevaucamps, dont le seigneur est le duc d'Aerschot. Dans le compte qui lui est rendu par Philippe de la Croix, son bailli et receveur, on voit que, le 19 mai, « le dit Jehan de Longuehaye, sergent de Quevaucamps a aussi vendu, à l'issue de la messe du dit Wadelencourt, ung cheval hongre, escheu au prouffit de mon dit seigneur, par la mortemain et meilleur catel de feu Regnault Robillart, lequel cheval demeura par re-

cours (aux enchères), comme au plus offrant, à Catherine Dugnolle, veuve du dit défunt, pour le prix de 40 livres, 11 sols tournois ».

*
* *

Mais l'opération n'était pas toujours aussi lucrative. En 1381, elle n'avait rapporté qu'une « povre huppelienduelle », revendue 8 sous.

En 1585, Michel Lenclud, sergent de Quevaucamps, vendit, à l'issue de la messe du dit Wadelencourt, un vieux manteau, échu au profit de mon dit seigneur par le trépas de feu Servais Lorimier ; « et est demoré, le cinq du présent mois, aux hoirs du dit Lorimier, au prix de 60 sols tournois ». — Les manteaux étaient solides en ce temps-là ; on les portait de père en fils.

*
* *

Enfin, dans le compte de Quevaucamps pour 1567-1568, on lit qu'Antoine Malis, sergent de Quevaucamps, a vendu, à l'issue de la messe de Wadelencourt, le dixième jour du janvier 1567, « ung petit veau, escheu au droit de mon dit seigneur par le trépas de feu Georges de Bassis, lequel est demoré à la veuve du dit défunt pour le prix de 30 sols tournois ».

*
* *

Voici quelques noms de sergents de Wadelincourt :

1683. Jean de le court (Delcourt).

1705. Gilles Vinchant.

1717. Louis Ninove.

1765. Pierre Leblois.

1780. Antoine Barbieux. Ce dernier était encore sergent en 1791.

CHAPITRE 26.

LA COMMUNE SOUS LE NOUVEAU RÉGIME.

I. LE CONSEIL COMMUNAL

Nous avons déjà constaté à plusieurs reprises l'activité du Conseil communal, à propos de l'église, du presbytère, de l'école.

Il nous reste à faire ici une remarque générale, et à noter quelques faits particuliers.

*
* *

Depuis qu'il y a un conseil communal à Wadelincourt, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle, on peut dire que toute sa politique s'est toujours résumée dans les points suivants :

Faire ou permettre le moins possible de travaux de construction ou d'entretien des bâtiments communaux : église, presbytère, école, salle communale ;

gagner ou conserver la popularité en restreignant le plus possible les « taxes personnelles » ;

doter le village de bons chemins.

Ce dernier point a été réalisé dans le village proprement dit, c'est-à-dire à l'intérieur et aux abords de l'agglomération, et on en féliciterait sans réserve les administrations successives qui y ont contribué, si ce résultat n'avait pas parfois été acquis au détriment de choses de première importance, comme l'école.

*
* *

En 1838, il y avait deux kilomètres de chemins pavés. Le Conseil en profite pour demander l'établissement d'un *droit de péage* : 5 centimes par cheval, 2 par roue de voiture, 2 par mulet, âne, ou autre bête de somme, 2 par vache ou bœuf attelé. Ce tarif fut légèrement abaissé dans la suite.

Ce droit était payé lors du passage devant le poteau planté à chacune des trois entrées du village : la chapelle, le Partiau, le chemin de Rameignies.

Ce « droit de chausséage » était affermé par bail. La location monta à 500 francs par an en 1839, à cause d'une rivalité entre deux cabaretiers. Cette situation, dont l'administration faisait ses choux gras, ne dura pas longtemps ; le preneur, se trouvant « volé », se désista, et l'année suivante le fermage tomba à 260 francs.

On doit se réjouir que ces droits, restrictifs de la circulation, aient disparu de nos jours.

Actuellement, il y a 5200 mètres de chemins pavés ; les principaux le sont, depuis 1910, en grès de Lessines. Il y a en outre 1700 mètres de chemins empierrés.

*
* *

En août 1861, le Conseil communal fut invité à placer des paratonnerres sur l'église et les bâtiments communaux ; il répondit : la situation financière ne le permet pas, et d'ailleurs « ils sont assurés contre l'incendie ».

*
* *

Le Conseil communal a parfois eu le souci de la moralité de ses administrés : en 1904, il décide de prélever, « par but de moralité publique », une taxe sur les bals publics tenus dans les cabarets du village.

II. BOURGMESTRES ET CONSEILLERS

Les archives communales de Wadelincourt, antérieures à 1830, étant introuvables, nous n'avons pu connaître les noms des membres du Conseil communal pour le premier quart de siècle du nouveau régime.

Nous savons seulement que Jacques Dufief était bgm en 1817, et qu'il l'était encore en 1827.

1836. Jacques-Joseph Calonne, bgm ; Désiré Dubois ; Joseph Cambier ; J. B. Hocq ; Fr. Hernaut ; Joseph Daumerie ; Fr. Huicq.

1840. J. B. Hocq, bgm ; Benoît Demarez ; J. B. Vasseur ; Ant. Marichal ; Joseph Cambier ; Joseph Daumerie ; Désiré Dubois.

1843. Les trois derniers sont remplacés par : J. B. Caudrelier ; Fidèle Barbieux ; Isidore Hennequy.

1845. Fidèle Barbieux est remplacé par Louis Maquet.

1848. Louis Maquet, bgm ; J. B. Huicq remplacé par Victor Hocq.

1854. Joseph Cambier, décédé, est remplacé par J. B. Demarez.

1873. Désiré Dubois étant mort, et Louis Maquet démissionnaire, on élit un nouveau conseil : Ch. Ant. Vasseur, bgm ; Elie Barbieux ; J. B. Demarez ; Joseph Daumerie ; Louis Maquet ; J. B. Caudrelier ; Victor Hocq.

1874. V. Hocq, décédé, est remplacé par Zéphirin Hocq.

1876. J. B. Demarez, décédé, est remplacé par Isidore Leblois.

1878. Louis Maquet, décédé, est remplacé par François Lebrun.

1887. Benoît Stanus est élu.

1891. Joseph Leblois, fils d'Isidore, est élu.

1900. Joseph Pottiez et Louis Robertaux sont élus.

1904. Antoine Marichal, bgm ; Joseph Dubois ; Victor Brouillard ; Lucien Robertaux ; Joseph Pottiez ; Joseph Lebrun ; Joseph Leblois.

1914. Antoine Marichal, bgm ; Joseph Dubois ; Victor Brouillard ; Joseph Pottiez ; Emile Rousseau ; Edouard Picron ; Joseph Lebrun. — En décembre, Marichal meurt et est remplacé par Joseph Dubois, faisant fonction de bourgmestre jusqu'à la fin de la guerre. Il est nommé bourgmestre en 1919.

1921. Joseph Dubois, bgm ; Etienne Letot ; Achille Marichal ; Désiré Dubois ; Joseph Dufief ; Isidore Leblois ; Zéphirin Liégeois.

1927. Achille Marichal, bgm ; Joseph Dubois ; Joseph Deleuze ; Hector Bury ; Jules Delestrée ; Désiré Daumerie ; Louis Leblois.

Telle est encore actuellement, en 1934, la composition du Conseil communal.

III. SECRÉTAIRES COMMUNAUX

1830. Félicien Stoesser, de Basècles. Il démissionne en 1859.

1859. Edouard Stoesser, fils du précédent, né à Basècles en 1827 ; malade, il démissionne, après 40 ans de service, en 1899.

1900. Désiré Ninove, instituteur pensionné ; né à Wadelincourt en 1850. Il démissionne en 1915, quelques jours avant sa mort.

1915. Désiré Duvivier, neveu et filleul du précédent, né à Wadelincourt en 1873. Il est encore en fonctions.

Le secrétaire communal recevait comme traitement, en 1846, 110 francs ; en 1860, 200 fr ; en 1880, 400 fr ; en 1902, 500 fr ; en 1914, 600fr ; en 1917, 1800 fr ; en 1922, 2300 fr ; en 1926, 2900 fr.

SCEAU COMMUNAL

En terminant ce chapitre consacré à la direction de la commune, nous demandons au Conseil communal la permission de lui soumettre un vœu.

La commune de Wadelincourt n'a pas de sceau armorié. Cependant l'arrêté royal du 14 février 1913, soulignant l'intérêt que présente, pour une commune, la possession d'armoiries rappelant ses traditions séculaires, a renouvelé l'autorisation que les communes ont reçue, il y a un siècle déjà, de faire reconnaître leurs armoiries particulières. Un grand nombre de communes l'ont compris et ont repris à leur profit les armoiries de l'un ou l'autre de leurs anciens seigneurs.

Toutes les anciennes familles seigneuriales de Wadelincourt sont éteintes, aucune difficulté ne peut se présenter : il n'en coûte que d'en faire la demande. Nous formons donc le vœu de voir la commune de Wadelincourt demander et obtenir l'autorisation d'utiliser, comme sceau communal, l'écu des Dursens, ou, si l'on préfère, celui des Robert ; nous en avons indiqué les éléments dans la deuxième partie de cette monographie.

IV. GARDES-CHAMPETRES

1803. Pierre-Joseph Leblois.

7 Paul Huicq, jusqu'en 1844.

1844. François Snocq remplace le précédent ; il démissionne en 1883.

1883. Joseph Lebrun lui succède. Il meurt en 1897.

1897. Alphonse Collin, son successeur, est encore en fonctions.

Il est possible que, dans quelque temps, il n'y ait plus qu'un garde-champêtre commun pour les trois villages Wadelincourt, Thumaide, Rameignies. Il en est question depuis longtemps déjà ; l'autorité supérieure a permis l'institution de tels fonctionnaires régionaux, pour alléger le fardeau financier des petites communes, et cette faculté vient d'être maintenue par l'article 3 de l'arrêté-loi n° 33, paru au Moniteur du 11 novembre 1934.

CHAPITRE 27.

LE VILLAGE PENDANT LA GUERRE.

Nous avons parlé déjà des impositions qui frappaient durement notre population à cause des guerres, mêmes lointaines. Nous voulons ici parler plus spécialement des faits de guerre ayant eu avec elle une relation plus directe, et montrer, par quelques exemples, le village aux prises avec ce qu'on appelle, à juste titre, les horreurs de la guerre.

*
* *

En 1709, le 14 septembre, « est décédé d'un coup de fusil Honoré Carlier, censier de la grande cense (de Basècles), par les pilleurs et soldats du siège de Mons, ayant lors pillé l'église ».

Cette note, extraite d'un registre de Basècles, ne laisse pas douter que Wadelincourt n'ait été alors victime des mêmes incursions.

Le même registre porte encore la note suivante, en 1712 : « La ville du Quesnoy s'est rendue le 4 juillet aux alliés, prisonnier de guerre, après huit jours d'attaque ; et ensuite ont assiégé Landrecies ».

Entre le 24 juillet et le 29 septembre, le registre ne contient aucune annonce de messes ni offices quelconques, mais seulement cette note : « Il ne se fait nul office, à cause des avances (c'est-à-dire des avant-gardes des armées) de l'Empereur et des Hollandais, campées depuis Saint-Ghislain jusqu'à l'abbaye de Bonne-Espérance, et celles de France depuis Quiévrain jusque vers le Quesnoy ; et ces derniers en font le Siège ; les « avances » de part et d'autre font de terribles ravages, allant piller les églises et châteaux douze lieues loin ».

Dans un registre paroissial d'Irchonwelz, nous avons trouvé l'inscription suivante : « Durant le siège de Condez, une femme de Baseque est accouchée au Noir Galand, dont, le 23 avril 1676, a été baptisé Michiel-Philippe Dannaive, fils (de) Jacques et (de) Barbe Daudergnyes ». Cela fait penser à l'évangile du dernier dimanche après la Pentecôte !

*
* *

Signalons ici qu'en 1830, trois habitants de Wadelincourt partirent

pour Bruxelles comme volontaires, pour prendre part à la délivrance de la patrie. Malheureusement, les archives n'ont pas conservé leurs noms.

*
* *

Arrivons alors à la grande guerre de 1914-1918 (1). Le 22 août 1914, le village vit passer les premières troupes allemandes ; un escadron de cavalerie s'établit, avec un poste de T. S. F., au château de Malmaison. Ces troupes venaient d'Ellignies et de Tourpes, et il en passa sans interruption les 23, 24, 25, 26 août.

Les villageois demeurant le long de ces routes devaient se lever toutes les nuits pour donner à boire aux soldats ; ils étaient obligés par les officiers, révolver au poing, de boire d'abord eux-mêmes de l'eau qu'ils leur donnaient.

Le secrétaire communal, Désiré Ninove, fut malmené par un officier, qui l'avait rencontré près de la Malmaison ; il mourut, l'année suivante, des suites de ces brutalités.

En 1915 eut lieu ici une bataille entre avions anglais et allemands ; un avion anglais fut abattu, et son pilote, tué d'une balle à la tête, fut inhumé à Ath.

En 1916, Wadelincourt était limite d'étape ; la limite exacte suivait le cours de la Verne, celui de son affluent le Rieu de l'Arcadie, et ensuite le sentier de la Prunette ; en un mot, c'était la ligne de séparation de Wadelincourt avec Rameignies et Thumaide. La Prunette, maison isolée située sur Rameignies, était alors un estaminet ; l'accès en était interdit aux habitants de Wadelincourt, dont un bon nombre furent mis à l'amende pour y être entrés.

En juillet 1916, pour empêcher les vols de récoltes, on nomma, pour quatre mois, trois agents de police auxiliaires, chargés de surveiller la campagne, comme les *messiers* de jadis. Ces agents furent François Bachy, Edmond Lecry, Chrétien Picron. Nous verrons plus loin le malheureux sort des deux premiers. Leur traitement fut fixé à 60 francs par mois, payés par tous les cultivateurs, au prorata du nombre d'hectares cultivés.

L'année suivante, dans le même but d'empêcher les maraudages

(1) Nous empruntons la plupart des détails de ce récit à un mémoire inédit, rédigé en 1919 par le secrétaire communal, M. Désiré Duvivier. Nous tenons à lui exprimer ici notre reconnaissance pour sa parfaite amabilité et sa grande serviabilité.

et autres déprédations, on édicta un règlement spécial, comportant les articles suivants :

1. La circulation dans la campagne n'est permise que sur les chemins et sentiers publics.

2. Sont interdits :

a) l'accès des champs, prairies, bois, etc, à toute personne ne pouvant justifier sa présence :

b) la circulation, en général, de 11 heures du soir à 5 heures du matin ;

c) le ramassage des pommes de terre et autres produits de récolte, sans autorisation du propriétaire.

En octobre 1916, un officier vint s'établir au village, avec ses hommes, pour surveiller la limite d'étape. Il fit évacuer la ferme Caudrelier (1) et réquisitionner par le bourgmestre tout le matériel nécessaire à son installation, lits, couvertures, batteries de cuisine, poêles, etc. A partir de ce moment, les réquisitions de toute nature se suivirent de semaine en semaine : la laine à matelas, les couvertures de laine, le cuivre, l'étain, le plomb, tout y passa.

Presque tous les habitants se virent ainsi privés de leurs matelas. Les cultivateurs durent livrer leur avoine, leur blé, leurs pommes de terre.

Les vivres furent rationnés. Il fallut établir un comité de ravitaillement, qui distribuait du lard, du saindoux, de la farine, etc ; et un comité de secours, qui devait, par des dons en argent et en effets d'habillement, secourir les nécessiteux, chômeurs, petits cultivateurs.

Le soir, il fut interdit d'éclairer l'intérieur des maisons : dès 9 heures en été, 5 heures en hiver, on était condamné à l'obscurité forcée (2). Les amendes, pour ce motif ou pour des futilités, ne se comptaient plus.

Puis on réquisitionna les bicyclettes ; ensuite on enleva les chevaux et les bestiaux.

Enfin, on prit les hommes : le 28 février 1918, vingt-six jeunes hommes furent déportés à Oisy-le Verger et à Aniche. Deux jeunes gens, Edmond Lecry et Charles Dubois, s'évadèrent, refusèrent de se rendre, et se cachèrent. Le 12 mai, à 2 heures du matin, une patrouille allemande vint cerner le village et emmena tous les cultivateurs

(1) Cette ferme porte au cadastre le n° 147 ; elle est située sur le chemin de la grange des dîmes, juste en face du chemin du Partiau.

(2) On était d'ailleurs alors fort peu riche en moyens d'éclairage, et c'est en 1917 qu'il fut décidé que le village serait éclairé par l'électricité.

valides, âgés de moins de 45 ans, pour les tenir à Anzin et à Aniche jusqu'au moment où ces deux jeunes hommes se seraient rendus.

Il en résulta l'impossibilité de faire les travaux de campagne.

Alors, douze femmes, conduites par le secrétaire communal, firent à pied le voyage de Mons, pour se présenter en délégation, le 17 juin, devant le gouverneur allemand, et lui exposer la situation du village : les cultivateurs furent relâchés.

Peu après, les deux jeunes réfractaires furent arrêtés ; ils avaient été surpris la nuit, alors que, de leur cachette de Quevaucamps, ils venaient voir leurs parents. Il doit y avoir eu là quelque sombre et honteuse histoire de dénonciation, suscitée par la jalousie, comme il y en eut, hélas, pendant cette affreuse période de déséquilibre universel.

Bref, les deux jeunes gens furent dirigés sur Frémicourt. Avec eux, partit volontairement François Bachy, par camaraderie pour Edmond Lecry.

Victime de son amical dévouement, Bachy fut tué par une bombe et inhumé à Frémicourt, le 28 juin 1918. Il y est toujours.

Edmond Lecry fut grièvement blessé, et porte encore, sur tout le corps, des cicatrices douloureuses.

Un autre déporté, Sylva Boucq, fut malmené parce qu'il refusa constamment de travailler pour les Allemands.

*
* *

Joseph Dubois, qui faisait fonction de bourgmestre, avait souvent à se rendre à Ath ou à Péruwelz, par ordre de l'occupant. Après la guerre, le Conseil communal lui octroya une indemnité pour les frais que ces déplacements lui avaient occasionnés.

En 1918, il fut pris comme ôtage et emprisonné à Leuze, pour avoir refusé de livrer des pommes de terre. Pour avoir, au contraire, donné une vache à un soldat allemand, Désiré Picron faillit être fusillé.

*
* *

En octobre 1918, Wadelincourt vit passer le lamentable défilé des expulsés du Cambrasis, dont un certain nombre furent logés dans le village. Un jeune homme de 17 ans, ainsi évacué avec ses parents, tomba malade, épuisé de fatigue et de privations, et mourut deux jours après, le 22 octobre. Son corps fut déposé provisoirement dans un

caveau du cimetière, et transporté après la guerre à son lieu natal. Il s'appelait Henri Vaincourt, de Montigny-en-Ostrevent.

Le 8 novembre, les Allemands quittaient le village, faisant sauter les carrefours, qu'ils avaient minés ; plusieurs maisons furent ainsi détruites.

Le même jour, par le chemin de Thumaide, arrivaient les Anglais, poursuivant les Allemands, qui leur tuèrent encore deux hommes, au lieu dit « le Piquet ».

Enfin, le 12 novembre, on apprenait qu'un armistice était signé depuis la veille.

La guerre était finie. L'après-guerre allait commencer

*
* *

Wadelincourt avait envoyé à la guerre, dans les rangs de l'armée belge, quatre de ses enfants ; un seul a survécu, mais pas pour longtemps. Voici les noms de ces quatre braves :

François Leblois, tué à Stenkerque, en 1914.

Henri Ninove, tué à Epeghem, en 1914.

François Snocq, fait prisonnier à Namur, mort au camp de Soltau, en 1916.

Jean-Baptiste Bachy, mort en 1921 d'une maladie contractée à la guerre. Il était frère de François, mort à Frémicourt.

Paroissiens de Wadelincourt, n'oubliez pas, dans vos prières, vos soldats qui sont morts pour défendre votre sol et vos biens, convoités par l'envahisseur !

L'Histoire de Rameignies

est appréciée comme suit :

Par le journal « La Nation Belge », 5 mars 1935 : **Monographie modèle.** — Un bréviaire savant à l'usage non seulement des érudits mais de tous les amateurs d'art et de régionalisme.

Par l'abbé Pierre Demeuldre, auteur de l'Histoire de Ladeuze : **La meilleure. Une œuvre magistrale.**

Par Jean Haust, professeur à l'université de Liège, membre de l'Académie de langue et de littérature françaises : **Au premier rang. Précieuse monographie. Superbe volume.**

Par le chanoine Th. Bondroit : **Presque la perfection. Savante.**

Par le journal « La Libre Belgique », 17 mars 1935 : **Poésie Charmante.** — Intérêt prenant. — Remarquable ouvrage. — Abondamment et soigneusement illustré. — Comporte 350 pages de texte illustré, d'une présentation typographique irréprochable, qui en rend la lecture extrêmement agréable. (signé Ad. H.).

Par le journal « Le vingtième siècle », 25 mars 1935 : **Passionnant intérêt ... Vivante, colorée ... chaleureuse ...**

Par Armand Louant, dans la « Revue belge de philologie et d'histoire » : **Parmi les meilleures. Très scientifique.**



L'HISTOIRE DE RAMEIGNIES comprend 350 pages de texte, soutenu par une illustration abondante et soignée (50 photographies).

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR. Envoi franco contre versement de **30 francs** belges au compte postal 1.72.22, de J. GORLIA, curé de Rameignies.

Pour les SOUSCRIPTEURS à l'HISTOIRE DE WADELINCOURT, le prix de l'HISTOIRE DE RAMEIGNIES est réduit à **25 francs**, versés au même compte postal.

Août 1935.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

PLANS ET CARTES

	pages
1. Canton de Quevaucamps.	4-5
2. Les maisons en 1806.	8-9
3. Idem en 1848.	8-9
4. Limites, chemins, cours d'eau.	12-13
5. Lieux dits, et fief de la Louette.	24-25
6. Terres des couvents.	30-31
7. Carte féodale de Wadelincourt.	48-49
8. Seigneurie de Milomez.	74-75
9. Seigneurie de la Cadie.	84-85
10. Fief de l'Aulnois Capon.	92-93

PHOTOGRAPHIES

1. Dédicace.	II
2. Le Partiau.	18-19
3. A l'école.	38-39
4. La chapelle Saint-Roch.	42-43
5. Le moulin.	44-45
6. Le même, démantelé.	44-45
7. L'ancienne église.	120-121
8. L'église actuelle.	120-121
9. Le tableau de saint Charalampe	138-139

ARMOIRIES

1. Dursens.	58-59
2. Dubois de Harnes.	58-59
3. Robert.	62-63
4. Dursens-Meurin.	70-71

TABLE DES MATIERES

	pages
Dédicace	I
Préface de Jean Haust, professeur à l'Université de Liège	II
Abréviations conventionnelles	III
Avant-propos de l'auteur	1

PREMIÈRE PARTIE LE VILLAGE

<i>Chapitre 1.</i> — L'origine	3
<i>Chapitre 2.</i> — Les habitants : leur nombre ; leurs noms ; leurs professions ; leurs maisons ; leurs exploitations	7
<i>Chapitre 3.</i> — La campagne : les chemins, les royes, les coutures ; les buissons ; les waréchaix ; les communes ; les eaux ; les lieux dits ; la propriété du sol ; les biens des couvents.	13
<i>Chapitre 4.</i> — Les écoles.	35
<i>Chapitre 5.</i> — Les chapelles.	41
<i>Chapitre 6.</i> — Le moulin.	44
<i>Appendice.</i> Les Ducasses.	46

DEUXIÈME PARTIE LES FIEFS ET SEIGNEURIES

Introduction.	47
<i>Chapitre 7.</i> — La seigneurie de Wadelincourt.	49
<i>Chapitre 8.</i> — Les droits permanents sur Wadelincourt.	65
<i>Chapitre 9.</i> — Le Château.	68
<i>Chapitre 10.</i> — La seigneurie de Milomez.	71
<i>Chapitre 11.</i> — La seigneurie de la Cadie.	82
<i>Chapitre 12.</i> — L'Aulnois Capon.	91
<i>Chapitre 13.</i> — La Louette.	94

TROISIÈME PARTIE
LA PAROISSE

	pages
<i>Chapitre 14.</i> — Le curé.	98
<i>Chapitre 15.</i> — Le clerc.	118
<i>Chapitre 16.</i> — L'église.	120
<i>Chapitre 17.</i> — Le presbytère.	124
<i>Chapitre 18.</i> — Les registres paroissiaux.	127
<i>Chapitre 19.</i> — Les fondations religieuses.	131
<i>Chapitre 20.</i> — Les saints populaires.	135
<i>Chapitre 21.</i> — La confrérie de Saint-Charalampe.	142
<i>Chapitre 22.</i> — Le compte de l'église.	151

QUATRIÈME PARTIE
LA COMMUNE

Introduction : la Loy.	157
<i>Chapitre 23.</i> — Le bailli.	157
<i>Chapitre 24.</i> — Les échevins : les échevins à l'œuvre ; le droit de maineté ; la coutume de Valenciennes. Mayeurs et échevins	158
<i>Chapitre 25.</i> — La police : le messier ; le sergent. La mortemain.	170
<i>Chapitre 26.</i> — La commune sous le nouveau régime : le Conseil communal. Bourgmestres et conseillers. Secrétaires commu- naux. Gardes-champêtres.	174
<i>Chapitre 27.</i> — Le village pendant la guerre.	178
Post-scriptum	183
Table des illustrations.	185
Table des matières.	186

ACHEVE D'IMPRIMER
LE 15 DECEMBRE 1935
PAR LOUIS DAISNE
FONTAINE-L'EVEQUE
